Gazette officielle du Québec

Partie 1

Avis juridiques

114e année

19 juin 1982

No 25

Éditeur officiel
Québec

Gazette officielle du Québec

Partie 1
Avis juridiques

114e année
19 juin 1982
No 25

Sommaire

Associations coopératives, Loi sur les 5572
Avis divers 5572
Caisses d'épargne et de crédit, Loi sur les 5578
Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil, Loi sur le 5579
Code de procédure civile 5583
Compagnies, Loi sur les 5537-5583
Compagnies étrangères, Loi sur les 5570
Curatelle publique, Loi sur la 5586
Déclarations des compagnies et sociétés, Loi sur les 5571
Demande(s) à la Législature 5587
Liquidation des compagnies, Loi sur la 5588
Ministères, Avis concernant les 5588
Office de la langue française 5617
Pouvoirs spéciaux des corporations, Loi sur les 5618
Proclamation(s) 5618
Protection du territoire agricole, Loi sur la 5620
Régie des marchés agricoles du Québec 5624
Renseignements sur les compagnies, Loi concernant les 5572
Services de santé et les services sociaux, Loi sur les 5626
Société d'habitation du Québec, Loi sur la 5626
Soumissions, Demandes de 5627
Syndicats professionnels, Loi sur les 5632
Vente(s) par shérif 5634
Vente(s) pour taxes 5667

Dépôt légal — 1er trimestre 1968
Bibliothèque nationale du Québec
© Éditeur officiel du Québec, 1982

AVIS AUX ANNONCEURS

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le Gouvernement du Québec rend ses décisions officielles. Elle est publiée en deux éditions distinctes. La première, intitulée « Avis juridiques », est publiée au moins à tous les samedis; la deuxième, intitulée « Lois et règlements », est publiée en français et en anglais au moins à tous les mercredis.

Contenu :
La Partie 1 de la *Gazette officielle* contient les avis juridiques dont la publication est requise par des lois ou des règlements ou encore par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement. On peut retrouver une liste des différents avis qu'elle contient en consultant la page sommaire de chaque édition.

Les avis doivent contenir le minimum d'information requis par les lois et règlements qui régissent leur publication. On peut se référer à la *Gazette officielle* pour y retrouver des avis déjà publiés et les utiliser comme modèles. Les avis doivent être dactylographiés dans la forme prescrite pour publication à la *Gazette officielle*. Les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, numéro de téléphone et le nombre de publications requis pour chaque avis.

Conditions générales :
Les manuscrits doivent être reçus au bureau de la *Gazette officielle* au plus tard à 16 h, le vendredi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après cette date seront reportés à l'édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec se réserve le droit de retarder ou de refuser la publication de certains documents, à cause de leur longueur, de leur mauvaise formulation ou pour toute autre raison d'ordre administratif.

Dans les cas de publications urgentes (les ventes pour taxes de janvier sont traitées différemment) et des avis comportant des difficultés particulières au plan de la composition ou de la normalisation de la copie, les annonceurs sont priés de prendre arrangement en s'adressant par téléphone au numéro 418-643-5195 ou par écrit à l'adresse ci-dessous. À noter que nous ne pouvons réserver d'espace en vue d'une publication.

Pour les avis de ventes pour taxes devant être publiés deux fois en janvier, les textes doivent être reçus dans les cinq (5) premiers jours ouvrables de l'année pour en assurer la publication selon les exigences de la loi. Après cette date, ils seront retournés aux annonceurs.

Les frais de publication sont payables à l'avance et doivent être acquittés sous forme de mandat ou par chèque émis à l'ordre du ministre des Finances.

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et être reçue avant l'heure de tombée. Les frais déjà encourus sont facturés à l'annonceur à qui l'on rembourse tout montant versé en trop.

Si une erreur typographique se glisse dans une première publication, les intéressés sont priés d'en aviser le responsable de la *Gazette officielle* avant la seconde publication pour éviter des frais supplémentaires. Les demandes de corrections au texte original doivent aussi être reçues par écrit avant l'heure de tombée.

Tarif des annonces et abonnements :

1° Tarif d'abonnement

Le prix de l'abonnement annuel de cette édition est de 45 $ par année.

2° Tarifs spéciaux

L'abonnement annuel ne comprend pas la liste des titulaires de licence requise en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction (L.R.Q., c. Q-1).

Ces publications font l'objet d'une vente au numéro séparé à un tarif maximal de 30 $ l'exemplaire.

3° Tarif de vente au numéro séparé

Les numéros séparés de la *Gazette officielle du Québec*, sauf la publication mentionnée au paragraphe 2°, se vendent au prix de 4 $ l'exemplaire.

4° Tarif de publication

a) Le tarif de publication est de 0,60 $ la ligne agate quel que soit le nombre de parutions.

b) Malgré le paragraphe *a*, le tarif de publication des avis de ventes pour taxes, autre que la première parution, est de 0,40 $ la ligne agate.

5° Tarif de traduction

Le tarif de traduction est de 20 $ les 100 mots.

6° Tarif pour les feuilles volantes

Le prix de vente pour les feuilles volantes est de 6 $ la douzaine.

Les demandes de publication d'avis doivent être adressées comme suit :

Georges Lapierre
Service de la Gazette officielle
1283, boul. Charest ouest
Québec G1N 2C9
Téléphone : (418) 643-5195

Toute correspondance concernant les abonnements ou tirés-à-part doit être adressée à :

Direction générale des publications gouvernementales
Service de la diffusion des publications
1283, boul. Charest ouest
Québec G1N 2C9
Téléphone : (418) 643-5150

L'ÉDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC

AVIS JURIDIQUES

Compagnies (Partie 1) — Loi sur les

Changement de dénomination sociale (Article 21)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'il a approuvé les règlements de changement de la dénomination sociale de chacune des corporations suivantes:

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation
ALRICK ENTERPRISES LTD. 1231-6352	LES ENTREPRISES ALRICK INC. ..... *ALRICK ENTERPRISES INC.*	58 01 13
ART & METAL INNOVATION INC. 1348-2633	INNOVATION ART & MÉTAL INC. ..... *ART & METAL INNOVATION INC.*	72 07 06
ATELIER DE RÉPARATION DE MANODÉTENDEURS ET DE CHALUMEAUX DE MONTRÉAL INC. *MONTRÉAL REGULATOR & TORCH REPAIR INC.* 1136-6242	CENTRE DE RÉPARATION M.R.T. INC. ..... *M.R.T. REPAIR CENTER INC.*	61 11 02
ATLANTIC BROKERAGE CORPORATION 1234-8025	LA COMPAGNIE DE COURTAGE ATLANTIQUE INC.	64 10 13
AUTOMATIC PARKING INC. 1105-8195	GARAGE DE STATIONNEMENT AUTOMATIQUE INC. *AUTOMATIC PARKING INC.*	55 04 15
CARDINAL LITHOPLATE CORP. 1119-0022	PLAQUES OFFSET CARDINAL INC. ..... *CARDINAL LITHOPLATE CORP. INC.*	64 08 07
CENTRE D'INFORMATIQUE B.S.P. INC. 1360-0168	SOCIÉTÉ D'INFORMATIQUE B.S.P. INC.	74 10 31
AU CHÉRUBIN SPORTIF INC. 1359-2779	CLUB JOCKOES INC.	74 09 23
LES CONFISERIES DE LA TRAPPE INC. 1633-2256	LES CONFISERIES J.C. CÔTÉ INC.	79 01 26
CONSOLIDATED DEVELOPMENTS LIMITED .. 1289-6809	SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION CONSOLIDATED LTÉE (Libre de responsabilité personnelle) *CONSOLIDATED DEVELOPMENTS LTD. (No personal liability)*	59 04 02
CONSOLIDATED MILLER MINING COMPANY LTD. 1258-3597	SOCIÉTÉ DE PROSPECTION MINIÈRE ET DE CONSTRUCTION DE PIPELINES NEW MILLER LTÉE (Libre de responsabilité personnelle) *NEW MILLER PIPELINES AND MINING EXPLORATION LTD. (No personal liability)*	58 08 07

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation
LES DISTRIBUTIONS CORRECT-ART INC. 1472-5550	ÉDITIONS AUTO CORRECT-ART INC.	76 12 21
EASTERN INDUSTRIAL WAREHOUSE INC. ... 1137-8445	DISTRIBUTION E.I.W. INC.	61 07 18
EAU DE SOURCE LAURENTIENNE LIMITÉE .. *LAURENTIAN SPRING WATER LIMITED* 1367-1367	LES EAUX LAURENTIENNES LTÉE ..... *LAURENTIAN WATER LTD.*	74 03 15
ESKENAZI DETAILERS LTD. 1252-5333	DESSINS TECHNIQUES ESKENAZI LTÉE ..... *ESKENAZI DETAILERS LTD.*	63 08 20
FERRONNERIE GUY LAROCQUE LTÉE 1176-1210	MATÉRIAUX LAROCQUE LTÉE	67 01 24
GARDERIE DE COATICOOK 1462-9307	GARDERIE L'ENFANT PETIT'ÂGE	75 12 17
GIGANTIC LAND & DEVELOPMENT CORP. .. 1262-9499	TERRAIN & DÉVELOPPEMENT GIGANTIC INC. *GIGANTIC LAND & DEVELOPMENT INC.*	59 04 21
GOULD'S PACKAGING INDUSTRIES LTD. 1117-3358	INDUSTRIES D'EMBALLAGES GOULD LTÉE ... *GOULD'S PACKAGING INDUSTRIES LTD.*	66 05 24
INDUSTRIES REGENCY INC. ..... *REGENCY INDUSTRIES INC.* 1114-8905	TRICOTS RÉGENT LTÉE ..... *THE REGENT KNITTING MILLS LTD.*	28 01 26
INTERNATIONAL HANDBAGS INC. 1198-5173	SACS À MAIN INTERNATIONAUX INC. ..... *INTERNATIONAL HANDBAGS INC.*	70 05 19
INTRA TAXI COMPANY LTD. 1267-5047	TAXIS INTRA LTÉE	65 07 08
JINA SPORTSWEAR LTD. 1268-5780	CRÉATIONS JINA LTÉE ..... *JINA SPORTSWEAR LTD.*	64 01 07
JOLIMARBRES 1111-1838	JOLIMARBRES INC.	61 07 05
MANIWAKI STEAK HOUSE INC. 1227-4395	RESTAURANT SINETTE INC.	72 01 17
MANUFACTURIER DE BAS SIEBRUCK INC. .. *SIEBRUCK HOSIERY INC.* 1119-7456	MANUFACTURIER DE BAS SIEBRUCK LTÉE ... *SIEBRUCK HOSIERY LTD.*	63 10 04
MINERS' AND DRILLERS' SUPPLY COMPANY LTD. 1254-5588	MATÉRIAUX D'EXPLOITATION MINIÈRES M.D.S. INC. *MINING SUPPLIES M.D.S. INC.*	46 07 10
MINOIL EXPLORATIONS LTD. ..... (No personal liability) 1258-3852	SOCIÉTÉ DE PROSPECTION MINOIL LTÉE ..... (Libre de responsabilité personnelle) *MINOIL EXPLORATIONS LTD. (No personal liability)*	58 10 15

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation
MONTRÉAL CONSTRUCTION CENTRE INC. .. 1328-7289	CENTRE DE CONSTRUCTION DE MONTRÉAL INC. *MONTRÉAL CONSTRUCTION CENTRE INC.*	58 10 17
NEW BALD MOUNTAIN OIL COMPANY LIMITED 1235-8560	SOCIÉTÉ DE PROSPECTION PÉTROLIÈRE BALD MOUNTAIN LTÉE (Libre de responsabilité personnelle) *BALD MOUNTAIN OIL COMPANY LTD. (No personal liability)*	53 08 25
NIVA ENTERPRISES LTD. 1326-2852	NIVA ENTREPRISES LTÉE ..... *NIVA ENTERPRISES LTD.*	60 05 24
PARRAINAGE DES RÉFUGIÉS ST-NICOLAS-BERNIÈRES INC. 1637-7616	AIDE FRATERNELLE INTERNATIONALE BERNIÈRES-ST-NICOLAS INC.	79 07 19
LES PRODUCTIONS DANIEL LÉVEILLÉ INC. 1846-7167	DANIEL LÉVEILLÉ, CHORÉGRAPHE INDÉPENDANT INC.	81 08 27
LE RESTAUROUTE A & W KOTLER INC. ..... *KOTLER'S A & W DRIVE-IN INC.* 1198-2584	RESTO-PARC (PIE IX) INC.	69 10 27
RICHELIEU-VAUDREUIL FARMS, INC. 1166-1121	LES FERMES RICHELIEU-VAUDREUIL INC.	49 04 30
ROTHOLZ TRADING CO. LTD. 1294-1530	SOCIÉTÉ D'OPTIQUE ROTHOLZ LTÉE	67 05 16
SERVICE D'AIDE TECHNIQUE DE LA SOCIÉTÉ POUR L'AMÉLIORATION DU LOGEMENT URBAIN AU SAGUENAY INC. 1629-7350	GROUPE DE RESSOURCES TECHNIQUES B.R.I.C.H. INC.	78 09 19
SHARON INVESTMENT CORPORATION 1284-0120	SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENTS SHARON INC. . *SHARON INVESTMENT CORP. INC.*	51 08 06

19555-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Changement de siège social (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a changé son siège social de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Nouvelle adresse du siège social
MAURICE CAOUETTE INC. 1274-8117	56 10 23	944, rue Lajeunesse, Sainte-Thérèse

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Nouvelle adresse du siège social
DOMAINE DE L'ISLE AUX OYES INC. 1267-6599	64 03 31	2, boulevard l'Ormière, Québec
RAYMOND DOUCET (1965) LTEE 1136-8297	63 05 08	191, Presqu'île-Asselin, St-Jean-de-Matha
GROUPES D'INFORMATIONS ET DE RECHERCHES EN PSYCHOCULTURE G.I.R.P. LTÉE 1470-6782	76 11 03	500, boulevard Habitat, Sainte-Adèle
NETTOYAGE DE WAGONS LE LAURENTIEN (1965) LTEE 1288-1496	65 03 01	2022, rue Filion, Saint-Laurent
LES PRODUITS AÉRO INC. 1142-5865	62 08 27	3035, boulevard Le Corbusier, ville de Laval

19555-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Changement du nombre d'administrateurs (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a modifié le nombre de ses administrateurs de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Nouveau nombre d'administrateurs
CLINIQUE RADIOLOGIQUE DE CAP-ROUGE INC. 1465-0220	76 02 25	3
CLUB DE L'AGE D'OR DE HAVRE DES ILES INC. 1632-5524	46 03 05	7
UBALD FOREST & FILS LTEE 1180-6577	55 07 27	3
HORIZON SOLEIL DES HANDICAPÉS 1643-5661	80 05 16	7
INSTRUMENTS MUSICAUX EFKAY LTEE 1110-9907	65 02 03	4
KREISMANS LTD. 1102-3785	46 03 05	4
GÉRALD PERRON INC. 1332-0528	72 11 11	6

19555-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Dissolution (Article 28)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'il a accepté de dissoudre chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de dissolution
ADMINISTRATION HUGUETTE INC. 1366-0881	75 07 07	82 06 26
LES AMÉNAGEMENTS TERRES-FERMES INC. 1340-5766	73 06 21	82 06 26
ATLANTIC SALES INC. 1110-6515	58 12 09	82 06 25
BIJOUTERIE DE RIMOUSKI (1978) INC. 1510-0902	78 01 13	82 06 18
CARROSSERIE ATLANTA LTÉE 1507-7076	77 10 17	82 06 19
CENTRE D'ÉQUITATION LA CAVALE INC. 1642-5605	80 03 07	82 06 19
CHENEAUX INVESTMENTS, LTD. 1245-8725	47 04 23	82 06 25
LES CONSTRUCTIONS BOIS D'OR LTÉE 1473-2366	77 01 17	82 06 19
CORPORATION A L G A 1231-1866	65 04 02	82 06 25
DEAUVILLE CONVERTERS LTD. 1291-5476	70 05 25	82 06 19
DONNACONA DÉCORATION & REMBOURRAGE INC. 1165-8010	67 02 28	82 06 19
DOREDGE CORPORATION 1254-2288	58 08 06	82 06 25
LES ENTREPRISES DE L'ÉPIPHANIE INC. 1257-3499	62 08 30	82 06 26
LES ENTREPRISES DÉZIEL INC. 1160-6951	68 06 12	82 06 26
LES ENTREPRISES DOMTAR LTÉE 1506-8430	77 09 08	82 06 19
LES ENTREPRISES LEXINGTON LTÉE 1256-9562	71 10 28	82 06 26
LES ENTREPRISES R. GAMACHE INC. 1208-5403	70 10 06	82 06 26

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de dissolution
LES ENTREPRISES YVAN FOURNIER INC. 1501-8401	76 01 21	82 06 26
ESGOTEK INC. 1292-1680	60 05 25	82 07 03
S. FATTAL COTTON INC. 1216-4216	71 11 19	82 06 19
FERME JOLIVOIR INC. 1851-1931	81 10 07	82 06 19
LES FOURRURES PIERRE LTÉE 1330-8432	73 03 20	82 06 19
GARAGE BOLDUC (1977) INC. 1509-3875	77 12 13	82 06 26
GESTION PETLA LTÉE 1370-7344	74 12 16	82 06 25
GESTION T.T.C. INC. 1285-9559	64 09 18	82 06 25
HARRY GOLD LTD. 1102-9956	50 12 14	82 06 25
LES IMMEUBLES DOMUS INC. 1254-0464	65 11 09	82 06 19
LES IMMEUBLES VIMONT LTÉE 1329-1257	62 09 20	82 06 26
INFORMATION STE-JULIE ET ST-AMABLE LTÉE 1359-2423	74 09 20	82 06 19
INFORMATION '67 INC. 1253-6843	65 11 25	82 06 19
LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES JULIEN INC. 1336-6075	73 07 24	82 06 19
AURÉLIEN JACQUES LTÉE 1169-8933	68 01 12	82 06 26
LA LIBRAIRIE DU CENTRE CATHOLIQUE DU DIOCÈSE DE NICOLET INC. 1176-2457	55 05 20	82 06 18
THE LINEN CHEST INC. 1103-9716	66 02 10	82 06 19
BEN M. LIPSEY INC. 1109-1501	53 08 04	82 06 19
LUMCORP LIMITÉE 1336-0409	73 02 20	82 06 19

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de dissolution
MURDOCK-DOMTAR INC. 1356-1253	74 04 29	82 06 26
PORTLAND REALTY, INC. 1280-5651	52 11 12	82 06 19
BERNARD POTVIN INC. 1842-2204	81 01 07	82 06 19
LES PRODUCTIONS MAXI-VEDETTES INC. 1274-9271	72 03 17	82 06 19
ROSELAWN HOUSING INC. 1266-3464	59 02 24	82 06 26
LES SOCIÉTÉS MONTCLAIR INC. 1276-4486	58 11 03	82 06 26
STANWIN LTÉE 1285-1200	68 06 11	82 06 25
STARDEL INC. 1624-0707	78 03 03	82 06 26
LE THÉATRE BELLEVUE DE JONQUIÈRE INC. 1164-5322	66 06 01	82 06 19
TRANSCO INC. 1204-0846	65 07 16	82 06 25

19555-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Établissement ou changement du domicile légal (Article 32)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a établi son domicile légal ou l'a changé de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Domicile légal
APPROVISIONNEMENT SEGA (CANADA) INC. 1180-4861	64 10 29	1500, boulevard de Maisonneuve ouest, Montréal
ASSOCIATION DU BASEBALL MINEUR DE TERREBONNE INC. 1856-9400	82 04 20	735, rue Gagnon, Terrebonne
ASSOCIATION REGIONALE DE LOISIRS POUR HANDICAPES DE L'ABITIBI-TEMISCAMINGUE 1463-1451	76 01 28	215, avenue Mercier, Rouyn

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Domicile légal
BOUTIQUE DISCOMANIE LTEE 1199-9075	70 08 05	364, rue Ste-Catherine ouest, Montréal
LE CLUB DE TIR A L'ARC CUPIDON DE MONTREAL-NORD INC. 1634-4368	79 03 09	12366, rue Alfred, Montréal-Nord
FRANMICHE INC. 1261-1471	67 05 09	800, place Victoria, bureau 720, Montréal
HABITATIONS MONT DU ROCHER INC. 1364-4372	75 07 02	3232, rue Mont-du-Rocher, Mont-Rolland
LES IMMEUBLES ANCRE INC. 1232-4448	63 11 04	1500, boulevard de Maisonneuve ouest, Montréal
MINES D'OR ARROWHEAD LIMITEE ..... (Libre de responsabilité personnelle) 1108-4332	34 09 14	1500, boulevard de Maisonneuve ouest, Montréal
QUEBEC COBALT AND EXPLORATION LIMITED 1247-5448	52 01 30	1500, boulevard de Maisonneuve ouest, Montréal
RENÉ ROBITAILLE INC. 1155-3617	61 12 06	2350, rue Galilée, Québec
SOCIETE NOUVELLE DE CINEMATOGRAPHIE INC. 1246-5878	66 11 08	800, place Victoria, bureau 607, Montréal

19555-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Lettres patentes supplémentaires

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
GUY BLANCHET INC. 1239-1900	65 08 25	82 02 11	Du capital-actions
CAFÉ DES RÉCOLLETS 1855-5334	82 03 04	82 06 02	De la valeur des biens immobiliers
LES PLASTIQUES ST-LOUIS LTÉE 1472-0767	76 12 08	82 05 21	Des objets

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
LES PLASTIQUES ST-LOUIS LTÉE ..... *ST-LOUIS PLASTICS LTD.* 1472-0767	76 12 08	82 05 22	De la dénomination sociale: LAGASBOIS INC.

19555-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Compagnies (Partie 1A) — Loi sur les

Délivrance d'un certificat de constitution

Le directeur donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
À L'HEURE DU TEMPS INC. 1857-9201	82 05 25	Kamouraska
AGROVIE INC. 1858-0357	82 05 13	Bonaventure
LES ALIMENTS NATURELS BONNE VIE INC. 1858-4078	82 05 25	Montréal
AMUSEMENTS CHARLESBOURG G.N. INC. 1857-9169	82 05 21	Québec
ASSURANCES CHARLES POULIN LTÉE 1858-2783	82 05 21	Longueuil
AUBERGE DE LA JOIE DE VIVRE INC. 1858-4532	82 05 28	Longueuil
AUBERGE LA SEIGNEURIE INC. 1858-1207	82 05 31	Beauce
AUTORAPIDE DÉBOSSELAGE PEINTURE INC. 1858-4631	82 05 31	Montréal
AVIONS ULTRA LÉGERS DU QUÉBEC LTÉE 1858-1074	82 05 27	Québec
BAR SALON NESTOR INC. 1858-4656	82 05 31	Joliette
LUCIEN BARBEAU ET FILS INC. 1857-9185	82 05 21	Québec
BEAUCARVOIE INC. 1858-4839	82 05 31	Saint-François

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
BEL-TREM INC. 1858-4342	82 05 27	Québec
PIERRE PAUL BISSONNETTE & FILS INC. 1858-4045	82 05 25	Beauharnois
LE BISTRO DU PORT INC. 1858-4219	82 05 27	Longueuil
BOIS DE FOYER REPENTIGNY INC. 1858-1173	82 05 31	Joliette
BUFFET ANDRÉ BÉLANGER INC. 1858-2478	82 05 20	Terrebonne
CADAM INC. 1857-9193	82 05 25	Québec
CAFÉ TERRASSE PASCAL GAGNON INC. 1858-4201	82 05 27	Montréal
CANTIN ET LABRECQUE INC. 1858-2601	82 05 21	Québec
CASSE-CROÛTE DE ST-ALEXIS INC. 1858-2239	82 05 19	Saint-Maurice
CÈDESTRIE INC. 1858-4789	82 05 31	Saint-François
CENTRE DE RECHERCHE D'INNOVATION DE BEAUCE INC. 1858-2379	82 05 19	Beauce
CENTRE D'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE DU QUÉBEC INC. 1858-1025	82 05 26	Québec
CENTRE NOUVELLANCE INC. 1858-4102	82 05 25	Montréal
LES CHIFFONS LAVAL INC. 1858-0878	82 05 17	Laval
YVON COMEAU INC. 1858-1041	82 05 26	Beauce
COMPTOIR G. SIMARD INC. 1857-9136	82 05 21	Chicoutimi
CONCEPTION DÉVELOPPEMENT DE SYSTÈMES ÉLECTRONIQUES C.D.E. INC. 1858-1157	82 05 31	Trois-Rivières
LES CONFECTIONS ROUSSIN INC. 1858-2874	82 05 25	Bedford
LES CONSTRUCTIONS DENIS LAMOUREUX INC. 1858-2551	82 05 20	Joliette

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
CONSTRUCTIONS J.M.V. INC. 1858-2536	82 05 20	Montmagny
LES CONSTRUCTIONS ROLAND & JEAN-MARIE BOUCHER INC. 1857-9144	82 05 21	Québec
LES CONVERSIONS T.A.M.A. INC. 1858-4425	82 05 28	Montréal
CORPORATION DE PLACEMENTS HYPOTHÉCAIRES IMMOCRÉDIT INC. 1858-2999	82 05 25	Longueuil
CORPORATION IMMOBILIÈRE AURÉE INC. 1858-2585	82 05 20	Terrebonne
CYMVIDÉO INC. 1858-2569	82 05 20	Rouyn-Noranda
D.G. VARIÉTÉS INC. 1858-2593	82 05 21	Montréal
DACTYLO LONGUEUIL INC. 1858-4144	82 05 26	Longueuil
DATA MAT INC. 1858-4888	82 05 31	Laval
DÉPANNEUR 822 DISRAELI INC. 1858-2932	82 05 25	Frontenac
DÉPANNEUR RÉJEAN CARON INC. 1858-2486	82 05 20	Québec
LES DISTRIBUTEURS CHEF INC. ..... *CHEF DISTRIBUTORS INC.* 1858-4615	82 05 28	Joliette
DISTRIBUTION STÉRÉO PLUS INC. 1858-4516	82 05 28	Trois-Rivières
LES DISTRIBUTIONS G. LÉPINE INC. 1858-4326	82 05 27	Saint-François
LES DISTRIBUTIONS LEBLOND-FRAPPIER LTÉE 1858-2668	82 05 21	Saint-François
LAURENT DUMAIS INC. 1858-1009	82 05 25	Roberval
ÉCOLE DE CONDUITE LAUZON ST-HUBERT INC. 1856-8667	82 04 13	Montréal
ÉCOLE DE TRAITEMENT DE TEXTES NOTRE-DAME INC. 1858-4110	82 05 26	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
LES ENCANS GÉRARD MESSIER INC. 1858-4359	82 05 27	Bedford
ENTREPRISE B. DUMONT INC. 1858-0852	82 05 17	Kamouraska
LES ENTREPRISES A. GASSE INC. 1858-2320	82 05 19	Bonaventure
LES ENTREPRISES FORESTIÈRES DONALD PERRON INC. 1858-2031	82 05 18	Hauterive
LES ENTREPRISES GALAKER INC. 1858-2205	82 05 19	Terrebonne
LES ENTREPRISES GASTON LAGACÉ INC. 1858-2767	82 05 21	Québec
LES ENTREPRISES J.N. RICHARD INC. 1858-2940	82 05 25	Trois-Rivières
LES ENTREPRISES JEAN-CLAUDE PATENAUDE INC. 1858-4565	82 05 28	Longueuil
LES ENTREPRISES JOCELYN ET ROBERT FONTAINE INC. 1858-2890	82 05 25	Saint-François
ENTREPRISES LUC ET SYLVAIN LEDOUX INC. 1858-4003	82 05 25	Saint-Hyacinthe
ENTREPRISES R.C. TROTTIER INC. 1858-4672	82 05 31	Chicoutimi
LES ENTREPRISES SABINCO INC. 1858-2809	82 05 21	Longueuil
ÉPICERIE CENTRE-MATIC INC. 1858-1108	82 05 27	Québec
LES EXCAVATIONS R. LEBLOND INC. 1858-4334	82 05 27	Saint-François
FERBLANTERIE DELISLE & FILS INC. 1858-2544	82 05 20	Québec
LA FERME PASTOURELLE INC. 1858-1181	82 05 31	Beauce
LES FERMES GILLES & NORMAND LTÉE 1858-4896	82 05 31	Iberville
FICHIER CENTRAL B.M.R. INC. 1858-2957	82 05 25	Montréal
GAZ DE L'ESTRIE INC. 1858-2965	82 05 25	Saint-François

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
GESTION BOCKUS INC. 1858-4581	82 05 28	Longueuil
GESTION FERMAD INC. 1858-4433	82 05 28	Montréal
GESTION G.A.G. INC. 1858-0829	82 05 17	Laval
GESTION J.L.J. INC. 1858-2718	82 05 21	Trois-Rivières
GESTION PIERBOU INC. 1858-5067	82 05 25	Montréal
G. GIRARD INVESTISSEMENTS INC. 1858-4391	82 05 27	Joliette
LES GRANDS-MAMANS GARDIENNES INC. 1858-2973	82 05 25	Chicoutimi
GROUPE ALIMENTAIRE B.V. INC. 1858-4607	82 05 28	Québec
GROUPE DU ROCHER INC. 1858-4821	82 05 31	Gaspé
LE GROUPE HANSCOMB INC. 1858-2189	82 05 18	Montréal
H.B. TAPIS ET MEUBLES INC. 1858-2775	82 05 21	Terrebonne
LES IMMEUBLES C.F.G. LTÉE 1858-2692	82 05 21	Hull
LES IMMEUBLES GAUMOND INC. 1857-9128	82 05 21	Québec
INDUSTRIE CAMO INC. 1858-4151	82 05 26	Montréal
INSTITUT PRIMAL RIVE-SUD INC. 1858-4094	82 05 26	Longueuil
LES INVESTISSEMENTS MACLADE INC. 1858-2726	82 05 21	Rimouski
ISOLATION C. TOUSIGNANT INC. 1858-1215	82 05 31	Kamouraska
ISOLATION ÉCONO INC. 1858-1140	82 05 31	Québec
LES JARDINS CHINOIS DE TRACY (1982) INC. 1858-4060	82 05 25	Richelieu

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
PIERRE LANDRY ÉLECTRIQUE INC. 1858-4268	82 05 27	Montmagny
LETROGRAPHE INC. 1858-1090	82 05 27	Québec
LIBRAIRIE GÉLINAS INC. 1858-4011	82 05 25	Laval
LOCATION SPORT DE GRANBY INC. 1858-4524	82 05 28	Bedford
LES LOCATIONS J.C. GAMACHE INC. 1858-4649	82 05 31	Beauharnois
LES LOISIRS VERTMONT INC. 1857-9227	82 05 25	Québec
LOMBRIC NATIONAL INC. 1858-4706	82 05 31	Labelle
MACHINERIE LANORAIE INC. 1858-0266	82 05 12	Joliette
MAÇONNERIE LÉO LAFRANCE INC. 1858-0662	82 05 14	Terrebonne
LA MAISON DE LA FOURNAISE AU BOIS DU CAP INC. 1858-4854	82 05 31	Trois-Rivières
MATELAS L.M.H. INC. 1858-4409	82 05 28	Saint-François
MÉCANIQUE PIERRE BOULANGER INC. 1858-4508	82 05 28	Saint-Maurice
MÉTAL PIERREVILLE INC. 1858-2817	82 05 21	Richelieu
LES MEUBLES MICHEL BEAULIEU INC. 1858-4292	82 05 27	Terrebonne
1857-1224 QUÉBEC INC. 1857-1224	82 05 14	Laval
1857-1299 QUÉBEC INC. 1857-1299	82 05 19	Abitibi
1857-9219 QUÉBEC INC. 1857-9219	82 05 25	Québec
1858-2528 QUÉBEC INC. 1858-2528	82 05 20	Trois-Rivières
1858-2619 QUÉBEC INC. 1858-2619	82 05 21	Abitibi

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
1858-2627 QUÉBEC INC. 1858-2627	82 05 21	Abitibi
1858-2825 QUÉBEC INC. 1858-2825	82 05 25	Montréal
1858-2833 QUÉBEC INC. 1858-2833	82 05 25	Montréal
1858-2841 QUÉBEC INC. 1858-2841	82 05 25	Montréal
1858-2858 QUÉBEC INC. 1858-2858	82 05 25	Montréal
1858-2882 QUÉBEC INC. 1858-2882	82 05 25	Longueuil
1858-4052 QUÉBEC INC. 1858-4052	82 05 25	Terrebonne
1858-4367 QUÉBEC INC. 1858-4367	82 05 27	Québec
1858-4375 QUÉBEC INC. 1858-4375	82 05 28	Abitibi
1858-4383 QUÉBEC INC. 1858-4383	82 05 28	Abitibi
1858-4441 QUÉBEC INC. 1858-4441	82 05 28	Montréal
1858-4458 QUÉBEC INC. 1858-4458	82 05 28	Québec
1858-4664 QUÉBEC INC. 1858-4664	82 05 31	Saint-Hyacinthe
1858-4714 QUÉBEC INC. 1858-4714	82 05 31	Saint-François
1858-4870 QUÉBEC INC. 1858-4870	82 05 31	Longueuil
1858-5018 QUÉBEC INC. 1858-5018	82 05 21	Saint-Hyacinthe
1858-5026 QUÉBEC INC. 1858-5026	82 05 21	Saint-François
1858-5034 QUÉBEC INC. 1858-5034	82 05 21	Saint-François
1858-5042 QUÉBEC INC. 1858-5042	82 05 21	Saint-François

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
1858-5059 QUÉBEC INC. 1858-5059	82 05 21	Montréal
1858-5083 QUÉBEC INC. 1858-5083	82 05 28	Montréal
1858-5091 QUÉBEC INC. 1858-5091	82 05 28	Montréal
J.G. NOËL ET FILS INC. 1858-4243	82 05 27	Joliette
OPÉRATIONS FORESTIÈRES ALAIN CARRIER INC. 1858-4722	82 05 31	Saint-François
P.P.S. INFORMATIQUE INC. 1858-1033	82 05 26	Québec
PANDA JEUNESSE INC. 1858-2916	82 05 25	Bedford
PAPETERIE CENTRE-VILLE INC. 1858-2643	82 05 21	Abitibi
LES PAVAGES ULTRA INC. 1858-2924	82 05 25	Montréal
LES PEINTURES GILLES BILODEAU INC. 1858-4235	82 05 27	Terrebonne
LA PERCHOISE INC. 1858-4128	82 05 26	Longueuil
PIÈCES D'AUTO SUPER INC. 1858-4037	82 05 25	Longueuil
PIÈCES D'AUTOS BAS PRIX L.C. INC. 1857-9151	82 05 21	Québec
PIÈCES JANI INC. 1858-1231	82 05 31	Frontenac
PINTO RÉNOVATION INC. 1858-4284	82 05 27	Longueuil
PLACEMENTS DU NORD (1982) INC. 1858-0985	82 05 18	Chicoutimi
PLOMBERIE JOS ST-HILAIRE & FILS INC. 1858-2791	82 05 21	Montréal
LES PRODUCTIONS ARMANDE SAINT-JEAN INC. 1858-1082	82 05 27	Saint-François
PRODUITS AGRICOLES MARCO INC. *MARCO FARM PRODUCTS INC.* 1858-2866	82 05 25	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
LES PRODUITS DE RÉNOVATION MATRA INC. 1858-4417	82 05 28	Montréal
PRODUITS STRATIFIÉS INTER INC. 1858-2577	82 05 20	Québec
PROFIL MARINE INC. 1857-9177	82 05 21	Bedford
PROVI-CHARLES INC. 1858-4557	82 05 28	Richelieu
QUINCAILLERIE LIMOILOU INC. 1858-4169	82 05 26	Québec
LE RADISSON DE VAL-DAVID INC. 1858-4250	82 05 27	Terrebonne
LE RAYON DE SOLEIL DE LAVAL INC. 1858-2759	82 05 21	Laval
LES RÉNOVATIONS MAHER INC. 1858-2676	82 05 21	Longueuil
RESTAURANT-BAR LA BELLE ÉPOQUE INC. 1858-2981	82 05 25	Saint-François
RÔTISSERIE DE JOLIETTE INC. ..... *JOLIETTE BARBECUE INC.* 1857-9235	82 05 25	Joliette
ROULEAU, POTVIN, PELLERIN, & ASSOCIÉS INC. 1858-4599	82 05 31	Arthabaska
SABOURIN, DION, PILON, VALIQUETTE & ASS. INC. 1858-2908	82 05 25	Montréal
SALON D'ESTHÉTIQUE SYLVIE GRENIER INC. 1858-4961	82 05 31	Arthabaska
LA SCIERIE GABY COULOMBE INC. 1858-1058	82 05 27	Kamouraska
SERVI-CENTRE SEPT-ÎLES INC. 1857-8963	82 05 11	Mingan
SERVICES DE PORTE INDUSTRIELLE RICHARDS-WILCOX LTÉE .... *RICHARDS-WILCOX INDUSTRIAL DOOR SERVICES LTD.* 1858-4185	82 05 26	Montréal
SIGNALISATION DE MONTRÉAL INC. 1858-1116	82 05 28	Montréal
SOCIÉTÉ CINÉMATOGRAPHIQUE ENTRE NOUS INC. 1858-5075	82 05 25	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
SPORTS 63 INC. 1858-4698	82 05 31	Terrebonne
STA-LIGNES INC. 1858-1017	82 05 26	Québec
STATION SERVICE CLOUTIER & MORIN INC. 1857-8492	82 05 07	Montréal
SYSTÈME T.D.C. INC. 1858-4177	82 05 26	Québec
LES SYSTÈMES INTÉRIEURS G. CARRIER INC. 1858-2445	82 05 20	Joliette
TINGRA INC. 1858-4086	82 05 26	Montréal
TOURBIÈRE LECLERC INC. 1857-9243	82 05 25	Saguenay
TRANSFORMATION EXACTE LTÉE 1858-2494	82 05 20	Laval
VACANCES FAIRWAY (QUÉBEC) LTÉE 1858-4227	82 05 27	Québec
CLAUDE VALOIS ASSURANCES INC. 1858-2635	82 05 21	Laval
VERBATECH INC. 1858-5000	82 05 20	Montréal
VITRERIE D'AUTO NORMANDIN INC. 1858-2734	82 05 21	Roberval

19555-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Délivrance d'un certificat de continuation

Le directeur donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
A.M.S. CONSTRUCTION INC. 1161-4153	65 01 22	82 05 20	
LES APPARTEMENTS LAFAYETTE INC. . 1270-7014	66 04 12	82 05 28	CHÂTEAU DU LAC CHAMPLAIN INC.

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
ARIMO INC. 1476-3106	77 04 06	82 05 26	
LES ARMOIRES R.E.X. INC. 1365-8562	75 06 17	82 03 10	
LES ASSURANCES HENRI-D. MAJOR INC. 1252-8634	71 12 31	82 05 20	
ASSURANCES JEAN MOREAU INC. 1502-1421	76 02 16	82 05 27	MOROJAN INC.
GÉRARD BEAULIEU INC. 1631-5095	78 11 20	82 05 13	
BINGO VÉZINA INC. 1349-0974	72 04 28	82 05 28	
BISCUITS LIDO (1981) INC. 1249-0413	63 05 03	82 05 21	
BLANCHETTE & BLANCHETTE INC. 1206-3863	70 11 02	82 05 20	
BOURDON, JUTEAU & ASSOCIÉS INC. .. 1240-3564	71 09 24	82 05 27	
BUREAU MODERNE F.P. INC. 1474-8529	77 03 04	82 05 21	
CAFÉ INOUCDJOUAC INC. 1645-8283	80 07 02	82 05 25	
D. CAMERON & FILS INC. 1341-4461	37 07 02	82 05 25	
CARROSSERIES ET BOÎTES DE CAMIONS FLEET INC. 1137-9500	56 12 06	82 05 28	
LES CHAUSSURES ZOOM INC. 1201-6069	70 08 04	82 05 28	LES VÊTEMENTS ZOOM INC.
CIE DE PUBLICATION ALPHA INC. 1281-1451	55 08 31	82 05 28	
LA COMPAGNIE D'APPROVISIONNEMENT ÉLECTRIQUE EMPIRE LTÉE 1109-0354	51 10 16	82 05 25	
CONFECTION C.M.P. INC. 1244-0756	69 06 06	82 05 21	
CONSTRUCTION CLAUDE BEAUSÉJOUR INC. 1624-1218	78 03 06	82 05 13	ESTIMATION CLAUDE BEAUSÉJOUR INC.

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
LES CONSTRUCTIONS FRATINO INC. 1359-7703	74 10 21	82 05 25	
DEFOY & FILS INC. 1170-6546	63 06 28	82 05 27	
DESHAIES, FERRON, TOUSIGNANT ET ASSOCIÉS INC. 1252-3031	47 10 28	82 05 20	
ROBERT DESJARDINS RADIO-T.V. INC. . 1147-9748	69 11 25	82 05 17	
DESPRÉS, RABEAU & ASSOCIÉS INC. ... 1631-7992	78 11 27	82 05 20	
ÉDIFICE R.M. DEMERS INC. 1251-9237	69 11 17	82 05 21	
ÉDITIONS DU SEUIL LIMITÉE 1370-1131	74 10 22	82 05 31	
ENTREPOSAGE MASKA LTÉE 1637-8234	79 07 23	82 05 27	
ENTREPRISES BRIEN, HENRIE, LAVOIE & ROY LTÉE 1629-4092	78 08 30	82 05 21	
LES ENTREPRISES COSIES INC. 1477-7437	77 05 17	82 05 31	
LES ENTREPRISES DE LA PLACE DU CENTRE INC. 1348-4589	72 09 19	82 05 27	GESTION F.O.B. INC. *F.O.B. MANAGEMENT INC.*
ENTREPRISES MARILARD LTÉE 1256-9869	61 05 03	82 05 28	
LES ENTREPRISES RÉAL GIGUÈRE INC. 1262-9614	66 10 13	82 05 21	
ENTRETIEN RACID INC. 1640-7850	80 01 09	82 05 12	
EXPRESS TYPESETTERS INC. 1223-3664	72 04 04	82 05 26	TYPOGRAPHIE EXPRESS INC. *EXPRESS TYPESETTERS INC.*
FERME VOPOR INC. 1337-1919	72 12 29	82 05 28	
FONDA FOURNITURES ACIER & FONDERIE LTÉE 1128-0476	67 10 03	82 05 21	
FONDATIONS P.A. INC. 1628-3939	78 07 18	82 05 31	

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
G & L FONTAINE INC. 1329-9250	73 04 25	82 05 20	
FOURRURES BOILY INC. 1629-5149	78 08 31	82 05 28	
FOURRURES C. FONTAINE INC. 1357-4132	74 09 09	82 05 28	
BERNARD GAGNÉ (1958) CIE LTÉE/ CO. LTD. 1303-7585	58 08 19	82 05 28	BERNARD GAGNÉ CIE LTÉE *BERNARD GAGNÉ CO. LTD.*
GATINEAU WESTGATE (1974) INC. 1368-5532	74 06 07	82 05 21	
GESTION ENTRAIDE INC. 1629-3763	78 08 29	82 05 28	
GESTION PACHA INC. 1362-4572	75 03 19	82 05 20	GESTION REYNALD JUNEAU INC.
GESTION PHILIPS INC. 1262-1900	59 04 20	82 05 21	
MARCEL GODARD INC. 1472-4140	76 12 15	82 05 26	
MARCEL GODIN INC. 1263-5199	66 05 30	82 05 21	LES ASSURANCES MARCEL GODIN & FILS INC.
GOYETTE TRANSPORT LIMITÉE 1263-8292	56 02 01	82 05 27	
GRISE, MONETTE INC. 1264-3649	67 02 27	82 05 21	
LE GROUPE GER-INTER INC. 1638-0107	79 08 03	82 05 27	
LE GROUPE PIONNIER INC. 1508-5814	77 11 14	82 05 28	
GEORGES-HENRI GUIMOND INC. 1462-8333	75 10 30	82 05 25	LES IMMEUBLES GUIMOND INC.
HÔPITAL LE CHÂTEAU DE BERTHIER INC. 1238-3972	68 06 21	82 05 28	CENTRE HOSPITALIER LE CHÂTEAU DE BERTHIER INC.
HÔPITAL NOTRE-DAME DE GATINEAU LTÉE 1309-3497	64 08 19	82 05 14	CENTRE HOSPITALIER NOTRE-DAME DE GATINEAU INC.
HÔTEL BON GÎTE INC. 1461-7641	75 09 04	82 05 27	

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
IMPORTATIONS RALLYE INC. 1504-9356	76 09 10	82 05 28	
IMPRIMERIE FERROL INC. 1118-7473	64 06 01	82 05 28	
IMPRIMERIE HEBDO INC. 1265-3259	54 01 26	82 05 28	
INDUSTRIES BURKHARDT LTÉE 1366-5419	75 08 13	82 05 21	
LES INVESTISSEMENTS COLOMBIENS LTÉE 1122-8137	68 08 12	82 05 20	
LES INVESTISSEMENTS EURYPON INC. . 1480-2227	75 10 03	82 05 21	
LAGES CORP. 1270-7808	64 05 19	82 05 27	LAGES INC.
C. LALONGÉ INC. 1246-9854	68 04 25	82 05 26	
LOCATION MAURIDOR INC. 1473-5435	77 01 26	82 05 25	GESTION MAURIDOR INC.
LOCATION VAUDREUIL INC. 1360-4186	74 11 26	82 05 25	LES CLIMATISATIONS ULTRA INC.
LA MAISON CHELSEA INC. 1351-7479	74 01 09	82 05 21	
MÉCANIQUE HORIZON LTÉE 1367-0153	75 09 18	82 05 28	
L.J. MESSIER LIMITÉE 1143-1681	64 08 31	82 05 27	
NUTRIVAL INC. 1374-5708	32 03 29	82 05 21	
PAPIERS RECYCLÉS DU QUÉBEC INC. .. 1636-8862	79 06 05	82 05 27	
PARC INDUSTRIEL DE LAVAL LTÉE 1271-6429	65 10 22	82 05 21	
PISCINES MÉTRIQUES INC. 1474-0518	77 02 09	82 05 20	
PLACEMENTS LÉONCE LAVOIE INC. 1367-3181	74 03 20	82 05 20	

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
PLACEMENTS LOUIS CHAMBERLAND LTÉE 1368-3065	74 05 16	82 05 19	
LES PLACEMENTS PÉLADEAU INC. 1279-4137	67 11 28	82 05 28	
PLOMBERIE CITÉ INC. 1117-7102	61 01 10	82 05 27	
POMPEX INC. 1625-5978	78 04 18	82 05 26	
RESTAURANT VILLA D'ESTE INC. 1358-7886	74 08 27	82 05 26	LES ENTREPRISES MARCELLE COURCHESNE INC.
FRANÇOIS RICAUD (1977) LTÉE 1361-8152	75 02 14	82 05 27	
ST. BRUNO HEIGHTS INC. 1299-8175	56 05 08	82 05 31	
GREGORY SANDERS INC. 1114-9135	51 11 06	82 05 21	
SERVICE SANITAIRE DE LA RIVE SUD INC. 1282-4918	66 09 08	82 05 26	
LA SOCIÉTÉ D'ANGOULÈME INC. 1232-7359	66 10 26	82 05 27	
SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS VAL ROYAL CORP. 1317-0196	58 04 16	82 05 25	
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE 6,000 INC. 1636-4739	79 05 24	82 05 28	
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE 7,000 INC. 1636-4721	79 05 24	82 05 28	
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE 8,000 INC. 1636-4747	79 05 24	82 05 28	
SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DES POLYMÈRES PREMIER CHOIX LTÉE 1305-6429	68 08 23	82 05 17	
LA TOURBIÈRE DE ST-FABIEN, INC. 1170-9599	46 05 01	82 05 26	
ROLAND TROTTIER INC. 1629-9208	78 09 20	82 05 27	
LES USINAGES RENAUD INC. 1502-9853	76 04 09	82 05 26	

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
JEAN-GUY VÉZINA INC. 1264-6998	64 12 16	82 05 14	GESTION ROUANDA INC.
WARWICK CONSTRUCTION INC. 1287-6512	66 08 02	82 05 25	
YORK BROKERS INC. 1232-0883	53 12 09	82 05 25	COURTIERS YORK INC. *YORK BROKERS INC.*

19555-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Délivrance d'un certificat de fusion

Le directeur donne avis qu'il a délivré un certificat de fusion à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
LES ARTISANS DE L'AN 3000 INC. 1858-5406	LES ARTISANS DE L'AN 3000 INC. . R. MORISSETTE & FILS INC.	82 06 01	Saint-Hyacinthe
LES CRÉATIONS TIFFANY (1982) INC. 1858-5414	LES CRÉATIONS RENDEZ-VOUS INC. LES CRÉATIONS TIFFANY INC.	82 05 31	Montréal
FERME JEAN-YVES GOSSELIN INC. 1858-3039	FERME JEAN-YVES GOSSELIN INC. SERVICES TECHNIQUES D'INSÉMINATION ST-FRANÇOIS INC.	82 06 01	Montmagny
FERME RICHELIEU INC. 1856-1845	FERME RICHELIEU INC. ..... HÔTEL DES VINGT-QUATRE INC.	82 03 22	Longueuil
LES FONDS SARTIGAN LTÉE 1858-4797	LES FONDS SARTIGAN LTÉE ..... MORISSETTE & MORIN INC.	82 06 01	Beauce
LES PLACEMENTS CLARMONT INC. *CLARMONT INTERESTS INC.* 1858-5430	LES PLACEMENTS COMFORT LTÉE IMMEUBLES LA CROSS INC. LA COMPAGNIE FINANCIÈRE MORRIS INC.	82 06 01	Montréal
R.C.R. INTERNATIONAL INC. 1858-5422	R.C.R. INTERNATIONAL INC. ..... COMPAGNIE DIE PLAST INC.	82 05 31	Longueuil
RESTAURANT ROOT BEER INC. ... 1858-4979	RESTAURANT ROOT BEER INC. ..... 1642-0101 QUÉBEC INC.	82 05 31	Québec

19555-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Délivrance d'un certificat de modification

Le directeur donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de la modification	Modification
ADIMEC INC. 1857-6678	82 05 03	82 05 21	De la dénomination sociale: MULTI-MEDIA AUDIOVISUEL INC.
LES ARMOIRES ÉLITE INC. 1854-7570	82 02 08	82 05 21	1) De la dénomination sociale: ARMOIRES BOIS-FRANC INC.; 2) du district: Longueuil.
E. AUDET ET FILS INC. 1188-5480	63 07 03	82 05 27	Du capital-actions
AUTOMOBILE JACQUES DIONNE INC. . 1842-3673	81 01 15	82 05 25	De la dénomination sociale: AUTOMOBILES LAMBERT & DIONNE INC.
AUVENTS ET MARQUISES EXPO INC. . 1854-3611	82 01 25	82 05 27	De la dénomination sociale: AUVENTS ET MARQUISES EXPOS INC. *EXPO AWNINGS AND CANOPIES INC.*
BAR SALON ST-CONSTANT INC. 1848-7652	81 07 24	82 05 25	1) De la dénomination sociale: CLUB PRIVÉ DE DOLLARD INC.; 2) du district: Montréal.
BARDOU & FILS LTÉE 1846-0303	81 05 03	82 05 28	Du capital-actions
GÉRARD BEAUCHAMP ASSURANCES (L'ASSOMPTION) INC. 1853-8405	82 01 05	82 05 25	Du capital-actions
GÉRARD BEAUCHAMP ASSURANCES (MASCOUCHE) INC. 1854-5756	82 03 19	82 05 25	Du capital-actions
BOIS ET BRANCHES VAL-RACINE INC. 1635-7055	79 04 24	82 05 25	De la dénomination sociale: B. & B. VAL-RACINE INC.
BOUTIQUE ANDRÉ ET MAURICE INC. . 1842-3095	81 01 13	82 05 27	De la dénomination sociale: COLLECTION D'OISEAUX INTERNATIONALE INC.
BOUTIQUE HENRIETTE CLOUTIER INC. 1647-6228	81 02 04	82 05 27	De la dénomination sociale: MERCERIE 696 INC.
CENTRE DU JARDIN ABBOTSFORD INC. 1857-6876	82 05 05	82 05 21	De la dénomination sociale: CENTRE DU JARDINAGE ABBOTSFORD INC.
LES CERCUEILS DU BAS ST-LAURENT INC. 1510-6719	78 02 01	82 05 25	Du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de la modification	Modification
COMPAGNIE CHANT LIMITÉE 1117-8753	60 04 22	82 05 28	Du nombre des administrateurs: 2
DENT-NET INC. 1849-6869	81 08 20	82 05 21	Du capital-actions
DUBOIS, BASTIEN, DOSTIE & ASSOCIÉS INC. 1254-8384	49 08 30	82 05 28	Du capital-actions
FERLAC INC. 1177-4999	54 04 09	82 05 25	Du capital-actions
LES FERMES RIVIÈRE CHAUDE LTÉE 1332-6160	73 06 14	82 05 14	Du capital-actions
AUX GALERIES ROY INC. 1212-0705	71 09 08	82 05 25	Du capital-actions
GESTION F. BOIVIN INC. 1844-1220	81 03 11	82 05 25	1) De la dénomination sociale: GARAGE DEL-RAY INC.; 2) du capital-actions.
GESTION PELADEAU INC. 1853-4644	81 12 17	82 05 28	1) De la dénomination sociale: GESTION PÉLADEAU INC.; 2) du capital-actions; 3) des dispositions.
GESTION PRO-VÉLO INC. 1852-9693	81 12 04	82 05 25	Du capital-actions
LAURENT GRENIER ET FILS INC. 1857-0036	82 04 15	82 05 28	De la dénomination sociale: LES ENTREPRISES MARIO GRENIER INC.
GROUPE MÉTROPOLITAIN DE SÉCURITÉ ET D'ENTRETIEN INC. 1360-6942	74 12 09	82 04 15	De la dénomination sociale: GROUPE MÉTROPOLITAIN DE SÉCURITÉ INC.
IMMEUBLES LIAISON INC. 1857-0531	82 04 16	82 05 25	De la dénomination sociale: CENTURY 21 IMMEUBLES LIAISON INC.
INSTITUT QUÉBÉCOIS D'OPINION PUBLIQUE INC. 1461-3798	75 08 13	82 05 25	Du capital-actions
LES JARDINS DU COEUR DU QUÉBEC INC. 1854-3124	82 02 02	82 05 20	Du capital-actions
METOSUD INC. 1502-5786	76 03 16	82 05 25	Du nombre des administrateurs: minimum 1, maximum 5
1847-4445 QUÉBEC INC. 1847-4445	81 06 11	82 05 28	De la dénomination sociale: GESTION LIVAD'OR INC.

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de la modification	Modification
1848-5748 QUÉBEC INC. 1848-5748	81 07 15	82 05 27	De la dénomination sociale: CENTRE MULTIPROFESSIONNEL DU QUÉBEC INC.
1848-7264 QUÉBEC INC. 1848-7264	81 07 23	82 05 27	De la dénomination sociale: LES ENTREPRISES USIBEC INC.
1849-2041 QUÉBEC INC. 1849-2041	81 08 07	82 05 07	1) De la dénomination sociale: BÂTIMENTS MESSIER INC.; 2) du district: Bedford.
1850-6543 QUÉBEC INC. 1850-6543	81 09 24	82 05 21	De la dénomination sociale: LA FERMERIE INC.
1851-2640 QUÉBEC INC. 1851-2640	81 10 09	82 05 14	1) De la dénomination sociale: TELEXPERT INC.; 2) du capital-actions; 3) du nombre des administrateurs: minimum 3, maximum 9.
1852-2318 QUÉBEC INC. 1852-2318	81 11 10	82 05 26	Du district: Beauharnois
1852-9420 QUÉBEC INC. 1852-9420	81 12 04	82 05 31	De la dénomination sociale: PLACEMENTS R.L.T.P. INC.
1852-9446 QUÉBEC INC. 1852-9446	81 12 04	82 05 31	De la dénomination sociale: PLACEMENTS ROGER RAYMOND INC.
1852-9461 QUÉBEC INC. 1852-9461	81 12 04	82 05 25	De la dénomination sociale: GESTION SERGE DORVAL INC.
1852-9479 QUÉBEC INC. 1852-9479	81 12 04	82 05 25	De la dénomination sociale: GESTION JEAN DORVAL INC.
1852-9487 QUÉBEC INC. 1852-9487	81 12 04	82 05 25	De la dénomination sociale: GESTION HÉLÈNE DORVAL INC.
1853-6698 QUÉBEC INC. 1853-6698	81 12 29	82 05 25	De la dénomination sociale: MATÉRIAUX B. DUPONT (1982) INC.
1854-2183 QUÉBEC INC. 1854-2183	82 01 19	82 05 28	De la dénomination sociale: FORESTERIE TROIS-PISTOLES INC.; 2) du district: Kamouraska.
1854-5442 QUÉBEC INC. 1854-5442	82 02 02	82 05 27	De la dénomination sociale: GESTION METTA LTÉE
1854-8263 QUÉBEC INC. 1854-8263	82 02 09	82 05 28.	De la dénomination sociale: LES HABITATIONS BARACHOIS INC.
1855-4113 QUÉBEC INC. 1855-4113	82 03 11	82 05 26	De la dénomination sociale: LES HIBOUX INC. *OWLS INC.* *OKO INC.*

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de la modification	Modification
1855-6704 QUÉBEC INC. 1855-6704	82 03 05	82 05 25	De la dénomination sociale: LES ENTREPRISES ROMÉO PERRON INC.
1856-1787 QUÉBEC INC. 1856-1787	82 03 22	82 05 20	De la dénomination sociale: RESSOURCES INTÉRIM INC.
1856-2173 QUÉBEC INC. 1856-2173	82 03 26	82 05 26	De la dénomination sociale: POURVOIERIE DE L'OURS BRUN INC.
1856-8634 QUÉBEC INC. 1856-8634	82 04 13	82 05 18	De la dénomination sociale: GARY LONGCHAMPS (1982) INC.
1856-8832 QUÉBEC INC. 1856-8832	82 04 14	82 05 20	De la dénomination sociale: GESTIONS LAURIJO INC.
1856-8873 QUÉBEC INC. 1856-8873	82 04 14	82 05 21	Du district: Montréal
1857-1109 QUÉBEC INC. 1857-1109	82 04 30	82 05 27	De la dénomination sociale: MARCHÉ LAROCQUE-MÉNARD INC.
1857-1190 QUÉBEC INC. 1857-1190	82 05 11	82 05 25	De la dénomination sociale: GEMAR ÉLECTRONIQUE INC.
1857-8880 QUÉBEC INC. 1857-8880	82 05 11	82 05 25	De la dénomination sociale: AU MASCULIN POUR LUI INC.
PLACEMENTS GENTICA INC. 1633-0946	79 01 23	82 05 28	Du capital-actions
LES PLACEMENTS PIERRE GOUPIL INC. 1505-2848	76 10 12	82 05 20	Du capital-actions
POLYGRAPH PRINTING INC. 1119-1301	65 12 17	82 05 25	De la dénomination sociale: IMPRIMERIE POLYGRAPHE INC.
QUINCAILLERIE DU RAPIDE INC. 1854-7240	82 02 18	82 05 25	1) Du district: Beauce; 2) du capital-actions.
RESTAURANT LOTUS BLEU INC. 1852-5352	81 11 23	82 05 25	1) Du capital-actions; 2) des dispositions.
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE A.B.M.S. INC. 1849-6877	81 08 20	82 05 21	Du capital-actions
SOMAK INTERNATIONAL INC. 1121-7718	64 11 17	82 05 28	Du capital-actions
SPAGHETTI ILLIMITÉS INC. 1647-4702	80 09 10	82 05 10	De la dénomination sociale: 1647-4702 QUÉBEC INC.
LES TRAVAUX MÉCANISÉS G.L.B. LTÉE 1363-4878	75 05 12	82 05 28	Du capital-actions
DONAT VERONNEAU INC. 1852-0916	81 11 09	82 05 27	Du district: Longueuil

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de la modification	Modification
GASTON VERONNEAU INC. 1852-0924	81 11 09	82 05 27	Du district: Longueuil
GÉRALD VERONNEAU INC. 1852-0932	81 11 09	82 05 27	Du district: Longueuil

19555-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Compagnies (Partie 3) — Loi sur les

Lettres patentes

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
ALTERNATIVE NAISSANCE 1855-5375	82 03 04	Montréal
ASSOCIATION D'AMÉNAGEMENT ET ENSEMENCEMENT WATOPEKA 1856-9376	82 05 18	323, rue St-Georges, Windsor
ASSOCIATION DES AIDES FAMILIALES DE LA RÉGION DE QUÉBEC 1857-9631	82 05 26	7950, Trait-Carré est, Charlesbourg
ASSOCIATION DES CITOYENS DU LAC ST-FRANÇOIS SUD 1857-5498	82 05 06	93, des Goélands, Saint-Jérôme
L'ASSOCIATION DES CLOUTIER D'AMÉRIQUE 1857-7940	82 05 21	6805, 10e Avenue, Charlesbourg
L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS DE L'ISLE-AUX-COUDRES (L'ACIAC) 1857-7825	82 05 20	56 A, Royale est, Saint-Bernard-sur-Mer
ASSOCIATION DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE POINTE AU PÈRE 1857-1711	82 04 28	945, boulevard Ste-Anne Pointe-au-Père
ASSOCIATION DES ÉTUDIANTS DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE DENTAIRE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL (A.E.M.D.U.L.) 1857-3816	82 05 05	École de médecine dentaire, Université Laval, Ste-Foy

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
ASSOCIATION DES LOCATAIRES DES BOIS-FRANCS 1857-9292	82 05 21	Victoriaville
L'ASSOCIATION DES MAÎTRES-FLEURISTES DU QUÉBEC 1857-5407	82 05 06	3230, rue Sicotte, Saint-Hyacinthe
ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE L'ANSE AUX SARCELLES DE ST-NICOLAS INC. 1857-9623	82 05 26	1195, rue de Lavigerie, bureau 200, Sainte-Foy
ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC LÉON INC. 1857-5662	82 04 30	Lac Léon, Sainte-Marcelline-de-Kildare
ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC RICHER .. 1857-7833	82 05 20	12769, Berry, Pierrefonds
ASSOCIATION NATIONALE DES LIBRAIRIES UNIVERSITAIRES 1856-5978	82 04 01	1615, rue Paton, Sherbrooke
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES ENTREPRISES ADAPTÉES (AQEA) 1857-1661	82 04 28	Parc Industriel, route Kennedy, Saint-Joseph-de-Beauce
ASSOCIATION RÉGIONALE DE SKI NORDIQUE DE LANAUDIÈRE INC. 1856-6398	82 04 02	1500, Base-de-Roc, Joliette
CENTRE AMITIÉ DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE DE LA RÉGION DE L'AMIANTE (C.A.S.I.R.A.) 1852-1419	82 02 03	37, rue Notre-Dame sud, Thetford-Mines
CENTRE DE BÉNÉVOLAT DE SAINT-CÉSAIRE INC. 1857-3626	82 05 03	Saint-Césaire
CENTRE D'INFORMATIONS ET DE SERVICES SOCIO-ÉCONOMIQUES DES HAÏTIENS DE MONTRÉAL (CISSEHM) 1857-1893	82 04 29	812, Gilford, Montréal
CLUB ÂGE D'OR POUPART INC. 1857-7650	82 05 18	550, rue Poupart, Montréal
CLUB BIDOU INC. 1856-7867	82 04 14	26, rue Bernier, Beauport
CLUB CEC ST-GEORGES DE BEAUCE INC. 1857-9300	82 05 21	12435, 1re Avenue, Saint-Georges
CLUB D'AVIRON CITÉ DES JEUNES DE VAUDREUIL INC. 1854-6531	82 02 23	Vaudreuil
CLUB DE GYMNASTIQUE ARTISTIQUE TINSICA-BLAINVILLE (1982) INC. 1856-9756	82 04 22	37, 34e Avenue est, Blainville

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
CLUB DE TIR OLYMPIQUE DU SUD-OUEST 1856-9244	82 04 19	104-A, rue St-François, Valleyfield
CLUB DE VOILE DE LAC-MÉGANTIC 1857-7668	82 05 18	Lac-Mégantic
CLUB DES LOISIRS DU CAMPING LAC DES PINS INC. . 1857-7403	82 05 17	Route 201, Saint-Antoine-Abbé
CLUB OPTIMISTE RIVIÈRE-BLEUE INC. 1857-7379	82 05 17	Rivière-Bleue
CLUB QUATRE PATTES MONTRÉAL INC. 1857-7809	82 05 19	5579, 6e Avenue, Montréal
CLUB RADIO AMATEUR DES HANDICAPÉS DU QUÉBEC 1857-9516	82 05 25	Montréal
CLUB RICHELIEU CHAUDIÈRE OUEST 1857-9607	82 05 25	Saint-Nicolas
COMITÉ DE CITOYENS DE SAINT-HUBERT 1856-5697	82 03 31	98, Taché ouest, Saint-Hubert
COMITÉ DE LA FÊTE DES QUÉBÉCOIS DE ST-CONSTANT 1856-6414	82 04 02	Saint-Constant
LE COMITÉ DE PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT DE ST-NAZAIRE INC. 1857-7007	82 05 12	199, rue Principale, Saint-Nazaire
COMITÉ DE SAINT GABRIEL DE L'ADORATION, PATRON D'ABRUZZO DE LA JEUNESSE *COMITATO DI SAN GABRIELE DELL'ADDOLORATA, PADRONO D'ABRUZZO DELLA GIOVENTU* 1855-8569	82 04 21	4959, de Castilles, Montréal
COMITÉ D'ENTRAIDE DE ST-LOUIS-DE-FRANCE 1857-5472	82 05 06	701, boulevard St-Jean ouest, Saint-Louis-de-France
COMITÉ DES LOCATAIRES DE L'HABITATION DU FORT 1857-7726	82 05 18	Montréal
LE COMITÉ DES LOISIRS DE RIVIÈRE-HÉVA 1857-5852	82 05 10	Rivière-Héva
COMITÉ DES SANS EMPLOI DE DRUMMOND INC. 1857-9524	82 05 25	494, rue St-Jean, Drummondville
LE CONSEIL DES GENS D'AFFAIRES DE L'OUTAOUAIS INC. 1857-9441	82 05 25	336, rue Lévis, Hull

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE PAROISSIAL DE ST-ELZÉAR INC. 1857-7494	82 05 17	Saint-Elzéar
CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA MATAPÉDIA (TOURMAT) 1857-7841	82 05 20	Val-Brillant
DANSE-CITÉ INC. 1856-9780	82 04 21	4702, rue Fabre, Montréal
ÉCOLE DE BASEBALL AMATEUR SOREL INC. 1857-7130	82 05 13	200, Couillard-des-Prés, Sorel
FAMILLES EN PLEIN AIR LAVAL 1857-5910	82 05 12	Laval
FONDATION CHARLES-LÉON LUSSIER 1857-5555	82 05 07	Saint-Hyacinthe
FONDATION PHILIPPE PERRAULT 1857-5506	82 05 07	2905, rue Girouard ouest, Saint-Hyacinthe
FOYER HELLÉNIQUE POUR PERSONNES ÂGÉES *HELLENIC SENIOR CITIZENS RESIDENCE* 1856-7610	82 04 05	Montréal
GARDE STE-ANNE DE POINTE-AU-PÈRE INC. 1857-9250	82 05 21	336B, avenue Dionne, Pointe-au-Père
GROUPE D'ACTION DES SINISTRÉS DE LA MIUF, QUÉBEC MÉTROPOLITAIN 1857-7536	82 05 18	3661, chemin Saint-Louis, Sainte-Foy
LE GROUPE D'ENTRAIDE DE LA SCLÉROSE EN PLAQUES DE LA BANLIEUE OUEST *WEST ISLAND MULTIPLE SCLEROSIS SELF-HELP GROUP* 1854-7893	82 02 08	2, Trianon, Dollard-des-Ormeaux
HABITATION POPULAIRE DESJARDINS DE MONTRÉAL ET DE L'OUEST-DU-QUÉBEC 1855-5318	82 05 07	2006, rue Plessis, Montréal
IMMEUBLE POPULAIRE DESJARDINS DE MONTRÉAL ET DE L'OUEST-DU-QUÉBEC 1855-5300	82 05 07	2006, rue Plessis, Montréal
INFO-FEMMES INC. 1857-5977	82 05 12	1050, boulevard Saint-Jean-Baptiste, Pointe-aux-Trembles
JOURNAL DES ÉTUDIANTS DE LA FACULTÉ DES SCIENCES APPLIQUÉES DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE INC. 1857-7858	82 05 20	Sherbrooke

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
LIGUE DE BALLE-MOLLE DE ST-ÉTIENNE DE LAUZON 1857-1745	82 04 27	28, des Peupliers, Saint-Étienne-de-Lauzon
LIGUE MONTRÉALAISE DE SPORT BOCCE 1857-9672	82 05 26	2780, avenue Willowdale, app. 8, Montréal
MAISON DE PRIÈRE NOTRE-DAME-DE-L'EUCHARISTIE 1857-3659	82 05 03	852, chemin de la Carrière, Saint-Philippe
LES PRODUCTIONS CULTURELLES TROPIC INC. 1857-9391	82 05 25	968, rue St-Jean, Québec
LES PRODUCTIONS DU C.E.M. INC. 1855-5227	82 05 13	818, Hoopes, Arvida
RÉCUPÉRATION — MÉKINAC 1853-3109	81 12 15	620, Principale, Saint-Joseph-de-Mékinac
LA SOCIÉTÉ D'HABITATION POPULAIRE DE COWANSVILLE 1857-1356	82 04 26	500, rue Sud, Cowansville
SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE DE MONTRÉAL 1857-1265	82 05 18	4690, Roslyn, Montréal
LA SOCIÉTÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DES UKRAINIENS AU QUÉBEC 1857-7510	82 05 17	83, Beverley, Mont-Royal
SOLEIL DES CANTONS (1982) LTÉE ..... *TOWNSHIPS SUN (1982) LTD.* 1857-7569	82 05 18	Rue Académy, Lennoxville
T.V.C.E. (TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE DE L'ÉRABLE) 1857-5480	82 05 06	Saint-Éphrem
(TROUPE DE THÉÂTRE) LES ANNEAUX D'OR 1856-7859	82 04 14	Nouvelle
TROUPE PREMIERS CAMPAGNARDS DE HEMMINGFORD *IST COUNTRYMEN BOYS CLUB OF HEMMINGFORD* 1852-1427	82 05 10	550, rue Goyette, Hemmingford
VAL-DANSE SAINT-HUBERT 1857-5589	82 05 07	Saint-Hubert
VAN-CORRECT INC. 1857-9342	82 05 25	Charlesbourg

19555-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Compagnies étrangères — Loi sur les

Changements

La compagnie étrangère ci-dessous mentionnée donne avis des changements suivants:

Nom de la compagnie	Date des changements	Changements
LES MINES BELMORAL LTÉE (Libre de responsabilité personnelle) 1364-4570	82 04 07	1. Du bureau principal à: bureau 3400, Tour de la Bourse, place Victoria, Montréal 2. De l'agent principal en celui de: M. Maurice A. Forget, bureau 3400, Tour de la Bourse, place Victoria, Montréal

19555-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Nouveau permis

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les compagnies étrangères, un nouveau permis a été accordé aux corporations suivantes:

Nom de la compagnie ou sa version	Date du nouveau permis
AKHURST MACHINERIE LIMITÉE 1510-4011	82 05 20
SERVICE DE GESTION EBK LTEE 1641-4864	82 05 26
SERVICES DE GESTION RLO LTÉE 1977-1781	82 05 26

19555-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Nouveau permis

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les compagnies étrangères, un nouveau permis a été accordé à la corporation suivante:

* Nom de la compagnie ou sa version ** Nom d'emprunt	Date du nouveau permis
** IBERIA, LIGNES AÉRIENNES D'ESPAGNE, CORPORATION ANONYME 1229-6778	82 05 28

19555-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Permis

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les compagnies étrangères, un permis a été accordé aux corporations suivantes:

* Nom de la compagnie ou sa version ** Nom d'emprunt	Date du permis	Nom et adresse de l'agent principal	Adresse du bureau principal
** AGENCES NORWEST LTÉE 2129-2735	82 05 21	Me Peter D. Walsh, 1981, avenue McGill College, Montréal	1981, avenue McGill College, Montréal
** MACMILLAN BLOEDEL LTÉE 2126-2522	82 05 20	Me Paul A.R. Townsend, 800, place Victoria, local 720, Montréal	800, place Victoria, local 720, Montréal, district judiciaire de Montréal
** SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT HITEC LTÉE 2129-2271	82 05 31	M. Peter Evdokias, 2055, rue Peel, local 1100, Montréal	2055, rue Peel, local 1100, Montréal, district judiciaire de Montréal

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

19555-o

Déclarations des compagnies et sociétés — Loi sur les

Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les déclarations de sociétés en commandite suivantes ont été enregistrées à son bureau.

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
ENTREPRISES C.L. ENR. ..... SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	82 05 21	129, Prince-Arthur est, Montréal
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DE LA RIVIÈRE À SIMON	82 06 02	1685, chemin Rivière-à-Simon, St-Sauveur

Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure, district judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU.

19584-o

Renseignements sur les compagnies — Loi concernant les

Avis de reprise d'existence

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'il a délivré des certificats de reprise d'existence aux compagnies dissoutes dont les noms suivent:

Nom	Date de délivrance du certificat	Dispositions particulières
ASSOCIATION CROATE DE CHASSE & PÊCHE 1330-3979	81 11 16	Aucune
INSTITUT CANADIENS DES CONSEILLERS DE VOYAGES (QUÉBEC) 1318-9956	82 04 14	Aucune
THE PHOENIX CLUB 1279-7841	82 05 11	Changeant sa dénomination sociale en celle de: CLUB PHOENIX INC.
TURNBULL & SONS LIMITED 1162-5092	82 05 19	Changeant sa dénomination sociale en celle de: TURNBULL & FILS LTÉE *TURNBULL & SONS LIMITED*

19555-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Associations coopératives — Loi sur les

LA COOPÉRATIVE D'HABITATION DE GUYENNE

(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « LA COOPÉRATIVE D'HABITATION DE GUYENNE », dont le siège social est situé à Guyenne, QC, dans la circonscription électorale d'Abitibi-Ouest.

Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,
19557-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

Avis divers

Chevaliers de Colomb du Conseil Lisieux, numéro 8098

Avis est donné que les Chevaliers de Colomb du Conseil Lisieux, numéro 8098, possèdent leur siège social à Beauport, province de Québec, et qu'ils se prévalent des dispositions de la Loi concernant les Chevaliers de Colomb de la province de Québec (I et II, Elizabeth II, c. 134, a. 2), et ce, à partir de la date de la publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Le grand chevalier,
JULIEN PAQUET.
Le secrétaire-archiviste,
19558-o YVON GUILLOT.

Conseil scolaire de l'île de Montréal
Rachat d'obligations

Obligations émises par la Commission des Écoles Catholiques de Pointe-Claire et Beaconsfield.

Émission de 1 777 500 $ comprenant 537 000 $ d'obligations à terme de 20 ans — 7½ % échéant le 1er août 1988 remboursables en monnaie canadienne par voie de remboursements anticipés obligatoires.

Avis public est, par les présentes, donné aux détenteurs des obligations ci-haut mentionnées que le Conseil scolaire de l'île de Montréal (la dette obligataire de la Commission des Écoles Catholiques de Pointe-Claire et Beaconsfield étant devenue, depuis le 1er juillet 1973, la dette obligataire dudit Conseil scolaire en vertu du chapitre 60 des lois du Québec de 1972) se propose de racheter et rachètera pour un montant en principal de 61 000 $, le 1er août 1982, en tant que remboursement anticipé obligatoire, les obligations suivantes (ou partie de ces obligations) à 100 % de leur montant en principal plus l'intérêt couru à la date du rachat à savoir:

Coupures de 1 000 $ dont le numéro commence par la lettre M:

1232	1237	1246	1255	1264	1273	1282	1291
1300	1309	1318	1327	1336	1345	1354	1363
1372	1381	1390	1399	1408	1417	1426	1435
1444	1453	1462	1471	1480	1489	1498	1507
1516	1525	1534	1543	1552	1561	1570	1579
1588	1597	1606	1615	1624	1633	1642	1651
1660	1669	1678	1687	1696	1705	1714	1723
1732	1741	1750					

Coupure de 10 000 $ dont le numéro commence par la lettre X, rachetable jusqu'à concurrence du montant en principal apparaissant après ledit numéro:
X-001 2 000 $

Les obligations (ou partie de ces obligations) devant être ainsi rachetées deviendront dues et payables le 1er août 1982 et seront payées en monnaie légale du Canada, à toute succursale de la Banque Nationale du Canada dans la province de Québec ou au bureau principal de ladite banque à Toronto, Ontario, sur présentation et remise des obligations portant les numéros mentionnés ci-dessus, avec tous les coupons d'intérêt échéant après le 1er août 1982 y attachés.

Les obligations immatriculées doivent être accompagnées de procurations pour leur transfert dûment signées en blanc. Les obligations représentant la partie non rachetée de l'obligation rachetée en partie seulement seront émises sans frais: les obligations seront immatriculées de la même manière que l'obligation immatriculée remise et des obligations au porteur seront émises si l'obligation remise est au porteur, à moins d'instructions contraires.

Avis public est aussi, par les présentes, donné que l'intérêt sur le montant en principal des obligations (ou partie de ces obligations) présentement appelées pour paiement cessera de courir le et après le 1er août 1982.

Montréal, le 4 juin 1982.

Le directeur
des services financiers,
19683-o L.G. SERGE GADBOIS.

Conseil scolaire de l'île de Montréal
Rachat d'obligations

Obligations émises par la Commission scolaire de Saint-Léonard de Port Maurice.

Émission de 776 000 $ comprenant 289 000 $ d'obligations à terme de 20 ans — 7½% — échéant le 1er août 1988 remboursables en monnaie canadienne par voie de remboursements anticipés obligatoires.

Avis public est, par les présentes, donné aux détenteurs des obligations ci-haut mentionnées que le Conseil scolaire de l'île de Montréal (la dette obligataire de la Commission scolaire de Saint-Léonard de Port Maurice étant devenue, depuis le 1er juillet 1973, la dette obligataire dudit Conseil scolaire en vertu du chapitre 60 des lois du Québec de 1972) se propose de racheter et rachètera, pour un montant en principal de 25 000 $, le 1er août 1982, en tant que remboursement anticipé obligatoire, les obligations suivantes à 100 % de leur montant en principal plus l'intérêt couru à la date du rachat à savoir:

Coupures de 1 000 $ dont le numéro commence par la lettre M:

487	499	511	523	535	547	558	569
581	593	605	617	629	641	652	664
676	688	699	706	718	729	741	753
764							

Les obligations devant être ainsi rachetées deviendront dues et payables le 1er août 1982 et seront payées en monnaie légale du Canada, à toute succursale de la Banque Nationale du Canada dans la province de Québec ou au bureau principal de ladite banque à Toronto, Ontario, sur présentation et remise des obligations portant les numéros mentionnés ci-dessus, avec tous les coupons d'intérêt échéant après le 1er août 1982 y attachés.

Les obligations immatriculées doivent être accompagnées de procurations pour leur transfert dûment signées en blanc.

Avis public est aussi, par les présentes, donné que l'intérêt sur le montant en principal des obligations

présentement appelées pour paiement cessera de courir le et après le 1er août 1982.

Montréal, le 4 juin 1982.

Le directeur
des services financiers,
19684-o L.G. SERGE GADBOIS.

Ville de Dolbeau
Rachat d'obligations

Émission d'obligations datée du 1er août 1969 au montant de 88 000,00 $, échéance le 1er août 1989.

Avis est, par la présente, donné que, conformément aux dispositions contenues aux obligations ci-dessus décrites, il est prévu qu'un remboursement obligatoire de 5 000,00 $ doit être remboursé par anticipation le 1er août 1982 au moyen d'un tirage au sort qui a été fait parmi les obligations en cours. Cinq débentures au montant nominal de 1 000,00 $ dollars chacune et portant le préfixe M ont été tirées, à savoir les numéros:

M 028- M 051- M 065- M 073- M 081

et seront rachetées le 1er août 1982.

Avis est aussi donné que l'intérêt sur la valeur nominale des débentures ainsi appelées pour rachat cessera d'être payable à partir de 1er août 1982.

Dolbeau, le 25 mai 1982.

Le trésorier,
19554-o RENÉ LAVOIE.

Église évangélique Baptiste Salem

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de la Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., c. C-71), il a accordé des lettres patentes, en date du 19 mars 1982, constituant en corporation régie par la Loi sur les corporations religieuses, révérend Samuel Pierre, pasteur, 5410, Bélanger est, appartement 16, Montréal, M. Lauture Eugène-Magloire, ingénieur, 6670, Pie-XI, appartement 106, Montréal, veuve Mercina Clersias, journalière, 5410, Bélanger est, appartement 1, Montréal, et M. Guy Pierre, journalier, 5410, Bélanger est, appartement 1, Montréal.

La valeur des biens immobiliers que peut posséder la corporation est limitée à 1 000 000 000,00 $.

Le siège social de la corporation est situé au 5410, Bélanger est, appartement 16, Montréal, district judiciaire de Montréal.

Le sous-ministre des Institutions
financières et Coopératives,
JEAN-MARIE BOUCHARD.
19555-o 1856-0698

Ville de Gatineau
Rachat d'obligations

Aux détenteurs des obligations payables en monnaie canadienne de l'émission « Obligations 8½ % à fonds d'amortissement, échéant le 1er août 1989 » (ci-après appelées « obligations ») de l'ex-ville de Pointe-Gatineau, QC.

Avis public est, par les présentes, donné que la ville de Gatineau a l'intention de racheter et rachètera pour fins d'amortissement le 1er août 1982, conformément aux dispositions de l'émission des obligations, les obligations suivantes (ou partie des obligations) comme mentionné ci-après, de l'émission mentionnée ci-dessus, à 100 % de leur montant en principal plus l'intérêt couru à la date de rachat, à savoir:

Numéros des obligations à coupons entièrement immatriculés portant les numéros suivants:

M 067	1 000,00 $
M 070	1 000,00 $
M 086	1 000,00 $
Total	3 000,00 $

Les obligations suivantes ainsi rappelées pour rachat deviendront dues et payables et seront payées dans toute succursale dans la province de Québec et au bureau principal à Toronto et à Ottawa de la Banque Canadienne Nationale, maintenant sous le nom de La Banque Nationale du Canada.

Avis public est aussi, par les présentes, donné que l'intérêt sur le montant en principal des obligations (ou partie de ces obligations) présentement rappelées pour paiement cessera de s'accroître le et après le 1er août 1982.

Gatineau, le 3 juin 1982.

Ville de Gatineau
Le directeur des finances,
19616-o ROBERT BÉLAIR, C.A.

Mission catholique Notre-Dame-d'Haïti

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les évêques catholiques romains (L.R.Q., c. E-17), il a été accordé par le lieutenant-gouverneur des lettres patentes en date du 2 avril 1982, constituant en corporation « Mission catholique Notre-Dame-d'Haïti ».

Le siège social de la corporation est situé en la ville de Montréal.

Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,
JEAN-MARIE BOUCHARD.

19555-o 1856-6372

Mission Marie-Auxiliatrice Rivière-des-Prairies — Maria ausiliatrice

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les évêques catholiques romains (L.R.Q., c. E-17), il a été accordé par le lieutenant-gouverneur des lettres patentes en date du 29 janvier 1982, constituant en corporation « Mission Marie-Auxiliatrice Rivière-des-Prairies — Maria ausiliatrice ».

Le siège social de la corporation est situé en la ville de Montréal.

Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,
JEAN-MARIE BOUCHARD.

19555-o 1856-3791

Ville de Montréal

Avis public est, par les présentes, donné que la ville de Montréal propose de se prévaloir de l'article 36 de sa charte qui se lit comme suit:

« 36. Le directeur du service des travaux publics doit faire décrire et enregistrer dans un registre exclusivement tenu à cette fin les rues, ruelles, voies et places publiques en totalité ou en partie acquises par la ville ou ouvertes au public depuis au moins cinq ans. Quant à celles de ces rues, ruelles, voies ou places qui se sont qu'en partie publiques, l'enregistrement et la description ne sont faits que pour cette partie.

À compter de cet enregistrement, ces rues, ruelles, voies et places sont réputées voies publiques.

Les dispositions du présent article s'appliquent également aux territoires annexés.

Les rues, ruelles, voies et places publiques ouvertes au public depuis au moins cinq ans dans les limites de la ville ou de tous territoires annexés à celle-ci deviennent propriété de la ville dès que sont accomplies les formalités suivantes:

1. Par résolution du Comité exécutif, la ville approuve le ou les documents donnant la description de toutes rues, ruelles, voies ou places publiques, ou de toute partie de celles-ci, pour lesquelles la ville entend se prévaloir des dispositions du présent article.

2. Ces documents doivent être déposés aux archives du service des travaux publics de la ville et une copie certifiée par un arpenteur-géomètre doit être déposée au bureau d'enregistrement de Montréal.

3. Le greffier de la ville doit publier deux fois à la *Gazette officielle du Québec*, avec un intervalle d'au moins trois mois et d'au plus quatre mois entre chaque publication, un avis contenant:

a) le texte intégral du présent article;

b) une description sommaire des rues, ruelles, voies et places publiques dont il s'agit;

c) une déclaration à l'effet que la description prévue au paragraphe 1 a été approuvée et déposée suivant les paragraphes 1 et 2.

4. L'avis prévu au paragraphe 3 doit, dans le mois suivant chacune de ses publications à la *Gazette officielle du Québec*, être inséré dans un journal quotidien de langue française et dans un journal quotidien de langue anglaise publiés dans la ville.

Tous droits auxquels des tiers pourraient prétendre quant à la propriété du fonds desdites rues, ruelles, voies et places publiques apparaissant aux documents ainsi déposés sont éteints et prescrits s'ils ne sont exercés par action devant le tribunal compétent dans l'année suivant la dernière publication à la *Gazette officielle du Québec* de l'avis ci-dessus prévu.

À l'expiration de ces délais, la ville doit faire enregistrer sur tout terrain dont il s'agit une déclaration notariée constatant l'accomplissement des formalités ci-dessus prévues et cet acte ainsi enregistré constitue une preuve concluante de l'accomplissement de ces formalités. Le régistrateur est tenu d'accepter le dépôt des documents et d'enregistrer la déclaration notariée ci-dessus mentionnée.

Le fait qu'une rue, ruelle, voie ou place publique est décrite et enregistrée au registre prévu au premier alinéa ou est décrite dans les documents et résolutions prévus à l'article 37, fait preuve *prima facie* que cette rue, ruelle, voie ou place publique est ouverte au public depuis plus de cinq ans.

La ville ne peut se prévaloir des dispositions du présent article à l'égard de terrains sur lesquels elle a prélevé quelques taxes au cours des trois années précédentes.

Le présent article s'applique aussi aux rues, ruelles et voies privées mais seulement dans les cas où elles apparaissent au plan officiel comme telles et que leurs propriétaires ont été, à cause de leur caractère, exemptés de taxes municipales foncières durant au moins trois exercices.

Quant aux rues, ruelles, voies publiques et parcs dont la ville est propriétaire mais dont les titres comportent une restriction dans l'usage futur qu'elle veut en faire, la ville peut se libérer de ces restrictions par la procédure qui suit:

a) par la publication d'un avis à cet effet dans un quotidien de langue française et dans un quotidien de langue anglaise publiés à Montréal;

b) en payant l'indemnité fixée par la cour dans les cas où dans les douze mois de la publication de ces avis, le donateur ou ses ayants droits ou successeurs ont exercé leurs recours; si ces recours ne sont pas exercés dans ce délai de douze mois, la ville est libérée.

Cet avis porte sur certaines rues et ruelles formées des lots suivants du cadastre de la ville de Montréal (quartier Saint-Antoine), division d'enregistrement de Montréal:

1) les lots 86-15 (ruelle), 87-2 (ruelle) et 87-5 (rue) faisant partie de la rue Blake;

2) les lots 87-75 (ruelle) et 87-78 (ruelle) faisant partie de l'avenue Blanchard;

3) les lots 1663-22 (rue), 1668-8 (rue) et 1671-8 (rue) faisant partie de l'avenue Lincoln;

4) le lot 1574-12 (rue) faisant partie de l'avenue Overdale;

5) le lot 469-16 (rue) faisant partie de la rue Paxton;

6) le lot 1715-14 faisant partie de l'avènue Selkirk;

7) les lots 1345-14A (ruelle), 1345-18A (ruelle), 1504-1 (ruelle), 1504-5 (ruelle), 1504-12 (ruelle), 1505-1 (ruelle), 1530-11 (ruelle), 1579-6 (ruelle), 1579-7 (ruelle), 1579-15 (ruelle), 1583-8 (ruelle), 1663-5 (ruelle), 1663-11 (ruelle), 1663-28 (ruelle), 1663-34 (ruelle), 1663-41 (ruelle), 1671-4 (ruelle), 1677-5 (ruelle), 1703-78 (ruelle), 1703-87 (ruelle), 1703-88 (ruelle), 1715-15, 1715-40, 1794-3, 1794-11 (ruelle), 1794-14, 1819-22 (ruelle), 1821-7 (ruelle), 1822A, 1822-7 (ruelle), 1822-14A (ruelle), 1822-33A (ruelle), 1822-34 (ruelle), 1822-52 (ruelle), 1822-69A (ruelle), 1822-70 (ruelle), 1839-7 (passage), 1839-14 (passage), 1839-21 (ruelle), 1841-5 (ruelle), 1841-D-5 (ruelle), 1841-E-4 (ruelle), 1841-H-3 (ruelle) et 1860-GG (ruelle), soit tous des ruelles,

dont la description, telle qu'elle a été préparée par monsieur Denis Sarrazin, arpenteur-géomètre, a été approuvée par le Comité exécutif de la ville de Montréal, le 16 septembre 1981.

Le présent avis est promulgué afin de permettre à la ville de devenir propriétaire des rues et ruelles ci-dessus mentionnées en conformité des dispositions susdites; et le soussigné déclare que la description des lots mentionnés ci-dessus, approuvée par le Comité exécutif, a été déposée aux archives du Service des travaux publics et qu'une copie de cette description, dûment certifiée par monsieur Denis Sarrazin, arpenteur-géomètre, a été déposée le 11 janvier 1982 sous le numéro 3 233 519 au bureau d'enregistrement de Montréal.

Le présent avis est le premier que le soussigné doit publier en vertu du paragraphe 3 de l'article 36 de la charte de la ville.

Montréal, le 19 juin 1982.

Le greffier adjoint de la ville,
19573-25-2-o JEAN JACQUES RÉGNIER.

Ville de Montréal

Avis public est, par les présentes, donné que la ville de Montréal propose de se prévaloir de l'article 36 de sa charte qui se lit comme suit:

« 36. Le directeur du service des travaux publics doit faire décrire et enregistrer dans un registre exclusivement tenu à cette fin les rues, ruelles, voies et places plubliques en totalité ou en partie acquises par la ville ou ouvertes au public depuis au moins cinq ans. Quant à celles de ces rues, ruelles, voies ou places qui ne sont qu'en partie publiques, l'enregistrement et la description ne sont faits que pour cette partie.

À compter de cet enregistrement, ces rues, ruelles, voies et places sont réputées voies publiques.

Les dispositions du présent article s'appliquent également aux territoires annexés.

Les rues, ruelles, voies et places publiques ouvertes au public depuis au moins cinq ans dans les limites de la ville ou de tous territoires annexés à celle-ci deviennent propriété de la ville dès que sont accomplies les formalités suivantes:

1. Par résolution du Comité exécutif, la ville approuve le ou les documents donnant la description de toutes

rues, ruelles, voies ou places publiques, ou de toute partie de celles-ci, pour lesquelles la ville entend se prévaloir des dispositions du présent article.

2. Ces documents doivent être déposés aux archives du services des travaux publics de la ville et une copie certifiée par un arpenteur-géomètre doit être déposée au bureau d'enregistrement de Montréal.

3. Le greffier de la ville doit publier deux fois à la *Gazette officielle du Québec*, avec un intervalle d'au moins trois mois et d'au plus quatre mois entre chaque publication, un avis contenant:

a) le texte intégral du présent article;

b) une description sommaire des rues, ruelles, voies et places publiques dont il s'agit;

c) une déclaration à l'effet que la description prévue au paragraphe 1 a été approuvée et déposée suivant les paragraphes 1 et 2.

4. L'avis prévu au paragraphe 3 doit, dans le mois suivant chacune de ses publications à la *Gazette officielle du Québec*, être inséré dans un journal quotidien de langue française et dans un journal quotidien de langue anglaise publiés dans la ville.

Tous droits auxquels des tiers pourraient prétendre quant à la propriété du fonds desdites rues, ruelles, voies et places publiques apparaissant aux documents ainsi déposés sont éteints et prescrits s'ils ne sont exercés par action devant le tribunal compétent dans l'année suivant la dernière publication à la *Gazette officielle du Québec* de l'avis ci-dessus prévu.

À l'expiration de ces délais, la ville doit faire enregistrer sur tout terrain dont il s'agit une déclaration notariée constatant l'accomplissement des formalités ci-dessus prévues et cet acte ainsi enregistré constitue une preuve concluante de l'accomplissement de ces formalités. Le régistrateur est tenu d'accepter le dépôt des documents et d'enregistrer la déclaration notariée ci-dessus mentionnée.

Le fait qu'une rue, ruelle, voie ou place publique est décrite et enregistrée au registre prévu au premier alinéa ou est décrite dans les documents et résolutions prévus à l'article 37, fait preuve *prima facie* que cette rue, ruelle, voie ou place publique est ouverte au public depuis plus de cinq ans.

La ville ne peut se prévaloir des dispositions du présent article à l'égard de terrains sur lesquels elle a prélevé quelques taxes au cours des trois années précédentes.

Le présent article s'applique aussi aux rues, ruelles et voies privées mais seulement dans les cas où elles apparaissent au plan officiel comme telles et que leurs propriétaires ont été, à cause de leur caractère, exemptés de taxes municipales foncières durant au moins trois exercices.

Quant aux rues, ruelles, voies publiques et parcs dont la ville est propriétaire mais dont les titres comportent une restriction dans l'usage futur qu'elle veut en faire, la ville peut se libérer de ces restrictions par la procédure qui suit:

a) par la publication d'un avis à cet effet dans un quotidien de langue française et dans un quotidien de langue anglaise publiés à Montréal;

b) en payant l'indemnité fixée par la cour dans les cas où dans les douze mois de la publication de ces avis le donateur ou ses ayants droit ou successeurs ont exercé leurs recours; si ces recours ne sont pas exercés dans ce délai de douze mois, la ville est libérée ».

Cet avis porte sur:

a) la place de la Capricieuse formée des lots 27-6 et 27-7 du cadastre de la paroisse de Saint-Laurent, division d'enregistrement de Montréal;

b) la rue Ranger formée du lot 44-572 du cadastre de la paroisse de Saint-Laurent, division d'enregistrement de Montréal

dont la description, telle qu'elle a été préparée par monsieur Guy Filion, arpenteur-géomètre, a été approuvée par le Comité exécutif de la ville de Montréal, le 1er septembre 1981.

Le présent avis est promulgué afin de permettre à la ville de devenir propriétaire de la place et de la rue ci-dessus mentionnées en conformité des dispositions susdites; et le soussigné déclare que la description des lots mentionnés ci-dessus, approuvée par le Comité exécutif, a été déposée aux archives du Service des travaux publics et qu'une copie de cette description, dûment certifiée par monsieur Guy Filion, arpenteur-géomètre, a été déposée le 11 janvier 1982 sous le numéro 3233518 au bureau d'enregistrement de Montréal.

Le présent avis est le premier que le soussigné doit publier en vertu du paragraphe 3 de l'article 36 de la charte de la ville.

Montréal, le 19 juin 1982.

Le greffier adjoint de la ville,
JEAN-JACQUES RÉGNIER.

19574-25-2-o

Ville de Pointe-Claire
Rachat d'obligations

À tous les détenteurs d'obligations émises par la ville de Pointe-Claire en date du 1er septembre 1968, pour un montant total de 52 000,00 $.

Avis vous est, par les présentes, donné par la soussignée, Monique Trudeau, greffier de la ville de Pointe-Claire, district de Montréal, qu'il a été procédé au tirage au sort de cinquante-deux (52) numéros d'obligations, émission du 1er septembre 1968, échéant le 1er septembre 1988 et portant intérêt au taux de 7½ % l'an, au montant de 1 000,00 $ chacune, en vue de leur rachat. Les numéros d'obligations ainsi rachetées par voie de tirage au sort sont les suivants:

M451, M453, M464, M502, M506, M509, M528, M529, M543, M557, M560, M565, M567, M568, M569, M573, M587, M597, M607, M614, M618, M645, M652, M664, M679, M685, M695, M731, M736, M758, M775, M798, M847, M852, M853, M859, M868, M876, M893, M917, M921, M933, M950, M953, M957, M966, M971, M982, M984, M986, M991, M996.

Veuillez prendre avis que les obligations portant les numéros ci-haut mentionnés cesseront de porter intérêt le 1er septembre 1982, et que la valeur en capital de ces obligations sera versée aux détenteurs de ces obligations par toute succursale de la Banque Nationale du Canada, dans la province de Québec, ou au bureau principal de ladite banque à Toronto, Ontario, sur remise desdites obligations.

Ce rachat est effectué en vertu des clauses stipulées auxdites obligations.

Pointe-Claire, le 14 juin 1982.

Le greffier,
19685-o MONIQUE TRUDEAU.

Succession Gaétan Gagné

Avis est, par les présentes, donné que Gérald Gagné, en sa qualité de tuteur aux biens de Marie Josée, Michael et Guillaume Gagné, dûment autorisé par le conseil de famille à accepter la succession de Gaétan Gagné, sous bénéfice d'inventaire aux termes d'un acte passé devant Robert Cantin, notaire, le dix-neuf mai mil neuf cent quatre-vingt-deux (1982) et enregistré à Québec, le vingt et un mai mil neuf cent quatre-vingt-deux (1982) sous le numéro 1 043 183.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant le notaire Robert Cantin et peut être consulté à ses bureaux à l'adresse ci-dessous.

Après deux (2) mois du présent avis la succession paiera les créanciers à mesure qu'ils se présenteront selon la loi.

Charny, le 1er juin 1982.

Le procureur,
19642-o ROBERT CANTIN, *notaire.*

Succession Guy Garneau Poirier

Avis est, par les présentes, donné que dame Manon Grothé, veuve de Guy Garneau Poirier, en son vivant courtier d'assurance, domiciliée à ville Mont-Royal, 25, Glengarry, appartement 407, a accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession de son mari prénommé, décédé à ville Mont-Royal, où il était domicilié le 3 janvier 1982, et ce, par acte d'acceptation reçu devant Jean-Luc Trempe, notaire à Montréal, le 17 mai 1982, dont copie a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Montréal, le 18 mai 1982, sous le no 3262314.

Montréal, le 18 mai 1982.

Le procureur,
19595-o JEAN-LUC TREMPE, *notaire.*

Succession Philias Dussault

Prenez avis que suite au décès de M. Philias Dussault le 13 mai 1982 au centre hospitalier Notre-Dame de Charny, de son vivant domicilié à Sainte-Anastasie-de-Lyster, la succession de ce dernier a été acceptée sous bénéfice d'inventaire par acte reçu en minute devant le notaire Jacques Tremblay, pratiquant au 26, rue Saint-Jean-Baptiste à Baie-Saint-Paul, le 24 mai 1982, et enregistré au bureau d'enregistrement de Mégantic, chef-lieu Inverness, le 27 mai 1982 sous le no 145490.

Baie-Saint-Paul, le 2 juin 1982.

Le procureur,
19643-o JACQUES TREMBLAY, *notaire.*

Caisses d'épargne et de crédit — Loi sur les

Caisse d'économie des voltigeurs

Avis est donné que le ministre des Institutions financières et Coopératives a approuvé le règlement adopté le 19 décembre 1980, concernant le changement de nom

de « La Caisse d'Économie Drumbusforms Credit Union » en celui de « Caisse d'économie des voltigeurs ».

Québec, le 7 juin 1982.

Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,
19627-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

Demandes

Joseph Edmond Alphonse Baron

Prenez avis que Joseph Edmond Alphonse Baron, domicilié et résidant au 4397, Rock-Brun, dans la ville et le district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Edmond Alexandre Baron.

Montréal, le 5 mai 1982.

Le procureur du requérant,
19424-24-2-o LORRAINE VIBERT, *avocate.*

Darlène Ora Bowerman

Avis est, par les présentes, donné que Darlène Ora Bowerman, dessinatrice de mode, résidant et domiciliée au 1300, rue Fort, appartement 909, ville et district de Montréal, QC, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Samantha Dawn Amanda Dey.

Montréal, le 14 mai 1982.

Le procureur de la requérante,
19400-24-2-o CHARLES WOLFSON, *c.r.*

Michel Chase

Prenez avis que Michel Chase, domicilié au 325, 13e Avenue nord, appartement 301, Sherbrooke, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Michel Bolduc.

Sherbrooke, le 31 mai 1982.

Le procureur du requérant,
19514-24-2-o GERVAIS DUBÉ, *avocat.*

Arcade Cormier

Avis est, par les présentes, donné que Arcade Cormier, résidant et domicilié au 9614 de la rue Pierre-de-Coubertin, Montréal, province de Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Octave Cormier.

Montréal, le 7 juin 1982.

Le procureur du requérant,
19634-25-2-o GÉRARD H. RAYMOND, *avocat.*

Serge Côté

Avis est donné, par la présente, que Serge Côté, domicilié et résidant au 2357, rang Saint-Pierre, Chicoutimi, district de Chicoutimi, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Claude Simard.

Chicoutimi, le 31 mai 1982.

Les procureurs du requérant,
MES ROY, PÉRIGNY, VÉZINA, BEAULIEU,
19515-24-2-o FILLION & LEBLANC.

Jeannette Daigle

Prenez avis que Jeannette Daigle, domiciliée et résidant au 331, rue Rouleau, Rimouski, district de Rimouski, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Janette Côté Landry et qu'aucune autre personne vivante autre que la requérante ne sera affectée par ce changement de nom.

Rimouski, le 22 avril 1982.

Les procureurs de la requérante,
RACINE, POIRIER, MARCHAND &
19425-24-2-o CÔTÉ, *avocats.*

Christian Dufault

Avis est, par la présente, donné que Christian Dufault, domicilié et résidant au 377, boulevard Mortagne à Boucherville, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Christian Joyal.

Aucune personne ne verra son nom changé suite au changement de nom de Christian Joyal.

Les procureurs du requérant,
LAFONTAINE, CHAMBERLAND & PARADIS.

19505-24-2-o

Joseph Georges Paul Jacques Alexandre Dugas

Avis est, par les présentes, donné que Joseph Georges Paul Jacques Alexandre Dugas, domicilié au 5305, rue Dudemaine, appartement 14, ville et district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de James Alexander Douglas.

Montréal, le 16 avril 1982.

Le procureur du requérant,
MICHAEL N. BERGMAN.

19401-24-2-o

Carl Fortin

Avis est donné que Carl Fortin, domicilié et résidant au 3911, 42e Avenue, Pointe-aux-Trembles, QC, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Carl Cleary Fortin.

Montréal, le 28 mai 1982.

Le requérant,
CARL FORTIN.

19490-24-2-o

Gerry Fortin

Avis est donné que Gerry Fortin, domicilié et résidant au 3911, 42e Avenue, Montréal, QC, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Gerry Cleary Fortin.

Pointe-aux-Trembles, le 27 mai 1982.

Le requérant,
GERRY FORTIN.

19426-24-2-o

Pearl Fortin

Avis est donné que Pearl Fortin, domiciliée et résidant au 4615, rue Lafontaine, Montréal, QC, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Pearl Cleary Fortin.

Montréal, le 28 mai 1982.

La requérante,
PEARL FORTIN.

19491-24-2-o

Fabiola Francoeur

Avis est donné que Fabiola Francoeur, standardiste, domiciliée au 288, rue Bazin à Laval-des-Rapides, ville de Laval, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Gabrielle Francoeur.

Les noms d'aucune autre personne ne seront affectés par ladite requête.

Ville de Laval, le 19 mai 1982.

Le procureur de la requérante,
GUYLAINE GOULET, *notaire.*

19644-25-2-o

Roger Gauvin

Avis est, par la présente, donné que Roger Gauvin, résidant et domicilié au 1783, chemin du Tremblay à Longueuil, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Roger Jauvin.

Ce changement de non affectera aussi celui de son épouse Marie Paule Dufresne.

Les procureurs du requérant,
LAFONTAINE, CHAMBERLAND & PARADIS.

19535-24-2-o

Marie Rose Anne Gibson

Prenez avis que Marie Rose Anne Gibson, caissière, domiciliée et résidant au 1815, rue Bédard, Vimont, ville de Laval, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Rose Anne Bourassa.

Aucune autre personne ne sera affectée par ce changement de nom.

Ville de Laval, le 11 mai 1982.

Les procureurs de la requérante,
SAINT-AUBIN, LONDEI, CHARBONNEAU & PLANTE.

19488-24-2-o

Juliette Guay

Prenez avis que Juliette Guay, domiciliée au 1055, rang Saint-Pierre à Notre-Dame-de-Lourdes, district de Frontenac, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Julie Guay.

Plessisville, le 13 mai 1982.

Le procureur de la requérante,
19402-24-2-o ME JEAN-MARC NEAULT.

Marie Suzanne Linda Guindon

Avis est, par les présentes, donné que Marie Suzanne Linda Guindon, présentement domiciliée au 463A, rue Gouin, ville de Gatineau, district de Hull, province de Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Suzanne Linda Gunville.

Gatineau, le 21 mai 1982.

Les procureurs de la requérante,
19559-25-2-o BABIN, GAUVREAU & DUPONT.

Causette Hache

Prenez avis que Causette Hache, domiciliée et résidant au 775, rue Dufresne, appartement 2, Chomedey, ville de Laval, district de Laval, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Cosette Hache.

Laval, le 27 mai 1982.

La requérante,
19475-24-2-o CAUSETTE HACHE.

Kassamali Kassam

Avis est, par la présente, donné que Kassamali Kassam, domicilié et résidant au 1800, rue Bercy, appartement 801, Montréal, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Ali Kassam.

Montréal, le 17 mai 1982.

Les procureurs du requérant,
19602-25-2-o LORD, LEFEBVRE & GOULET.

Rosa Kaufman

Prenez avis que Rosa Kaufman, commis senior, domiciliée et résidant au 2077, boulevard de Maisonneuve ouest, à Montréal, district de Montréal, province de Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Katherine Leslie.

Montréal, le 28 avril 1982.

Les procureurs de la requérante,
19585-25-2-o GRENIER, ST-PIERRE & MURRAY.

Serge Langlois

Prenez avis que Serge Langlois, domicilié au 872, rue Turnbull, appartement 1, Québec, district de Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Alain Lizotte.

Québec, le 2 mai 1982.

Le procureur du requérant,
19536-24-2-o MICHEL POULIOT, *avocat.*

Carmel Mathieu

Avis est donné que Carmel Mathieu, domiciliée et résidant au 590, rue d'Youville à Duvernay, ville de Laval, district de Montréal, épouse de Jean-Luc Poulin, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Carmen Mathieu.

Longueuil, le 13 mai 1982.

Les procureurs de la requérante,
CHIQUETTE, BISSONNETTE,
19427-24-2-o GIRARD & POULIN.

Helen Mussey (Musij, Macy)

Avis est, par les présentes, donné que Helen Mussey (Musij, Macy), résidant et domiciliée au 9041, Airlie, ville LaSalle, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Helen Macy.

Montréal, le 26 avril 1982.

Les procureurs de la requérante,
19537-24-2-o GLASZ & MIEDZIGORSKI.

Marie Agathe Nadon-Lavoie

Avis est donné que Marie Agathe Nadon-Lavoie, ménagère, épouse de M. Omer Lavoie, domiciliée au numéro 1855, rue Lavoie, ville de Laval (Vimont), QC, H7M 2N4, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Marthe Nadon-Lavoie.

Ville de Laval (Sainte-Rose), le 17 mai 1982.

Le procureur de la requérante,
19403-24-2-o ANDRÉ AUCLAIR, *notaire.*

Marie Alberte Jeanne d'Arc Linda Nantel

Prenez avis que Marie Alberte Jeanne d'Arc Linda Nantel, ménagère, épouse de Denis Fournier, domiciliée et résidant au 5, rue Lausanne, appartement 304, Gatineau, QC, s'addressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Alberte Jeanne d'Arc Linda Sabourin.

Hull, le 1er juin 1982.

Les procureurs de la requérante,
19603-25-2-o BERGERON, GAUDREAU.

Donald Peck et Élaine Peck

Avis est donné que Donald Peck, superviseur, et que Élaine Peck, commis, tous deux demeurant au 600, 38e Avenue, appartement 2, Lachine, QC, district de Montréal, s'adresseront respectivement et séparément au ministre de la Justice pour obtenir un certificat leur permettant de changer leur nom en celui de Donald Boulé et celui de Élaine Boulé.

Verdun, le 28 mai 1982.

Le procureur des requérants,
19506-24-2-o FRANÇOIS LOISELLE, *notaire.*

Jean-Luc Pelletier

Avis est donné que Jean-Luc Pelletier, domicilié au 314, rue Sainte-Cécile, appartement 1, Rimouski, province de Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Jean-Luc Deschênes.

Mont-Joli, le 6 mai 1982.

Le procureur du requérant,
19596-25-2-o MARC ROSS, *notaire.*

Micheline Perron

Avis est, par la présente, donné que Micheline Perron domiciliée et résidant au 411, rue Pierre-de-Coubertin, ville de Sainte-Julie, district de Richelieu, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Micheline St-Amand.

Le nom d'aucune personne ne sera changé suite au changement de nom de Micheline Perron.

Longueuil, le 7 avril 1982.

Les procureurs de la requérante,
19404-24-2-o LAFONTAINE, CHAMBERLAND, PARADIS.

Monique Potvin

Avis est donné que Monique Potvin, domiciliée et résidant au 692, rue Delisle, Chicoutimi-Nord, district de Chicoutimi, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Annick Potvin.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Chicoutimi, le 2 juin 1982.

Les procureurs de la requérante,
MES ROY, PÉRIGNY, VÉZINA,
19560-25-2-o BEAULIEU, FILLION & LEBLANC.

Julienne Roy

Prenez avis que dame Julienne Roy, domiciliée au 460, Bellevue, Saint-Lambert-de-Lévis s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Julie Roy.

Saint-Georges-Est, le 12 mai 1982.

Les procureurs de la requérante,
19405-24-2-o LESSARD & MORIN, *avocats.*

Bohdan Stephen Théodore Szklar et Heather Ann Szklar

Avis est, par les présentes, donné que Bohdan Stephen Théodore Szklar, programmeur, et Heather Ann Szklar, institutrice d'école secondaire, domiciliés et résidant au 300, rue Georges, appartement 412, ville de Saint-Lambert, province de Québec, s'adresseront au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat leur permettant

de changer leurs noms en ceux de Bohdan Stephen Théodore Sklar et Heather Ann Sklar.

Montréal, le 10 mai 1982.

Le procureur des requérants,
19489-24-2-o ROMAN B. KARPISHKA.

Marie Alice Lucienne Toussaint

Prenez avis que Marie Alice Lucienne Toussaint, résidant et domiciliée dans les ville et district de Montréal au 802, rue Walker, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Yvonne Vallée.

Montréal, le 6 mai 1982.

Les procureurs de la requérante,
19450-24-2-o MES GRENIER, ST-PIERRE ET MURRAY.

Code de procédure civile (Article 139)

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-008 662-825

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son principal établissement au 1100, rue University, Montréal, district de Montréal, créancière, contre FABERCO INC., corporation faisant affaires au 5315, rue Jarry est, appartement 205, Saint-Léonard, district de Montréal (aux soins de monsieur André Bergeron), débitrice.

Assignation

Avec la permission du Tribunal, la créancière a déposé au Greffe un exemplaire d'un avis selon l'article 1040*a* du Code civil destiné à la débitrice Faberco Inc., qui doit se considérer dûment signifiée par la publication des présentes, relativement à l'immeuble du 1675 de la rue Grenet, ville Saint-Laurent.

Montréal, le 31 mai 1982.

Les procureurs de la créancière,
19586-o DROUIN, PAPINEAU & ASSOCIÉS, *avocats.*

Compagnies — Loi sur les

Demandes de dissolution

ADRIEN BEAULIEU LTÉE

Prenez avis que la compagnie « ADRIEN BEAULIEU LTÉE » de Rivière-Bleue, district de Kamouraska, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Rivière-Bleue, le 25 mai 1982.

Le procureur de la compagnie,
19645-o MICHEL OUELLET, *notaire.*

BOUTIQUE CHALYNE INC.

Prenez avis que la compagnie « BOUTIQUE CHALYNE INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 3 juin 1982.

Les procureurs de la compagnie,
19608-o GRASSBY, LÉGARÉ.

CLINIQUE RADIOLOGIQUE DE CAP-ROUGE INC.

Prenez avis que la compagnie « CLINIQUE RADIOLOGIQUE DE CAP-ROUGE INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Sainte-Foy, le 20 mai 1982.

Le secrétaire de la compagnie,
19604-o DR LÉONIDAS TREMBLAY.

COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE COATICOOK INC.

Prenez avis que la compagnie « COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE COATICOOK INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Coaticook, le 18 mai 1982.

Le secrétaire,
19628-o ROGER GARCEAU.

CONSTRUCTION J.P. GAUTHIER INC.

Prenez avis que la compagnie « CONSTRUCTION J.P. GAUTHIER INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Sauveur-des-Monts, le 24 mai 1982.

Le président,
19587-o JEAN-PAUL GAUTHIER.

DESCAM 1980 INC.

Prenez avis que la compagnie « DESCAM 1980 INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Joliette, le 1er juin 1982.

Les procureurs de la compagnie,
19617-o RATELLE, RATELLE & ASSOCIÉS, *avocats.*

DEVARCON LTD.
DEVARCON LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « DEVARCON LTD. — DEVARCON LTÉE », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 9 juin 1982.

Les procureurs de la compagnie,
PASCAL, GARONCE, COHEN,
19686-o DEVINE & LEITER.

LES ENTREPRISES C.E. TREMBLAY INC.

Prenez avis que la compagnie « LES ENTREPRISES C.E. TREMBLAY INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 12 mai 1982.

Le vice-président de la compagnie,
19646-o YVON FORTIN, C.A.

ENTREPRISES MEDICGAM INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « ENTREPRISES MEDICGAM INC. », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, district d'Iberville, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 18 mai 1982.

Le procureur de la compagnie,
19561-o ME JACQUES DESMARAIS, *notaire.*

ESOTRON INC.

Prenez avis que la compagnie « ESOTRON INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Mont-Saint-Hilaire, le 28 mai 1982.

La secrétaire de la compagnie,
19605-o FRANCINE LEDOUX.

FRANBELLE INC.

Prenez avis que la compagnie « FRANBELLE INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 1er juin 1982.

Le procureur de la compagnie,
19588-o LOUIS DEMERS.

FRANCO-VAN

Prenez avis que la compagnie « FRANCO-VAN » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Trois-Rivières, le 25 mai 1982.

Le procureur de la compagnie,
19647-o YVON DUPUIS, *notaire.*

J.Y. GAGNON LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « J.Y. GAGNON LTÉE » filiale à part entière de Ferlac Inc., constituée en vertu de la Loi sur les

compagnies, ayant son siège social dans la ville de Roberval, distribuera la totalité de ses actifs à sa compagnie mère, FERLAC INC., laquelle assumera les obligations de ladite filiale et continuera les opérations exercées antérieurement par ladite filiale, et qu'elle demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 1er juin 1982.

Les procureurs de la compagnie,
19589-o SELINGER & LENGVARI.

GESTION RIWEL LTÉE
RIWEL MANAGEMENT LTD

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « GESTION RIWEL LTÉE — RIWEL MANAGEMENT LTD », constituée en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 13 mai 1982.

Les procureurs de la compagnie,
19648-o CLARKSON, TÉTRAULT.

GORDON REALTIES INC.

Avis est, par les présentes, donné que « GORDON REALTIES INC. », corporation constituée en vertu de la Loi sur les compagnies et ayant son siège social dans les ville et district de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 3 juin 1982.

La secrétaire-trésorière,
19618-o SARAH LANDE.

HEMMINGFORD HOUSING AND MORTGAGE COMPANY

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « HEMMINGFORD HOUSING AND MORTGAGE COMPANY », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la municipalité d'Hemmingford, QC, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Hemmingford, le 26 mai 1982.

Le procureur de la compagnie,
19609-o NORMAN SCHWARTZ.

KEBEC CASHWAY INC.

Prenez avis que la compagnie « KEBEC CASHWAY INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 7 juin 1982.

Les procureurs de la compagnie,
19682-o DUGUAY, SALOIS, DIONNE.

LES PLACEMENTS PAUL FAVREAU INC.

Avis est, par les présentes, donné que « LES PLACEMENTS PAUL FAVREAU INC. », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social à Granby, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 28 février 1982.

La secrétaire,
19562-o THÉRÈSE MARQUETTE FAVREAU.

SAFETY DISTRIBUTOR PRODUCTS LIMITED

Avis est, par les présentes, donné que « SAFETY DISTRIBUTOR PRODUCTS LIMITED », corporation constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Toronto, le 13 mai 1982.

Le secrétaire,
19606-o GARRY M. CASS.

Curatelle publique — Loi sur la

Succession Claude Anctil

Succession de Anctil, Claude, en son vivant de hôpital Robert Giffard, Québec, décédé le 22 août 1981.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., c. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.
Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6 19563-o

Succession René Marchand

Succession de Marchand, René, en son vivant du 325, 4e Rue, Senneterre, décédé le 2 février 1982.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., c. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.
Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6 19619-o

Succession Roméo Pilon

Succession de Pilon, Roméo, en son vivant du 824, Grande-Allée, Boisbriand, décédé le 13 septembre 1981.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., c. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.
Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6 19564-o

Succession Alfred Quenneville

Succession de Quenneville, Alfred, en son vivant du 325, Joliette, appartement 301, Longueuil, décédé le 8 septembre 1981.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., c. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.
Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6 19565-o

Succession Roger Quevillon

Succession de Quevillon, Roger, en son vivant du 100, rue Quevillon, Chertsey, Montcalm, décédé le 2 octobre 1980.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., c. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.
Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6 19620-o

Succession Germaine Ruel

Succession de Ruel, Germaine, en son vivant du 215, rue Olivier, appartement 2, Sherbrooke, décédée le 19 février 1982.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., c. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.
Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6 19566-o

Demande(s) à la Législature

Citicorp Ltée

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « Citicorp Ltée », constituée par lettres patentes en date du 3 avril 1973 délivrées en vertu de la première partie de la Loi sur les compagnies, a intérêt à être transformée en compagnie en vertu de la juridiction fédérale afin d'être éventuellement transformée en banque régie par la législation bancaire et que, dans ce but, elle se présentera devant l'Assemblée nationale pour demander sa transformation, sa continuation, sa prorogation et sa constitution en corporation régie par la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes, par la Loi de 1980 remaniant la législation bancaire ou par toute autre loi du Parlement du Canada comme si elle avait été initialement constituée en corporation sous l'une de ces lois.

Montréal, le 20 mai 1982.

Les procureurs de la compagnie,
19334-23-4-o LAFLEUR, BROWN, DE GRANDPRÉ.

Compagnie de fiducie Citicorp

Avis est, par les présentes, donné que la « Compagnie de fiducie Citicorp », constituée par lettres patentes en date du 4 février 1960 délivrées en vertu de la Loi sur les compagnies de fidéicommis, a intérêt à être transformée en compagnie en vertu de la juridiction fédérale afin d'être éventuellement transformée en banque régie par la législation bancaire et que, dans ce but, elle se présentera devant l'Assemblée nationale pour demander sa transformation, sa continuation, sa prorogation et sa constitution en corporation régie par la Loi sur les compagnies fiduciaires, la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes, par la Loi de 1980 remaniant la législation bancaire ou par toute autre loi du Parlement du Canada comme si elle avait été initialement constituée en corporation sous l'une de ces lois.

Montréal, le 20 mai 1982.

Les procureurs de la compagnie,
19335-23-4-o LAFLEUR, BROWN, DE GRANDPRÉ.

Ville de Salaberry-de-Valleyfield

Prenez avis que la ville de Salaberry-de-Valleyfield désire déposer devant l'Assemblée nationale du Québec un projet d'amendement à la Loi concernant la ville de Salaberry-de-Valleyfield (1968, c. 102).

Les principales modifications apportées dans ce projet de loi ont pout but de permettre à la Société du Port de Valleyfield :

1. de s'occuper de promotion industrielle et de développement économique ;

2. de pouvoir acquérir et aliéner tout meuble et immeuble pour fins spécifiques de développement industriel ;

3. de s'adjoindre un conseil d'administration consultatif.

Salaberry-de-Valleyfield, le 21 mai 1982.

Le maire,
19358-23-4-o MARCELLE B. TRÉPANIER.

Succession Pierre Victor Rougier

Avis public est, par les présentes, donné par les procureurs soussignés, que la succession Pierre Victor Rougier s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec au cours de la présente session, ou lors d'une prochaine session, pour demander l'adoption d'un projet de loi privé, modifiant le testament de feu Pierre Victor Rougier de même que plusieurs actes de donations entre vifs ratifiés par ledit testament afin de donner au Trust Général du Canada, fiduciaire, les pouvoirs du nouvel article 981*o* du Code civil en ce qui concerne le placement des biens appartenant à autrui.

Montréal, le 25 mai 1982.

Les procureurs de la succession,
19544-24-4-o GEOFFRION, PRUD'HOMME.

Ville de Vaudreuil

Avis est, par les présentes, donné que la ville de Vaudreuil s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec, à sa présente session, pour l'adoption d'une loi ayant pour objet de ratifier l'acte enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Vaudreuil sous le numéro 177654 et auquel la ville de Vaudreuil est partie en ce qui concerne le pouvoir de la ville d'acquérir et de posséder les immeubles désignés dans cet acte et pour permettre la vente de ces immeubles, pour des fins industrielles ou commerciales, à certaines conditions, avec l'autorisation de la Commission municipale du Québec et pour toutes autres fins.

Montréal, le 18 mai 1982.

Les procureurs de la ville de Vaudreuil,
19201-22-4-o VIAU, BÉLANGER & ASSOCIÉS, *avocats,*

Liquidation des compagnies — Loi sur la

Coopérative de développement agro-forestier de St-Jean-de-Cherbourg
(Loi sur les associations coopératives)

Avis est donné que, lors d'une assemblée générale spéciale des membres de l'association coopérative « Coopérative de développement agro-forestier de St-Jean-de-Cherbourg », tenue le 26 avril 1982, il a été résolu de liquider la coopérative et qu'elle soit dissoute, ce conformément aux dispositions de la Loi sur les associations coopératives et de la Loi sur la liquidation des compagnies, et que M. Gilles Godin soit nommé liquidateur.

Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,
19590-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

Les immeubles Grégoire Ltée

Avis est donné que la corporation « Les immeubles Grégoire Ltée », constituée en vertu de la première partie de la Loi sur les compagnies par lettres patentes, en date du 13 avril 1976, avec siège social au 2989, la Promenade, Sainte-Foy, a été dissoute le 3 juin 1982 en vertu de la Loi sur la liquidation des compagnies.

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.
19555-o 1466-2555

Ministères — Avis concernant les

Affaires municipales

Divers

Municipalité de l'Île-d'Anticosti

Conformément à l'article 16 de la Loi sur l'organisation municipale de certains territoires (L.R.Q., c. 0-8), avis est donné, par le soussigné, que le gouvernement a adopté, en date du 2 juin 1982, le Décret numéro 1302-82 ayant pour objet de décider que la municipalité de l'Île-d'Anticosti devient une municipalité constituée en vertu de la Loi sur l'organisation municipale de certains territoires (L.R.Q., c. 0-8) et que cette municipalité est régie par le Code municipal.

Cette décision prend effet à compter de la publication du présent avis.

Le sous-ministre,
19594-o PATRICK KENNIFF.

Régie intermunicipale d'enfouissement sanitaire de Manicouagan

Avis est donné que le ministre des Affaires municipales a, conformément aux articles 468.11 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) et 412*l* du Code municipal, décrété le 28 mai 1982 la constitution d'une régie intermunicipale appelée « Régie intermunicipale d'enfouissement sanitaire de Manicouagan », laquelle a les fonctions, les pouvoirs et les obligations qui résultent de la loi et de l'entente conclue entre la ville de Hauterive, les villages de Chute-aux-Outardes, de Pointe-Lebel et de Pointe-aux-Outardes et la paroisse de Ragueneau, autorisée par les Règlements numéros 410, 319, 119, 59-80 et 111, telle qu'approuvée par le ministre des Affaires municipales, le 28 mai 1982.

Conformément aux dispositions des articles 468.11 et 412*l*, le décret constituant la régie intermunicipale entre en vigueur le jour de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le sous-ministre,
19594-o PATRICK KENNIFF.

Énergie et Ressources

Cadastres

Cité d'Arvida

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: une partie du lot 11-277 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 avril 1982.

Cadastre: Arvida, cité d'
Division d'enregistrement: Chicoutimi
Municipalité: la ville de Jonquière

Québec, le 7 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
19556-o 245412

Canton de Blandford

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 16-10, rang X, en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 avril 1982.

Cadastre: Blandford, canton de
Division d'enregistrement: Arthabaska
Municipalité: la paroise de Saint-Louis-de-Blandford

Québec, le 21 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

19556-o 243458

Canton de Blandford

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 20-10 et 20-11, rang X, en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 avril 1982.

Cadastre: Blandford, canton de
Division d'enregistrement: Nicolet no 1
Municipalité: la paroisse de Saint-Joseph-de-Blandford

Québec, le 21 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

19556-o 243457

Canton de Boisseau

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 38, 39, 40 et une partie du lot 1, rang A, en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 avril 1982.

Cadastre: Boisseau, canton de
Division d'enregistrement: Abitibi
Municipalité: terr. non organisés, Abitibi

Québec, le 19 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

19556-o 245381

Paroisse de Cap-de-la-Madeleine

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 659 à 662 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 avril 1982.

Remplacer: les lots 551-467, 551-471 et deux parties du lot 551 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 avril 1982.

Cadastre: Cap-de-la-Madeleine, paroisse de
Division d'enregistrement: Champlain
Municipalité: la ville de Cap-de-la-Madeleine

Québec, le 13 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

19556-o 245616

Canton de Chardon

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: bloc 1 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 avril 1982.

Cadastre: Chardon, canton de
Division d'enregistrement: Chicoutimi
Municipalité: terr. non organisés, Chicoutimi

Québec, le 16 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

19556-o 246421

Canton de Chertsey

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 4-11, rang III, en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 avril 1982.

Remplacer: le lot 4-4, rang III, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 avril 1982.

Cadastre: Chertsey, canton de
Division d'enregistrement: Montcalm
Municipalité: canton de Chertsey

Québec, le 13 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

19556-o 245878

Village de la Côte-de-La Visitation

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 282 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 avril 1982.

Remplacer: le lot 191-396 et une partie des lots 191-397 et 191 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 avril 1982.

Cadastre: Côte-de-La Visitation, village de la
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 22 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

19556-o 091917

Village de Côte-Saint-Louis

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 10-2222 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 avril 1982.

Remplacer: les lots 10-1587 à 10-1592, 10-1607 à 10-1611 et 10-1593-1 et une partie du lot 10-1593 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 avril 1982.

Cadastre: Côte-Saint-Louis, village de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 28 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

19556-o 091980

Village de Côte-Saint-Louis

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 371 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 avril 1982.

Remplacer: les lots 315-6, 318-13 et une partie des lots 315 et 318 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 avril 1982.

Cadastre: Côte-Saint-Louis, village de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 8 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

19556-o 092231

Canton de Demeulles

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 50 rang I en vertu de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 avril 1982.

Remplacer: les lots 1a-5-3, 1e-7, 1e-8 et une partie des lots 1a, 1e et 1a-5, rang I en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 avril 1982.

Cadastre: Demeulles, canton de
Division d'enregistrement: Lac Saint-Jean-Ouest
Municipalité: la ville de Saint-Félicien

Québec, le 29 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

19556-o 245879

Canton de Dorion

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 8 à 10, rang D, en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 avril 1982.

Annuler: une partie du lot 36, rang IX, en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 avril 1982.

Cadastre: Dorion, canton de
Division d'enregistrement: Pontiac
Municipalité: Canton de Dorion

Québec, le 13 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

19556-o 244373

Canton de Dubuisson

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 21-10, rang B, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 avril 1982.

Remplacer: les lots 21-4-1, 21-4-2 et 21-4, rang B, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 avril 1982.

Annuler: le lot 21-9 rang B en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 avril 1982.

Cadastre: Dubuisson, canton de
Division d'enregistrement: Abitibi
Municipalité: Dubuisson

Québec, le 13 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

19556-o 246035

Canton de Duprat

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 25a-1, 26a-1, 26a-2, rang II, en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 avril 1982.

Cadastre: Duprat, canton de
Division d'enregistrement: Rouyn-Noranda
Municipalité: Évain

Québec, le 8 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

19556-o 245972

Paroisse des Écureuils

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 53-35 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 avril 1982.

Remplacer: les lots 53-22, 53-23 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 avril 1982.

Cadastre: Écureuils, paroisse des
Division d'enregistrement: Portneuf
Municipalité: la ville de Donnacona

Québec, le 22 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

19556-o 246645

Canton de Granby

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 609-20, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 avril 1982.

Remplacer: le lot 609-10 et une partie des lots 609-9, 609-11, 609-12, 609-19, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 avril 1982.

Cadastre: Granby, canton de
Division d'enregistrement: Shefford
Municipalité: la ville de Granby

Québec, le 13 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

19556-o 246137

Canton de Granby

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: une partie du lot 447-2 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 avril 1982.

Cadastre: Granby, canton de
Division d'enregistrement: Shefford
Municipalité: la ville de Granby

Québec, le 13 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

19556-o 246039

Canton de Grantham

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 138-326, rang III, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 avril 1982.

Remplacer: les lots 138-111, 138-112, rang III, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 avril 1982.

Cadastre: Grantham, canton de
Division d'enregistrement: Drummond
Municipalité: la ville de Drummondville

Québec, le 22 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

19556-o 246630

Canton de Grantham

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 149-556, rang III, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 avril 1982.

Remplacer: les lots 149-176 à 149-179, rang III, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 avril 1982.

Cadastre: Grantham, canton de
Division d'enregistrement: Drummond
Municipalité: la ville de Drummondville

Québec, le 13 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

19556-o 246445

Canton de Grantham

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 135-215 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 avril 1982.

Remplacer: le lot 135-30 et une partie du lot 135-31 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 avril 1982.

Cadastre: Grantham, canton de
Division d'enregistrement: Drummond
Municipalité: la ville de Drummondville

Québec, le 29 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

19556-o 246518

Canton de Grantham

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 138-327, rang III, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 mai 1982.

Remplacer: une partie des lots 138-203 à 138-205, rang III, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 mai 1982.

Cadastre: Grantham, canton de
Division d'enregistrement: Drummond
Municipalité: la ville de Drummondville

Québec, le 20 mai 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

19556-o 247241

Canton de Grantham

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 182-134, rang III, en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 avril 1982.

Remplacer: le lot 182-28, rang III, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 avril 1982.

Cadastre: Grantham, canton de
Division d'enregistrement: Drummond
Municipalité: Grantham-Ouest

Québec, le 6 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
19556-o 245997

Canton de Hatley

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Remise en vigueur de la partie annulée du lot 502 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 avril 1982.

Cadastre: Hatley, canton de
Division d'enregistrement: Stanstead
Municipalité: canton de Hatley

Québec, le 13 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
19556-o 245366

Cité de Hull

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Remplacer: une partie du lot 477, quartier no 5 comme en date du 19 février 1982, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 avril 1982.

Cadastre: Hull, cité de
Division d'enregistrement: Hull
Municipalité: la ville de Hull

Québec, le 3 mai 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
19556-o 246891

Canton de La Sarre

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 25-43, 24-9, rang VI, en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 avril 1982.

Cadastre: La Sarre, canton de
Division d'enregistrement: Abitibi
Municipalité: la ville de La Sarre

Québec, le 13 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
19556-o 245486

Paroisse de La Visitation-de-la-Pointe-du-Lac

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: une partie du lot 111-49 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 avril 1982.

Cadastre: La Visitation-de-la-Pointe-du-Lac, paroisse de
Division d'enregistrement: Trois-Rivières
Municipalité: Pointe-Du-Lac

Québec, le 27 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
19556-o 246790

Ville de Lachine

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 754-166 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 avril 1982.

Remplacer: les lots 754-128, 754-129 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 avril 1982.

Cadastre: Lachine, ville de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Lachine

Québec, le 22 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
19556-o 091959

Paroisse de L'Ange-Gardien

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 169-25 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 avril 1982.

Cadastre: L'Ange-Gardien, paroisse de
Division d'enregistrement: Montmorency
Municipalité: la paroisse de L'Ange-Gardien

Québec, le 26 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
19556-o 246709

Cité de Montréal (quartier Saint-Antoine)

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 2053 et 2054 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 mars 1982.

Remplacer: les lots 1668-1-A, 1668-1-B, 1668-2-A, 1668-2-B, 1668-3-A, 1668-3-B, 1668-4-A, 1668-4-B, 1668-5-A, 1671-5-1 à 1671-5-5, 1671-6-1, 1668-1 à 1668-6, 1671-5 et une partie des lots 1668-7, 1668 et 1671 et la partie restante du lot 1671-6 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 mars 1982.

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Saint-Antoine)
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 6 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
19556-o 092072

Cité de Montréal (quartier Saint-Antoine)

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 2052 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 mars 1982.

Remplacer: une partie des lots 1671-6, 1671-7 et 1671 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 mars 1982.

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Saint-Antoine)
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 6 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
19556-o 092073

Cité de Montréal (quartier Saint-Antoine)

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 2058 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 avril 1982.

Remplacer: une partie du lot 92 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 avril 1982.

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Saint-Antoine)
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 22 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
19556-o 092494

Cité de Montréal (quartier Saint-Antoine)

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1692-3 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 avril 1982.

Remplacer: le lot 1692-1 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 avril 1982.

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Saint-Antoine)
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 22 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

19556-o 092040

Cité de Montréal (quartier Saint-Antoine)

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 2056 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 avril 1982.

Remplacer: les lots 1641A-4, 1641A-5, 1641-21, 1641-22 et une partie des lots 1640-1, 1640-3, 1640-A, 1641-20, 1641-23, 1641-24, 1641-25, 1641A-3, 1641A-6, 1641A-7, 1640, 1641 et 1641A en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 avril 1982.

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Saint-Antoine)
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 22 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

19556-o 092155

Cité de Montréal (quartier Saint-Antoine)

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 2057 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 avril 1982.

Remplacer: les lots 1755-30-1-1, 1755-31-1-1, une partie des lots 1755-30-1, 1755-31-1, 1755-30, 1755-31 et 1755 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 avril 1982.

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Saint-Antoine)
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 22 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

19556-o 092306

Cité de Montréal (quartier Saint-Antoine)

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 2055 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 mars 1982.

Remplacer: les lots 1860-B, 1860-C et une partie des lots 1860-A et 1860 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 mars 1982.

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Saint-Antoine)
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 6 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

19556-o 092163

Cité de Montréal (quartier Saint-Laurent)

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 865 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 avril 1982.

Remplacer: une partie des lots 196, 204 et 205 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 avril 1982.

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Saint-Laurent)
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 8 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
19556-o 091943

Municipalité de la paroisse de Montréal

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 4908 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 janvier 1982.

Remplacer: le lot 4684-34 et une partie du lot 4684 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 janvier 1982.

Cadastre: Montréal, municipalité de la paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 2 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
19556-o 091821

Municipalité de la paroisse de Montréal

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 109-790 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 avril 1982.

Remplacer: les lots 109-250, 109-251, 109-252 et 109-253 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 avril 1982.

Cadastre: Montréal, municipalité de la paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la cité de Côte-Saint-Luc

Québec, le 8 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
19556-o 092290

Municipalité de la paroisse de Montréal

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 109-791 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 avril 1982.

Remplacer: les lots 109-411, 109-412, 109-414, et partie du lot 109-413 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 avril 1982.

Cadastre: Montréal, municipalité de la paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la cité de Côte-Saint-Luc

Québec, le 8 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
19556-o 091797

Canton de Natashquan

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 67, village du poste, en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 avril 1982.

Cadastre: Natashquan, canton de
Division d'enregistrement: Sept-Îles
Municipalité: canton de Natashquan

Québec, le 20 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
19556-o 245751

Canton de Natashquan

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 116, village de Grand-Natashquan, en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 mars 1982.

Cadastre: Natashquan, canton de
Division d'enregistrement: Sept-Îles
Municipalité: canton de Natashquan

Québec, le 6 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
19556-o 245753

Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 227 à 234 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 avril 1982.

Remplacer: une partie des lots 36 et 37 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 avril 1982.

Cadastre: Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Repentigny

Québec, le 13 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
19556-o 092422

Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 218 à 226 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 avril 1982.

Remplacer: une partie des lots 35-3 à 35-5 et des parties des lots 33 et 35 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 avril 1982.

Cadastre: Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Repentigny

Québec, le 13 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
19556-o 092329

Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 217 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 avril 1982.

Remplacer: une partie des lots 35 et 35-5 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 avril 1982.

Cadastre: Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Repentigny

Québec, le 13 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
19556-o 092258

Canton d'Orford

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 141-43 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1 avril 1982.

Remplacer: une partie du lot 141-3 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1 avril 1982.

Cadastre: Orford, canton d'
Division d'enregistrement: Sherbrooke
Municipalité: la ville de Sherbrooke

Québec, le 7 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
19556-o 243749

Canton de Palmarolle

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 18-14, bloc 18, en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 avril 1982.

Ajouter: les lots 18-12 et 18-13, bloc 18, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 avril 1982.

Remplacer: les lots 18-10 et 18-11, bloc 18, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 avril 1982.

Annuler: une partie du lot 71 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 avril 1982.

Cadastre: Palmarolle, canton de
Division d'enregistrement: Abitibi
Municipalité: Palmarolle

Québec, le 19 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

19556-o 237267

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 209-555 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 avril 1982.

Remplacer: les lots 209-174 et 209-175 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 avril 1982.

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la cité de Pointe-aux-Trembles

Québec, le 22 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

19556-o 092477

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 205-1524 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 avril 1982.

Remplacer: les lots 205-1051 et 205-1052 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 avril 1982.

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la cité de Pointe-aux-Trembles

Québec, le 28 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

19556-o 092298

Paroisse de Pointe-Claire

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 162-188 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 avril 1982.

Remplacer: le lot 162-184 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 avril 1982.

Cadastre: Pointe-Claire, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Kirkland

Québec, le 22 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

19556-o 091967

Paroisse de Pointe-Claire

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 149-268 et 149-291 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 avril 1982.

Ajouter: les lots 149-255 à 149-267, 149-269 à 149-290 et 149-292 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 avril 1982.

Remplacer: les lots 149-188, 149-192 à 149-221 et une partie du lot 149-178 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 avril 1982.

Cadastre: Pointe-Claire, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Kirkland

Québec, le 5 mai 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
19556-o 092003

Cité de Québec (quartier Saint-Pierre)

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Annulation d'une partie du lot 2241-A et intégration au lot 1937 qui est corrigé en vertu des dispositions des articles 2174 et 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d' enregistrement le 19 mars 1982.

Cadastre: cité de Québec (quartier Saint-Pierre)
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: ville de Québec

Québec, le 23 mars 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
19556-o 245892

Canton de Rawdon

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 18″0″-24-5, 18″0″-24-6, rang V, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 avril 1982.

Remplacer: les lots 18″0″-24-2, 18″0″-24-3, rang V, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 avril 1982.

Cadastre: Rawdon, canton de
Division d'enregistrement: Montcalm
Municipalité: village de Rawdon

Québec, le 13 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
19556-o 245623

Paroisse de Rivière-des-Prairies

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 159-114 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 avril 1982.

Remplacer: le lot 159-13 et une partie du lot 159-14 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 avril 1982.

Cadastre: Rivière-des-Prairies, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 28 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
19556-o 091510

Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 10-269 rang III, canton de Beresford, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 mars 1982.

Remplacer: les lots 10-92 et 10-93, rang III, canton de Beresford, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 mars 1982.

Cadastre: Sainte-Agathe-des-Monts, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Sainte-Agathe-des-Monts

Québec, le 6 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
19556-o 091884

Paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 270-14-B-5 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 avril 1982.

Remplacer: le lot 270-14-B-1 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 avril 1982.

Cadastre: Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Val-Bélair

Québec, le 19 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

19556-o 245851

Paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1153-34 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 avril 1982.

Remplacer: le lot 1153-16 et une partie du lot 1153-15 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 avril 1982.

Cadastre: Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: village de Saint-Émile

Québec, le 21 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

19556-o 245849

Paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1606 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 avril 1982.

Remplacer: le lot 1088-9-1 et une partie des lots 1088-9 et 1088 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 avril 1982.

Cadastre: Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Québec

Québec, le 21 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

19556-o 246523

Paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pérade

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 526-1 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 mars 1982.

Cadastre: Sainte-Anne-de-la-Pérade, paroisse de
Division d'enregistrement: Champlain
Municipalité: la paroisse de Sainte-Anne de-la-Pérade

Québec, le 13 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

19556-o 244175

Paroisse de Saint-Anselme

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 544-7 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 mai 1982.

Remplacer: le lot 544-6 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 mai 1982.

Cadastre: Saint-Anselme, paroisse de
Division d'enregistrement: Dorchester
Municipalité: la paroisse de Saint-Anselme

Québec, le 19 mai 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

19556-o 242485

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 86-1842 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 mai 1982.

Remplacer: les lots 86-1295 à 86-1297 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 mai 1982.

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 19 mai 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

19556-o 247125

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 215-309, 215-310 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 mai 1982.

Remplacer: les lots 215-299, 215-305 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 mai 1982.

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Greenfield-Park

Québec, le 19 mai 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

19556-o 247089

Paroisse de Sainte-Antoine-de-Longueuil

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 66-483 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 avril 1982.

Remplacer: les lots 66-293 à 66-298 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 avril 1982.

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 15 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

19556-o 246393

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 115-91 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 avril 1982.

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 15 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

19556-o 246460

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 51-8 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 avril 1982.

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 21 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

19556-o 246461

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 86-1841 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 avril 1982.

Remplacer: les lots 86-1272, 86-1273 et une partie du lot 86-1274 et la partie restante du lot 86-1271 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 avril 1982.

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 8 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

19556-o 245598

Paroisse de Saint-Boniface

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 255-61 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 avril 1982.

Remplacer: le lot 255-17 et la partie restante du lot 255-18 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 avril 1982.

Cadastre: Saint-Boniface, paroisse de
Division d'enregistrement: Shawinigan
Municipalité: village de Saint-Boniface-de-Shawinigan

Québec, le 28 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

19556-o 246236

Paroisse de Saint-Bruno

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 512 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 mai 1982.

Remplacer: le lot 359-6, et une partie du lot 359 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 mai 1982.

Cadastre: Saint-Bruno, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Saint-Bruno-de-Montarville

Québec, le 19 mai 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

19556-o 247014

Paroisse de Sainte-Catherine

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Annulation du lot 318i et intégration au lot 318 qui est corrigé en vertu des dispositions des articles 2174 et 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 février 1982.

Cadastre: paroisse de Sainte-Catherine
Division d'enregistrement: Portneuf
Municipalité: paroisse de Sainte-Catherine

Québec, le 26 février 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

19556-o 244371

Paroisse de Saint-Charles

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 128-26 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 avril 1982.

Cadastre: Saint-Charles, paroisse de
Division d'enregistrement: Saint-Hyacinthe
Municipalité: la paroisse de Saint-Charles

Québec, le 28 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

19556-o 247077

Paroisse de Saint-Colomb-de-Sillery

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 408 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 mars 1982.

Remplacer: le lot 407 et une partie du lot 227 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 mars 1982.

Cadastre: Saint-Colomb-de-Sillery, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Québec

Québec, le 30 mars 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

19556-o 246076

Paroisse de Saint-David-de-l'Auberivière

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 380-1 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 avril 1982.

Cadastre: Saint-David-de-l'Auberivière, paroisse de
Division d'enregistrement: Lévis
Municipalité: la ville de Saint-David-de-l'Auberivière

Québec, le 13 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

19556-o 245728

Paroisse de Saint-Dunstan-du-Lac-Beauport

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 296 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 avril 1982.

Remplacer: une partie des lots 206, 207, 208, 225, 229 et de deux parties des lots 226, 227, 228 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 avril 1982.

Annuler: les lots 225-20, 226-13, 226-16, 226-19, 227-30, 227-33, 228-26, 228-27 et 229-25 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 avril 1982.

Cadastre: Saint-Dunstan-du-Lac-Beauport, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la paroisse de Saint-Dunstan-du-Lac-Beauport

Québec, le 14 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

19556-o 244878

Paroisse de Saint-Édouard

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 119-1 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 avril 1982.

Cadastre: Saint-Édouard, paroisse de
Division d'enregistrement: Napierville
Municipalité: la paroisse de Saint-Édouard

Québec, le 29 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

19556-o 246598

Paroisse de Sainte-Étienne-de-Lauzon

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 207-14 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 avril 1982.

Cadastre: Saint-Étienne-de-Lauzon, paroisse de
Division d'enregistrement: Lévis
Municipalité: Saint-Étienne

Québec, le 21 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

19556-o 247117

Paroisse de Saint-Eustache

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 3-317 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 avril 1982.

Remplacer: les lots 3-72 et 2-73 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 avril 1982.

Cadastre: Saint-Eustache, paroisse de
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: la ville de Saint-Eustache

Québec, le 21 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

19556-o 091988

Paroisse de Sainte-Famille

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 242-2 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 avril 1982.

Cadastre: Sainte-Famille, paroisse de
Division d'enregistrement: Île-d'Orléans
Municipalité: la paroisse de Sainte-Famille, I.O.

Québec, le 27 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

19556-o 246400

Paroisse de Sainte-Famille-de-Boucherville

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 351 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 avril 1982.

Remplacer: le lot 71-117 et une partie du lot 71 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 avril 1982.

Cadastre: Sainte-Famille-de-Boucherville, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Boucherville

Québec, le 28 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

19556-o 246493

Paroisse de Sainte-François-de-Sales

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 14-20 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 mars 1982.

Remplacer: une partie des lots 14-1 et 14-3 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 mars 1982.

Cadastre: Saint-François-de-Sales, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 2 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

19556-o 091789

Paroisse de Sainte-Geneviève

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 306-619 et 306-620 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 avril 1982.

Remplacer: les lots 306-393 et 306-394 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 avril 1982.

Cadastre: Sainte-Geneviève, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Dollard-des-Ormeaux

Québec, le 8 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

19556-o 091679

Paroisse de Sainte-Geneviève

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 306-616, 306-617 et 306-618 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 avril 1982.

Remplacer: les lots 306-442, 306-443 et 306-444 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 avril 1982.

Cadastre: Sainte-Geneviève, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Dollard-des-Ormeaux

Québec, le 8 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

19556-o 092037

Paroisse de Sainte-Geneviève

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 385-S01 à 385-S23, 385-3 et 385-4 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 février 1982.

Remplacer: le lot 385-A01 et trois parties du lot 385-1 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 février 1982.

Cadastre: Sainte-Geneviève, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Pierrefonds

Québec, le 15 février 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

19556-o 091860

Paroisse de Saint-Grégoire

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: une partie du lot 206-1 en vertue des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 avril 1982.

Cadastre: Saint-Grégoire, paroisse de
Division d'enregistrement: Nicolet no 2
Municipalité: la ville de Bécancour

Québec, le 28 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

19556-o 245290

Paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 783-151 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 avril 1982.

Remplacer: les lots 783-4-1 et 783-5-2 et une partie des lots 783-4 et 783-5 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 avril 1982.

Cadastre: Saint-Henri-de-Mascouche, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Mascouche

Québec, le 22 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

19556-o 092498

Paroisse de Saint-Hilaire

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 150-97 et 150-98 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 avril 1982.

Remplacer: une partie des lots 150-27 à 150-29 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 avril 1982.

Cadastre: Saint-Hilaire, paroisse de
Division d'enregistrement: Rouville
Municipalité: la ville de Otterburn-Park

Québec, le 13 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

19556-o 246354

Paroisse de Saint-Hubert

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 102-811-3, 102-811-4 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 mai 1982.

Remplacer: le lot 102-811-1 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 mai 1982.

Cadastre: Saint-Hubert, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Saint-Hubert

Québec, le 19 mai 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

19556-o 246934

Paroisse de Saint-Jean

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: une partie du lot 111-138 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 avril 1982.

Cadastre: Saint-Jean, paroisse de
Division d'enregistrement: Saint-Jean
Municipalité: la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

Québec, le 21 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

19556-o 246174

Paroisse de Saint-Jean

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: une partie du lot 110-1 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 avril 1982.

Cadastre: Saint-Jean, paroisse de
Division d'enregistrement: Saint-Jean
Municipalité: la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

Québec, le 21 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

19556-o 246173

Paroisse de Saint-Jean

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: une partie du lot 109-231 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 avril 1982.

Cadastre: Saint-Jean, paroisse de
Division d'enregistrement: Saint-Jean
Municipalité: la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

Québec, le 21 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

19556-o 246172

Paroisse de Saint-Jean

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: une partie du lot 107-42 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 avril 1982.

Cadastre: Saint-Jean, paroisse de
Division d'enregistrement: Saint-Jean
Municipalité: la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

Québec, le 21 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

19556-o 246171

Paroisse de Saint-Jean

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: une partie du lot 107-55 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 avril 1982.

Cadastre: Saint-Jean, paroisse de
Division d'enregistrement: Saint-Jean
Municipalité: la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

Québec, le 21 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

19556-o 246170

Paroisse de Saint-Jean

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: une partie du lot 104-8 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 avril 1982.

Cadastre: Saint-Jean, paroisse de
Division d'enregistrement: Saint-Jean
Municipalité: la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

Québec, le 21 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

19556-o 246169

Paroisse de Saint-Jean

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: une partie du lot 104-5 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 avril 1982.

Cadastre: Saint-Jean, paroisse de
Division d'enregistrement: Saint-Jean
Municipalité: la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

Québec, le 21 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

19556-o 246168

Paroisse de Saint-Jean

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: une partie des lots 104-1, 105-1, 105-38, 105-39 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 avril 1982.

Cadastre: Saint-Jean, paroisse de
Division d'enregistrement: Saint-Jean
Municipalité: la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

Québec, le 21 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

19556-o 246167

Paroisse de Saint-Jean

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: une partie des lots 101-1, 102-42, 102-43, 102-49 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 avril 1982.

Cadastre: Saint-Jean, paroisse de
Division d'enregistrement: Saint-Jean
Municipalité: la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

Québec, le 21 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

19556-o 246166

Paroisse de Saint-Jean

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: une partie du lot 100-3 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 avril 1982.

Cadastre: Saint-Jean, paroisse de
Division d'enregistrement: Saint-Jean
Municipalité: la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

Québec, le 21 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

19556-o 246165

Paroisse de Saint-Jean

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: une partie du lot 99-130 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 avril 1982.

Cadastre: Saint-Jean, paroisse de
Division d'enregistrement: Saint-Jean
Municipalité: la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

Québec, le 21 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

19556-o 246164

Paroisse de Saint-Jean

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 99-1 et une partie des lots 99-2 à 99-4, 99-6 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 avril 1982.

Cadastre: Saint-Jean, paroisse de
Division d'enregistrement: Saint-Jean
Municipalité: la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

Québec, le 21 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

19556-o 246163

Paroisse de Saint-Jean

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: une partie du lot 98-97 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 avril 1982.

Cadastre: Saint-Jean, paroisse de
Division d'enregistrement: Saint-Jean
Municipalité: la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

Québec, le 21 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

19556-o 246162

Paroisse de Saint-Jean

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: une partie des lots 98-1, 98-2, 98-3, 98-4, 98-5, 98-59 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 avril 1982.

Cadastre: Saint-Jean, paroisse de
Division d'enregistrement: Saint-Jean
Municipalité: la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

Québec, le 21 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

19556-o 246161

Paroisse de Saint-Jean

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: une partie des lots 95-1, 95-28 à 95-31, 96-1, 96-2, 96-3, 96-4, 96-5, 96-104, 96-105, 97-1, 97-51 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 avril 1982.

Cadastre: Saint-Jean, paroisse de
Division d'enregistrement: Saint-Jean
Municipalité: la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

Québec, le 21 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

19556-o 246160

Paroisse de Saint-Jean

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: une partie des lots 90-106 à 90-110 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 avril 1982.

Cadastre: Saint-Jean, paroisse de
Division d'enregistrement: Saint-Jean
Municipalité: la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

Québec, le 21 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

19556-o 246159

Paroisse de Saint-Jean

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: une partie du lot 90-105 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 avril 1982.

Cadastre: Saint-Jean, paroisse de
Division d'enregistrement: Saint-Jean
Municipalité: la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

Québec, le 21 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

19556-o 246158

Paroisse de Saint-Jean

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: une partie du lot 90-20 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 avril 1982.

Cadastre: Saint-Jean, paroisse de
Division d'enregistrement: Saint-Jean
Municipalité: la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

Québec, le 21 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

19556-o 246157

Paroisse de Saint-Jean

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 206-5, 206-6, 206-13 à 206-16, 206-18, 206-19, 206-22 à 206-24, 206-37 à 206-39, 206-48 à 206-54, 206-59 à 206-62, 206-108 à 206-110, 206-113, 206-114, 206-121 à 206-136, 206-150, 206-151, 206-156, 206-158 à 206-167, 206-203, 206-204, 206-206 à 206-208, 206-215 à 206-230, 206-231, 206-232 à 206-255, 206-257, 206-300 à 206-305, 206-311 à 206-326, 206-327, 206-328 à 206-360, 206-379 à 206-386, 206-398 à 206-409 et une partie des lots 206-25, 206-36, 206-107, 206-115, 206-141, 206-149, 206-202, 206-209, 206-214, 206-256, 206-299, 206-306, 206-310 et 206-387 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 avril 1982.

Cadastre: Saint-Jean, paroisse de
Division d'enregistrement: Saint-Jean
Municipalité: ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

Québec, le 13 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

19556-o 246337

Paroisse de Saint-Jérôme

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 200-267 et 200-268 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 février 1982.

Remplacer: les lots 200-129 et 200-130 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 février 1982.

Cadastre: Saint-Jérôme, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Saint-Antoine

Québec, le 2 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

19556-o 091784

Paroisse de Saint-Joachim-de-Châteauguay

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 301-28 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 mars 1982.

Remplacer: une partie du lot 301-4 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 mars 1982.

Cadastre: Saint-Joachim-de-Châteauguay, paroisse de
Division d'enregistrement: Châteauguay
Municipalité: la ville de Léry

Québec, le 1 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

19556-o 245939

Paroisse de Saint-Joseph-de-Chambly

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 273-2642 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 avril 1982.

Remplacer: les lots 273-1919-3, 273-1920-3 et une partie des lots 273-1919, 273-1920 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 avril 1982.

Cadastre: Saint-Joseph-de-Chambly, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Chambly

Québec, le 21 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
19556-o 245835

Paroisse de Saint-Joseph-des-Cèdres

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 257-8 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 avril 1982.

Remplacer: une partie du lot 257-1 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 avril 1982.

Cadastre: Saint-Joseph-des-Cèdres, paroisse de
Division d'enregistrement: Soulanges
Municipalité: la paroisse de Saint-Joseph-de-Soulanges

Québec, le 16 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
19556-o 091934

Paroisse de Saint-Joseph-du-Lac

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 74-226 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 mai 1982.

Remplacer: les lots 74-183, 74-184 et 74-185 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 mai 1982.

Cadastre: Saint-Joseph-du-Lac, paroisse de
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: village de Pointe-Calumet

Québec, le 20 mai 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
19556-o 092094

Paroisse de Sainte-Julienne

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 344-14, 344-15 à 344-18, 344-20 à 344-30, 344-32 à 344-36, 344-40, 344-41, en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 avril 1982.

Cadastre: Sainte-Julienne, paroisse de
Division d'enregistrement: Montcalm
Municipalité: la paroisse de Sainte-Julienne

Québec, le 13 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
19556-o 245435

Paroisse de Saint-Laurent

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 2679 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 avril 1982.

Remplacer: le lot 262-12, une partie des lots 262-11 et 262 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 avril 1982.

Cadastre: Saint-Laurent, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 28 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
19556-o 092100

Paroisse de Saint-Laurent

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 2680 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 avril 1982.

Remplacer: le lot 366-22 et une partie du lot 366 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 avril 1982.

Cadastre: Saint-Laurent, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Saint-Laurent

Québec, le 28 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

19556-o 092275

Paroisse de Saint-Laurent

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 2681 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 avril 1982.

Remplacer: les lots 623-479, 623-480 et une partie du lot 623-478 et 623 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 avril 1982.

Cadastre: Saint-Laurent, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Mont-Royal

Québec, le 28 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

19556-o 092380

Paroisse de Saint-Laurent

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 2682 et 2683 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 avril 1982.

Remplacer: le lot 364-5 et une partie des lots 364, 364-1, 364-2, 364-3, 364-4, 364-6 à 364-8 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 avril 1982.

Cadastre: Saint-Laurent, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Saint-Laurent

Québec, le 28 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

19556-o 092643

Paroisse de Saint-Laurent

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 637-1805 et 637-1806 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 avril 1982.

Remplacer: les lots 637-362 à 637-364 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 avril 1982.

Cadastre: Saint-Laurent, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 8 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

19556-o 091848

Paroisse de Sainte-Marie

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 673-104, 675-58 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 avril 1982.

Cadastre: Sainte-Marie, paroisse de
Division d'enregistrement: Beauce
Municipalité: la ville de Sainte-Marie

Québec, le 23 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

19556-o 246880

Paroisse de Saint-Martin

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 354-351 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 avril 1982.

Remplacer: la partie restante des lots 354-212 à 354-215 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 avril 1982.

Cadastre: Saint-Martin, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 13 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

19556-o 091962

Paroisse de Saint-Martin

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 10-1185 à 10-1188 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 avril 1982.

Remplacer: les lots 10-1144 à 10-1147 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 avril 1982.

Cadastre: Saint-Martin, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 28 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

19556-o 092053

Paroisse de Saint-Martin

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 243-340 et 243-341 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 février 1982.

Remplacer: les lots 243-29 et 243-32 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 février 1982.

Cadastre: Saint-Martin, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 2 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

19556-o 091973

Paroisse de Saint-Mathieu-de-Beloeil

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 128-190, 128-191 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 avril 1982.

Remplacer: les lots 128-155, 128-156 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 avril 1982.

Cadastre: Saint-Mathieu-de-Beloeil, paroisse de
Division d'enregistrement: Verchères
Municipalité: la ville de Beloeil

Québec, le 16 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

19556-o 246228

Paroisse de Sainte-Mélanie

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 96-85 à 96-89 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 avril 1982.

Cadastre: Sainte-Mélanie, paroisse de
Division d'enregistrement: Joliette
Municipalité: la paroisse de Sainte-Mélanie

Québec, le 26 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

19556-o 246474

Paroisse de Sainte-Philomène

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 164-251 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 avril 1982.

Remplacer: le lot 164-105 et une partie du lot 164-106 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 avril 1982.

Cadastre: Sainte-Philomène, paroisse de
Division d'enregistrement: Châteauguay
Municipalité: la ville de Mercier

Québec, le 14 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
19556-o 244131

Village de Sainte-Thérèse

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 274 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 mars 1982.

Remplacer: une partie des lots 237 et 238 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 mars 1982.

Cadastre: Sainte-Thérèse, village de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Sainte-Thérèse

Québec, le 6 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
19556-o 091739

Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 123-166 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 mars 1982.

Remplacer: les lots 123-6 et 123-7 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 mars 1982.

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Boisbriand

Québec, le 6 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
19556-o 091066

Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 102-618 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 mars 1982.

Remplacer: le lot 102-278 et 102-279 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 mars 1982.

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Boisbriand

Québec, le 6 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
19556-o 091873

Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 260-99 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 mars 1982.

Remplacer: le lot 260-60 et une partie du lot 260-59 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 mars 1982.

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Rosemère

Québec, le 6 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

19556-o 091889

Paroisse de Sainte-Victoire

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 453-126-7 à 453-126-9 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 avril 1982.

Remplacer: les lots 453-126-1-1-, 453-126-1-2, 453-126-3, 453-126-6-2, une partie du lot 453-126-6 et deux parties de lot 453-126-1 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 avril 1982.

Cadastre: Sainte-Victoire, paroisse de
Division d'enregistrement: Arthabaska
Municipalité: la ville de Victoriaville

Québec, le 6 mai 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

19556-o 246728

Paroisse de Sault-au-Récollet

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 569-2005 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 mars 1982.

Remplacer: une partie du lot 569-2 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 mars 1982.

Cadastre: Sault-au-Récollet, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal-Nord

Québec, le 6 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

19556-o 092421

Canton de Suffolk

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 28-3, rang II, en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 avril 1982.

Remplacer: le lot 28-2, rang II, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 avril 1982.

Cadastre: Suffolk, canton de
Division d'enregistrement: Papineau
Municipalité: Namur

Québec, le 16 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

19556-o 246413

Village de Sweetsburg

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 99-55 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 mai 1982.

Remplacer: une partie des lots 99-36 et 99-37 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 mai 1982.

Cadastre: Sweetsburg, village de
Division d'enregistrement: Missisquoi
Municipalité: la ville de Cowansville

Québec, le 20 mai 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

19556-o 246269

Canton de Taillon

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 32a-4, rang VI, en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 avril 1982.

Cadastre: Taillon, canton de
Division d'enregistrement: Lac Saint-Jean-Est
Municipalité: Sainte-Monique

Québec, le 26 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

19556-o 245654

Ville de Terrebonne

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 340-24 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 mars 1982.

Remplacer: les lots 340-11 et 340-13 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 mars 1982.

Cadastre: Terrebonne, ville de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Terrebonne

Québec, le 6 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

19556-o 091930

Canton de Trécesson

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 59B-16, 59B-18, 59B-19, rang III, en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 avril 1982.

Cadastre: Trécesson, canton de
Division d'enregistrement: Abitibi
Municipalité: canton de Trécesson

Québec, le 13 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

19556-o 245994

Paroisse de Trois-Rivières

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 209-105, 209-106, 209-107 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 avril 1982.

Remplacer: les lots 209-38, 209-39, 209-40 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 avril 1982.

Cadastre: Trois-Rivières, paroisse de
Division d'enregistrement: Trois-Rivières
Municipalité: la ville de Trois-Rivières

Québec, le 27 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

19556-o 242951

Canton de Wendover

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 3-412, rang I, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 avril 1982.

Remplacer: une partie du lot 3-402, rang I, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 avril 1982.

Cadastre: Wendover, canton de
Division d'enregistrement: Drummond
Municipalité: cantons unis de Wendover et Simpson

Québec, le 29 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

19556-o 246872

Canton de Wickham

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 478-6 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 avril 1982.

Remplacer: le lot 478-4 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 avril 1982.

Cadastre: Wickham, canton de
Division d'enregistrement: Drummond
Municipalité: Wickham

Québec, le 23 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
19556-o 246875

Canton de Wickham

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 105-171 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 avril 1982.

Remplacer: le lot 105-104 et une partie du lot 105-105 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 avril 1982.

Cadastre: Wickham, canton de
Division d'enregistrement: Drummond
Municipalité: la ville de Drummondville

Québec, le 29 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
19556-o 246874

Canton de Wickham

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 191-1 et 191-2, rang IV, en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 avril 1982.

Cadastre: Wickham, canton de
Division d'enregistrement: Drummond
Municipalité: Saint-Nicéphore

Québec, le 16 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
19556-o 245328

Canton de Wickham

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 84-6, 84-16, 86-31 et une partie du lot 85-22 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 avril 1982.

Cadastre: Wickham, canton de
Division d'enregistrement: Drummond
Municipalité: Saint-Nicéphore

Québec, le 6 avril 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.,
19556-o 246392

Institutions financières et Coopératives

Assurances — Loi sur les

Société mutuelle d'assurance contre l'incendie du comté de Drummond
Changement de siège social

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis que conformément à la Loi sur les assurances du Québec, il a approuvé, après avoir demandé l'avis du surintendant des assurances, le règlement spécial de la Société mutuelle d'assurance contre l'incendie du comté de Drummond, décrétant le changement d'adresse de son siège social.

La nouvelle adresse du siège social de la société devra se lire maintenant comme suit: 250, Lindsay, Drummondville, (Drummond), QC.

Québec, le 1er juin 1982.

Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,
19555-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

Compagnies de fidéicommis — Loi sur les

La Compagnie de Fiducie du Groupe Investors Ltée. Investors Group Trust Co. Ltd.
Changement d'agent et de l'adresse du bureau principal

Avis est donné que « La Compagnie de Fiducie du Groupe Investors Ltée. — Investors Group Trust Co.

Ltd. », compagnie constituée par les lettres patentes émises en conformité de la Loi des compagnies de la province du Manitoba, le 1er avril 1968, a désigné monsieur Gérard Boyer à titre d'agent principal au Québec en remplacement de monsieur Lucien Larochelle.

La nouvelle adresse du bureau principal au Québec est 1, place du Commerce, Île-des-Soeurs, Montréal, QC.

La secrétaire,
19610-o MME P. STOTTS.

Office de la langue française

Avis de normalisation

Conformément à l'article 118 de la Charte de la langue française, l'emploi des termes et expressions normalisés par l'Office de la langue française devient obligatoire dans les textes et documents émanant de l'Administration, dans les contrats auxquels elle est partie, dans les ouvrages d'enseignement, de formation ou de recherche publiés en français au Québec et approuvés par le ministre de l'Éducation ainsi que dans l'affichage public.

Avis public est donné que l'Office de la langue française, à sa séance du 21 mai 1982, a normalisé les termes français et les définitions qui suivent:

Géographie

branche, n. f. Chacune des ramifications d'un cours d'eau principal.

bras, n. m. Subdivision latérale d'un cours d'eau due à la présence d'une île.

chute, n. f. Masse d'eau tombant brusquement à l'emplacement d'une rupture de pente.

courant, n. m. Portion d'une masse d'eau qui se déplace dans une direction déterminée.

courbe, n. f. Inflexion dans le tracé d'un cours d'eau.

méandre, n. m. Arc prononcé du tracé d'un cours d'eau, caractérisé par le sapement de la rive concave et l'accumulation des alluvions sur la rive convexe.

rapide, n. m. Partie d'un cours d'eau, souvent hérissée de roches, où le courant devient rapide et agité par suite d'un resserrement du lit ou d'une faible augmentation de la pente.

remous, n. m. Endroit dans un cours d'eau où l'eau s'agite dans un sens contraire au courant.

coude, n. m. Angle saillant dans le tracé d'un cours d'eau à la suite d'un changement brusque de direction.

Le secrétaire,
PAUL-ANDRÉ CHOUINARD.

Avis de recommandation

Conformément à l'article 116 de la Charte de la langue française; avis public est donné que l'Office de la langue française, à sa séance du 21 mai 1982, a recommandé les termes français et les définitions qui suivent:

Géographie

cascade, n. f. Chute d'eau de faible débit, comportant ordinairement plusieurs paliers.

cascatelle, n. f. Petite cascade.

cataracte, n. f. Chute d'un grand cours d'eau, dont la dénivelée est importante.

Télédistribution

télédistribution, n. f. Ensemble des modes de transmission unidirectionnelle ou bidirectionnelle, analogique ou numérique de signaux vidéo, audio ou autres, par câbles coaxiaux ou à fibres optiques, par faisceaux hertziens ou par satellites entre un ou plusieurs centres de distribution et un ensemble d'abonnés. Anglais: **community antenna television**, **cable television**, **cable TV**, **CATV**.

Ameublement

meuble-lavabo, n.m. (des meubles-lavabos), Meuble de salle de bains à hauteur de taille dans lequel est encastré un lavabo et sous lequel se trouve un espace de rangement fermé par des portes et pouvant comporter des tiroirs. Anglais: **vanity**.

Le secrétaire,
19633-o PAUL-ANDRÉ CHOUINARD.

Pouvoirs spéciaux des corporations — Loi sur les

Changement de siège social (Article 2)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de la Loi sur les pouvoirs spéciaux des corporations, il a approuvé les règlements de changement de siège social suivants:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Nouvelle adresse du siège social
L'ASSOCIATION DES CADRES INTERMÉDIAIRES DES AFFAIRES SOCIALES INC. 1300-6663	70 06 19	1000, rue de Sérigny, bureau 650, Longueuil

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

19555-o

Proclamation(s)

[L.S.] JEAN-PIERRE CÔTÉ
Gouvernement du Québec

Proclamation

CONCERNANT l'application au cadastre d'une partie de la municipalité de Grande-Rivière, district électoral de Gaspé, de la Loi sur les titres de propriété dans certains districts électoraux (L.R.Q., c. T-11).

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, PAR LA PRÉSENTE PROCLAMATION:

a) fixe à la quinzième journée suivant la date de la deuxième et dernière publication consécutive de cette proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, l'entrée en vigueur des plan et livre de renvoi révisés dans le district électoral de Gaspé, pour une partie du cadastre de la municipalité de Grande-Rivière à l'endroit des lots 342 à 415, 2e concession, le tout situé dans la division d'enregistrement de Gaspé;

b) indique que ces plan et livre de renvoi révisés sont déposés aux archives du ministère de l'Énergie et des Ressources, à Québec, et qu'en outre, le ministre de l'Énergie et des Ressources a fait déposer une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi révisés au bureau d'enregistrement de Gaspé ainsi qu'au bureau désigné par lui, à savoir celui du secrétaire-trésorier de la corporation municipale de la ville de Grande-Rivière;

c) informe le public que, pendant les huit mois qui suivront la deuxième et dernière publication de cette proclamation à la *Gazette officielle de Québec*, tout intéressé pourra consulter gratuitement lesdits plan et livre de renvoi révisés;

d) porte notification qu'à l'expiration de ce délai, le ministre de l'Énergie et des Ressources délivrera un certificat de propriété à tout occupant de l'immeuble avec ou sans titre, même s'il n'est qu'administrateur ou simple exploitant, à moins d'opposition écrite d'un intéressé;

e) ordonne que tout droit réel affectant un lot compris dans le territoire susdit, pour lequel des plan et livre de renvoi révisés ont été déposés, soit renouvelé dans le même délai, en la manière prescrite par les articles 2172 et 2172*a* du Code civil;

f) informe aussi le public que, à défaut de tel renouvellement, les droits réels conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une proposition du ministre de l'Énergie et des Ressources adoptée le 26 mai 1982, par le Décret du Gouvernement du Québec numéro 1267-82.

Conformément à l'article 2 de la Loi sur les titres de propriété dans certains districts électoraux (L.R.Q., c. T-11), le ministre de l'Énergie et des Ressources a fait dresser des plan et livre de renvoi révisés dans le district életoral de Gaspé pour une partie du cadastre de la municipalité de Grande-Rivière à l'endroit des lots 342 à 415, 2e concession, le tout situé dans la division d'enregistrement de Gaspé.

Conformément aux articles 2 et 3 de ladite loi, le ministre de l'Énergie et des Ressources a fait déposer:

1. le 13 avril 1982, aux archives du ministère de l'Énergie et des Ressources à Québec, ces plan et livre de renvoi;

2. le 22 avril 1982, au bureau de la division d'enregistrement de Gaspé, à Percé, une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi;

3. le 19 avril 1982, au bureau désigné par lui, à savoir celui du secrétaire-trésorier de la corporation municipale de la ville de Grande-Rivière, une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi.

Conformément aux articles 4 et 5 de la même loi, la date de l'entrée en vigueur des plans et livres de renvoi est fixée par proclamation et cette proclamation est publiée deux fois consécutivement à la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 26 mai 1982.

Le sous-procureur général adjoint,
GERMAIN HALLEY.

Libro: 506
Folio: 120

19640-25-2-o

[L.S.] JEAN-PIERRE CÔTÉ
Gouvernement du Québec

Proclamation

CONCERNANT l'application au cadastre d'une partie du canton de Hamilton, district électoral de Bonaventure, de la Loi sur les titres de propriété dans certains districts électoraux (L.R.Q., c. T-11).

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, PAR LA PRÉSENTE PROCLAMATION:

a) fixe à la quinzième journée suivant la date de la deuxième et dernière publication consécutive de cette proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, l'entrée en vigueur des plan et livre de renvoi révisés dans le district électoral de Bonaventure, pour une partie du cadastre du canton de Hamilton à l'endroit des lots 95 à 121, rang I, le tout situé dans la division d'enregistrement de Bonaventure no 1;

b) indique que ces plan et livre de renvoi révisés sont déposés aux archives du ministère de l'Énergie et des Ressources, à Québec, et qu'en outre, le ministre de l'Énergie et des Ressources a fait déposer une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi révisés au bureau d'enregistrement de Bonaventure no 1 ainsi qu'au bureau désigné par lui, à savoir celui du secrétaire-trésorier de la corporation municipale de Caplan;

c) informe le public que, pendant les huit mois qui suivront la deuxième et dernière publication de cette proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, tout intéressé pourra consulter gratuitement lesdits plan et livre de renvoi révisés;

d) porte notification qu'à l'expiration de ce délai, le ministre de l'Énergie et des Ressources délivrera un certificat de propriété à tout occupant de l'immeuble avec ou sans titre, même s'il n'est qu'administrateur ou simple exploitant, à moins d'opposition écrite d'un intéressé;

e) ordonne que tout droit réel affectant un lot compris dans le territoire susdit, pour lequel des plan et livre de renvoi révisés ont été déposés, soit renouvelé dans le même délai, en la manière prescrite par les articles 2172 et 2172*a* du Code civil;

f) informe aussi le public que, à défaut de tel renouvellement, les droits réels conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une proposition du ministre de l'Énergie et des Ressources adoptée le 26 mai 1982, par le Décret du Gouvernement du Québec numéro 1266-82.

Conformément à l'article 2 de la Loi sur les titres de propriété dans certains districts électoraux (L.R.Q., c. T-11), le ministre de l'Énergie et des Ressources a fait dresser des plan et livre de renvoi révisés dans le district électoral de Bonaventure pour une partie du cadastre du canton de Hamilton à l'endroit des lots 95 à 121, rang I, le tout situé dans la division d'enregistrement de Bonaventure no 1.

Conformément aux articles 2 et 3 de ladite loi, le ministre de l'Énergie et des Ressources a fait déposer:
1. le 13 avril 1982, aux archives du ministère de l'Énergie et des Ressources à Québec, ces plan et livre de renvoi;
2. le 22 avril 1982, au bureau de la division d'enregistrement de Bonaventure no 1, à New-Carlisle, une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi;
3. le 26 avril 1982, au bureau désigné par lui, à savoir celui du secrétaire-trésorier de la corporation municipale de Caplan, une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi.

Conformément aux articles 4 et 5 de la même loi, la date de l'entrée en vigueur des plans et livres de renvoi est fixée par proclamation et cette proclamation est

publiée deux fois consécutivement à la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 26 mai 1982.

Le sous-procureur général adjoint,
GERMAIN HALLEY.

Libro: 506
Folio: 119

19641-25-2-o

Protection du territoire agricole — Loi sur la

Ville de Baie-Saint-Paul
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de la ville de Baie-Saint-Paul, de la municipalité régionale de comté de Charlevoix, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 82 05 26, Décret numéro 1224-82. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
19626-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Municipalité de Capucins
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de Capucins (SD), de la municipalité régionale de comté de Denis-Riverin, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 82 05 26, Décret numéro 1225-82. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
19626-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Ville de Fossambault-sur-le-Lac
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Ptenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, art. 53), le décret approuvant la zone agricole du territoire de la corporation municipale de la ville de Fossambault-sur-le-Lac, de la municipalité régionale de comté de La Jacques-Cartier, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 82 05 26, Décret numéro 1226-82. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
19626-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Canton de Hunterstown
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, art. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale du canton de Hunterstown, de la municipalité régionale de comté de Maskinongé, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 82 05 26, Décret numéro 1227-82. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
19626-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Territoires non organisés de la MRC de La Côte-de-Beaupré
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant la zone agricole des Territoires non organisés (partie correspondant à la Seigneurie de la Côte-de-Beaupré), de la municipalité régionale de comté de La Côte-de Beaupré, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 82 05 26, Décret numéro 1248-82. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
19626-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Municipalité de Lac-Frontière
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant la zone agricole du territoire de la corporation municipale de Lac-Frontière (SD), de la municipalité régionale de comté de Montmagny, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 82 05 26, Décret numéro 1228-82. Ce décret entre en vigueur au

moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
19626-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Territoires non organisés de la MRC de Les Basques
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant la zone agricole des territoires non organisés, de la municipalité régionale de comté de Les Basques, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 82 05 26, Décret numéro 1247-82. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
19626-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Municipalité de Maria
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de Maria (SD), de la municipalité régionale de comté d'Avignon, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 82 05 26, Décret numéro 1229-82. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
19626-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Municipalité de Rivière-Malbaie
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de Rivière-Malbaie (SD), de la municipalité régionale de comté de Charlevoix-Est, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 82 05 26, Décret numéro 1230-82. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
19626-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de Saint-Aimé-des-Lacs (SD), de la municipalité régionale de comté de Charlevoix-Est, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 82 05 26, Décret numéro 1231-82. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
19626-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Ville de Sainte-Anne-des-Monts
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de la ville de Sainte-Anne-des-Monts, de la municipalité régionale de comté de Denis-Riverin, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 82 05 26, Décret numéro 1232-82. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
19626-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de la paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton, de la municipalité régionale de comté de Montmagny, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 82 05 26, Décret numéro 1233-82. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
19626-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Paroisse de Sainte-Brigitte-de-Laval
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret

approuvant le plan de la zone agricole du territoire de la corporation municipale de la paroisse de Sainte-Brigitte-de-Laval, de la municipalité régionale de comté de La Jacques-Cartier, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 82 05 26, Décret numéro 1234-82. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
19626-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Municipalité de Saint-Charles-de-Mandeville
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de Saint-Charles-de-Mandeville (SD), de la municipalité régionale de comté d'Autray, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 82 05 26, Décret numéro 1259-82. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
19626-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Municipalité de Saint-Cyprien
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de Saint-Cyprien (SD), de la municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 82 05 26, Décret numéro 1235-82. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
19626-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Paroisse de Saint-Eusèbe
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de la paroisse de Saint-Eusèbe, de la municipalité régionale de comté de Témiscouata, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 82 05 26, Décret numéro 1236-82. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
19626-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Village de Sainte-Félicité
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale du village de Sainte-Félicité, de la municipalité régionale de comté de Matane, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 82 05 26, Décret numéro 1237-82. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
19626-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Paroisse de Saint-Fidèle-de-Mont-Murray
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de la paroisse de Saint-Fidèle-de-Mont-Murray, de la municipalité régionale de comté de Charlevoix-Est, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 82 05 26, Décret numéro 1238-82. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
19626-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Paroisse de Saint-François-Xavier-de-la-Petite-Rivière
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant la zone agricole du territoire de la corporation municipale de la paroisse de Saint-François-Xavier-de-la-Petite-Rivière, de la municipalité régionale de comté de Charlevoix, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 82 05 26, Décret numéro 1239-82. Ce décret entre en vigueur au moment de la

publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
19626-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Canton de Saint-Godefroy
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale du canton de Saint-Godefroy, de la municipalité régionale de comté de Bonaventure, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 82 05 26, Décret numéro 1260-82. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
19626-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Paroisse de Sainte-Jeanne-d'Arc
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de la paroisse de Sainte-Jeanne-d'Arc, de la municipalité régionale de comté de La Mitis, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 82 05 26, Décret numéro 1240-82. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
19626-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Village de Saint-Joseph-de-la-Rive
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale du village de Saint-Joseph-de-la-Rive, de la municipalité régionale de comté de Charlevoix, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 82 05 26, Décret numéro 1241-82. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
19626-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Paroisse de Saint-Marc-de-Figuery
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de la paroisse de Saint-Marc-de-Figuery, comté d'Abitibi, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 82 05 26, Décret numéro 1261-82. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
19626-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Paroisse de Saint-Philémon
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de la paroisse de Saint-Philémon, de la municipalité régionale de comté de Bellechasse, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 82 05 26, Décret numéro 1242-82. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
19626-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Village de Sainte-Thècle
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale du village de Sainte-Thècle, de la municipalité régionale de comté de Mékinac, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 82 05 26, Décret numéro 1244-82. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
19626-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Municipalité de Saint-Tite-des-Caps
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation

municipale de Saint-Tite-des-Caps (SD), de la municipalité régionale de comté de La Côte-de-Beaupré, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 82 05 26, Décret numéro 1243-82. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
19626-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Municipalité de Saint-Ubalde
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de Saint-Ubalde (SD), de la municipalité régionale de comté de Portneuf, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 82 05 26, Décret numéro 1245-82. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
19626-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Paroisse de Saint-Urbain
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de la paroisse de Saint-Urbain, de la municipalité régionale de comté de Charlevoix, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 82 05 26, Décret numéro 1246-82. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
19626-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Régie des marchés agricoles du Québec

Producteurs d'ovins du Québec
Projet de plan conjoint

Avis est, par les présentes, donné que, par décision numéro 3416 rendue le 19 mai 1982, la Régie des marchés agricoles du Québec a émis l'ordonnance qui suit, suite à une requête de la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec demandant l'approbation d'un projet de plan conjoint des producteurs d'ovins du Québec.

Le secrétaire,
ME GILLES LE BLANC.

Ordonnance

Vu la demande d'approbation d'un plan conjoint des producteurs d'ovins du Québec présentée par la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec;

Considérant que, conformément à la Loi, toutes les personnes intéressées ont été entendues lors d'une audience publique tenue le 17 février 1982;

Considérant qu'il y a lieu d'apporter des modifications suivantes à certains articles du projet de plan, à savoir:

1) Le paragraphe *d)* de l'article 2 du projet de plan est modifié ainsi qu'il suit:

« *d)* Plan: Le plan conjoint des producteurs d'ovins du Québec. »

2) L'article 3 du projet de plan est modifié ainsi qu'il suit:

« 3. Le produit visé par le plan est tout ovin produit au Québec ainsi que sa laine. »

3) L'article 22 du projet de plan est modifié en remplaçant à la fin les mots « agneau ou ovin adulte » par le mot « ovin ».

Considérant que personne ne s'est opposé à la requête;

En conséquence, la Régie reçoit la demande d'approbation du plan conjoint des producteurs d'ovins du Québec et ordonne que le plan, sujet aux modifications ci-dessus mentionnées, soit soumis au référendum des producteurs intéressés en la manière ci-après prescrite:

1. Le producteur intéressé, pour les fins de ce référendum, est toute personne qui, à la date de la présente ordonnance, produit au Québec pour fin de vente, tout agneau ou mouton domestique destiné à l'élevage, l'engraissement ou l'abattage et la laine de mouton. Cette production, effectuée par le producteur pour son compte ou celui d'autrui, ou qu'il fait produire de quelque façon que ce soit et qu'il offre en vente, doit avoir été faite dans une exploitation dont le producteur est propriétaire ou locataire.

2. Pour avoir droit de vote au cours du présent référendum, la personne doit être un producteur intéressé selon l'article 1 et être inscrite sur la liste définitive dressée par la Régie selon les modalités prescrites par la présente ordonnance.

Une personne ayant moins de 50 brebis en élevage, ou n'ayant pas le statut de producteur agricole au sens de la Loi sur les producteurs agricoles, ou celle qui n'a pas vendu d'agneaux, de moutons et de laine de mouton au cours des douze mois précédant la présente ordonnance et dont le nom n'apparaît pas sur la première liste préliminaire de la Régie doit, pour y être inscrite et avoir droit de voter, se présenter au Bureau de renseignements agricoles du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation le plus rapproché de son exploitation et en faire la demande. Elle doit alors démontrer à la satisfaction du représentant de la Régie qu'elle rencontre les conditions prévues à l'article 1 pour être inscrite sur la liste.

3. La Régie établit une liste préliminaire des producteurs intéressés à l'aide des renseignements qui lui sont fournis par toute personne ou tout organisme susceptible de la renseigner.

4. À compter du 5 juillet 1982 à 10 h et jusqu'au 6 août suivant à 16 h, toute personne intéressée peut consulter la liste préliminaire aux endroits suivants pendant les heures d'ouverture des bureaux:

a) Le bureau de la Régie situé au 201, boulevard Crémazie est à Montréal;

b) Les bureaux régionaux et les bureaux de renseignements agricoles du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

5. Entre le 5 et le 16 juillet 1982, la Régie fait publier un avis dans un journal agricole de circulation générale annonçant la tenue de ce référendum et indiquant la période durant laquelle la liste préliminaire peut être consultée ainsi que les endroits de dépôt de cette liste.

6. Toute personne qui croit être un producteur, selon l'article 1, et dont le nom n'apparaît pas sur cette liste doit, si elle veut y être inscrite et voter, en faire la demande à la Régie avant le 6 août 1982, en se rendant au bureau de renseignements agricoles du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation avec lequel elle fait normalement affaires, ou, à défaut, le plus rapproché de son exploitation. Cette demande doit être faite durant les heures d'ouverture des bureaux et, s'il en est requis, le requérant doit alors déposer les documents nécessaires pour appuyer la demande.

7. La personne dont le nom apparaît sur la liste préliminaire et qui veut le faire retirer parce qu'elle considère ne pas rencontrer les conditions de l'article 1, ainsi que toute personne qui désire contester la qualité de producteur d'une autre personne dont le nom apparaît sur la liste préliminaire, doit le faire de la façon et dans le délai prévu à l'article 6.

8. Il incombe à la personne qui demande une correction à la liste préliminaire de démontrer, à la satisfaction de la Régie, les faits qu'elle allègue.

9. Dans chaque bureau régional du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, une personne est chargée, au nom de la Régie, d'effectuer les enquêtes nécessaires en fonction de toute demande faite en vertu des articles 6 ou 7, et de lui recommander les corrections devant être apportées à la liste préliminaire. Ce réviseur peut se faire aider des personnes qu'il choisit.

Selon les renseignements qu'il possède, le réviseur peut également recommander à la Régie les corrections qu'il croit nécessaires pour que la liste des producteurs soit complète et exacte.

10. La personne dont le nom est ajouté ou retiré de la liste des producteurs en est avisée le plus rapidement possible.

11. Lorsque la personne faisant l'objet d'une recommandation d'un réviseur veut s'y opposer, elle doit adresser une contestation à la Régie, à son bureau de Montréal, dans les six jours de la date du rapport du réviseur. Cette demande doit être faite par écrit, et le demandeur doit indiquer les motifs qu'il allègue pour appuyer sa contestation. La Régie indique au demandeur, aussitôt qu'il est possible, la décision rendue sur cette contestation.

12. Selon les renseignements qui peuvent lui être fournis, la Régie peut, en tout temps, au cours de la période de confection de la liste et avant qu'elle soit déclarée définitive, y apporter les modifications qu'elle considère nécessaires et ce, même si une demande ne lui a pas été faite.

Dans ce cas, la Régie ou un réviseur avise la personne concernée de la décision qui va être prise. Si cette personne désire contester les modifications prévues, elle doit procéder selon l'article 11.

13. Sur requête ou de sa propre initiative, la Régie peut corriger le nom ou l'adresse d'un producteur apparaissant à la liste préliminaire lorsqu'elle constate que ce nom ou cette adresse est erroné.

14. Après avoir adjugé sur les diverses demandes qui lui auront été adressées et apporté à la liste préliminaire les corrections nécessaires, la Régie dresse une liste définitive et la rend publique le 25 août 1982. Une copie de cette liste est alors remise à la requérante et est disponible aux bureaux de la Régie. Toute personne peut la consulter pendant les heures normales d'ouverture des bureaux et ce, jusqu'au dernier jour du scrutin.

Cette liste doit être considérée complète et finale pour les fins du référendum.

15. Avant le 1er septembre 1982, la Régie fait parvenir par courrier de première classe à tout producteur dont le nom apparaît sur la liste définitive, une copie du projet de plan, une description de la procédure pour voter et un bulletin de vote sur lequel il peut indiquer s'il est favorable ou non au projet de plan.

16. Après avoir reçu ces documents, le producteur doit, pour voter, indiquer son choix sur le bulletin au moyen d'un signe distinctif inscrit dans le carré approprié. Un bulletin de vote portant une autre marque peut être annulé par la Régie et il est annulé s'il est exprimé d'une autre façon ou sur un autre bulletin que celui fourni par la Régie. Le producteur place ensuite le bulletin dans l'enveloppe marquée no 1, qui ne porte aucune identification du producteur, il la scelle et la dépose dans l'enveloppe marquée no 2, sur laquelle le nom et l'adresse du producteur sont inscrits; il referme et scelle également cette enveloppe. Il place ensuite cette enveloppe no 2 dans l'enveloppe no 3, qui est préadressée au nom de la Régie et préaffranchie.

Ces enveloppes doivent parvenir au bureau de la Régie situé à Montréal au plus tard le 28 septembre 1982.

17. La Régie procède publiquement au dépouillement des bulletins de vote le 29 septembre 1982, à compter de 10 h, à son bureau de Montréal.

19621-o

Services de santé et les services sociaux — Loi sur les

CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES TÉMISCOUATA

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de l'article 66 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c. S-5), il a accordé des lettres patentes supplémentaires à la corporation « CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES TÉMISCOUATA », en date du 20 mai 1982, modifiant les lettres patentes émises le 29 septembre 1980.

Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,
JEAN-MARIE BOUCHARD.

19555-o 1648-1210

Société d'habitation du Québec — Loi sur la

Office municipal d'habitation de Saint-Louis-de-Terrebonne

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., c. S-8), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du 5 avril 1982, constituant en corporation sans but lucratif: monsieur Irénée Forget, cultivateur, 4635, côte Terrebonne, Saint-Louis-de-Terrebonne, QC, monsieur Robert Arcand, gérant, 600, rue Vaillant, Saint-Louis-de-Terrebonne, QC, monsieur Pierre Y. Vermette, secrétaire-trésorier, 1190, rue Roquetaillade, Saint-Louis-de-Terrebonne, QC, pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Saint-Louis-de-Terrebonne, dans le district judiciaire de Terrebonne.

Société d'habitation du Québec,
Le secrétaire,
19567-o JEAN-LUC LESAGE, *notaire.*

Office municipal d'habitation de Val-des-Monts

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., c. S-8), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du 5 avril 1982, constituant en corporation sans but lucratif: monsieur Jean-Claude Charette, directeur général, rang Saint-Joseph, Perkings, Val-des-Monts, QC, J0X 2R0, monsieur Gilles Bourbonnais, directeur, route rurale no 2, Perkings, Val-des-Monts, QC, J0X 2R0, monsieur Raymond Potvin, enseignant, 9, rue des Cèdres, Perkings, Val-des-Monts, QC, J0X 2R0, pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Val-des-Monts, dans le district judiciaire de Hull.

Société d'habitation du Québec,
Le secrétaire,
19568-o JEAN-LUC LESAGE, *notaire.*

Office municipal d'habitation de ville de Sainte-Catherine

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., c. S-8), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du 5 avril 1982, constituant en corporation sans but lucratif: monsieur Raymond Bellavance, commis, 265, rue Jogues, Sainte-Catherine, QC, monsieur André Dubreuil, gérant de banque, 524, rue Union, Sainte-Catherine, QC, monsieur Guy Derome, gérant-secrétaire-trésorier, 359, chemin Saint-Édouard, Sainte-Catherine, QC, pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Sainte-Catherine, dans le district judiciaire de Montréal.

Société d'habitation du Québec,
Le secrétaire,
19569-o JEAN-LUC LESAGE, *notaire*.

Soumissions — Demandes de

Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations de la Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent » seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 2 060 000 $ d'obligations de la Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent datées du 2 août 1982 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 15% ni supérieur à 17½ % payable semi-annuellement les 2 février et 2 août de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le lundi 5 juillet 1982.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 2 août 1982.

Tableau d'amortissement — 2,060,000 $

Année	Capital
2 août 1983	66 000 $
2 août 1984	75 000 $
2 août 1985	86 000
2 août 1985	1 307 000 (à renouveler)
2 août 1987	526 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La Côte-Nord-du-Golf-Saint-Laurent s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 2 août 1982, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des ordonnances suivantes: 390-78(390-A-78) — 216 000 $ const. réseau, d'aq. dans le village de Tête-à-la-Baleine; 391-78(391-A-78) — 869 000 $ const. réseau d'aq. dans la localité Saint-Augustin; 392-78(392-A-78) — 435 000 $ const. rés. d'aq. dans la localité Rivière-Saint-Paul; 393-78(393-A-78) — 300 000 $ const. réseau d'aq. dans la localité Old-Fort-Bay; 498-80(526-81) — 162 700 $ const. réseau d'aq. dans la localité de Harrington-Harbour; 518-81(525-81) — 77 300 $ const. réseau d'aq. dans le village de Kégaska.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le lundi 5 juillet 1982 et seront considérées le même jour à 17 h, par le soussigné.

Cependant, l'administrateur se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent, le 7 juin 1982.

L'administrateur,
RICHMOND MONGER.

Ministère des Affaires municipales
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3
téléphone: 643-7073, code 418 19622-o

Cité de Côte-Saint-Luc
(D'Arcy-McGee)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par la soussignée, madame Jocelyne Habra, greffier, à l'hôtel de ville, 5490, avenue Westminster, cité de Côte-Saint-Luc, comté de D'Arcy-McGee, QC, jusqu'à 19 h le lundi 5 juillet 1982, pour l'achat de 3 200 000 $ d'obligations de la cité de Côte-Saint-Luc datées du 2 août 1982 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 15 % ni supérieur à 17½ % payable semi-annuellement les 2 février et 2 août de chaque année.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 2 août 1982.

Tableau d'amortissement — 3 200 000 $

Année	Capital
2 août 1983	85 000 $
2 août 1984	90 000
2 août 1985	97 000
2 août 1986	104 000
2 août 1987	112 000
2 août 1987	2 712 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La cité de Côte-Saint-Luc s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 2 août 1982, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements d'emprunt pour un montant de 1 437 000 $; 1399 — 100 $ exp. de lot; 1426 — 42 000 $ aq. ég. voirie; 1492 — 2 000 $ exp. de lot; 1507 — 90 000 $ voirie, éclair.; 1522 — 900 $; 1580 — 2 000 $ acq. de lots; 1582 — 3 000 $ éclair.; 1600 — 8 000 $ éclair. voirie; 1608 — 846 000 $ éclair.; 1642 — 21 000 $ voirie; 1663 — 39 500 $; 1664 — 18 000 $ éclair.; 1670 — 5 000 $ ach. de mach.; 1672 — 20 000 $; 1673 — 55 000 $ ég. voirie; 1674 — 65 000 $ ég.; 1675 — 55 000 $ voirie; 1676 — 60 000 $; 1677 — 40 000 $; 1678 — 15 000 $; 1679 — 20 000 $; 1680 — 12 000 $ égouts; 1682 — 45 500 $ ach. de camion; 1710 — 75 000 $ honoraires professionnels; 1743 — 190 000 $; 1748 — 33 000 $ voirie.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du Conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue à 19 h, le lundi 5 juillet 1982, à l'hôtel de ville, 5490, avenue Westminster, cité de Côte-Saint-Luc, comté de D'Arcy-McGee, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Cité de Côte-Saint-Luc, comté de D'Arcy-McGee, le 7 juin 1982.

Le greffier,
MADAME JOCELYNE HABRA.

Hôtel de ville
5490, avenue Westminster
cité de Côte-Saint-Luc
comté de D'Arcy-McGee, QC, H4X 2A6
téléphone: 489-9771, code 514 19623-o

Ville de Cowansville
(Brôme-Missisquoi)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations de la ville de Cowansville » seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 1 609 000 $ d'obligations de la ville de Cowansville datées du 2 août 1982 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 15 % ni supérieur à 17½ % payable semi-annuellement les 2 février et 2 août de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le mardi 6 juillet 1982.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 2 août 1982.

Tableau d'amortissement — 1 609 000 $

Année	Capital
2 août 1983	86 000 $
2 août 1984	98 000
2 août 1985	110 000
2 août 1986	125 000
2 août 1987	142 000
2 août 1987	1 048 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Cowansville s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 2 août 1982, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 286 500 $; 767 — 39 500 $ subv. pour rest. de bâtiments résid.; 849 — 180 000 $ amén. d'un parc; 855 — 107 728 $ fin. de frais d'émission; 859 — 60 000 $ hon. prof.; 860 — 374 000 $ réf. des infrastructures; 864 — 59 500 $ amén. de parc communautaire; 868 — 184 450 $ const. bibliothèque; 869 — 75 000 $ fin. de frais d'émission; 871 — 44 263 $ ach. de terrains; 874 — 92 500 $ frais de refinancement; 878 — 105 559 $ financement de frais d'émission.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le mardi 6 juillet 1982.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 6 juillet 1982 à 19 h, à l'hôtel de ville, 220, place Municipale, ville de Cowansville, comté de Brôme-Missisquoi, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Cowansville, comté de Brôme-Missisquoi, le 7 juin 1982.

Le greffier,
DANIEL DESROCHES.

Hôtel de ville
220, place Municipale
ville de Cowansville
comté de Brôme-Missisquoi, QC, J2K 2T4
téléphone: 263-0141, code 514 19624-o

Ville de Lévis
(Lévis)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations de la ville de Lévis » seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 460 000 $ d'obligations de la ville de Lévis datées du 2 août 1982 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 15 % ni supérieur à 17½ % payable semi-annuellement les 2 février et 2 août de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le lundi 5 juillet 1982.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 2 août 1982.

Tableau d'amortissement — 460 000 $

Année	Capital
2 août 1983	25 000 $
2 août 1984	28 000
2 août 1985	30 000
2 août 1986	33 000
2 août 1987	35 000
2 août 1987	309 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Lévis s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 2 août 1982, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 359 000 $: 1431 — 101 000 $ aqueduc, égout, voirie.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le lundi 5 juillet 1982.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 5 juillet 1982 à 20 h, à l'hôtel de ville, 225, côte du Passage, ville de Lévis, comté de Lévis, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Lévis, comté de Lévis, le 9 juin 1982.

Le greffier,
MADAME ÉLIZABETH RENAUD.

Hôtel de ville
225, côte du Passage
ville de Lévis
Comté de Lévis, QC, G6V 5T4
téléphone: 833-3261, code 418 19649-o

Village de Rawdon
(Rousseau)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations du village de Rawdon » seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 243 000 $ d'obligations du village de Rawdon datées du 2 août 1982 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 15 % ni supérieur à 17½ % payable semi-annuellement les 2 février et 2 août de chaque année.

Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le mardi 6 juillet 1982.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 2 août 1982.

Tableau d'amortissement — 243 000 $

Année	Capital
2 août 1983	6 000 $
2 août 1984	8 000
2 août 1985	9 000
2 août 1986	10 000
2 août 1987	11 000
2 août 1987	199 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Le village de Rawdon s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 2 août 1982, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 253-81 — 134 000 $ aqueduc; 256-81 — 109 000 $ réfection d'un édifice municipal.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le mardi 6 juillet 1982.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 6 juillet 1982 à 20 h, à l'hôtel de ville, 3647, rue Queen, village de Rawdon, comté de Rousseau, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Village de Rawdon, comté de Rousseau, le 8 juin 1982.

Le secrétaire-trésorier,
JEAN-GUY CHAREST.

Hôtel de ville
3647, rue Queen
village de Rawdon
comté de Rousseau, QC, J0K 1S0
téléphone: 834-2596, code 514 19650-o

Ville de Richmond
(Richmond)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par le soussigné Gilles Ducharme, secrétaire-trésorier à l'hôtel de ville, 745, rue Gouin, ville de Richmond, comté de Richmond, Québec, jusqu'à 19 h 30, le lundi 5 juillet 1982, pour l'achat de 286 000 $ d'obligations de la ville de Richmond datées du 2 août 1982 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 15 % ni supérieur à 17½% payable semi-annuellement les 2 février et 2 août de chaque année.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 2 août 1982.

Tableau d'amortissement — 286 000 $

Année	Capital
2 août 1983	11 000 $
2 août 1984	13 000
2 août 1985	15 000
2 août 1986	17 000
2 août 1987	19 000
2 août 1987	211 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Richmond s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 2 août 1982, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 328 — 20 000 $ renouvellement d'emprunt; 412 — 266 000 $ aqueduc, égout, voirie.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du Conseil ou de l'un des ses comités, selon le cas, qui sera tenue à 19 h 30, le lundi 5 juillet 1982 à l'hôtel de ville, 745, rue Gouin, ville de Richmond, comté de Richmond, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Richmond, comté de Richmond, le 9 juin 1982.

Le secrétaire-trésorier,
GILLES DUCHARME.

Hôtel de ville
case postale 1250
745, rue Gouin
ville de Richmond,
comté de Richmond, QC, J0B 2H0
téléphone: 826-3789, code 819 19651-o

Corporation municipale de Saint-Eugène-de-Guigues

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations de la corporation municipale de Saint-Eugène-de-Guigues » seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 435 000 $ d'obligations de la corporation municipale de Saint-Eugène-de-Guigues datées du 2 août 1982 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 15 % ni supérieur à 17½ % payable semi-annuellement les 2 février et 2 août de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le mercredi 7 juillet 1982.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 2 août 1982.

Tableau d'amortissement — 435 000 $

Année	Capital
2 août 1983	18 000 $
2 août 1984	20 000
2 août 1985	23 000
2 août 1986	26 000
2 août 1987	29 000
2 août 1987	319 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à la caisse populaire de Saint-Eugène-de-Guigues, Saint-Eugène-de-Guigues, QC.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La corporation municipale de Saint-Eugène-de-Guigues s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 2 août 1982, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 144 — 35 000 $; 159 — 400 000 $ aqueduc.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le mercredi 7 juillet 1982.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mercredi 7 juillet 1982 à 20 h, au centre récréatif, 1re Avenue ouest, Saint-Eugène-de-Guigues, comté de Témiscamingue, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Corporation municipale de Saint-Eugène-de-Guigues, le 8 juin 1982.

La secrétaire-trésorière,
MADAME JOSIANNE BOUCHER.

Bureau municipal
Saint-Eugène-de-Guigues
comté de Témiscamingue, QC, J0Z 3L0
téléphone: 785-2301, code 819

19652-o

Syndicats professionnels — Loi sur les

ASSOCIATION DE COSMÉTOLOGIE DU QUÉBEC INC.

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels, le gouvernement a, le 12 mai 1982, autorisé « L'ASSOCIATION PATRONALE DE LA COIFFURE DE QUÉBEC INC. » à changer sa dénomination sociale en celle de « ASSOCIATION DE COSMÉTOLOGIE DU QUÉBEC INC. »

Donné au bureau du ministre des Institutions financières et Coopératives, le 19 mai 1982.

Le ministre des Institutions financières et Coopératives,
JACQUES PARIZEAU.

19629-o 1458-8222

ASSOCIATION DES MÉDECINS HÉMATOLOGISTES-ONCOLOGISTES DU QUÉBEC

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels, le gouvernement a, le 5 avril 1982 autorisé le SYNDICAT PROFESSIONNEL DES MÉDECINS HÉMATOLOGISTES-ONCOLOGISTES DU QUÉBEC à changer sa dénomination sociale en celle de « ASSOCIATION DES MÉDECINS HÉMATOLOGISTES-ONCOLOGISTES DU QUÉBEC ».

Donné au bureau du ministre des Institutions financières et Coopératives, le 8 avril 1982.

Le ministre des Institutions financières et Coopératives,
JACQUES PARIZEAU.

19570-o 1365-0155

ASSOCIATION DES MÉDECINS SPÉCIALISTES EN SANTÉ COMMUNAUTAIRE DU QUÉBEC

La formation d'un syndicat sous la dénomination sociale « ASSOCIATION DES MÉDECINS SPÉCIALISTES EN SANTÉ COMMUNAUTAIRE DU QUÉBEC » a été autorisée par le gouvernement en date du 15 avril 1982.

Le siège social du syndicat est situé à Montréal, district judiciaire de Montréal.

Le ministre des Institutions financières et Coopératives,
JACQUES PARIZEAU.

19571-o 1855-3388

ASSOCIATION DES PHYSICIENS ET INGÉNIEURS BIOMÉDICAUX DU QUÉBEC

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels, le gouvernement a, le 15 avril 1982, autorisé l'« ASSOCIATION DES PHYSICIENS D'HOPITAUX DU QUÉBEC » à changer sa dénomination sociale en celle de « ASSOCIATION DES PHYSICIENS ET INGÉNIEURS BIOMÉDICAUX DU QUÉBEC ».

Bureau du ministre des Institutions financières et Coopératives, le 21 avril 1982.

Le ministre des Institutions financières et Coopératives,
JACQUES PARIZEAU.

19572-o 1335-9468

LA FÉDÉRATION DE LA RELÈVE AGRICOLE DU QUÉBEC

La formation d'une fédération sous la dénomination sociale « LA FÉDÉRATION DE LA RELÈVE AGRICOLE DU QUÉBEC « a été autorisée par le gouvernement en date du 29 avril 1982.

Le siège social de la fédération est situé à Montréal, district judiciaire de Montréal.

Le ministre des Institutions financières et Coopératives,
JACQUES PARIZEAU.

19653-o 1854-7489

SYNDICAT DE GESTION AGRICOLE DE MONTCALM

La formation d'un syndicat sous la dénomination sociale « SYNDICAT DE GESTION AGRICOLE DE MONTCALM » a été autorisée par le gouvernement en date du 5 mai 1982.

Le siège social du syndicat est situé au 2385, Grand-Rang, Saint-Jacques, comté de Montcalm, district judiciaire de Joliette.

Le ministre des Institutions financières et Coopératives,
JACQUES PARIZEAU.

19654-o 1856-3734

SYNDICAT DES EMPLOYÉS DE SYSTÈME DE MENUISERIE JSC CANADA INC.

La formation d'un syndicat sous la dénomination sociale « SYNDICAT DES EMPLOYÉS DE SYSTÈME DE MENUISERIE JSC CANADA INC. » a été autorisée par le gouvernement en date du 29 avril 1982.

Le siège social du syndicat est situé au 7705, boulevard Gouin est, Montréal district judiciaire de Montréal.

Le ministre des Institutions financières et Coopératives,
JACQUES PARIZEAU.

19575-o 1856-2363

SYNDICAT DES PRODUCTEURS D'AGNEAUX ET DE MOUTONS DE LANAUDIÈRE (UPA)

La formation d'un syndicat sous la dénomination sociale « SYNDICAT DES PRODUCTEURS D'AGNEAUX ET DE MOUTONS DE LANAUDIÈRE (UPA) » a été autorisée par le gouvernement en date du 82 05 07.

Le siège social du syndicat est situé au 110, rue Beaudry nord, Joliette, district judiciaire de Joliette.

Le ministre des Institutions financières et Coopératives,
JACQUES PARIZEAU.

19611-o 1855-8106

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE VOLAILLES DE LA RÉGION DE LA CÔTE-DU-SUD

La formation d'un syndicat sous la dénomination sociale « SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE VOLAILLES DE LA RÉGION DE LA CÔTE-DU-SUD » a été autorisée par le gouvernement en date du 82 05 06.

Le siège social du syndicat est situé au 1208, 6e Avenue, La Pocatière, district judiciaire de Kamouraska.

Le ministre des Institutions financières et Coopératives,
JACQUES PARIZEAU.

19576-o 1855-9393

SYNDICAT DES PROFESSEURS DU COLLÈGE D'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (S.P.C.A.T.)

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels, le gouvernement a, le 13 mai 1982, autorisé le « SYNDICAT DES PROFESSEURS DU COLLÈGE DU NORD-OUEST (SPCNO) » à changer sa dénomination sociale en celle de « SYNDICAT DES PROFESSEURS DU COLLÈGE D'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (S.P.C.A.T.) ».

Donné au bureau du ministre des Institutions financières et Coopératives, le 13 mai 1982.

Le ministre des Institutions financières et Coopératives,
JACQUES PARIZEAU.

19612-o 1322-9935

Vente(s) par shérif

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Abitibi

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Rouyn-Noranda
No 600-02-000213-80
S. 142

BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE, corps politique légalement constitué, ayant un bureau à Rouyn, demanderesse, contre MARCEL BOURGET, journalier, domicilié sur la route rurale no 2 à Barraute, district d'Abitibi, défendeur.

« Un immeuble connu et désigné comme étant le coin nord-est du lot numéro trente-sept (37 ptie), du rang Trois (3) au cadastre officiel pour le canton de Barraute, de forme rectangulaire, mesurant cent pieds (100 pi) de largeur sur une profondeur de cent vingt pieds (120 pi), mesures anglaises, et borné comme suit: vers le nord, par la limite sud du chemin public; vers le sud par une ligne parallèle à la limite sud du chemin public passant à cent vingt pieds (120 pi) de cette dernière; vers l'est par la limite est du lot numéro trente-sept; et vers l'ouest par une ligne parallèle à la limite est du lot numéro trente-sept passant à cent pieds (100 pi) de cette dernière, avec bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 2 497.50 $, montant que l'adjudicataire devra payer immédiatement au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du shérif du district d'Abitibi (sous réserve toutefois du droit de rétention par le saisissant ou par un créancier hypothécaire, selon l'article 689 C.P.C.).

Pour être vendu au bureau d'enregistrement d'Abitibi, palais de justice, 891, 3e Rue ouest à Amos, le MERCREDI QUATRIÈME jour d'AOÛT 1982 à TREIZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
JEAN GRENIER.

Bureau du shérif
Cour provinciale
Amos, le 2 juin 1982. 19613-o

Beauce

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauce
C.S.B. 350-05-000321-81
S. 36-81

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 440, boulevard Dorchester ouest, Montréal, QC, demanderesse, contre PAMPHILE BERNARD, domicilié à St-Joseph-de-Beauce, SERGE CÔTÉ, domicilié à Saint-Joseph-de-Beauce, MARCEL HUARD, domicilié à Saint-Joseph-de-Beauce, LES ENTREPRISES NAPIKA INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social à Saint-Joseph-de-Beauce, défendeurs.

Lot 1:

« Un terrain situé à ville Saint-Joseph, Beauce, connu et désigné comme étant la subdivision vingt du lot originaire numéro cinq cent trente et un (531-20) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Joseph, village de Saint-Joseph, division d'enregistrement de Beauce. Avec maison dessus construite, circonstances et dépendances. »

Lot 2:

« Un terrain situé à Saint-Joseph-de-Beauce, connu et désigné étant une partie du lot originaire numéro six cent soixante-dix (670 ptie) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Joseph, division d'enregistrement de Beauce, mesurant cent pieds dans ses lignes nord-ouest et sud-est et cent cinquante pieds (150 pi) dans ses lignes nord-est et sud-ouest et borné comme suit: au sud-ouest, par une autre partie dudit lot 670, propriété

de Joseph Gagnon, au nord-ouest par une autre partie du lot 670, propriété de Philippe Poulin, au nord-est et au sud-est par d'autres parties dudit lot 670, propriété de Gérard Giguère, mesures anglaises.

Avec maison dessus construite, circonstances et dépendances, et avec servitudes actives et passives. Avec droit de passage en faveur dudit terrain pour communiquer du chemin privé le bornant au chemin public de la route Kennedy, tel qu'il appert du titre d'acquisition de la partie de seconde part suivant acte enregistré sous le numéro 253882. »

Lot 3:

« Un terrain situé à Saint-Joseph-de-Beauce, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro quatre-cent quatre-vingt (ptie 480) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Joseph, division d'enregistrement de Beauce, dont les mesures, mesures anglaises, et les bornes sont les suivantes:

Mesures: ligne nord-est: environ deux cents pieds (200 pi); ligne sud-est: environ cent quatre-vingt-dix pieds (190 pi); lignes sud-ouest et nord-ouest: environ deux cent vingt-cinq pieds (225 pi);

Bornes: vers le nord-est et le sud-est: par d'autres parties du lot 480, propriété de Jean-Louis Gilbert; vers le sud-ouest: par la route du Président-Kennedy; vers le nord-ouest: par le lot 481 du même cadastre.

Le tout avec circonstances et dépendances et sujet aux servitudes actives et passives pouvant affecter ledit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 6 931,75 $ pour le lot 1; à 7 566,00 $ pour le lot 2 et à 9 594,00 $ pour le lot 3, soit 25 % de l'évaluation de chaque immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra payer au shérif de Beauce, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Beauce, 111, 107e Rue de la Station, Beauceville, le VINGT ET UNIÈME jour de JUILLET 1982 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
GISÈLE PARÉ.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Joseph-de-Beauce, le 8 juin 1982. 19680-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauce
C.S.B. 350-12-000578-78
S. 33-82

ANDRE GAGNÉ, palais de justice, ville de Saint-Joseph-de-Beauce, en sa qualité de percepteur des pensions alimentaires, pour la créance du ministre du Travail, de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, subrogé dans les droits de madame Patricia Veilleux, domiciliée et demeurant au 1070, 133e Rue, ville de Saint-Georges-Est, comté et district de Beauce, demandeur, contre JEAN CLERMONT GENDRON (alias Jeannot), domicilié et demeurant au 2, Driggs City, East Hartford, Connecticut, U.S.A., défendeur.

« Un emplacement situé à ville de Saint-Georges, comté de Beauce, connu comme étant une partie du lot numéro six cent douze (ptie 612) au cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Georges, comté de Beauce, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Mesures anglaises: soixante pieds (60 pi) de largeur dans ses lignes nord-ouest et sud-est par soixante-dix pieds (70 pi) de profondeur des deux autres côtés. La ligne sud-ouest est située à deux cent vingt pieds (220 pi) au nord-est de la Quatrième Avenue.

Bornes: vers le nord-est et le sud-ouest à des parties du même lot appartenant à Gaétan Dallaire Inc., vers le sud-est à une partie du lot numéro 613 appartenant à Eugène Veilleux et vers le nord-ouest à la trente-troisième (33e) Rue. »

La mise à prix est fixée à 5 593,75 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra payer au shérif de Beauce, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Beauce, 111, 107e Rue, Beauceville, le VINGT ET UNIÈME jour de JUILLET 1982 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GISÈLE PARÉ.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Joseph-de-Beauce. le 8 juin 1982. 19681-o

Beauharnois

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauharnois
Nos 760-05-000237-79
760-18-000021-81

FORATEK INTERNATIONAL INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau principal au 2251, chemin Saint-François à Dorval, province de Québec, partie demanderesse, contre FRANK GALLIPOLI, domicilié et résidant au 3030, chemin Saint-Louis, Saint-Lazare, comté de Vaudreuil, QC, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Vaudreuil, mis en cause.

« Deux (2) lots de terre situés en la municipalité de la paroisse de Saint-Lazare, dans le comté de Vaudreuil, connus et désignés aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Lazare sous les numéros cinq (5) et trente-cinq (35) de la subdivision officielle du lot originaire numéro cinq cent quantre-vingt-quinze (595-5 et 35). »

La mise à prix est fixée à 2 570,25 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau de la division d'enregistrement de Vaudreuil, 420, boulevard Roche, Vaudreuil, le DIX-HUITIÈME jour d'AOÛT 1982 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
DANIELLE MICHAUD.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Valleyfield, le 1er juin 1982. 19591-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauharnois
Nos 500-05-015038-803
760-18-000015-827

MADAME SHIRLEY STEIN, ménagère, de la ville et du district de Montréal, domiciliée et résidant au 3555, chemin de la Côte-des-Neiges, appartement 2101, épouse en séparation de biens de HERBERT CROLL du même lieu, partie demanderesse, contre DÉVELOPPEMENT MIKE MOFFA INC., personne morale dûment constituée selon la loi, ayant son siège social et principal établissement au 303, promenade Seigniory, Châteauguay, QC, et MIKE MOFFA, cadre, de la ville de Châteauguay, district de Beauharnois, domicilié et résidant au 303, promenade Seigniory, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Châteauguay, mis en cause.

1. Un terrain sis et situé en la ville de Châteauguay, étant une partie non subdivisée du lot cinquante et un (ptie 51) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Joachim de Châteauguay, de forme irrégulière, bornée au nord par le lot 51-44 (rue) au nord-ouest par le lot 51-43 (rue), au nord dans une autre ligne, au nord-est, à l'est, au sud-est et au sud par d'autres parties dudit lot 51, au sud-ouest par une partie du lot 52; mesurant quatre-vingt-six pieds et soixante-treize centièmes de pied (86,73 pi) au nord, deux cent quarante-cinq pieds et quatre-vingt-six centièmes de pied (245,86 pi) au nord-ouest, trente et un pieds et quarante et un centièmes de pied (31,41 pi) de long d'un arc de cercle de vingt pieds (20 pi) de rayon dans une autre ligne nord, deux cent quatre-vingts pieds (280 pi) au nord-est, trente et un pieds et quarante et un centièmes de pied (31,41 pi) le long d'un arc de cercle de vingt pieds (20 pi) de rayon à l'est, soixante-seize pieds et quatre-vingt-cinq centièmes de pied (76,85 pi) au sud-est, deux cent quatre-vingt-un pieds et soixante-dix-huit centièmes de pied (281,78 pi) au sud, deux cent vingt-six pieds et dix-sept centièmes de pied (226,17 pi) au sud-ouest; contenant en superficie quatre-vingt-quatorze mille trois cent soixante-dix-neuf pieds carrés et trente-trois centièmes de pied carré (94 379,33 pi²), mesures anglaises.

2. Une partie non subdivisée du lot numéro cinquante-deux (ptie 52) auxdits plan et livre de renvoi officiels, de figure irrégulière, bornée au nord par le lot 51-35 (rue), au nord-est par une autre partie du lot 51, au sud par une autre partie du lot 52 et par le lot 52-90 (rue) au sud-ouest par une autre partie du lot 52, à l'ouest par le lot 52-89 (rue), au nord-ouest par une autre partie du lot 52; mesurant onze pieds et neuf centièmes de pied (11,09 pi) au nord, deux cent vingt-six pieds et dix-sept centièmes de pied (226,17 pi) au nord-est, cent vingt pieds et six centièmes de pied (120,06 pi) au sud, trente et un pieds et quarante et un centièmes de pied (31,41 pi) le long d'un arc de cercle de vingt pieds (20 pi) de rayon au sud-ouest, cent soixante pieds (160 pi) à l'ouest, trente et un pieds et quarante et un centièmes de pied (31,41 pi) le long d'un arc de cercle de vingt pieds (20 pi) de rayon au nord-ouest; contenant en superficie seize mille neuf cent dix pieds carrés et cinquante-six centièmes de pied carré (16 910,56 pi²), mesures anglaises.

Sauf et à distraire la partie dudit lot cinquante et un (ptie 51) dudit cadastre vendue à la ville de Châteauguay aux termes de l'acte enregistré au bureau d'enregistrement de Châteauguay sous le numéro 107684.

Avec la piscine y construite.

Ladite propriété étant décrite plus en détail sur un plan préparé le 20 septembre 1979, par Gaudreault, Pigeon et Associés, arpenteurs, et dont une copie a été annexée aux présentes, dont elle fait partie, après avoir été reconnue conforme et signée pour fin d'identification par les parties aux présentes, avec et en présence du notaire soussigné.

La mise à prix est fixée à 13 887,37 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau de la division d'enregistrement de Châteauguay, 164, Saint-Joseph, Sainte-Martine, le DIX-SEPTIÈME jour d'AOÛT 1982 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
DANIELLE MICHAUD.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Valleyfield, le 14 mai 1982. 19577-o

Bedford

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Bedford
No 460-05-000519-81
S. 196

CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE RICHMOND-JOHNSON, corps légalement constitué, ayant son siège social à Richmond, district de Saint-François, partie demanderesse, contre GILLES CLOUTIER, domicile inconnu, autrefois résidant au 917 de la rue Saint-Joseph à Valcourt, district de Bedford, et RESTAURANT VIC INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social à Valcourt, district de Bedford, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division de Shefford, mis en cause.

1. Un certain terrain sis et situé dans la ville de Valcourt, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton d'Ély comme étant le lot numéro un de la subdivision officielle du lot originaire numéro trois cent trente-trois (333-1), tel que plus amplement décrit:

Ledit terrain est borné vers le nord par les lots 334-1 et 334-2; vers l'est par le lot 333-2; vers le nord par le lot 333-2; vers l'est par le lot 331-29; vers le sud par les lots numéros 333-3 et 332-2; vers l'ouest par le chemin public (sans désignation cadastrale); mesurant, dans sa ligne nord, cent quatre-vingt-trois pieds et deux dixièmes (183,2 pi ou 55,83 m); dans sa ligne est quarante-huit pieds et sept dixièmes (48,7 ou 14,85 m); dans sa ligne nord dix pieds (10 pi ou 3,05 m); dans sa ligne est cinquante et un pieds et trois dixièmes (51,3 pi ou 15,63 m); dans sa ligne sud cent quatre-vingt-seize pieds et trois dixièmes (196,3 pi ou 59,85 m); dans sa ligne ouest cent pieds et huit dixièmes (100,8 pi ou 30,72 m). Contenant en superficie dix-neuf mille cinquante pieds carrés et sept dixièmes (19 050,7 pi² ou 1 769,87 m²).

Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Un certain terrain sis et situé dans la ville de Valcourt, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton d'Ély comme étant le lot numéro trois de la subdivision officielle du lot originaire numéro trois cent trente-deux (332-3), tel que plus amplement décrit:

Le dit terrain est borné au nord par le lot 333-1; à l'est par le lot 331-29; au sud par le lot 332-4; à l'ouest par le lot 332-2; mesurant dans sa ligne nord soixante-dix-huit pieds et trois dixièmes de pied (78,3 pi ou 23,88 m); dans sa ligne est treize pieds (13 pi ou 3,96 m); dans sa ligne sud soixante-dix-huit pieds et huit dixièmes de pied (78,8 pi ou 24,03 m); et dans sa ligne ouest treize pieds (13 pi ou 3,96 m). Contenant en superficie mille vingt et un pieds carrés et huit dixièmes de pied carré (1 021,8 pi² ou 94,32 m²).

Le tout sans bâtisse.

Ledit lot 333-1 en premier lieu décrit est affecté d'une servitude de vue et de droit de passage en faveur du lot numéro 332-2, aux termes d'un acte de servitude reçu devant Paul-Armand Giguère, notaire, le 11 juin 1975, dont copie fut enregistrée au bureau d'enregistrement de la division de Shefford sous le numéro 222385.

La mise à prix est fixée à 31 190,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque

visé à l'ordre du shérif du district de Bedford, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu en bloc au bureau d'enregistrement de la division de Shefford, 77 de la rue Principale, 2e étage, Granby, QC, le TROISIÈME jour d'AOÛT 1982 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
AIMÉ BEAUDRY,

Bureau du shérif
Cour supérieure
Granby, le 3 juin 1982. 19614-o

Chicoutimi

Fieri Facias
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Chicoutimi
C.S.C. 150-05-000937-81
S. 150-18-000018-82

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 475, des Champs-Élysées, en les ville et district de Chicoutimi, demanderesse, contre ÉQUIPEMENT G. LAVOIE INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau au 3000, avenue du Port, secteur Port-Alfred, ville de La Baie, district de Chicoutimi, et GÉRARD LAVOIE, domicilié et résidant au 1751, rue Georges-Martin, secteur Port-Alfred, ville de La Baie, district de Chicoutimi, défendeurs, et MARCEL DUFOUR, en sa qualité de régistrateur du bureau d'enregistrement de la division de Chicoutimi dit district, mis en cause.

« 1. Un emplacement de forme irrégulière, faisant partie du lot cent dix-sept (ptie 117), au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alexis de Grande-Baie, division d'enregistrement de Chicoutimi, borné vers le nord-est par une partie du lot cent dix-sept (ptie 117) appartenant à monsieur Raymond Laberge, vers le sud par l'avenue du Port, vers le sud-ouest par une partie du lot cent dix-sept (ptie 117) et vers le nord-ouest par une autre partie du lot cent dix-sept (ptie 117), mesurant cent soixante-quatorze pieds et cinquante-quatre centièmes (174,54 pi) vers le nord-est, cent onze pieds et quarante-trois centièmes (111,43 pi) vers le sud, cent cinquante-six pieds et quarante-trois centièmes (156,43 pi) vers le sud-ouest, cent dix-neuf pieds et soixante-dix-huit centièmes (119,78 pi) vers le nord-ouest, et ayant une superficie de dix-huit mille neuf cent trente-neuf pieds carrés (18 939 pi²).

2. Un terrain connu et désigné comme étant la subdivision un de la subdivision trente-trois du lot originaire numéro cent dix-sept (no 117-33-1) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alexis, division d'enregistrement de Chicoutimi.

Le tout avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances.

Ces immeubles comprennent les immeubles par destination, c'est-à-dire l'outillage, la machinerie, les meubles meublants et autres objets mobiliers placés par l'emprunteur dans les lieux hypothéqués pour compléter son exploitation. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif suivant l'article 688*a* C.P.C. au moment de l'adjudication, soit en argent soit par chèque visé, est fixé à 27 937,00 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur comparatif établi pour ce rôle.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de Chicoutimi, au 326, des Saguenéens, Chicoutimi, le VINGT-NEUVIÈME jour de JUILLET 1982 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GABRIELLE L'ESPÉRANCE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Chicoutimi, le 20 mai 1982. 19578-o

Fieri Facias
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Chicoutimi
C.S.C. 150-05-000823-81
S. 150-18-000019-82

CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE CHICOUTIMI, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 98, rue Racine est, en les ville et district de Chicoutimi, demanderesse, contre GEMARDEN INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau au 716, route 710, en les ville et district de Chicoutimi, *et al.* défendeurs, et MARCEL DUFOUR, en sa qualité de régistrateur du bureau d'enregistrement de la division de Chicoutimi dit district, mis en cause.

« Un certain terrain connu et désigné comme étant une partie du lot treize-B (ptie du lot 13-B), dans le Dixième Rang sud-ouest, chemin Sydenham, au cadastre officiel de la paroisse de Chicoutimi, dans la municipalité de la ville de Chicoutimi, division d'enregistrement de Chicoutimi, et borné vers le nord-est par la nouvelle emprise de la route 170, vers le sud-est par une partie du lot treize-B (ptie 13-B), propriété des Immeubles

B.H.N. Ltée ou représentants, vers le sud-ouest par une partie du lot treize-B (ptie 13-B), propriété de Monsieur Louis-Joseph Lalancette ou représentants, et vers le nord-ouest par une autre partie du lot treize-B (ptie 13-B) propriété de Mars Finance Inc., ou représentants; mesurant cent quatre vingt pieds et trois dixièmes (180,3 pi) le long d'une courbe de mille huit cent soixante pieds et huit centièmes (1 860,08 pi) de rayon pour le côté nord-est, cent soixante-six pieds (166,0 pi) et deux cent dix-neuf pieds et vingt-deux centièmes (219,22 pi) le long d'une ligne brisée pour le côté sud-est, cent cinquante-quatre pieds et quatre-vingt-quatre centièmes (154,84 pi) pour le côté sud-ouest et trois cent cinquante-cinq pieds et huit centièmes (355,08 pi) pour le côté nord-ouest et contenant en superficie soixante-trois mille sept cent soixante-treize pieds carrés (63 773 pi²), mesures anglaises.

Le tout avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances.

Ces immeubles comprennent les immeubles par destination, c'est-à-dire, l'outillage, la machinerie, les meubles meublants et autres objets mobiliers semblables placés par l'emprunteur dans les lieux hypothéqués pour compléter son exploitation. »

Le montant minimal, que l'adjudicataire devra verser au shérif suivant l'article 688*a* C.P.C. au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé, est fixé à 36 275,00 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur comparatif établi pour ce rôle.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chicoutimi au 326, des Saguenéens, Chicoutimi, le VINGT-HUITIÈME jour de JUILLET 1982 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
NICOLE CHAMBERLAND.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Chicoutimi, le 17 mai 1982. 19579-o

Drummond

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Drummond
No 405-05-000024-82
405-18-000015-82

CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DRUMMOND, corporation régie par la Loi sur les caisses d'entraide économique, ayant un bureau au 905, boulevard Saint-Joseph, Drummondville, QC, district de Drummond, demanderesse, contre CÉCILE JANELLE, 995, rue Bousquet, Drummondville, QC, 106031 CANADA LTÉE., corporation légalement constituée, ayant un bureau au 192, rue Lowring, Drummondville, QC, district de Drummond, défenderesse.

« Un immeuble ayant front sur la rue Lowring à Drummondville, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du quartier Sud de la ville de Drummondville, comme étant une partie du lot numéro quatre-vingt-neuf de figure rectangulaire, bornée vers le nord-est par une partie du lot 88, vers le sud-est par une autre partie du lot 89 appartenant à Jean-Guy Boisvert, vers le sud-ouest par la rue Dorion et vers le nord-ouest par la rue Lowring, mesurant quatre-vingt-sept pieds (87 pi) dans ses lignes nord-est et sud-ouest et soixante-six pieds (66 pi) dans ses lignes sud-est et nord-ouest, ayant une superficie de cinq mille sept cent quarante-deux pieds carrés (5 742 pi²), le tout plus ou moins, mesures anglaises (ptie 89, sud);

Avec les bâtisses dessus construites portant la désignation civique 192, rue Lowring, circonstances et dépendances.

Le susdit immeuble est sujet à une servitude de droit de passage sur une lisière de six pieds (6 pi) de largeur à partir du front de l'emplacement sur la rue Lowring jusqu'à une profondeur de cinquante pieds (50 pi) dans la partie nord-est dudit emplacement, par acte exécuté devant P.E. Robillard, notaire, le seize septembre mil neuf cent quatre et enregistré dans Drummond sous le numéro 39397 B 51;

Le susdit immeuble bénéficie d'un droit de passage sur la lisière de huit pieds (8 pi) de largeur sur la largeur du lot longeant la partie du lot numéro 89, ayant appartenu à M. Dionne, lequel droit de passage a été créé dans un acte de vente, exécuté devant Philippe Péloquin, notaire, le quatre octobre mil neuf cent quarante-quatre et enregistré dans Drummond sous le numéro 92106 B 99; aux termes de cette dernière vente, il est mentionné qu'une « shed » empiète de quelques pieds sur la partie du lot 89 appartenant à M. Roger Dionne ou représentants et M. Roger Dionne ou représentants pourra avoir l'utilité de cette partie de la « shed » pour son usage moyennant un loyer annuel de un dollar (1,00 $); toutefois, M. Roger Dionne aura le droit de notifier le vendeur (Lorenzo Chagnon) en aucun temps d'enlever ladite « shed » sur sa partie de terrain;

L'immeuble érigé sur la partie du lot numéro 88 du cadastre du quartier sud empiète de deux pieds et huit dixièmes de pied en profondeur sur l'immeuble faisant l'objet de la présente vente et l'escalier conduisant au deuxième étage de l'édifice érigé sur cette partie du lot numéro 88 empiète de un pied et huit dixièmes de pied

sur la partie dudit lot numéro 89 faisant l'objet de la présente vente.

Le susdit immeuble est sujet à un droit de vue en faveur de l'immeuble érigé sur le lot numéro 88 du cadastre du quartier Sud permettant au propriétaire de cet immeuble de percer des fenêtres et ouvertures dans toutes bâtisses longeant la partie nord-est du lot numéro 89 du cadastre du quartier Sud, le tout tel que mentionné dans une servitude de passage et vue, exécuté devant Me P.E. Robillard, le seize septembre mil neuf cent quatre et enregistré dans Drummond sous le numéro 39397 B 51. »

La mise à prix est fixée à 11 675,40 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Drummond, 1680, boulevard Saint-Joseph, Drummondville, QC, le JEUDI CINQUIÈME jour d'AOÛT 1982 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
STEPHEN DOLAN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Drummondville, le 2 juin 1982. 19592-o

Gaspé

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Gaspé
No 200-05-003585-812

PÊCHEURS UNIS DU QUÉBEC, fédération d'associations coopératives légalement constituée, ayant son siège social au 787, rue du Marché-Central, ville et district de Montréal, demanderesse, contre GÉRALD CORMIER, faisant affaires sous les nom et raison sociale de LES PÊCHERIES QUÉBÉCOISES, ayant un bureau à Newport, comté et district de Gaspé, défenderesse, et LES PÊCHERIES QUÉBÉCOISES B.C.G. LTÉE, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Newport, comté et district de Gaspé, tierce saisie.

« Une propriété située dans la municipalité de Newport, comté de Gaspé, connue et désignée comme étant une partie du lot six cent soixante-six (666 ptie) du Premier Rang du canton de Newport, division d'enregistrement de Gaspé à Percé, mesurant approximativement quatre-vingt-neuf pieds (89 pi, soit 27,12 m) de largeur le long de ses côtés nord-ouest et sud-est, par une profondeur de trois cents pieds (300 pi, soit 91,44 m) le long de ses côtés nord-est et sud-ouest, bornée comme suit: vers le sud-est par la route 132, vers le nord-est par le lot 633, propriété de M. Ménard Castilloux, vers le nord-ouest par une autre partie du lot 666, propriété de M. Jacques Lantin, et vers le sud-ouest par le lot 669, propriété de M. François Boucher, avec bâtisse dessus placée, circonstances et dépendances. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication, est fixé à 23 911,25 $, ce qui représente 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale.

Pour être vendue au bureau de la division d'enregistrement de Gaspé, palais de justice de Percé, le LUNDI NEUVIÈME jour d'AOÛT 1982 à NEUF heures.

Le shérif-adjoint,
PIERRETTE B. CLOUTIER.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Percé, le 3 juin 1982. 19615-o

Hauterive

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Hauterive
No 655-02-000162-82-3
S. 655-18-000016-82

LA CIE INDUSTRIELLE DE HAUTERIVE LTÉE, demanderesse, contre CHRISTOPHE FOSTER, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Saguenay, mis en cause.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision trois du lot originaire cinq du rang de la Pointe-aux-Outardes (5-3, rg Pointe-aux-Outardes) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour le canton de Manicouagan, division d'enregistrement de Saguenay.

Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision quatre du lot originaire cinq du rang de la Pointe-aux-Outardes (5-4, rg Pointe-aux-Outardes) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour le canton de Manicouagan, division d'enregistrement de Saguenay.

Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances et plus particulièrement l'immeuble portant le numéro 63, rue Labrie, en la municipalité de Pointe-aux-Outardes. »

La mise à prix est fixée à 2 950,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Hauterive, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du régistrateur de la division d'enregistrement de Saguenay, palais de justice, avenue Mance, Baie-Comeau, le MARDI VINGTIÈME jour de JUILLET à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
MARTINE BABIN.

Bureau du shérif
Cour provinciale
Baie-Comeau, le 2 juin 1982. 19635-o

Hull

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Hull
No 550-02-000917-815

ATLAS ENTREPRISES INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social à Low, province de Québec, district de Hull, partie demanderesse, contre GEORGES CARTY, domicilié et résidant sur River Road, Wakefield, province de Québec, district de Hull, partie défenderesse.

« Une propriété appartenant à Georges Carty, située dans la canton de Wakefield, comté de Gatineau, constituée par tout le terrain faisant partie du lot trois E (ptie 3E), dans le rang Deux (rg II), sur le plan officiel et dans le livre de renvoi dudit canton de Wakefield, et délimité plus précisément de la façon suivante:

Partant du coin nord-ouest de la propriété de M. Moise Taillefer, telle qu'elle est décrite dans les deux actes de vente passés devant André Lesage, notaire, le seize août et le cinq juillet mil neuf cent cinquante et un, dont copies ont été enregistrées au bureau d'enregistrement de la division de Gatineau sous les numéros 27110 et 25334 respectivement; de là, en direction sud, le long de la limite est de la route Gatineau jusqu'à un point situé à quatre-vingt-trois pieds six pouces (83 pi 6 po) du coin sud-ouest de la propriété de M. Moise Taillefer ou ses représentants; de ce point, en direction est, jusqu'à la rive ouest de la rivière Gatineau, soit jusqu'à un point situé à cent quarante-trois pieds (143 pi), mesurés en droite ligne à partir du coin sud-est de la propriété de M. Moise Taillefer ou ses représentants; puis vers le nord, le long de la rive de la rivière Gatineau, jusqu'au coin nord-est de la propriété de M. Moise Taillefer ou ses représentants; de là, vers l'ouest, le long de la limite nord de la propriété de M. Moise Taillefer ou ses représentants, jusqu'au point de départ, mesures anglaises et plus ou moins. Le terrain est borné comme suit: à l'ouest par la rivière Gatineau, à l'est par la rivière Gatineau, au nord par une autre partie du même lot, propriété d'un dénommé Scharfe ou Neades ou leurs représentants, et au sud par une autre partie du même lot, propriété de M. Moise Taillefer ou ses représentants.

Avec tous les bâtiments s'y trouvant, circonstances et dépendances, et avec toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou non apparentes touchant ladite propriété.

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est de trois mille quatre cent vingt-cinq dollars et soixante-trois centins (3 425,63 $). Ce montant minimal fixé par le shérif est égal à vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 72). Ce montant devra être payé, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances et au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Gatineau, 266, rue Notre-Dame, Maniwaki, QC, le TREIZIÈME jour d'AOÛT 1982 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
LISE LEBLANC.

Bureau du shérif
Cour provinciale
Hull, le 1er juin 1982. 19630-o

Joliette

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Joliette
No 705-02-001627-819

ROGER BEAUSOLEIL, arpenteur-géomètre, 398, rue Queen à Rawdon, district de Joliette, partie demanderesse, contre GILLES FAFARD, autrefois du 110, rue Raymond à Saint-Calixte, district de Joliette et maintenant de lieux inconnus, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Montcalm, mis en cause.

Et le bref noté 705-02-001643-816, entre: LUC RATELLE, domicilié et résidant au 685, boulevard Manseau à Joliette, partie demanderesse, contre GILLES FAFARD, domicilié et résidant au 4832, rue Adam à Montréal dit district, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Montcalm, mis en cause.

« Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Calixte, connu et désigné au cadastre officiel de partie du canton de Kilkenny, comté de Montcalm comme faisant partie du lot numéro dix-sept C du Cinquième Rang (5e Rg P. no 17C); mesurant, vers le nord-ouest, dix mètres et quarante-huit centimètres (10,48 m) et treize mètres et quarante-neuf centimètres (13,49 m), vers le nord six mètres et quarante-trois centimètres (6,43 m), vers l'est dix-neuf mètres et cinq centimètres (19,05 m), huit mètres et cinquante-cinq centimètres (8,55 m), sept mètres et trois décimètres (7,3 m), treize mètres et vingt-trois centimètres (13,23 m) et trente-six mètres et cinquante-six centimètres (36,56 m), vers le sud trente-deux mètres et vingt-huit centimètres (32,28 m), vers l'ouest trente-six mètres et trente-quatre centimètres (36,34 m), six mètres et soixante-sept centimètres (6,67 m), vingt-cinq mètres et soixante et un centimètres (25,61 m), et cinq mètres et cinquante et un centimètres (5,51 m). Contenant en superficie deux mille quatre cent soixante-six mètres carrés et quatre décimètres carrés (2 466,4 m²). Borné en front, vers le nord-ouest, par un chemin public (sans désignation cadastrale), vers le nord par une partie du lot 17C (rue projetée); vers l'est par le lot 17C-14 (rue Raymond) et par une partie du lot 17 (rue projetée, rue Raymond); vers le sud et l'ouest par une partie du lot 17.

À distraire de l'immeuble ci-haut décrit l'immeuble suivant que s'est réservé le vendeur savoir:

Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Calixte, connu et désigné au cadastre officiel de partie du canton de Kilkenny, comté de Montcalm, comme faisant partie du lot numéro dix-sept C du Cinquième Rang (5e Rg P. no 17C); mesurant six pieds (6 pi) de largeur par six pieds (6 pi) de profondeur, le tout mesures anglaises et plus ou moins; borné en front, au sud-est, en arrière, au nord-ouest et des côtés nord-est et sud-ouest, par parties du lot détaché ci-dessus décrites. Le coin sud dudit emplacement est situé à cinquante et un pieds et quatre pouces (51,4 pi) du coin nord de la piscine. Avec un puits y érigé, l'abris pour la pompe à l'eau et son contenu, etc.

Avec les bâtisses y érigées et notamment un restaurant.

Tel que le tout se trouve présentement, avec les servitudes attachées audit immeubles et plus spécialement avec une servitude de droit de passage à perpétuité, à pied ou en automobile, en commun avec tous autres y ayant droit, dans les chemins privés ouverts par le vendeur, pour communiquer du chemin public au terrain ci-dessus.

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670*e* du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 4 842,50 $, représentant 25% de l'évaluation municipale et multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Montcalm, 1532, rue Albert à Sainte-Julienne, le MARDI VINGT-SEPTIÈME jour de JUILLET 1982 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEANNE MATTE.

Bureau du shérif
Cour provinciale
Joliette, le 4 juin 1982. 19636-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Joliette
No 500-02-056499-796

BOULEVARD PONTIAC BUICK (1973) LTÉE, corporation légalement constituée, ayant son siège social et un bureau au 9050, boulevard de l'Acadie, Montréal dit district, partie demanderesse, contre RÉJEAN DUFRESNE, domicilié et résidant au 1206, 5e Rang à Saint-Gabriel-de-Brandon, district de Joliette, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Berthier, mis en cause.

« Un emplacement situé au village de Saint-Gabriel-de-Brandon, composé comme suit, savoir:

1. « Un emplacement situé au village de Saint-Gabriel-de-Brandon, sur le côté nord-est de la rue Sainte-Anne, connu et désigné comme étant le lot numéro cinq cent trente-cinq-un B et le lot numéro cinq cent trente-cinq-trois B (535-1B et 535-3B) aux plan et livre de renvoi officiels renouvelés du village de Saint-Gabriel-de-Brandon; avec les bâtisses y érigées portant le numéro civique 15 de la rue Sainte-Anne.

2. Un immeuble situé au même lieu, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro cinq cent trente-cinq-trois C (ptie 535-3C) aux plan et livre de renvoi officiels renouvelés du village de Saint-Gabriel-de-Brandon, mesurant onze pieds (11 pi) de largeur sur la profondeur qu'il y a depuis la rue Sainte-Anne à aller à une ligne qui serait la prolongation de la ligne sud-ouest du lot 535-3A, soit environ soixante-six pieds (66 pi) ou la même profondeur que le terrain ci-devant décrit et borné au sud-est par le lot 535-3B ci-dessus, et au nord-ouest par la propriété de M. Henri Gagnon ou représentants étant une partie du lot 535-3D, en front par la rue Sainte-Anne, et en profondeur, au nord-est, par la partie du même lot appartenant à M. Antonio Yanakis ou représentants, 535-3C ».

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670*e* du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 4 218,00 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale et multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Berthier, 180, rue Champlain à Berthierville, le JEUDI VINGT-DEUXIÈME jour de JUILLET 1982 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEANNE MATTE.

Bureau du shérif
Cour provinciale
Joliette, le 4 juin 1982. 19637-o

Montréal

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-015805-813

LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL, partie demanderesse, contre LES IMMEUBLES SACRÉ-COEUR INC. et LIONEL LIQUORNIK, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Chambly, mis en cause.

L'immeuble de Lionel Liquornik:

Un immeuble sis en la cité de Longueuil ayant front sur la rue Sacré-Coeur, connu et désigné audit cadastre officiel de la paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil sous le numéro trois cent quarante-deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre-vingt-treize (93-342) dudit cadastre: circonstances et dépendances.

Avec bâtisses y érigées, notamment une maison portant le numéro 130 de ladite rue Sacré-Coeur, et avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes et occultes, légales et constituées, attachées audit immeuble, notamment sujet à une servitude ou droit de passage en faveur de Gaz Métropolitain Inc., telle que créée aux termes des actes enregistrés audit bureau d'enregistrement sous les numéros 351535, 369701 et 373377; et sujet à une autre servitude ou droit de passage en faveur de la Commission hydro-électrique de Québec et de Bell Canada, telle que créée aux termes d'un acte à cet effet enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 374072; et sujet à une servitude de droit de passage, de stationnement et d'usage des espaces verts telle qu'établie par destination du père de famille entre les lots 93-341 et 93-342 dudit cadastre, en vertu d'un acte exécuté devant Jules Galipeau, notaire, le vingt-cinq septembre mil neuf cent soixante-treize, dont copie fut enregistrée à Longueuil sous le numéro 389474.

La mise à prix est fixée à 106 989,93 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chambly, 201, place Charles-Lemoyne, édifice Montval,

Longueuil, le VINGT-HUITIÈME jour de JUILLET 1982 à ONZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 7 juin 1982. 19655-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-015806-811

LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL, demanderesse, contre LIONEL LIQUORNIK et LES IMMEUBLES SACRÉ-COEUR INC., défendeurs, et le RÉGISTRATEUR de Chambly, mis en cause.

L'immeuble de Lionel Liquornik:

« Un immeuble sis en la cité de Longueuil ayant front sur l'avenue Gamache, connu et désigné audit cadastre officiel de la paroisse Saint-Antoine de Longueuil, sous le numéro trois cent quarante et un de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre-vingt-treize (93-341) dudit cadastre, circonstances et dépendances. Avec bâtisses y érigées, notamment une maison de rapport portant le numéro 2360 de ladite avenue Gamache, et avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes et occultes, légales et constituées attachées audit immeuble, notamment sujet à une servitude ou droit de passage en faveur de Gaz Métropolitain Inc., telle que créée aux termes d'un acte enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 351535; et sujet à une autre servitude ou droit de passage en faveur de la Commission hydro-électrique de Québec et de Bell Canada, telle que créée aux termes d'un acte à cet effet enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 356994; et sujet à une servitude de droit de passage, de stationnement et d'usage des espaces verts, telle qu'établie par destination de père de famille entre les lots 93-341 et 93-342 dudit cadastre, en vertu d'un acte exécuté devant Jules Galipeau, notaire, le vingt-cinq septembre mil neuf cent soixante-treize, dont copie fut enregistrée à Longueuil sous le numéro 389474. »

La mise à prix est fixée à 106 647,80 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chambly, 201, place Charles-Lemoyne, édifice Montval, Longueuil, QC, le VINGT-HUITIÈME jour de JUILLET 1982 à DOUZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 7 juin 1982. 19656-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-007973-819

BRICA CONSTRUCTION INC., demanderesse, contre LES TERRASSES BELLAVISTA INC., LES TERRASSES ST-BASILE INC., défenderesses, et LE RÉGISTRATEUR de Chambly et LES ENTREPRISES SIDCA LTÉE, mis en cause.

« Un emplacement situé en la ville de Saint-Basile-le-Grand, province de Québec, connu et désigné comme étant le lot numéro cent vingt-sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent soixante-neuf (469-127) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Bruno. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives, passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 11 200,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chambly, 201, place Charles-Lemoyne, édifice Montval, Longueuil, QC, le VINGT-HUITIÈME jour de JUILLET 1982 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 2 juin 1982. 19657-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-044390-818

CAISSE D'ÉCONOMIE DES EMPLOYÉS DE L'HÔPITAL NOTRE-DAME DE L'ESPÉRANCE, demanderesse, contre CAROLE GINGRAS, RAYMOND GINGRAS, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

L'immeuble, propriété de Raymond Gingras, défendeur, connu et désigné comme suit:

« Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision 265 du lot originaire 229 de la paroisse de Sainte-Rose, avec la maison y érigée, portant le numéro civique 315, rue Guillemette. »

La mise à prix est fixée à 8 073,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, ville de Laval, QC, le VINGT-DEUXIÈME jour de JUILLET 1982 à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 7 juin 1982. 19658-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-018490-811

CAISSE POPULAIRE DE BROSSARD, demanderesse, contre ADELINE GIRARD et JEAN-PAUL HOULE, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Laprairie, mis en cause.

« Un emplacement situé à Brossard, ayant front sur la rue Alexandre, connu et désigné comme étant les lots numéros cent quatre-vingt-six et cent quatre-vingt-sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent trente et un (131-186 et 187) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Laprairie-de-la-Magdeleine. Avec une maison dessus construite et portant le numéro d'immeuble 5885, rue Alexandre.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 8 015,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laprairie, 214, rue Saint-Ignace, La Prairie, QC, le VINGT-TROISIÈME jour de JUILLET 1982 à QUINZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 2 juin 1982. 19659-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-001756-822

MICHEL CUTONE, demandeur, contre ANGELO CUZZO et ANGELO CUZZO INC., défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

L'immeuble du défendeur Angelo Cuzzo:

« Un emplacement ayant front sur la rue Marie-Victorin, en la cité de Montréal-Nord, connu et désigné comme étant le lot numéro neuf cent soixante-quatorze de la subdivision officielle du lot originaire numéro huit (8-974) au cadastre officiel de la paroisse du Sault-au-Récollet. Avec maison y érigée portant les numéros d'immeuble 6383 et 6385, rue Marie-Victorin, dont le mur nord-est est mitoyen.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et notamment sujet à une servitude de mitoyenneté et de vue créée dans un acte enregistré à Montréal sous le numéro 1891800. »

La mise à prix est fixée à 15 456,75 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque

visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le VINGT-TROISIÈME jour de JUILLET 1982 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 2 juin 1982. 19660-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-001733-828

HOUSEHOLD FINANCE CORPORATION OF CANADA, demanderesse, contre JOSÉ ROBERT SANSONE ET DAME SYLVIA SANSONE, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

Un immeuble sis sur la rue Drolet, en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant le lot sept cent cinq de la subdivision officielle du lot originaire quinze (15-705) aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de Saint-Jean-Baptiste, mesurant d'après le cadastre, vingt pieds (20 pi) de largeur, par une profondeur de soixante-douze pieds (72 pi), formant une superficie de mille quatre cent quarante pieds carrés (1 440 pi²); mais d'après l'occupation, selon qu'il appert du certificat de localisation auquel référence sera faite ci-après, vingt pieds et vingt-cinq centièmes de pied (20,25 pi) de largeur par une profondeur de soixante-treize pieds (73 pi), mesures anglaises et plus ou moins. Avec toutes les constructions dessus élevées et notamment une maison portant les numéros domiciliaires 4424, 4426 et 4428 de la rue Drolet, en la ville de Montréal, dont les murs latéraux sud-est et nord-ouest sont mitoyens, circonstances et dépendances.

Ainsi que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, attachées audit immeuble, sans exception ni réserve.

La mise à prix est fixée à 5 869,13 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le VINGT-TROISIÈME jour de JUILLET 1982 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 7 juin 1982. 19661-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-011041-819

LES IMMEUBLES TRADERS LTÉE, demanderesse, contre CLAUDE MENTASTI, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Chambly, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur la rue King, en la ville de Saint-Hubert, connu et désigné comme étant les lots numéros cent quatre-vingt et cent quatre-vingt-un de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent trois (203-180 et 181) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil, mesurant chacun desdits lots vingt-cinq pieds (25 pi) de largeur, soit une largeur totale de cinquante pieds (50 pi) sur une profondeur de quatre-vingt-dix-huit pieds (98 pi) dans sa ligne sud-ouest et de quatre-vingt-dix-huit pieds et cinq dixièmes de pied (98,5 pi) dans sa ligne nord-est, mesures anglaises et plus ou moins.

Avec bâtisses dessus y érigées et notamment celle portant les numéros d'immeuble 1922 et 1926 de ladite rue King.

Tel que le tout se trouve présentement situé avec toutes les servitudes actives, passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 6 993,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de Chambly, 201, place Charles-Lemoyne, édifice Mont-

val, Longueuil, QC, le VINGT ET UNIÈME jour de JUILLET 1982 à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 5 avril 1982. 19662-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-002548-823

MICHEL LACHANCE, demandeur, contre LUCIEN GÉNÉREUX, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

« Un emplacement situé à Laval-Ouest, ville de Laval, ayant front sur le boulevard Arthur-Sauvé, connu et désigné comme étant composé des lots numéros vingt et un, vingt-deux et vingt-trois de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent soixante-dix-sept (177-21, 22 et 23) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Rose. Avec une maison dessus érigée portant le numéro civique 1455, boulevard Arthur-Sauvé, Laval-Ouest, ville de Laval, comté de Laval, QC.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit emplacement. »

La mise à prix est fixée à 13 682,13 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, ville de Laval, QC, le VINGT-DEUXIÈME jour de JUILLET 1982 à ONZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 2 juin 1982. 19663-o

Fieri Facias de Bonis et de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-017285-816

ANTOINETTE LAROCQUE, demanderesse, contre LES HÉRITIERS À LA SUCCESSION DE MICHEL CHOINIÈRE, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

« Ce certain emplacement ayant front sur la 2e Avenue à Fabreville, ville de Laval, composé de:

1. Le lot de subdivision cent soixante et un du lot originaire cent soixante-douze (172-161) et,

2. Le lot de resubdivision un du lot de subdivision cent soixante-deux du même lot originaire cent soixante-douze (172-162-1).

Tous aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Rose, division d'enregistrement de Laval, avec la maison dessus construite portant le numéro 834 de ladite 2e Avenue, Fabreville, ville de Laval. »

La mise à prix est fixée à 10 976,75 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, ville de Laval, QC, le VINGT-DEUXIÈME jour de JUILLET 1982 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 20 mai 1982. 19664-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-040666-781

LES LOCATIONS BOISVERT AUTO INC., demanderesse, contre ROGER FORTIER, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Chambly, mis en cause.

« Lot numéro quatre-vingt-cinq (85) de la subdivision du lot originaire numéro quatre cent soixante-trois (463) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de

la paroisse de Saint-Bruno, avec bâtisse dessus érigée portant le numéro d'immeuble 7, rue Basile-Daigneault à Saint-Basile-le-Grand. »

La mise à prix est fixée à 9 280,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chambly, 201, place Charles-Lemoyne, édifice Montval, Longueuil, QC, le VINGT-SEPTIÈME jour de JUILLET 1982 à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 2 juin 1982. 19665-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Terrebonne
No 700-02-001071-811

OXYGÈNE LAURENTIDE INC., demanderesse, contre ANGELO DE ZAN, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

« Un certain immeuble connu et désigné comme étant la subdivision numéro mille cent soixante-six du lot originaire numéro sept dans les plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Rose, en la ville de Laval. Avec bâtisse dessus érigée portant le numéro d'immeuble 71, rue Michaud, Auteuil, ville de Laval, QC. Tel que le tout se trouve actuellement avec servitudes apparentes ou occultes, passives ou actives attachées audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 15 812,50 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, ville de Laval, QC, le VINGT-DEUXIÈME jour de JUILLET 1982 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 1er juin 1982. 19666-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-043368-799

ROYAL LANDSCAPING INC., demanderesse, contre RÉJEAN FORTIN, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Chambly, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur la rue Salaberry, en la cité de Chambly, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire no cent douze (ptie 112) aux plan et livre de renvoi officiels du village du Bassin de Chambly, bornée au nord-est et au sud par d'autres parties dudit lot no cent douze (ptie 112) et au nord-ouest par partie de la rue Salaberry. Mesurant cent trente-neuf pieds et trente-sept centièmes de pied (139,37 pi) dans sa ligne nord-est, cent soixante-douze pieds et trente-neuf centièmes (172,39 pi) dans sa ligne sud, et cent soixante-quinze pieds (175 pi) dans sa ligne nord-ouest contenant une superficie de onze mille quatre-vingt-cinq pieds carrés et dix-sept centièmes (11 085,17 pi^2) le tout plus ou moins. Le coin ouest de ce terrain est situé à une distance de cent quatre-vingt-dix-neuf pieds et neuf dixièmes de pied (199,9 pi) de l'intersection de la limite sud-est de la rue Salaberry avec la ligne centrale du passage (right of way) de l'actuelle subdivision de Chambly, des chemins de fer nationaux, mesurée vers le nord-est le rang de la limite sud-est de la rue Salaberry.

Le tout tel que montré sur le plan no 62-121, préparé par Yvon Côté, a.-g., à Montréal, le 25 octobre mil neuf cent soixante-deux (1962), lequel plan est demeuré annexé à un acte de prêt par la Caisse d'Entraide Économique de Rouville à Réjean Fortin, exécuté devant Roger Dufour, notaire de Chambly, district de Montréal, province de Québec, le 13 novembre mil neuf cent soixante-quinze (1975), dont une copie a été enregistrée au bureau d'enregistrement de la division de Chambly, sous le no 440051, après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par Réjean Fortin avec ledit notaire Roger Dufour et en sa présence.

Avec une maison y érigée portant le numéro d'immeuble 692 de ladite rue Salaberry, Chambly, circonstances et dépendances. Sauf et à distraire dudit immeuble les

parties vendues par la succursale Oscar Viau à Sa Majesté la Reine Élizabeth II aux termes d'un acte de vente exécuté devant J. Guy Brissette, notaire, le 28 octobre mil neuf cent soixante-six (1966), dont une copie a été enregistrée au bureau d'enregistrement de la division de Chambly, sous le no 276015.

Sauf et à distraire dudit immeuble la partie expropriée, de forme triangulaire par le ministère des Transports de la province de Québec aux termes d'un avis d'expropriation déposé audit bureau d'enregistrement et enregistré sous le no 339412, d'une superficie de mille cinq cent soixante-quatorze pieds carrés (1 574 pi²), mesures anglaises plus ou moins.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, attachées audit immeuble et plus spécialement sujet à une servitude créée aux termes d'un acte de vente par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada à monsieur Oscar Viau exécuté devant Léo Lareau, notaire, et enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Chambly sous le no 226045. »

La mise à prix est fixée à 7 250,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chambly, 201, place Charles-Lemoyne, édifice Montval, Longueuil, QC, le VINGT-SEPTIÈME jour de JUILLET 1982 à QUINZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 21 mai 1982. 19667-o

Québec

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-002664-816
S. 0184-82

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Montréal et une succursale au 2100, boulevard Père-Lelièvre, Duberger, district de Québec, demanderesse, contre ANDRÉ HOUDE, 6885, de la Paix, Charlesbourg, district de Québec, défendeur.

La subdivision cent vingt-deux du lot originaire six cent quatre-vingt-neuf (689-122) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Charlesbourg, comté de Québec, contenant en superficie huit mille huit cent dix-huit pieds carrés (8 818 pi²), avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Ledit immeuble ayant comme numéro d'immeuble le 6885, place de la Paix, Charlesbourg.

La mise à prix est fixée à quatorze mille cinq cent soixante-quinze dollars (14 575,00 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le TROISIÈME jour d'AOÛT 1982 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
RICHARD CARBONNEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 19 juin 1982. 19668-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-001704-829
S. 0139-82

VILLE DE BEAUPORT, corps politique légalement constitué, ayant son siège social au 577, avenue Royale, Beauport, demanderesse, contre 90064 CANADA LTÉE, 1130, chemin Sainte-Foy, local 606, Québec, QC, défenderesse.

Un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision vingt-trois du lot originaire cinq cent vingt-trois (523-23) et la subdivision trente-six du lot originaire cinq cent trois (503-36) du cadastre officiel de la paroisse de Beauport, division d'enregistrement de Québec, avec circonstances et dépendances.
Localisation: 51, rue Temple.

La mise à prix est fixée à neuf mille cent cinquante dollars et quatre-vingt-quatre centimes (9 150,84 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle

d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le DEUXIÈME jour d'AOÛT 1982 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RICHARD CARBONNEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 19 juin 1982. 19669-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-000606-827
S. 0174-82

CAISSE POPULAIRE LAURIER, corporation régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 2600, boulevard Laurier, Sainte-Foy, district de Québec, demanderesse, contre PORTO-FAK LTÉE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 719, rue Dalquier, Sainte-Foy, district de Québec, et JEAN-GUY FOURNIER, homme d'affaires domicilié et résidant au 719, rue Dalquier, en les ville et district de Québec, défendeurs conjoints et solidaires.

Un immeuble connu et désigné comme étant les subdivisions cent cinq, cent six et cent sept du lot originaire numéro deux mille trois cent un (2301-105, 2301-106 et 2301-107) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Sauveur, division d'enregistrement de Québec.

Avec la bâtisse dessus construite, portant les numéros d'immeuble 711, Saint-Bernard, 206, 214 et 218, Marie-de-l'Incarnation, Québec, circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à cent sept mille neuf cent dix dollars (107 910,00 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif de Québec, 39, rue Saint-Louis, Québec, le DEUXIÈME jour d'AOÛT 1982 à ONZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
RICHARD CARBONNEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 19 juin 1982. 19670-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-000732-821
S. 0171-82

CAISSE POPULAIRE ST-SACREMENT DE QUÉBEC, corporation légalement constituée en vertu de la Loi d'épargne et de crédit, chapitre 293, ayant un bureau au 1351, chemin Sainte-Foy, Québec, district de Québec, demanderesse, contre MONSIEUR SMOKED MEAT M.H. INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 1289, rue Born, Québec, district de Québec, défendeur.

Le lot numéro un des subdivisions du lot originaire numéro quatre mille cent un (4101-1) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour le quartier Montcalm, division d'enregistrement de Québec, avec les bâtisses dessus construites, portant les numéros d'immeuble 879½ et 881 et 883 de la rue Saint-Jean en la ville de Québec, circonstances et dépendances, et aussi avec et sujet à tous les droits de mitoyenneté affectant les murs nord-est et sud-ouest de ladite maison, et de plus sujet ledit immeuble à un droit de vue en faveur de l'immeuble voisin et connu comme étant le numéro deux des subdivisions du lot originaire numéro quatre mille cent un (4101-2) du susdit cadastre, conformément à un acte de vente par M. Abel Turcotte à dame Gracias Fortin, épouse de M. Charles-Henri Verreault, passé devant G.E. Paradis, notaire, le 14 juin 1945 et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Québec, le lendemain, sous le numéro 295828;

Le prêteur déclare avoir pris connaissance du certificat de localisation affectant ledit immeuble et préparé par monsieur J.A. Lafleur, arpenteur, le 25 novembre 1964 sous le numéro 598 de ses minutes, et en conséquence qu'il est à sa connaissance que la galerie-terrasse située à l'arrière de ladite maison a une vue illégale sur l'immeuble voisin et connu comme étant le lot numéro quatre mille cent deux (4102) dudit cadastre et aussi qu'il existe des galeries et escaliers de sauvetage fixés dans le mur nord-ouest de la maison érigée sur ledit lot 4101-2 et qui surplombe l'immeuble présentement hypothéqué et connu comme étant ledit lot numéro 4101-1.

La mise à prix est fixée à trente et un mille huit cent quatre-vingt-deux dollars et cinquante centimes (31 882,50 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif de Québec, 39, rue Saint-Louis, Québec, le DEUXIÈME jour d'AOÛT 1982 à DIX heures TRENTE.

Le lot numéro quatre mille cent (4100) et le lot numéro deux des subdivisions du lot originaire numéro quatre mille quatre-vingt-dix-neuf (4099-2) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour le quartier Montcalm, division d'enregistrement de Québec, avec les bâtisses dessus construites, portant les numéros d'immeuble 875 et 877 et 879 de la rue Saint-Jean, circonstances et dépendances, et aussi avec et sujet à tous les droits et mitoyenneté pouvant exister.

La mise à prix est fixée à vingt mille vingt-huit dollars et soixante-quinze centimes (20 028,75 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif de Québec, 39, rue Saint-Louis, Québec, le DEUXIÈME jour d'AOÛT 1982 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
RICHARD CARBONNEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 19 juin 1982. 19671-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-004556-812
S. 0056-82

CAISSE POPULAIRE VILLENEUVE, 1095, boulevard des Chutes, Villeneuve, QC, demanderesse, contre LES PLACEMENTS DOMICILIAIRES M.O.C. INC., 323, 1re Rue, Québec, et RICHARD DUMAIS, 864, Bougainville, Québec, et MICHEL BOULAY, 323, 1re Rue, Québec, défendeurs conjoints et solidaires.

Un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision quarante-neuf du lot originaire numéro trois cent quarante-deux (342-49) du cadastre officiel pour la paroisse de Beauport, division d'enregistrement de Québec.

Le tout avec bâtisse dessus construite, portant le numéro d'immeuble 1071, avenue Royale, Villeneuve, ville de Beauport, circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à vingt-deux mille soixante et un dollars et vingt-cinq centimes (22 061,25 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le CINQUIÈME jour d'AOÛT 1982 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
RICHARD CARBONNEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 19 juin 1982. 19672-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-002861-818
S. 0161-82

CRÉDIT FONCIER, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Montréal et son bureau au 1135, chemin Saint-Louis, Québec, district de Québec, demandeur, contre SOGEROY INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 55, rue d'Auteuil, Québec, district de Québec, défendeur.

Un emplacement situé en la municipalité de Saint-Dunstan-du-Lac-Beauport, division d'enregistrement de Québec, connu et désigné comme étant composé de ce qui suit, savoir:

a) Le lot originaire numéro cent vingt-deux (122) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Dunstan-du-Lac-Beauport, division d'enregistrement de Québec; borné au nord-ouest par les lots 183 et 184, au sud-est par le lot 117, au nord-est par le lot 121 et au sud-ouest par le lot 123; mesurant cinq cent quatre-vingt-quatorze pieds et six dixièmes (594,6 pi) de largeur sur une profondeur de quatre mille neuf pieds et trois dixièmes (4 009,3 pi), contenant en superficie deux millions trois cent quatre-vingt-trois mille neuf

cent vingt-neuf pieds carrés et sept dixièmes (2 383 929,7 pi²), mesures anglaises;

b) La partie sud-ouest du lot originaire numéro cent vingt-quatre (124 ptie S.-O.) audit cadastre, mesurant deux arpents, soit trois cent quatre-vingt-trois pieds et six dixièmes (383,6 pi) de largeur sur toute la profondeur du lot originaire bornée au nord-est par une autre partie du même lot, au sud-est par le rang Un (1), au sud-ouest par le lot 125 et au nord-ouest par le rang Trois (3), ladite partie étant le résidu du lot moins la partie vendue à monsieur Jean-Marc Lavergne par acte dont copie a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Québec le 7 avril 1976 sous le numéro 833861;

c) Le lot originaire numéro cent vingt-cinq (125) audit cadastre, borné au nord-ouest par les lots 180 et 181, au sud-est par le lot 114, au nord-est par le lot 124 et au sud-ouest par le lot 126, mesurant cinq cent quatre-vingt-quatorze pieds et six dixièmes (594,6 pi) de largeur sur une profondeur de quatre mille neuf pieds et trois dixièmes (4 009,3 pi), contenant en superficie deux millions trois cent quatre-vingt-trois mille neuf cent vingt-neuf pieds carrés et sept dixièmes (2 383 929,7 pi²), mesures anglaises;

d) Le lot originaire numéro cent vingt-six (126) audit cadastre, borné au nord-ouest par les lots 179 et 180, au sud-est par le lot 113, au nord-est par le lot 125 et au sud-ouest par le lot 127, mesurant cinq cent quatre-vingt-quatorze pieds et six dixièmes (594,6 pi²) de largeur sur une profondeur de quatre mille neuf pieds et trois dixièmes (4 009,3 pi), contenant en superficie deux millions trois cent quatre-vingt-trois mille neuf cent vingt-neuf pieds carrés et sept dixièmes (2 383 929,7 pi²), mesures anglaises;

e) Le lot originaire numéro cent vingt-sept (127) audit cadastre, borné au nord-ouest par les lots 178 et 179, au sud-est par le lot 112, au nord-est par le lot 126 et au sud-ouest par le lot 128, mesurant cinq cent quatre-vingt-quatorze pieds et six dixièmes (594,6 pi) de largeur sur une profondeur de quatre mille neuf pieds et trois dixièmes (4 009,3 pi), contenant en superficie deux millions trois cent quatre-vingt-trois mille neuf cent vingt-neuf pieds carrés et sept sixièmes (2 383 929,7 pi²), mesures anglaises;

f) Le lot originaire numéro cent vingt-huit (128) audit cadastre, borné au nord-ouest par les lots 177 et 178, au sud-est par le lot 111, au nord-est par le lot 127 et au sud-ouest par le lot 129, mesurant cinq cent quatre-vingt-quatorze pieds et six dixièmes (594,6 pi) de largeur sur une profondeur de quatre mille neuf pieds et trois dixièmes (4 009,3 pi), contenant en superficie deux millions trois cent quatre-vingt-trois mille neuf cent vingt-neuf pieds carrés et sept dixièmes (2 383 929,7 pi²), mesures anglaises;

g) Le lot originaire numéro cent vingt-neuf (129) audit cadastre, borné au nord-ouest par les lots 176 et 177, au sud-est par le lot 110, au nord-est par le lot 128 et au sud-ouest par le lot 130, mesurant cinq cent quatre-vingt-quatorze pieds et six dixièmes (594,6 pi) de largeur sur une profondeur de quatre mille neuf pieds et trois dixièmes (4 009,3 pi), contenant en superficie deux millions trois cent quatre-vingt-trois mille neuf cent vingt-neuf pieds carrés et sept dixièmes (2 383 929,7 pi²), mesures anglaises;

h) Le lot originaire numéro cent trente (130) audit cadastre, borné au nord-ouest par les lots 175 et 176, au sud-est par le lot 109, au nord-est par le lot 129 et au sud-ouest par le lot 131, mesurant cinq cent quatre-vingt-quatorze pieds et six dixièmes (594,6 pi) de largeur sur une profondeur de quatre mille neuf pieds et trois dixièmes (4 009,3 pi), contenant en superficie deux millions trois cent quatre-vingt-trois mille neuf cent vingt-neuf pieds carrés et sept dixièmes (2 383 929,7 pi²), mesures anglaises;

i) Le lot originaire numéro cent trente et un (131) audit cadastre, borné au nord-ouest par les lots 174 et 175, au sud-est par le lot 108, au nord-est par le lot 130 et au sud-ouest par le lot 132, mesurant cinq cent quatre-vingt-quatorze pieds et six dixièmes (594,6 pi) de largeur sur une profondeur de quatre mille neuf pieds et trois dixièmes (4 009,3 pi), contenant en superficie deux deux millions trois cent quatre-vingt-trois mille neuf cent vingt-neuf pieds carrés et sept dixièmes (2 383 929,7 pi²), mesures anglaises.

Pour être vendus en bloc selon le jugement rendu par le Juge Gabriel Roberge le 31 mai 1982.

La mise à prix est fixée à vingt-huit mille deux cent un dollars et quarante centimes (28 201,40 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le TROISIÈME jour d'AOÛT 1982 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
RICHARD CARBONNEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 19 juin 1982. 19673-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-000989-827
S. 0160-82

JACQUES FLYNN, JEAN RIVARD, RAYMOND LESSARD, JACQUES LEMAY, JACQUES LANGLOIS, JEAN LAVOIE, LOUISE BAILLARGEON, FRANÇOIS FOLOT, MICHEL LEBLOND, HENRI RENAULT, PIERRE LAURIN, FRANÇOIS ROUETTE, GUY DUSSAULT, JACQUES CROTEAU, RAYMOND GOUGE, PIERRE LATREILLE, CLAUDE JEAN et DAME PAULE PROULX LEMAY, avocats, exerçant en société sous le nom de FLYNN RIVARD & ASSOCIÉS, demandeurs, contre J.G.B. CONSTRUCTION INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social dans la ville de Charlesbourg, district de Québec, défenderesse.

Un terrain vacant connu et désigné comme étant formé des subdivisions cent un, cent deux, cent trois et cent quatre du lot originaire mille cent neuf (1109-101, -102, -103 et -104) et des subdivisions cent trente et un, cent trente-deux, cent trente-trois et cent trente-quatre du lot originaire mille cent dix (1110-131, -132, -133 et -134) toutes du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec, sans bâtisse mais avec circonstances et dépendances.

Pour être vendus en bloc selon le jugement rendu par le juge Jean Moisan, le 2 juin 1982.

La mise à prix est fixée à sept mille quatre cent quatre-vingt-onze dollars et deux centimes (7 491,02 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le CINQUIÈME jour du mois d'AOÛT 1982 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RICHARD CARBONNEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 19 juin 1982. 19674-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-001668-826
S. 0096-82

LES INDUSTRIES FORTIER LTÉE, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Saint-Henri, comté de Lévis, QC, demanderesse, contre LANGEVIN CONSTRUCTION INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau au 1050, avenue Larue, Beauport, QC., et SOCIETÉ IMMOBILIÈRE PLURIPRO LTÉE, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 9749, boulevard Sainte-Anne, Sainte-Anne-de-Beaupré, demanderesses conjointes et solidaires.

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot six cent soixante-dix (670) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour la paroisse de Sainte-Anne, ville de Sainte-Anne-de-Beaupré.

Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision numéro un de la subdivision quatorze du lot originaire cent quatre-vingt-un (181-14-1) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour la paroisse de Sainte-Anne, ville de Sainte-Anne-de-Beaupré.

Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à trois cent six mille cent quatre-vingt-treize dollars et cinquante centimes (306 193,50 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Montmorency, 8032, avenue Royale, Château-Richer, le QUATRIÈME jour d'AOÛT 1982 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RICHARD CARBONNEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 19 juin 1982. 19675-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-002505-829
S. 0166-82

LES SERVICES FINANCIERS AVCO CANADA LTÉE, corporation légalement constituée, ayant un bu-

reau au 2700, boulevard Laurier, Place Laurier, Sainte-Foy, QC, district de Québec, demanderesse, contre ROBERT CAMPBELL, domicilié et résidant au 2076, chemin Filteau, Bernières, district de Québec, défendeur.

Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision un du lot originaire numéro six cent treize (613-01) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Nicolas, division d'enregistrement de Lévis, portant le numéro d'immeuble 2076, chemin Filteau, Bernières, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à douze mille trois cent douze dollars et cinquante centimes (12 312,50 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Lévis, 6 route Trans-Canada ouest, Lévis, le QUATRIÈME jour d'AOÛT 1982 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RICHARD CARBONNEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 19 juin 1982. 19676-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-000722-822
S. 0167-82

SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 2875, boulevard Laurier, Sainte-Foy, district de Québec, demanderesse, contre JACQUES GÉLINAS, domicilié et résidant au 1068, rue Colombo, Val-Bélair, district de Québec, défendeur.

Un emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro dix-sept de la resubdivision du lot numéro trente de la subdivision du lot originaire deux cent soixante-dix (270-30-17) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec.

Avec maison dessus construite, portant l'adresse domiciliaire 1068, rue Colombo, Val-Bélair, circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à huit mille quatre-cent soixante-trois dollars et soixante-quinze centimes (8 463,75 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le TROISIÈME jour d'AOÛT 1982 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RICHARD CARBONNEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 19 juin 1982. 19677-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-002507-825
S. 0178-82

VILLE DE VAL-BÉLAIR, corps politique légalement formé, ayant le siège social de ses affaires au 1105, avenue de l'Église nord, Val-Bélair, demanderesse, contre HABITAT MON PAYS INC., 2215, parc de Lotbinière nord, Sillery, défenderesse.

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro cent quatre-vingt-seize du lot originaire numéro deux cent quatre-vingt-dix (290-196) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec et le lot numéro vingt et un du lot originaire numéro deux cent quatre-vingt-douze (292-21) du susdit cadastre.

La mise à prix est fixée à mille trente-deux dollars et trente centimes (1 032,30 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le QUATRIÈME jour D'AOÛT 1982 à DIX heures TRENTE.

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro dix-neuf du lot originaire numéro deux cent quatre-vingt-douze (292-19) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec et le lot numéro soixante-cinq du lot originaire numéro deux cent quatre-vingt-treize (293-65) du susdit cadastre.

La mise à prix est fixée à cinq cent quatre-vingt-dix-neuf dollars et quarante centimes (599,40 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le QUATRIÈME jour d'AOÛT 1982 à ONZE heures.

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro vingt du lot originaire numéro deux cent quatre-vingt-douze (292-20) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec.

La mise à prix est fixée à cinq cent quatre-vingt-dix-neuf dollars et quarante centimes (599,40 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le QUATRIÈME jour d'AOÛT 1982 à ONZE heures TRENTE.

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro soixante-deux du lot originaire numéro deux cent quatre-vingt-treize (293-62) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec.

La mise à prix est fixée à cinq cent quatre-vingt-dix-neuf dollars et quarante centimes (599,40 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le QUATRIÈME jour d'AOÛT 1982 à TREIZE heures TRENTE.

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro soixante-trois du lot originaire numéro deux cent quatre-vingt-treize (293-63) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec.

La mise à prix est fixée à cinq cent quatre-vingt-dix-neuf dollars et quarante centimes (599,40 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le QUATRIÈME jour d'AOÛT 1982 à QUATORZE heures.

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro soixante-quatre du lot originaire numéro deux cent quatre-vingt-treize (293-64) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec.

La mise à prix est fixée à cinq cent quatre-vingt-dix-neuf dollars et quarante centimes (599,40 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le QUATRIÈME jour d'AOÛT 1982 à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
RICHARD CARBONNEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 19 juin 1982. 19678-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-002506-827
S. 0169-82

VILLE DE VAL-BÉLAIR, corps politique légalement formé, ayant le siège social de ses affaires au 1105, avenue de l'Église nord, Val-Bélair, demanderesse, contre PLACEMENTS DU TERROIR INC., 253, avenue Edimbourg, Val-Bélair, défenderesse.

Un terrain connu et désigné comme étant:

a) le lot cent soixante-sept du lot originaire numéro deux cent quatre-vingt-treize (293-167) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec;

b) le lot un de la suddivision douze du lot originaire deux cent quatre-vingt-quatorze (294-12-1) du cadastre

officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec.

La mise à prix est fixée à mille deux cent soixante-deux dollars et soixante-deux centimes (1 262,62 $), soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le QUATRIÈME jour d'AOÛT 1982 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RICHARD CARBONNEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 19 juin 1982. 19679-o

Richelieu

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District d'Arthabaska
No 415-02-001207-81

LES GAZ BERGERON DRUMMOND LIMITÉE, corporation légalement constituée, ayant son bureau au 277, rue de Bigarré, Victoriaville, partie demanderesse, contre JOSEPH GOLDBERG, Saint-Amable, ou 69, Crochford BI, Scarborough, Ontario, partie défenderesse.

« Un emplacement situé à Saint-Amable, ayant front sur la rue Coursol, connu et désigné comme étant le lot numéro six de la subdivision originaire numéro deux cent douze (212-6), le lot numéro un de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent treize (213-1) et une partie du lot originaire deux cent treize (ptie 213), tous aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Julie.

Ladite partie 213 mesure dans sa ligne nord-ouest cent soixante-seize pieds et cinq dixièmes de pied (176,5 pi) selon l'arpentage et cent quatre-vingt-douze pieds (192 pi) selon le titre de propriété, et bornée par le lot 213-2 et parties 213 appartenant à Gérald Daviault et Gilles Daviault; dans sa ligne nord-est trois cent seize pieds et sept centièmes de pied (316,07 pi) selon l'arpentage et trois cent quatre-vingt-cinq pieds (385 pi) selon le titre et bornée par le lot 212-4 et 212-7; dans sa ligne sud-est soixante-quinze pieds (75 pi) et bornée par partie du lot 213 et 213-1; dans sa ligne nord-est deux cent cinquante pieds (250 pi) et bornée par le lot 213-1; dans sa ligne sud-est cent onze pieds et six dixièmes de pied (111,6 pi) selon l'arpentage et cent dix-sept pieds (117 pi) selon le titre et bornée par partie du lot 213; dans sa ligne sud-ouest cinq cent soixante-six pieds et un centième de pied (566,01 pi) selon l'arpentage et six cent trente-cinq pieds (635 pi) selon le titre et bornée par partie du lot 213.

Tel que le tout se trouve présentement avec bâtisse dessus construite. »

Nul ne peut être déclaré adjudicataire s'il ne paie pas au shérif, immédiatement après les enchères, la somme de 2 657,40 $ en argent ou par chèque visé.

Pour ledit immeuble être vendu en justice au bureau d'enregistrement du comté de Verchères, division d'enregistrement, 461, boulevard Saint-Joseph à Sainte-Julie, le DIX-NEUVIÈME jour d'AOÛT 1982 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
FRANÇOIS GÉLINAS.

Bureau du shérif
Cour provinciale
Sorel, le 2 juin 1982. 19593-o

Saint-François

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-François
No 450-05-000719-811

BANQUE NATIONALE DU CANADA, partie demanderesse, contre PAUL DESMARAIS et dame DOREEN SAINT-ONGE, 200, rue Clevemont, Richmond, QC, parties défenderesses.

« Un certain emplacement sis et situé en ladite ville de Richmond, sur l'avenue Clevemont, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de ladite ville comme étant la subdivision numéro vingt-trois du lot originaire portant le numéro deux cent dix-sept (217-23), mesurant ledit emplacement soixante (60) pieds de front, cent (100) pieds de profondeur dans sa ligne nord-ouest et cent sept (107) pieds de profondeur dans sa ligne sud-est. Avec la maison dessus construite, circonstances et dépendances y érigées. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 10 426,75 $.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Richmond, 746, rue Principale nord, Richmond, QC, le JEUDI VINGT-DEUXIÈME jour de JUILLET 1982 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN GUY BISSON.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sherbrooke, le 31 mai 1982. 19580-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-François
No 450-05-001061-81

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation résultant de la fusion et continuant depuis le 1er novembre 1979, la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada (Loi sur les banques, 1970, S.R.C., c. 13-1, a. 100) avec siège social au 500, place d'Armes, ville et district de Montréal, province de Québec, partie demanderesse, contre JEAN-LOUIS LANGLOIS, homme d'affaires, domicilié et résidant au 6905, boulevard Gouin est, appartement 209, Montréal, dit district, partie défenderesse.

« 1. La resubdivision numéro deux de la subdivision numéro vingt-six du lot originaire numéro cent soixante-six (166-26-2) au cadastre officiel et dans le livre de renvoi pour le canton d'Orford.

2. La subdivision numéro quarante et un du lot originaire numéro cent soixante-sept (167-41) au cadastre officiel du canton d'Orford, avec bâtisses dessus. »

Le montant minimal, que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 11 830,00 $.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de Sherbrooke, 174, rue Palais, Sherbrooke, QC, salle des ventes, le VENDREDI VINGT-TROISIÈME jour de JUILLET 1982 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
JEAN GUY BISSON.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sherbrooke, le 4 juin 1982. 19597-o

Venditioni Exponas
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-François
No 450-05-001012-81

BANQUE ROYALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 131, rue Queen, Lennoxville, district de Saint-François, partie demanderesse, contre MICHAEL DIER, commerçant, ayant eu domicile et résidence à Lennoxville et à North-Hatley, dans le district de Saint-François et maintenant de lieu inconnu, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Sherbrooke, mis en cause.

« Le lot deux B, rang Dix (2B, rg X), canton d'Ascot, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 4 017,10 $.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Sherbrooke, 174, rue Palais, Sherbrooke, QC (salle des ventes), le VENDREDI VINGT-TROISIÈME jour de JUILLET 1982 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN GUY BISSON.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sherbrooke, QC, le 3 juin 1982. 19583-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-François
No 450-05-000076-824

LA CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE SHERBROOKE, corporation régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social et un bureau au 2727, rue King ouest en la ville de Sherbrooke, district de Saint-François, partie demanderesse, contre LES BARDEAUX DE L'EST INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social et un bureau à Marbleton, district de Saint-François, partie défenderesse.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la resubdivision numéro deux de la subdivision un du lot originaire numéro cent quarante et un (141-1-2) aux plan et livre de renvoi officiels pour le village de Marbleton.

Avec toutes les bâtisses et améliorations dessus érigées en voie de construction ou à être érigées sur ledit immeuble et aussi avec la machinerie, l'outillage, les agencements, engins, fournaises, bouilloires, moteurs et accessoires qui sont ou deviendront la propriété de l'emprunteur, et installés ou à être installés dans lesdites bâtisses ou sur ledit immeuble, et qui sont ou deviendront immeubles par nature ou par destination. Tel que le tout se trouve actuellement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes et attachées.

Cet immeuble comprend les immeubles par destination, c'est-à-dire l'outillage, la machinerie, les meubles meublants et autres objets mobiliers semblables placés par l'emprunteur dans les lieux hypothéqués, pour compléter son exploitation. Cette propriété est située sur le chemin public dans la municipalité du village de Marbleton. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 13 630,00 $.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Wolfe, Ham-Sud, QC, le MERCREDI VINGT ET UNIÈME jour de JUILLET 1982 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN GUY BISSON.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sherbrooke, le 31 mai 1982. 19581-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-François
No 450-05-000941-77

PAUL VALLÉE INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social et son bureau principal en la ville de Sawyerville, district de Saint-François, partie demanderesse, contre LAC MÉGANTIC INDUSTRIES INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau au 4800 de la rue Roberge en la ville de Lac-Mégantic, district de Saint-François, partie défenderesse.

« Une propriété immobilière connue et décrite comme étant la subdivision numéro deux cent soixante et onze du lot originaire deux mille trois cent trente (2330-271) sur le plan officiel et dans le livre de renvoi du village de Mégantic, ville de Mégantic. Avec les bâtiments dessus construits, circonstances et dépendances, et la machinerie qui y est attachée. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, est établi à 30 394,00 $.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Frontenac, 5527, rue Frontenac, Lac-Mégantic, QC, le MARDI VINGTIÈME jour de JUILLET 1982 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN GUY BISSON.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sherbrooke, le 31 mai 1982. 19582-o

Terrebonne

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-46175-811

BANQUE DE MONTRÉAL, partie demanderesse, contre MONSIEUR CONRAD GAUDET, domicilié et résidant au 5, place Bellerive, appartement 312, Chomedey, ville de Laval, district de Montréal, partie défenderesse.

1. Un emplacement ayant front sur le lac Barron dans le comté d'Argenteuil, province de Québec, composé d'une partie du lot numéro treize B (ptie 13B) dans le Sixième Rang (rg 6) et d'une partie du lot numéro treize (ptie 13) dans le Cinquième Rang (rg 5), les deux du canton de Gore, aux plan et livre de renvoi officiels de cedit canton de Gore, lesdites parties desdits lots mesurant ensemble comme suit:

Partant de ce point sur le rivage du lac Barron, trois cent trente-neuf pieds (339 pi) vers l'ouest de la ligne divisant ledit lot treize B et le lot numéro quatorze A, dans ledit Sixième Rang où ce point rencontre ledit lot treize et le lot numéro quatorze dudit Cinquième Rang, l'emplacement en question mesure approximativement deux cent cinquante pieds (250 pi) dudit point sur le lac Barron en direction nord, ensuite en direction ouest, mesurant quatre-vingts pieds (80 pi), ensuite en direction sud, mesurant approximativement deux cent cinquante pieds (250 pi) jusqu'à un point sur le rivage du lac Barron, et de là, le long du rivage du lac Barron dans une direction est, mesurant quatre-vingts pieds (80 pi) jusqu'au point de commencement.

Cedit emplacement est borné en façade, au sud par le lac Barron, en arrière, au nord par une autre partie

dudit lot numéro treize B, sur un côté, à l'est, et sur l'autre côté, à l'ouest par d'autres parties dudit lot treize B et du lot treize.

Toutes les mesures susmentionnées sont en mesures anglaises plus ou moins.

Avec le cottage érigé dessus.

Avec et sujet aux servitudes enregistrées sous les numéros 153909 et 83729 du bureau d'enregistrement de la division d'Argenteuil.

Tel que la propriété existe maintenant, avec tous ses droits, parties et dépendances, sans aucune exception ni réserve de la part du vendeur.

Un emplacement vacant ayant front sur le lac Barron dans le comté d'Argenteuil, province de Québec, composé de:

a) Une partie du lot original numéro treize (ptie 13) dans le Cinquième Rang (rg 5) du canton de Gore, aux plan et livre de renvoi officiels de cedit canton, mesurant comme suit: partant d'un point sur le rivage du lac Barron, cedit point est situé au coin sud-est de la propriété susmentionnée au premier paragraphe et de ce dernier point sur une distance d'environ treize pieds (13 pi) le long du rivage du lac Barron jusqu'à un deuxième point situé au coin sud-ouest de la propriété de M. Wheeldon ou ses représentants, et de ce dernier point s'étendant dans une direction nord le long de la propriété de M. Wheeldon sur une distance de soixante-dix pieds (70 pi) à un troisième point situé au coin nord-ouest de la propriété de M. Wheeldon et dudit lot 13B du Sixième Rang dudit canton sur une distance d'environ seize pieds (16 pi) jusqu'à un quatrième point situé à la limite est de la propriété sus-mentionnée au paragraphe 1 et de ce dernier point s'étendant dans une direction sud le long de la limite est de ladite propriété mentionné au premier paragraphe sur une distance de quatre-vingts pieds (80 pi) jusqu'au point d'origine sur le rivage du lac Barron.

Cet emplacement est limité au sud par le lac Barron, vers l'est par la propriété de M. Wheeldon ou ses représentants, vers le nord par le lot 13B du Sixième Rang dudit canton et vers l'ouest par la propriété susmentionnée au premier paragraphe.

Cet emplacement étant montré bordé de bleu entre les lettres A B C D A sur un plan daté du 15 février 1959.

b) Une partie du lot original numéro treize B (ptie 13B) dans le Sixième Rang (rg 6) du canton de Gore aux plan et livre de renvoi officiels de cedit canton mesurant comme suit: commençant à un point situé sur la ligne divisant ledit lot original 13B et 13 du Cinquième Rang dudit canton, et par l'est limité par la propriété mentionnée au premier paragraphe du présent acte, et de ce dernier point s'étendant dans une direction sud-ouest le long de ladite ligne de division sur une distance d'environ seize pieds (16 pi) jusqu'à un deuxième point situé sur la limite ouest de la propriété de M. Wheeldon ou ses représentants, et ce dernier point s'étendant dans une direction nord le long de la limite ouest de la propriété de M. Wheeldon ou ses représentants sur une distance de trois cent vingt pieds (320 pi) jusqu'à un troisième point aussi situé sur la limite ouest de la propriété de M. Wheeldon, et de ce dernier point à angle droit et s'étendant dans une direction nord-ouest sur une distance de cent soixante pieds (160 pi) jusqu'à un quatrième point, et de ce dernier point s'étendant dans une autre direction nord-ouest sur une distance de quatre-vingt-dix pieds (90 pi) jusqu'à un cinquième point situé sur le côté sud-est d'un droit de passage privé, et de ce dernier point s'étendant dans une direction sud-ouest le long du côté sud-est de cedit droit de passage sur une distance de trente pieds (30 pi) jusqu'à un sixième point aussi situé sur le côté sud-est dudit droit de passage, et de ce dernier point s'étendant dans une direction sud le long de la limite est de la propriété de M. Matheson ou ses représentants sur une distance de cent cinquante pieds (150 pi) jusqu'à un septième point, et de ce dernier point s'étendant dans une direction sud-est le long de la limite nord de la propriété de M. Edmann ou ses représentants sur une distance de quatre-vingt-dix pieds (90 pi) jusqu'à un huitième point situé au coin nord-est de la propriété de M. Edmann ou ses représentants et de ce dernier point s'étendant dans une direction sud le long de la limite est de la propriété de M. Edmann ou ses représentants sur une distance de soixante-dix pieds (70 pi) jusqu'à un neuvième point, et de ce dernier point s'étendant dans une direction est le long de la limite nord de la propriété susmentionnée au premier paragraphe, sur une distance de quatre-vingt-deux pieds (82 pi) jusqu'à un dixième point situé au coin nord-est de ladite propriété susmentionnée au paragraphe premier, sur une distance de cent soixante-dix pieds (170 pi) jusqu'au point d'origine.

Cet emplacement est borné: vers le sud partiellement par la ligne de division dudit lot original 13B et du lot numéro 13 du Cinquième Rang dudit canton, partiellement par la propriété susmentionnée au paragraphe premier et partiellement par la propriété de M. Edmann ou ses représentants, vers l'est partiellement par la propriété de M. Wheeldon et ses représentants et partiellement par la propriété de Ott & Company Incorporated ou ses représentants, vers l'ouest partiellement par la propriété susmentionnée au paragraphe premier, partiellement par la propriété de M. Edmann ou ses représentants et partiellement par la propriété de M. Matheson ou ses représentants, et vers le nord-ouest par ladite servitude de passage.

Toutes les dimensions sont en mesures anglaises plus ou moins.

Avec et sujet aux servitudes enregistrées sous les numéros 81046, 85299 et 88351 du bureau d'enregistrement de la division d'Argenteuil.

Telle que ladite propriété existe maintenant avec tous ses droits, parties et dépendances, sans aucune exception ni réserve de la part du vendeur.

Avec les bâtiments y érigés dessus.

La mise à prix est fixée à 4 704,00 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté d'Argenteuil situé au 505, rue Béthanie dans la ville de Lachute, le TRENTIÈME jour de JUILLET 1982 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU.

Bureau du shérif
Cour provinciale
Saint-Jérôme, le 3 juin 1982. 19598-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-Hyacinthe
No 750-05-515-81

LA BANQUE ROYALE DU CANADA, corporation bancaire sous l'égide de la Loi sur les banques du Canada, ayant son siège social dans la ville de Montréal, et un bureau au 1205, rue des Cascades, ville et district de Saint-Hyacinthe, partie demanderesse, contre RÉJEAN MARTEL, domicilié et résidant au 3255, de la Fabrique, Saint-Jean-Baptiste, district de Saint-Hyacinthe, partie défenderesse.

« Un emplacement situé dans le comté d'Argenteuil connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro onze B dans le rang Trois (ptie 11 B rg III) aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Gore, division d'enregistrement d'Argenteuil.

De forme irrégulière, partant d'un point 1 situé à l'intersection de la ligne de division des rangs 3 et 4 et de la ligne séparative des lots 11 B et 12 A, rang III. De là, dans une direction sud-ouest en longeant la ligne séparative des lots 11 B et 12 A, rang III, une distance de 1 159 pieds jusqu'au point 2. De là, dans une direction ouest en tournant un angle de cent trois degrés et cinquante-six minutes (103 ' 56") une distance de 738,8 pieds jusqu'au point A, point de départ dudit terrain. De là, dans une direction nord-est en tournant un angle vers la droite de cent quatre degrés et vingt minutes (104 ' 20") une distance de trois cent vingt-six pieds et un dixième de pied (326,1 pi) jusqu'au point B. De là, dans une direction nord-ouest en tournant un angle vers la gauche de soixante-quinze degrés et quarante minutes (75 ' 40") une distance de deux cent vingt-huit pieds et quatre dixièmes de pied (228,4 pi) jusqu'au point C. De là, dans une direction sud-ouest en longeant l'emprise sud-est du chemin des Mille-Îles une distance de trois cent vingt-six pieds et deux dixièmes de pied (326,2 pi) jusqu'au point D. De là, dans une direction est une distance de 229,1 pieds jusqu'au point A point de départ dudit terrain.

Borné d'un côté vers le nord-ouest par le chemin des Mille-Îles et de tous les autres côtés par le résidu dudit lot 11 B, rang III, contenant une superficie de 72 377 pieds carrés.

Cet emplacement porte le numéro de subdivision non officielle 1 sur un plan-projet préparé par Claude Deslauriers a.-g. en date du 6 avril 1970, sous le numéro M-23 de ses minutes.

La mise à prix est fixée à 1 506,75 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté d'Argenteuil situé au 505, rue Béthanie, dans la ville de Lachute, le TRENTIÈME jour de JUILLET 1982 à QUINZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 3 juin 1982. 19599-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
No 700-05-000772-818

CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE STE-AGATHE, société régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant un bureau à Sainte-Agathe-des-Monts, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre DURACA INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 987, route 117, Val-David, et ANDRÉ LÉVESQUE et DAME GABRIELLE CHAUSSÉ LÉVESQUE, résidant au 1372, boulevard Le Skieur à Sainte-Adèle, et JEAN

JACQUES DUMESNIL et DAME MADELEINE POMMIER DUMESNIL, résidant au 4360, R.R. no 1, Sainte-Agathe-Nord, partie défenderesse.

« Les lots de terre numéro vingt et un et vingt B (21 et 20B) dans le Onzième (11e) Rang, canton de Doncaster, aux plan et livre de renvoi officiels dudit canton, pour la municipalité de Lantier, dans le comté de Terrebonne.

Tel que le tout se trouve actuellement, avec toutes les servitudes y attachées, notamment avec un droit de passage à l'utilité du terrain susdécrit pour communiquer au chemin public dans un chemin déjà existant.

Tel que le tout se trouve montré au plan préparé par Jacques Poulin, a.-g., en date du quinze (15) juin mil neuf cent soixante-seize (1976) et portant le numéro 12515 de ses dossiers. »

La mise à prix est fixée à 3 614,63 $, soit 25% de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, rue de Martigny ouest, local 1.03, Saint-Jérôme, QC, le SIXIÈME jour d'AOÛT 1982 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *technicien jud.*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 2 juin 1982. 19600-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
No 700-05-000773-816

CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE STE-AGATHE, société régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant un bureau à Sainte-Agathe-des-Monts, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre LA GRAVIÈRE PONTBRIANT INC., corporation légalement constituée, ayant son bureau au 4360, R.R. 1, Sainte-Agathe-Nord, et JEAN JACQUES DUMESNIL, et DAME MADELEINE POMMIER DUMESNIL, domiciliés et résidant au 4360, R.R. 1, Sainte-Agathe-Nord, district de Terrebonne, partie défenderesse.

Annexe A

Un certain emplacement situé en la municipalité de Lanthier, comté de Laurentides-Labelle, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire quatorze (ptie 14) du Dixième Rang (rg 10), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Doncaster, commençant au point d'intersection de la ligne nord-ouest d'une rivière qui traverse ledit lot, avec la ligne de division des lots quatorze et quinze (14 et 15); de là se dirigeant vers le nord-ouest le long de ladite ligne de division sur une distance de mille pieds (1 000 pi); de là, tournant à angle droit et se dirigeant vers le sud-ouest sur une distance suivant les titres d'environ quatre cent cinquante pieds (450 pi) et suivant un plan préparé par monsieur Jacques Poulin, a.-g., en date du vingt-quatre (24) juillet mil neuf cent soixante-dix-huit (1978), quatre cent quatre-vingt-neuf pieds (489 pi) jusqu'à un point distant de vingt-cinq pieds (25 pi) suivant les titres au nord-est d'une ligne imaginaire divisant le lot quatorze (14) en moitié nord-est et en moitié sud-ouest et mesurant suivant ledit plan d'arpenteur vingt pieds (20 pi); de là se dirigeant vers le sud-est parallèlement à cettedite ligne imaginaire divisant le lot quatorze (14) en moitié nord-est et en moitié sud-ouest, jusqu'à ladite rivière et mesurant suivant ledit plan d'arpenteur huit cent soixante-quatre pieds et huit dixièmes de pied (864,8 pi); et de là se dirigeant vers le nord-est le long de la ligne nord-ouest de la rivière jusqu'au point de départ et mesurant suivant ledit plan de l'arpenteur six cent soixante-dix pieds (670 pi) le long de la ligne nord-ouest de ladite rivière;

Cet emplacement est borné au sud-est par ladite rivière, au nord-est par partie du lot originaire quinze (15) dudit rang et auxdits plan et livre de renvoi officiels, appartenant avec plus grande étendue au vendeur ou rep. au nord-ouest et au sud-ouest par d'autres parties dudit lot quatorze (14), appartenant à M. Léo Therrien ou représentants;

Toutes les mesures ci-dessus sont en la mesure anglaise en plus ou moins;

Le tout sans bâtisse.

Avec droit de passage à perpétuité, à pied, en voiture ou autrement, tel que créé à l'acte enregistré sous le numéro 259940.

Tel que le tout se trouve actuellement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, sans exception ni réserve de la part de l'emprunteur.

2. Un lot de terre situé à Lantier, dans le comté de Terrebonne, dans le Dixième (10e) Rang du canton de Doncaster, figurant au cadastre officiel dudit canton sous le numéro quinze (15).

Tel que le tout se trouve présentement, sans exception ni réserve de la part de l'emprunteur.

À distraire, cependant, du lot présentement hypothéqué, tous les emplacements réservés ou déjà vendus par Réal Vendette précédemment à la vente de ce dernier à Jean-Jacques Dumesnil, par acte reçu devant Yves R. Léonard, notaire, le onze (11) mai mil neuf cent soixante et onze (1971) et enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, sous le numéro 385022 et sans limiter la généralité de ce qui précède, les emplacements suivants, savoir:

1. Un morceau de terrain situé à Lantier, dans le Dixième (10e) Rang du canton de Doncaster, faisant partie du lot de terre figurant au cadastre officiel dudit canton sous le numéro quinze (ptie 15), mesurant cent pieds (100 pi) des quatre côtés et borné comme suit: en front, vers le sud-est par le chemin public; d'un côté, vers le sud-ouest par un autre terrain du même lot appartenant à Jean-Guy Robert; en arrière, vers le nord-ouest par une partie dudit lot quinze restant la propriété de Réal Vendette et d'un autre côté, vers le nord-est par un autre terrain du même lot appartenant à Réjean Désormeaux ou représentants, tel qu'il appert à un acte de vente par Réal Vendette à Jean-Guy Robert reçu par Jean B. Lafrenière, notaire, le trente et un (31) mai mil neuf cent soixante-huit (1968), dont copie est enregistrée au bureau d'enregistrement de Terrebonne sous le no 342616.

2. Un morceau de terre situé à Lantier, dans le Dixième (10e) Rang du canton de Doncaster, faisant partie du lot de terre figurant au cadastre officiel dudit canton sous le numéro quinze (ptie 15) mesurant cent pieds (100 pi) dans ses quatre côtés et borné en front, vers le sud-est par le chemin public; vers le nord-est par une partie du même lot en premier lieu décrite et appartenant à Jean-Guy Robert; en arrière vers le nord-ouest et d'un autre côté vers le sud-ouest par d'autres parties du même lot appartenant à R. Vendette ou rep., tel qu'il appert à un acte de vente par Réal Vendette à Jean-Guy Vendette reçu par Jean B. Lafrenière, notaire, le vingt-huit avril mil neuf cent soixante-dix, dont copie est enregistrée audit bureau d'enregistrement sous le numéro 369828.

3. Un morceau de terre situé à Lantier, dans le Dixième (10e) Rang du canton de Doncaster, faisant partie du lot de terre figurant au cadastre officiel dudit canton sous le numéro quinze (ptie 15), mesurant cent pieds (100 pi) des quatre côtés et borné en front, vers le nord-ouest et d'un autre côté vers le nord-est par le chemin public; en arrière, vers le sud-ouest par une autre partie du même lot appartenant à Jean-Paul Brière et vers le sud-est par une autre partie du même lot appartenant à André Campeau, tel qu'il appert à un acte de vente par Réal Vendette à Henri Champagne, reçu par Jean B. Lafrenière, notaire, le dix-neuf janvier mil neuf cent soixante-trois, dont copie est enregistrée audit bureau d'enregistrement sous le numéro 273934.

4. Un morceau de terre situé à Lantier, dans le Dixième Rang du canton de Doncaster, faisant partie du lot de terre figurant au cadastre officiel dudit canton sous le numéro quinze (ptie 15), mesurant cent pieds (100 pi) des quatre côtés et borné en front, vers le nord-ouest par le chemin public; d'un côté vers le nord-est par le terrain appartenant à Henri Champagne ci-dessus décrit; en arrière et de l'autre côté par d'autres parties du même lot appartenant à André Campeau, tel qu'il appert à un acte de vente par Réal Vendette à Jean-Paul Brière reçu devant Jean B. Lafrenière, notaire, le vingt et un août mil neuf cent soixante-cinq, dont copie est enregistrée au bureau d'enregistrement de Terrebonne sous le numéro 305288.

5. Un emplacement situé au sud-est du chemin public à Lantier, dans le Dixième Rang du canton de Doncaster, faisant partie du lot de terre figurant au cadastre officiel dudit canton sous le numéro quinze (ptie 15), mesurant deux cent soixante-dix-sept pieds et cinq dixièmes de pied (277,5 pi) dans sa ligne sud-ouest, huit cent quatre-vingt-neuf pieds et trois dixièmes de pied (889,3 pi) dans sa ligne sud-est, huit cent trente-cinq pieds (835 pi) dans sa ligne nord-ouest et deux cent trente pieds (230 pi) dans sa ligne nord-est, qui est une ligne courbe longeant la ligne sud dudit chemin public et borné vers le sud-ouest par la ligne séparative des lots 14 et 15; vers le sud-est par le cordon du Neuvième et du Dixième Rangs du canton de Doncaster; vers le nord-nord-est et le nord-nord-ouest par le chemin public et ayant une superficie de deux cent quarante mille deux cents pieds carrés (240 200 pi^2), à distraire, cependant, les parties de lot vendues à Henri Champagne et à Jean-Paul Brière décrites ci-haut et respectivement enregistrées sous les numéros 273934 et 305288.

Tel qu'il appert à un acte de vente par R. Vendette à André Campeau reçu par Jean B. Lafrenière, notaire, le dix novembre mil neuf cent soixante-cinq, dont copie est enregistrée audit bureau d'enregistrement sous le numéro 308550.

6. Un morceau de terre de forme irrégulière situé à Lantier, au nord du chemin public, dans le Dixième Rang du canton de Doncaster, faisant partie du lot de terre figurant au cadastre officiel dudit canton sous le numéro quinze (ptie 15), mesurant trente et un pieds et deux dixièmes de pied (31,2 pi) dans sa ligne nord-ouest, cent un pieds et trois dixièmes de pied (101,3 pi) dans sa ligne nord-est, trente-cinq pieds et six dixièmes de pied (35,6 pi) dans sa ligne sud-est, cent un pieds (101 pi) dans sa ligne sud-ouest et ayant une superficie de trois mille deux cents pieds carrés (3 200 pi^2), borné vers le nord-ouest par une autre partie du lot quinze appartenant à Gérard Lemieux; vers le nord-est par la ligne séparative des lots 15 et 16; vers le sud-est par le cordon du Neuvième et du Dixième Rangs et vers le sud-ouest par le chemin public.

Avec une servitude de passage sur une lisière de terre, ayant vingt pieds (20 pi) de largeur, à partir de la ligne nord-ouest du chemin public jusqu'à la rivière du Nord en suivant la ligne sud-ouest dudit lot quinze, tel qu'il appert audit acte de vente par le vendeur à André Campeau et dont copie est enregistrée audit bureau d'enregistrement sous le numéro 308550.

7. Un emplacement de forme irrégulière situé à Lantier, dans le Dixième Rang du canton de Doncaster, faisant partie du lot de terre figurant au cadastre officiel dudit canton sous le numéro quinze (ptie 15) et plus particulièrement décrit comme suit, savoir:

Partant d'un point d'intersection formé par la ligne nord-est du chemin public et la ligne nord-ouest d'un terrain appartenant à André Campeau décrit ci-dessus en sixième lieu, lequel point étant indiqué par une borne de fer; de là se dirigeant vers le nord-est jusqu'à la ligne séparative des lots 15 et 16, une distance de trente et un pieds et deux dixièmes de pied (31,2 pi); de là vers le nord-ouest en suivant la ligne séparative des lots 15 et 16, une distance de deux cent cinquante pieds (250 pi); de là se dirigeant vers le sud-ouest, une distance de deux cent vingt-cinq pieds (225 pi); de là vers le sud-est jusqu'au chemin public, une distance de cent pieds (100 pi); de là en suivant la ligne nord, nord-est et nord-ouest du chemin public jusqu'à notre point de départ et borné en front, vers le sud, sud-est et sud-ouest par le chemin public; vers l'est par une partie du même lot 15 appartenant à André Campeau; vers le nord-nord-est par la ligne séparative des lots 15 et 16 et vers le nord-ouest et l'ouest par d'autres parties du même lot appartenant à R. Vendette ou rep. tel qu'il appert à un acte de vente par R. Vendette à Gérard Lemieux reçu par Jean B. Lafrenière, notaire, le vingt-quatre janvier mil neuf cent soixante-neuf, dont copie est enregistrée audit bureau d'enregistrement sous le numéro 351373.

8. Un morceau de terre situé à Lantier au nord-ouest du chemin public, mesurant soixante-quinze pieds (75 pi) des quatre côtés et borné en front vers le sud-est par le chemin public; en arrière, vers le nord-ouest et des deux côtés par d'autres parties du même lot appartenant à R. Vendette ou représentants.

À noter que la ligne nord-est du terrain présentement vendu est distante du mur latéral sud-ouest de la maison de Réal Vendette ou représentants de quatre-vingt-quatre pieds (84 pi) mesurés en ligne droite de la ligne nord-est à la maison, tel qu'il appert à un acte de vente par R. Vendette à Yvonne Huneault, veuve d'Henri Duquette, reçu par Jean B. Lafrenière, notaire, le huit août mil neuf cent soixante-six, dont copie est enregistrée audit bureau d'enregistrement sous le numéro 317921.

9. Un morceau de terre situé à Lantier, dans le Dixième Rang du canton de Doncaster, faisant partie du lot de terre figurant au cadastre officiel dudit canton sous le numéro quinze (ptie 15), mesurant quatre-vingt-dix pieds (90 pi) de largeur, du sud-ouest au nord-est, sur cent pieds (100 pi) de profondeur et borné en front, vers le sud-ouest par le chemin public; d'un côté, vers le sud-ouest par le terrain appartenant à Jean-Guy Robert et enregistré sous le numéro 342616; en arrière, au nord-ouest et de l'autre côté vers le nord-est par d'autres parties du même lot quinze appartenant à Réal Vendette ou représentants.

10. À distraire également ce qui suit, savoir:

L'emplacement vendu par Jean-Jacques Dumesnil à Yves Demeule aux termes d'un acte reçu devant Sylvie Plourde, notaire, le sept (7) septembre mil neuf cent soixante-dix-huit et enregistré à Terrebonne, sous le numéro 547438;

— l'emplacement vendu par Jean-Jacques Dumesnil à Réjean Désormeaux aux termes d'un acte reçu devant Sylvie Plourde, notaire, le sept (7) septembre mil neuf cent soixante-dix-huit (1978) et enregistré à Terrebonne sous le no 547437.

Ces immeubles comprennent les immeubles par destination, c'est-à-dire l'outillage, la machinerie, les meubles meublants et autres objets mobiliers semblables placés par l'emprunteur dans les lieux hypothéqués, pour compléter son exploitation.

Tel que le tout se trouve montré à un plan préparé par Jacques Poulin, a.g., révisé le sept (7) août mil neuf cent soixante-dix-huit (1978) et portant le no 15132 de ses dossiers.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes sans exception ni réserve de la part de l'emprunteur et notamment celles enregistrées au bureau d'enregistrement de Terrebonne sous les numéros 130025, 378404, 308549, 133025 et 308550, ainsi que la réserve des trois chaînes s'appliquant aux item 1 et 2 de la présente désignation cadastrale.

11. À distraire également ce qui suit, savoir:

L'emplacement vendu par La Gravière Pontbriand Inc. à Laurent Lefebvre aux termes d'un acte reçu devant Carole Beauchamp, notaire, le quinze (15) juillet mil neuf cent quatre-vingt (1980) et enregistré à Terrebonne sous le no 594253.

Un emplacement situé dans la municipalité de Lantier, étant mieux connu et désigné comme étant une partie du lot quinze (ptie 15), rang Dix (10), canton de Doncaster, aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre dudit canton.

Mesurant cinquante pieds (50 pi) de profondeur dans ses lignes sud-ouest et nord-est par cent pieds (100 pi) de largeur dans ses lignes nord-ouest et sud-est et bornée ladite partie au sud-est par cette partie du lot 15 appartenant à l'acquéreur, au sud-ouest et nord-ouest par cette partie du lot 15 appartenant à La Gravière Pontbriand Inc. ou représentants et au nord-est par cette partie du lot 15 devant être acquise par M. Yves Demeules.

Les lignes sud-ouest et nord-est sont dans le prolongement vers le nord-ouest des lignes sud-ouest et nord-est de la partie du lot 15 appartenant déjà à l'acquéreur en vertu de cet acte enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne sous le numéro 416897.

Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, sans exception ni réserve de la part du vendeur et notamment toutes les servitudes enregistrées au bureau d'enregistrement de Terrebonne, sous les numéros 130025, 378404, 308549, 133025 et 308550 dans la mesure où elles s'appliquent à l'immeuble faisant l'objet des présentes.

Tel que le tout se trouve montré à un plan préparé par Jacques Poulin, a.g., révisé le sept (7) août mil neuf cent soixante-dix-huit (1978) et portant le no 15132 de ses dossiers.

Annexe B

1. Un lot de terre connu et désigné comme étant le lot numéro huit (8), dans le Onzième (11e) Rang, canton d'Archambault, aux plan et livre de renvoi officiels dudit canton.

À distraire toutefois de ce lot de terre, les emplacements suivants vendus ou qui doivent être vendus, savoir:

a) un emplacement de forme irrégulière connu et désigné comme faisant partie dudit lot numéro huit (ptie 8), dans le Onzième Rang, canton d'Archambault aux plan et livre de renvoi officiels dudit canton;

Mesurant deux cent soixante-quinze pieds (275 pi) en front sur un chemin de quarante pieds (40 pi) de largeur; trois cent cinquante pieds (350 pi) de largeur en arrière, dans sa ligne nord sur cent pieds (100 pi) de profondeur dans sa ligne ouest et cent pieds (100 pi) de profondeur dans sa ligne sud-est.

Borné comme suit: en front, vers le sud, par le chemin privé de quarante pieds (40 pi) de largeur; d'un côté vers le sud-est, par la ligne de division entre les lots nos 7 et 8; en arrière, vers le nord et d'un côté, vers l'ouest, par le résidu du lot no 8, propriété de Jean-Jacques Dumesnil ou représentants.

b) Un emplacement de forme irrégulière connu et désigné comme faisant partie du lot numéro huit (ptie 8), dans le Onzième Rang, canton d'Archambault, aux plan et livre de renvoi officiels dudit canton;

Mesurant cent quarante-six pieds et cinq dixièmes de pied (146,5 pi) de largeur en front, dans sa ligne nord sur un chemin de quarante pieds (40 pi) de largeur; soixante-six pieds (66 pi) de largeur en arrière, dans sa ligne sud le long du lac Maxime sur cent pieds (100 pi) de profondeur dans sa ligne sud-est et quatre-vingt-huit pieds (88 pi) de profondeur dans sa ligne ouest.

Borné comme suit: au nord par un chemin de quarante pieds (40 pi) de largeur; au sud par le lac Maxime; au sud-est par la ligne de division entre les lots nos 7 et 8 et à l'ouest par le résidu du lot no 8, propriété de Jean-Jacques Dumesnil ou représentants.

c) Un emplacement situé entre le chemin de quarante pieds (40 pi) de largeur et le lac Maxime connu et désigné comme faisant partie du lot numéro huit (ptie no 8), dans le Onzième Rang, canton d'Archambault, aux plan et livre de renvoi officiels dudit canton;

Mesurant deux cents pieds (200 pi) de largeur sur cent dix pieds (110 pi) de profondeur et vendu à Raoul Beaudry, par acte enregistré à Terrebonne, sous les nos 258968 et 241907;

d) Un emplacement situé au nord-ouest du chemin public de quarante pieds (40 pi) de largeur devant être vendu incessamment à Gervais Blondin et faisant partie du lot numéro huit (ptie no 8), dans le Onzième Rang, canton d'Archambault aux plan et livre de renvoi officiels dudit Canton.

Mesurant cent pieds (100 pi) de largeur sur cent pieds (100 pi) de profondeur.

Borné en front, vers le sud-est, par le chemin public de quarante pieds (40 pi) de largeur contournant le lac Maxime et de tous autres côtés, vers le nord-ouest, le nord-est et le sud-ouest par d'autre parties du lot no 8, propriété de Jean-Jacques Dumesnil ou représentants.

Tel que ledit emplacement a été réservé pour être vendu à Gervais Blondin, dans l'acte de vente consenti par Léo Vendette à Jean-Jacques Dumesnil enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Terrebonne, sous le no 343012.

e) Un emplacement situé au sud-est du chemin public de quarante pieds (40 pi) de largeur contournant le lac Maxime connu et désigné comme faisant partie du lot numéro huit (ptie 8), dans le Onzième Rang, canton d'Archambault, aux plan et livre de renvoi officiels dudit canton;

Mesurant cent pieds (100 pi) de largeur dans sa ligne nord-ouest le long du chemin public; cent pieds (100 pi) de largeur dans sa ligne sud-est le long du lac Maxime sur cent dix pieds (110 pi) de profondeur dans sa ligne est et environ cent dix pieds (110 pi) de profondeur dans sa ligne ouest, soit toute la profondeur existante entre le chemin public et le lac Maxime;

Borné comme suit: vers le nord-ouest par le chemin privé de quarante pieds (40 pi) de largeur contournant le lac Maxime; vers le sud-est par le lac Maxime; d'un côté, vers l'est par une autre partie du lot no 8, propriété de Raoul Beaudry aux termes d'actes enregistrés sous les nos 241907 et 258968 et d'un autre côté, vers l'ouest par une autre partie du lot no 8, propriété de Jean-Jacques Dumesnil ou représentants.

f) Un emplacement connu et désigné comme faisant partie du lot numéro huit (ptie no 8), dans le Onzième Rang, canton d'Archambault, aux plan et livre de renvoi officiels dudit canton;

Mesurant cent pieds (100 pi) de largeur sur cent pieds (100 pi) de profondeur;

Borné vers le nord-ouest par le lot no 9, rang Onze, canton d'Archambault, vers le sud-ouest par le lac Maxime et vers le nord-est et le sud-est par le résidu du lot no 8 propriété de Jean Jacques Dumesnil, devenue la propriété de P.E. Cloutier aux termes d'un acte enregistré à Terrebonne sous le numéro 563979.

g) À distraire également cette partie du lot no huit (ptie 8), rang Onze, canton d'Archambault, aux plan et livre de renvoi officiels dudit canton, vendue par Jean-Jacques Dumesnil à Gervais Blondin aux termes de l'acte enregistré à Terrebonne sous le numéro 577820.

Les lots présentement distraits apparaissant sur un plan préparé par Jacques Poulin, a.-g. en date du huit (8) juillet mil neuf cent soixante-seize (1976).

2. Un lot de terre connu et désigné comme étant le lot numéro neuf (no 9), dans le Onzième Rang, canton d'Archambault, aux plan et livre de renvoi officiels dudit canton.

Moins et à distraire, un emplacement mesurant cent pieds (100 pi) de largeur sur cent pieds (100 pi) de profondeur;

Borné vers le sud-est par le lot no 8; vers le sud par le lac Maxime; vers le nord-ouest et le nord par le résidu du lot no 9, propriété de Jean-Jacques Dumesnil, devenu la propriété de P.E. Cloutier aux termes d'un acte de vente enregistré à Terrebonne, sous le numéro 563979.

Ces immeubles comprennent les immeubles par destination, c'est-à-dire l'outillage, la machinerie, les meubles meublants et autres objets mobiliers semblables placés par l'emprunteur dans les lieux hypothéqués, pour compléter son exploitation.

Tel que le tout se trouve montré au plan préparé par Jacques Poulin, a.-g., en date du huit (8) juillet mil neuf cent soixante-seize (1976) et révisé le sept (7) juin mil neuf cent soixante-dix-neuf (1979) et portant le no 12617 de ses dossiers.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, sans exception ni réserve et notamment les servitudes mentionnées dans un acte reçu devant le notaire soussigné, le quatorze (14) janvier mil neuf cent quatre-vingt (1980), sous le numéro 731 de ses minutes et celles enregistrées à Terrebonne, sous les numéros 283424 et 287873.

La mise à prix est fixée à 12 204,68 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e*, C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, de Martigny ouest, bureau 1.03, Saint-Jérôme, QC, le SIXIÈME jour d'AOÛT 1982 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 2 juin 1982. 19601-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
No 700-05-000554-810

LE HOLDING CADNAM LIMITÉE., corporation légalement constituée, ayant son siège social en la ville de Montréal, 1200, rue Louvain ouest, district de Montréal, partie demanderesse, contre SPINBEC CONSTRUCTION INC., corporation légalement constituée, ayant son principal bureau en la ville de Boisbriand, 518, rue Papineau, district de Terrebonne, et ART SPINO ENTREPRISES INC., corporation légalement constituée, ayant son principal bureau en la ville de Boisbriand, 519, de la rue Papineau, district de Terrebonne, partie défenderesse.

« Un emplacement situé en la ville de Boisbriand, connu et désigné comme étant le lot numéro cent soixante de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre-vingt-quatre (84-160) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville.

Ledit emplacement mesure deux cent vingt pieds (220 pi) de largeur, par six cents pieds (600 pi) de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins, ayant une superficie de cent trente-deux mille pieds carrés (132 000 pi²), mesures anglaises et plus ou moins.

Avec toutes les bâtisses dessus érigées.

À distraire cependant la partie de cet emplacement acquise par Le Holding Cadnam Ltée en vertu d'un acte de vente reçu, le 15 janvier 1981, par Lise Dagenais, notaire, à Montréal et enregistré à Terrebonne, le 28 janvier 1981, sous le numéro 605786, cette partie se décrivant comme suit:

L'emplacement ainsi distrait mesurant deux cent vingt pieds (220 pi) de profondeur par deux cents pieds (200 pi) de largeur, mesures anglaises ou plus ou moins, ayant une superficie de quarante-quatre mille pieds carrés (44 000 pi²) et étant borné au nord-est par les lots 82-188 ptie, 82-177, 82-155 du susdit cadastral au sud-est par partie du lot 84-141, comme étant le boulevard Provencher; au sud-ouest par partie du lot 84-161 comme étant l'avenue Papineau, au nord-ouest par le résidu du lot 84-160. »

La mise à prix est fixée à 50 387,40 $, soit 25% de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny ouest, local 1.03, Saint-Jérôme, QC, le ONZIÈME jour d'AOÛT 1982 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU,
tech. jud.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 7 juin 1982. 19638-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Terrebonne
No 700-02-000682-816

THIBAULT & DESJARDINS LTÉE., corporation légalement constituée, ayant un bureau au 961, boulevard Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre MICHEL LOCQUET, domicilié et demeurant au 2405, Duncan, ville Mont-Royal, district de Montréal, partie défenderesse.

« Un terrain vacant en la municipalité de Mont-Rolland, province de Québec, étant connu et désigné comme étant le numéro trois de la subdivision officielle du lot originaire numéro quinze (15-3) dans le Neuvième Rang (rang IX) du canton d'Abercrombie, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Adèle, contenant une superficie de cent quatre-vingt-quinze mille pieds carrés (195 000 pi²) d'après un plan préparé par Bernard Tariant, arpenteur-géomètre, le 24 janvier 1979.

Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 1 367,10 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, rue de Martigny ouest, local 1.03, Saint-Jérôme, QC, le ONZIÈME jour d'AOÛT 1982 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. jud.*

Bureau du shérif
Cour provinciale
Saint-Jérôme, le 7 juin 1982. 19639-o

Trois-Rivières

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Trois-Rivières
No 400-02-001323-813
S. 400-18-000031-82

CAISSE POPULAIRE SAINTE-FAMILLE DU CAP, société régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant un bureau au 55 de la rue Fusey, Cap-de-la-Madeleine, district de Trois-Rivières, demanderesse, contre RÉAL BELLEMARE, domicilié et résidant au numéro 1360 de la 4e Rue, en les ville et district de Trois-Rivières, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Trois-Rivières, 878, rue Tonnancourt, Trois-Rivières dit district, mis en cause.

« Un terrain situé à Saint-Étienne-des-Grès, division d'enregistrement de Trois-Rivières, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro quatre-vingt-onze (ptie 91) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Étienne-des-Grès, mesurant mesures anglaises et

plus ou moins cent soixante-cinq pieds (165 pi) de largeur par cent quatre-vingt-onze pieds (191 pi) de profondeur et borné comme suit, savoir: au nord par une rue projetée connue des parties (boulevard des Écureuils), à l'est par autre partie du même lot appartenant au vendeur, à l'ouest par la propriété de monsieur Normand Harnois (ptie 91) et au sud par la propriété de mademoiselle Ginette Houle ou représentants (ptie 90), sans bâtisse. »

La mise à prix est fixée à 621,00 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale majorée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Trois-Rivières, 878, rue de Tonnancourt, Trois-Rivières dit district, le MERCREDI VINGT-CINQUIÈME jour d'AOÛT 1982 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
GUY DAIGLE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Trois-Rivières, le 8 juin 1982. 19631-o

Vente(s) pour taxes

Ville d'Alma

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier de la ville d'Alma, qu'en vertu de la résolution 234-82-10 du Conseil municipal en date du 17 mai 1982, les immeubles ci-après décrits seront vendus à l'enchère publique, à l'hôtel de ville, 140, rue Saint-Joseph, Alma, le MERCREDI SEPTIÈME jour de JUILLET 1982 à DIX heures, pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires, ainsi que des intérêts, tels qu'indiqués ci-après, plus les frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais aient été payés avant cette date.

Les immeubles ci-après seront vendus sujets au droit de retrait d'un an.

Ils seront vendus avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, s'il y a lieu, sujets à toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes pouvant les affecter.

Le prix d'adjudication de chaque immeuble sera payable immédiatement, en monnaie légale ou par chèque visé.

Abréviations: T.M.: taxes municipales; T.S.: taxes scolaires; F.: frais

No de rôle	Propriétaire	Cadastre		
12-91-03-32-00	Mme Bernard Aidams, 4607, Mentane, Montréal	P. 24, rang III, I.A., De L'Île, rg Mistook	T.M. T.S. F. Total	66,31 $ 74,00 30,00 170,31 $
Un terrain de 160 pieds de largeur sur 125 pieds de profondeur, borné au nord par la Grande Décharge et à l'ouest par le terrain de dame Clarisse Breault.				
03-01-01-12-00	Banque de Montréal, C.P. 1314, place d'Armes, Montréal	P. 13-A et 13-A-47, rg 9, Signai, 290, Sacré-Coeur ouest	T.M. T.S. F. Total	8 220,04 $ 696,10 30,00 8 946,14 $
P. 13-A: un terrain de 50 pieds par 100 pieds; borné au nord par la rue Sacré-Coeur, à l'est par le lot 13-A-48, au sud par ptie du lot 13-A-47. P. 13-A-47: un terrain de 50 pieds dans sa ligne est-ouest, 6 pieds dans sa ligne est et 13 pieds dans sa ligne ouest; borné au nord par ptie du lot 13-A, au sud par ptie du lot 13-A-28 et ptie du lot 13-A-29, à l'est par le lot 13-A-48 et à l'ouest par le résidu du lot 13-A.				
01-05-09-21-00	Canada 85713 Ltée, 901, boul. Talbot, Chicoutimi	Lot 4-5, rg I, Delisle 127, Laurier	T.M. T.S. F. Total	898,88 $ 223,00 30,00 1 151,88 $

No de rôle	Propriétaire	Cadastre		
08-01-01-02-00	Canada 85713 Ltée, 901, boul. Talbot, Chicoutimi	P. 3-B-131, rg 1, Delisle, 180, Taché nord	T.M. T.S. F.	866,20 $ 370,00 30,00
			Total	1 266,20 $

P. 3-B-131; un terrain mesurant 48,8 pieds dans son côté nord, 54 pieds dans son côté est, 52,2 pieds dans son côté sud et 58 pieds dans son côté ouest; borné au nord au reste du lot dont il fait partie, à l'est à la rue Taché et à l'ouest à une partie du lot 3-B-137.

22-91-01-04-30	André Desbiens, 1101, rue St-Joseph, Roberval	P. 34-B, rg 8, Signai route du Lac ouest	T.M. T.S. F.	31,76 $ 12,00 30,00
			Total	73,76 $

P. 34-B: un terrain de 75 pieds dans tous ses côtés; borné au nord par le chemin public, au sud et à l'ouest au reste du lot dont il fait partie et à l'est par le chemin de service qui s'y trouve.

04-01-05-14-00	Marcel Forget, 1045, Grimard ouest, Alma	P. 17-1 et 17-B, rg 9, Signai, 1145, Scott ouest	T.M. T.S. F.	2 086,06 $ 2 127,00 30,00
			Total	4 243,06 $

P. 17-A: un terrain mesurant 10 pieds au nord, 132,5 pieds au sud, 100 pieds à l'ouest et 166 pieds à l'est; borné au nord à la Petite Décharge, au sud à la rue St-Joseph, à l'est au lot 17-B.
P. 17-A: un terrain mesurant 22 pieds de largeur sur environ 50 pieds de profondeur; borné au nord à la rue St-Joseph, au nord-est à la ligne de division des lots 17-A et 17-B.
P. 17-B: un terrain mesurant 45 pieds dans sa ligne nord, 85 pieds dans sa ligne sud; borné au nord à la propriété David Turgeon, à l'est à la Petite Décharge, au sud à la propriété de la ville d'Alma et à l'ouest au reste du lot dont il fait partie.

18-91-04-15-00	Marcel Fortin, 28, Bossé ouest, Chicoutimi	Lot 32-112, rg 4, Labarre, R.R. 1, Alma	T.M. T.S. F.	1,65 $ 0,25 30,00
			Total	31,90 $
22-91-01-80-00	Garage Desgagné Frères Inc. 1350, route du Lac ouest, Alma	P. 19-A, rg 7 Signai, 1350, route du Lac ouest	T.M. T.S. F.	785,96 $ 60,00 30,00
			Total	875,96 $

P. 19-A: un terrain mesurant 70 pieds de tous les côtés et borné comme suit: au nord à la route du rang Sept; à l'ouest à la ligne de division des lots dix-neuf-A et dix-neuf-B desdits rang et canton; à l'est et au sud au reste du lot dont il fait partie appartenant à Arthur et Léonce Boivin.
P. 19-A: un terrain mesurant 70 pieds de largeur ou de l'est à l'ouest, sur 98 pieds de profondeur, ou du nord au sud, et borné: au nord au terrain appartenant déjà à Bertrand Desgagné (terrain décrit à l'item « A » ci-dessus); à l'est au reste du lot dont il fait partie; au sud au reste du lot dont il fait partie appartenant à Arthur et Léonce Boivin; et à l'ouest à la ligne de division des lots dix-neuf-A et dix-neuf-B desdits rang et canton.

17-91-01-21-50	Mme Michel Mann, 6891, Sherbrooke ouest, Montréal	Lot 16, rg Saguenay, Labarre, Villebois	T.M. T.S. F.	171,76 $ 23,00 30,00
			Total	224,76 $

P. 16: les droits à une partie indivise d'un terrain acquis de Aimé Barbeau, par contrat non enregistré, mesurant 125 pieds de large par 150 pieds de profondeur, borné au nord par la rivière Grande-Décharge, à l'ouest de Edgar Guay, à l'est au terrain de Maurice Tremblay et au sud au chemin.

01-05-03-05-00	Stanislas Tremblay, 655, Durocher Alma	P. 4-74, rg 1, Delisle, 15, Gouin	T.M. T.S. F.	20,15 $ 2,75 30,00
			Total	52,90 $

P. 4-74: un certain terrain connu et désigné comme étant le lot 4-74, sauf à distraire un terrain en faveur de Charles-Eugène Duchesne ou représentants, ainsi décrit: un terrain mesurant 100 pieds de largeur dans le sens de la rue Moreau et environ 100

No de rôle	Propriétaire	Cadastre		
pieds de profondeur à partir de la ligne nord de séparation du lot 4-74 d'avec les lots 4-66 et 4-67 jusqu'au mur de pierres de la Petite Décharge; borné vers le nord aux lots 4-66 et 4-65; à l'est par Yvon Tremblay ou représentants; au sud au mur de la Petite Décharge et à l'ouest au reste du lot 4-74.				
01-05-03-11-10	Stanislas Tremblay, 650, Duberger, Chicoutimi	P. 4-77, rg 1, Delisle 10, Morin	T.M. T.S. F.	12,90 $ — 30,00
			Total	42,90 $

Alma, le 1er juin 1982.

Le greffier,
RAYMOND FORTIN, o.m.a.

19504-24-2-o

Ville d'Hudson

Avis est, par les présentes, donné par le Conseil municipal a ordonné, par résolution du Conseil en date du 7 juin 1982, au soussigné, conformément à la Loi sur les cités et villes, de vendre à l'enchère publique les immeubles ci-dessous désignés pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires, avec intérêts et frais subséquents encourus ou à encourir à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente.

Ils seront vendus avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances s'il y a lieu, sujets à toutes servitudes, actives ou passives, apparentes ou occultes pouvant les affecter.

Cette vente d'immeubles se tiendra le DOUZIÈME jour de JUILLET 1982 à DIX heures à l'hôtel de ville, 481, Main Road, Hudson, QC. Le prix d'adjudication de chaque immeuble sera payable immédiatement en argent comptant ou chèque visé.

No de rôle Description Propriétaire	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total dû
4938 51 2946 000 Un emplacement vacant ayant front sur la rue Main Road dans la ville d'Hudson, comté de Vaudreuil, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (ptie 1997) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Michel-de-Vaudreuil, mesurant cent vingt pieds (120 pi) de largeur en front et en arrière par une profondeur de trois cents pieds (300 pi) et borné comme suit: en front vers le nord-est par la rue Main Road, en arrière vers le sud-ouest et d'un côté vers le sud-est par le résidu dudit lot mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept et de l'autre côté vers le nord-ouest par le lot mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit dudit cadastre. Toutes les mesures ci-haut données sont en mesures anglaises et plus ou moins.			
Bourguignon, Michel	146,78 $		146,78 $
5435 33 4943 000 Un emplacement vacant connu et désigné comme étant la subdivision numéro vingt-sept du lot original numéro cent quarante-sept (147-27) aux plan et livre de renvoi officiels du village de Como.			
Hudson Land Development Co	80,50	9,19	89,69
5534 02 8515 000 Un emplacement vacant situé dans la ville d'Hudson, comté de Vaudreuil, connu comme une partie du lot cinquante-huit (ptie 58) aux plan et livre de renvoi officiels du village de Como, ayant une superficie de cinq arpents (5 arp) et borné au nord-est par les subdivisions cinquante-quatre, quarante-trois, quarante-quatre, cinquante-trois et quarante-cinq dudit lot cinquante-huit, au nord-ouest en partie par ladite subdivision quarante-cinq dudit lot cinquante-huit et en partie par le lot cinquante-neuf auxdits plan et livre de renvoi officiels, au sud-ouest par le reste de la partie du sud-est par le lot cinquante-deux sur lesdits plan et livre de renvoi officiels ou subdivisions de cela, la frontière sud-est de cela étant une ligne droite à angles droits aux lignes de division entre ledit lot cinquante-huit et lesdits lots cinquante-deux et cinquante-neuf.			
Hoffman, Manuel	280,66		280,66
5633 63 5555 000 Toute la partie du lot dix-huit (ptie 18) sur lesdits plan et livre de renvoi officiels du village du Como, située au sud-ouest du terrain du chemin de fer Canadien Pacifique et borné en front par les subdivisions dudit lot dit-huit, en arrière par le terrain dudit chemin de fer Canadien Pacifique, d'un côté vers le nord ouest par le lot vingt (20) desdits plan et livre de renvoi			

No de rôle Description Propriétaire	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total dû
officiels, et en partie par les subdivisions du lot dix-sept sur lesdits plan et livre de renvoi officiels. Forelar Limited	724,49	955,00	1 679,49
5633 96 4624 000 Un emplacement vacant situé dans la ville d'Hudson, comté de Vaudreuil, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du village de Como comme étant la subdivision numéro dix-huit du lot original numéro dix-huit (18-18). Pinnock, Mr. et Mrs. R.	151,39		151,39
5733 06 1788 000 Un emplacement vacant situé dans la ville d'Hudson, comté de Vaudreuil, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du village de Como comme étant la subdivision numéro vingt-quatre du lot original numéro dix-huit (18-24). McPherson, Oliver ...	180,02		180,02
5733 07 2158 000 Un emplacement vacant situé dans la ville d'Hudson, comté de Vaudreuil, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du village de Como comme étant la subdivision numéro neuf du lot original numéro dix-huit (18-9). Feliciano, Mr. et Mrs. N	151,04		151,04
5733 07 6523 000 Un emplacement vacant situé dans la ville d'Hudson, comté de Vaudreuil, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du village de Como comme étant la subdivision numéro vingt-huit du lot original numéro dix-huit (18-28). Jacobs, Mrs. M.	69,60		69,60
5733 04 1255 000 Un emplacement situé dans la ville d'Hudson, comté de Vaudreuil, ayant front sur le boulevard Bellevue, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du village de Como comme étant les subdivisions trois cent douze, trois cent treize, trois cent quatorze et trois cent quinze du lot original numéro dix-sept (17-312, 313, 314 et 315), et un morceau de terrain de forme rectangulaire pris de l'extrême partie sud-est du lot dix-huit aux plan et livre de renvoi officiels du village de Como, mesurant trente pieds de profondeur du sud-est au nord-ouest par cent vingt-cinq pieds de largeur, du nord-est au sud-ouest et borné au nord-est, nord-ouest, et sud-ouest par le résidu dudit lot dix-huit et au sud-est par les subdivisions trois cent quinze, trois cent seize, trois cent dix-sept, trois cent dix-huit et trois cent dix-neuf du lot dix-sept (17-315, 316, 317, 318 et 319) auxdits plan et livre de renvoi officiels. Avec les bâtisses dessus érigées. Pion, Gilles	1 243,84	73,74	1 317,58
5534 99 2331 000 Un emplacement irrégulier situé dans la ville d'Hudson, comté de Vaudreuil, ayant front sur la Main Road connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du village de Como, comme étant une partie du lot original numéro cinquante-huit (ptie 58), mesurant deux cent un pieds et quatorze centièmes de pied (201,14 pi) en largeur de front sur sa ligne du sud, une ligne composée de deux segments, une mesurant soixante-quinze pieds et soixante-quatorze centièmes de pied (75,74 pi) et l'autre mesurant cent vingt-cinq pieds et quatre dixièmes de pied (125,4 pi) et quatre-vingt-quatorze pieds en largeur à l'arrière sur sa ligne nord-est, conformément aux mesures prises sur le terrain par John O'Gallagher, arpenteur-géomètre de la province de Québec, tel qu'il apparaît sur son plan et certificat de localisation préparé le premier juin mil neuf cent soixante-seize sous le numéro 2458-1 de ses registres, et quatre-vingt-quatorze pieds et cinq dixièmes de pied (94,5 pi) en largeur à l'arrière sur sa ligne nord-est, conformément aux plans officiels, par cent neuf pieds et neuf dixièmes de pied (109,9 pi) en profondeur d'un côté sur sa ligne sud-est et deux cent quatre-vingt-quatre pieds et seize centièmes de pied (284,16 pi) en profondeur de l'autre côté sur sa ligne nord-ouest ayant une superficie de dix-huit mille huit cent quarante-six pieds carrés (18 846 pi²), en mesures anglaises plus ou moins, borné: en front au sud par la rue Main Road, à l'arrière au nord-est et d'un côté au sud-est par la subdivision trente-huit dudit lot et de l'autre côté au nord-ouest par les subdivisions dix-sept, dix-huit, dix-neuf, vingt, vingt et un et vingt-deux du lot numéro cinquante-neuf aux plans officiels et aux livres de renvoi. Avec la bâtisse dessus érigée portant le numéro d'immeuble 324, Main Road, ainsi que le garage. Feilders, Mr. et Mrs. J.	1 583,96		1 583,96
5435 73 8842 001 et 002 Un emplacement situé dans la ville d'Hudson, comté de Vaudreuil, ayant front sur la rue Main Road connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du village de Como, comme étant composé de: 1. Une partie du lot original numéro quatre-vingt-dix, (ptie 90), mesurant trente-quatre pieds (34 pi) de large en front dans sa ligne sud-ouest et seize pieds et quatre-vingt-quinze centièmes de pied (16,95 pi) à l'arrière dans sa ligne nord-est par une profondeur de cent six pieds et dix-neuf centièmes de pied (106,19 pi) dans sa ligne sud-est et cent cinq pieds (105 pi) dans sa ligne nord-ouest, contenant une superficie de deux mille six cent soixante-quinze pieds carrés (2 675 pi²) et bornée comme suit: à l'avant vers le sud-ouest par la rue Main Road (sans numéro de cadastre), à l'arrière vers le nord-est par une partie du lot original numéro 97 ci-après décrit, d'un côté vers le sud-est par une autre partie dudit lot 90, de l'autre côté vers le nord-ouest par une partie du lot original numéro 91 ci-après décrit. 2. Une partie du lot original numéro quatre-vingt-onze (ptie 91), mesurant vingt-six pieds (26 pi) en largeur de front dans sa ligne sud-ouest et quarante-trois pieds et vingt-six centièmes de pied (43,26 pi) à l'arrière dans sa ligne nord-est par une profondeur de cent cinq pieds (105 pi) dans sa ligne sud-est et cent six pieds et vingt-trois centièmes de pied (106,23 pi) dans la ligne nord-ouest, contenant une superficie de trois mille six cent trente-six pieds carrés (3 636 pi²) et borné comme suit: à l'avant vers le sud-ouest par la rue Main			

No de rôle Description Propriétaire	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total dû

Road (sans numéro de cadastre), à l'arrière vers le nord-est par une partie du lot original 97 ci-après décrit, d'un côté vers le sud-est par une partie du lot original 90 ci-haut décrit et de l'autre côté vers le nord-ouest par une autre partie dudit lot 91.

3. Une partie du lot original numéro quatre-vingt-dix-sept (ptie 97), mesurant soixante pieds et vingt et un centièmes de pied (60,21 pi) de largeur à l'avant dans sa ligne sud-ouest et soixante pieds et cinq dixièmes de pied (60,5 pi) à l'arrière dans sa ligne nord-est par une profondeur de trente pieds et trente-neuf centièmes (30,39 pi) dans ses lignes sud-est et nord-ouest, contenant une superficie de mille huit cent dix pieds carrés (1 810 pi²) et borné comme suit: à l'avant vers le sud-ouest en partie par une partie du lot original 90 ci-haut décrit, à l'arrière vers le nord-est par une partie du lot original 103 ci-après décrit et des deux côtés vers le sud-est et le nord-ouest par d'autres parties dudit lot 97.

4. Une partie du lot original cent trois (ptie 103), mesurant soixante pieds et cinq centièmes de pied (60,5 pi) en largeur en front dans sa ligne sud-ouest et soixante et un pieds et trente centièmes de pied (61,30 pi) à l'arrière dans sa ligne nord-est par une profondeur de cent soixante-dix-huit pieds et seize centièmes de pied (178,16 pi) dans sa ligne sud-est et cent soixante-neuf pieds et vingt-deux centièmes de pied (169,22 pi) dans sa ligne nord-ouest, contenant une superficie de dix mille cinq cent quinze pieds carrés (10 515 pi²) et borné comme suit: en front vers le sud-ouest par une partie du lot original 97 ci-haut décrit, à l'arrière vers le nord-est par une autre partie dudit lot 103 appartenant au Canadian Pacific Railway, des deux côtés vers le sud-est et vers le nord-ouest par d'autres parties dudit lot 103. Avec deux maisons et d'autres bâtisses ci-dessus érigées portant les numéros des immeubles 410 et 412, Main Road.

Electronics P.M. Hudson Inc — 2 453,22 — 168,00 — 2 621,22

5435 51 1574 000

Un emplacement situé dans la ville d'Hudson, comté de Vaudreuil, ayant front sur la rue Cameron connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du village de Como comme étant une partie du lot original numéro soixante cinq (ptie 65), mesurant cent vingt-cinq pieds (125 pi) en largeur le long de la rue Cameron, cent trois pieds (103 pi) en largeur à l'arrière, par cent quarante pieds (140 pi) en profondeur dans sa ligne de côté sud-ouest et cent trente-cinq pieds (135 pi) en profondeur dans sa ligne de côté nord-ouest, en mesures anglaises, plus ou moins, et borné comme suit: en front par la rue Cameron, d'un côté vers le sud-ouest par une autre partie dudit lot 65 appartenant à Richard Metcalfe et de l'autre côté vers le nord-est par une autre partie du lot 65, et à l'arrière par une autre partie du lot numéro 65 appartenant à M. Guilbault, avec la bâtisse dessus érigée.

Rucam Realties Ltd .. — 6 387,06 — 2 900,36 — 11 908,64

5434 14 5356 000

Un emplacement situé dans la ville d'Hudson, comté de Vaudreuil, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Michel-de-Vaudreuil, comme étant la subdivision numéro cinquante du lot original numéro mille neuf cent vingt-sept (1927-50), avec une maison dessus erigée portant le numéro d'immeuble 417 Olympic.

Estate Frank Krupkat — 3 171,54 — 3 171,54

5137 03 2435 000

1. Cette certaine ferme comprenant les lots numéro mille neuf cent soixante-dix-huit, mille neuf cent soixante-dix-neuf et mille neuf cent quatre-vingt-un (Nos 1978, 1979 et 1981) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Michel-de-Vaudreuil dans la province de Québec sauf, toutefois, cette bande de terrain qui traverse ledit lot numéro mille neuf cent soixante-dix-neuf appartenant au chemin de fer Canadien Pacifique et la grande route publique qui le traverse également, ladite ferme ayant une superficie totale de 107,37 arpents, telle qu'établie par une étude effectuée par Ewing, Lanelale et Tremblay, arpenteurs, le 20 juin 1916, ayant une superficie totale de 105,90 arpents, selon le cadastre, mais sans garantie de la part du vendeur comme dimension actuelle, avec les bâtisses dessus érigées.

ou 2. Un emplacement étant une partie du lot mil neuf cent soixante-dix-neuf (ptie 1979) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Michel-de-Vaudreuil, ayant une superficie totale de deux cent soixante-treize mille sept cent quinze pieds carrés (273 715 pi²) et borné comme suit: du côté nord par le lac des Deux-Montagnes, du côté nord-ouest par une partie du lot mille neuf cent quatre-vingt, du côté sud par la rue Main Road, du côté sud-est par une partie du lot mille neuf cent soixante-dix-sept (ptie 1977), avec les bâtisses dessus érigées.

Vincent, Farrel ..... — 13 223,52 — 9 092,88 — 22 316,40

Hudson, le 7 juin 1982.

Le greffier,

19607-25-2-o LOUISE L. VILLANDRÉ, O.M.A.

Ville de Sherbrooke

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier de la ville de Sherbrooke, que les immeubles ci-dessous désignés seront vendus à l'enchère publique, à l'hôtel de ville, 145, rue Wellington nord dans ladite ville, le LUNDI DOUZIÈME jour de JUILLET 1982 à DIX heures, pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires ainsi que des intérêts courus et des frais à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente.

Le prix d'adjudication de chacun de ces immeubles sera payable immédiatement, en monnaie légale ou par chèque visé à l'ordre de la ville de Sherbrooke.

Liste des propriétés à être vendues pour arrérage de taxe foncière municipale générale, taxe d'eau, droit sur mutations immobilières, et taxe foncière scolaire.

Propriétaire	Description cadastrale				
Entreprises Gérard Tremblay Inc.	22	7			Canton d'Orford
	22	3	1		Canton d'Orford
Trust Général du Canada	150	11			Canton d'Orford
	149	10			Canton d'Orford
Allard, Marcel	730	247			Quartier Est
Leclerc, André	730	345	2		Quartier Est
	730	346			Quartier Est
	21G	31	2		Rang VI, canton d'Ascot
	21G	32			Rang VI, canton d'Ascot
Jacques Mathieu, Yolande	730	99	1		Quartier Est
	730	98			Quartier Est
Côté, Gilles	20B	26			Rang VI, canton d'Ascot
Rapid Auto Lave Inc.	729	134			Quartier Est
	729	135			Quartier Est
	729	136			Quartier Est
	729	107			Quartier Est
Duval, François	30	11			Canton d'Orford
Blain, Jean Gilles	20B	103			Rang VI, canton d'Ascot
	20B	104			Rang VI, canton d'Ascot
Les Placements Anclerc Inc.	20B	20			Rang VI, canton d'Ascot
	20B	64	1		Rang VI, canton d'Ascot
	20B	113	1		Rang VI, canton d'Ascot
Eastbrooke Entreprises Ltée	111	68			Canton d'Orford
Eastbrooke Entreprises Ltée	111	69			Canton d'Orford
Francoeur, Val					
Morin, Jeannine	162	424			Canton d'Orford
Dionne, Richard	16C	258			Rang X, canton d'Ascot
Goulet, Réal	162	344			Canton d'Orford
Carrière, Paul	16B	42	6	1	Rang X, canton d'Ascot
Carrière, Paul	16B	42	6	2	Rang X, canton d'Ascot
Fortier, Gilles	44	210		1	Canton d'Orford
Lapre, Jean	27	11			Quartier Nord
Pelletier, Bernard	78	31			Quartier Nord
	77	9			Quartier Nord
Roseberry, Clifford	106	103			Canton d'Orford
Beaudry, Pierre	388	2			Quartier Nord
	388	1			Quartier Nord
	391	1	1		Quartier Nord
80238 Canada Limitée	723	1			Quartier Nord
Edifice Rainville Inc.	984	1			Quartier Nord
	984	2			Quartier Nord
	985				Quartier Nord
Bégin, Robert	48	11			Canton d'Orford

Propriétaire	Description cadastrale			
Le Directeur des Terres Destinées aux Anciens Combattants				
Laplante, René (P.O.)	44	189		Canton d'Orford
Les Entreprises Gilles Corriveau & Fils Inc.	259	1		Quartier Centre
Théo Langlois Limitée	428	1		Quartier Est
	430	2		Quartier Est
	430	1		Quartier Est
	429	1		Quartier Est
	429	2		Quartier Est
	429	3		Quartier Est
Caron, Ernest	454			Quartier Est
Denommée, Claude	310			Quartier Nord
Bessette, Rock	330			Quartier Nord
1641-7412 Québec Inc.	561			Quartier Nord
Mouradian Zuhrab *et al.*	1307	1		Quartier Sud
	1306	1		Quartier Sud
Les Entreprises Gilles Corriveau et Fils Inc.	1357			Quartier Sud
Tétreault, Léo Paul *et al.*	290			Quartier Est
Dion, Jean Guy				
92794 Canada Limitée	70	6		Canton d'Orford
Automobiles J.P. Boisvert 1981 Inc.	70	24		Canton d'Orford
	70	25		Canton d'Orford
	70	26		Canton d'Orford
86900 Canada Limitée	70	29		Canton d'Orford
	71	1C	3	Canton d'Orford
	71	1D	6	Canton d'Orford
Lessard, Richard	69	11	2	Canton d'Orford
Néron, Denis	1444	212		Quartier Sud
Roberge, Sylvain	1444	187		Quartier Sud
Garand, André	1452	24		Quartier Sud
Defoy, Michel	1469	15	1	Quartier Sud
Pariseau, Bertrand	7	297		Quartier Sud
Desharnais, Benoît	7	448		Quartier Sud
Pariseau, Bertrand	1494	21		Quartier Sud
	1494	22		Quartier Sud
	1494	24		Quartier Sud
Viens, Denis	1494	63		Quartier Sud
Côté, Marguerite	1494	62		Quartier Sud
Chouinard, Marcel	8	34		Quartier Sud
Moreau, Guy	7	73		Quartier Sud
Dubois, Michel	1494	198		Quartier Sud
Entreprises Distrie Plus Limitée	5	22		Quartier Sud
	5	19		Quartier Sud
	5	20		Quartier Sud
	5	21		Quartier Sud
	5	23		Quartier Sud
	5	24		Quartier Sud
	5	25		Quartier Sud
	5	26		Quartier Sud
	5	27		Quartier Sud
Placements Gaston Lebeau Inc.	15i	208		Rang X, canton d'Ascot
	15i	209	2	Rang X, canton d'Ascot
Desnoyers, Rodrigue	15i	33		Rang IX, canton d'Ascot
Lévesque, Denis	15H	301		Rang IX, canton d'Ascot
Mimeault, Guy	15i	34		Rang IX, canton d'Ascot
	15H	301		Rang IX, canton d'Ascot
Lavoie, Charles	15A	255		Rang VIII, canton d'Ascot
	15A	266	5	Rang VIII, canton d'Ascot

Propriétaire	Description cadastrale				
Dubé, Henri Louis	15H	134	34		Rang IX, canton d'Ascot
Pinard, Richard	15A	78	22		Rang VIII, canton d'Ascot
Pinard, Donald					
Régime de retraite					
Audet et Associés Inc.	15A	268	10		Rang VIII, canton d'Ascot
Bilodeau, Claude	15A	310			Rang VIII, canton d'Ascot
Béliveau Langlois, Lucille	15A	151			Rang VII, canton d'Ascot
Demers, Yvon	15H	176			Rang IX, canton d'Ascot
Lacharité, Pierre	15C	6			Rang VII, canton d'Ascot
Gosselin, Denis	15A	288			Rang VII, canton d'Ascot
Compagnie de Pneu et Réchappage					
de Sherbrooke Ltée	20B	2	6		Rang VI, canton d'Ascot
Roberge, Marc	692	37			Quartier Est
Verville, Gaston	726	96			Quartier Est
	727	187			Quartier Est
Pariseau, Bertrand	710	36			Quartier Est
Defoy, Michel	19H	3			Rang VI, canton d'Ascot
Maréchal, Mme Jacques	19B	83			Rang VI, canton d'Ascot
Bergeron, Yvan	18A	285	1		Rang VI, canton d'Ascot
Entreprises Distrie Plus Ltée	18A	294			Rang VI, canton d'Ascot
Dumoulin, Marcel	5	50			Quartier Est
	5	51			Quartier Est
	5	48			Quartier Est
	5	49			Quartier Est
	5	47	1		Quartier Est
	5	46	1		Quartier Est
Marcel Trépanier Inc.	Partie 37	N.S.			Canton d'Orford

De forme irrégulière, mesurant 156,0 pieds dans sa limite nord, 60,0 pieds dans sa limite est, 158,7 pieds (courbe 6°) dans sa limite sud et 38,6 pieds dans sa limite ouest. Borné au nord par le lot 37 partie, à l'est par le lot 37 partie, au sud par le lot 37-20 partie et à l'ouest par le lot 37 partie. Superficie: 7 669,0 pieds carrés, plus ou moins.

	Partie 37	20			Canton d'Orford

De forme irrégulière, mesurant 158,7 pieds (courbe 6°) dans sa limite nord-est, 144,4 pieds dans sa limite est, 156,6 pieds dans sa limite sud, 165,9 pieds dans sa limite ouest. Borné au nord par la lot 37 partie, à l'est par le lot 37 partie, au sud par le lot 37-20-1, à l'ouest par le lot 37 partie. Superficie: 24 356,0 pieds carrés. Superficie totale: 32 025 pieds carrés, plus ou moins.

Carrière Paul	16B	42	6	3	Rang 10, canton d'Ascot
	Partie 16B	42	3		Rang 10, canton d'Ascot

De forme régulière, mesurant 7,0 pieds dans ses limites nord et sud, 21,0 pieds dans ses limites est et ouest. Borné au nord par 16B 42 3, à l'est par 16B 42 6 3, au sud par 16B 42 3, à l'ouest par le lot 16B 42 3. Superficie: 147,0 pieds carrés. Superficie totale: 38 610,0 pieds carrés.

Chaloux, Claude	Partie 403				Quartier Nord

De forme régulière, mesurant 50,0 pieds dans ses limites nord et sud, 66,4 pieds dans ses limites est et ouest. Borné au nord par la rue Dominion, à l'est par le lot 403 partie, au sud par le lot 402, à l'ouest par le lot 401. Superficie: 3 320,0 pieds carrés.

Bureau Nicol Colette	47	98			Canton d'Orford
	Partie 47	99			Canton d'Orford

De forme rectangulaire, mesurant 43,5 pieds dans ses limites est et ouest, 100,0 pieds dans ses limites nord et sud. Borné au nord par le lot 47-99 partie, à l'est par le lot 47-106 (rue Bouchette) au sud par le lot 47-98, et à l'ouest par le lot 47-232 et 47-231. Superficie: 4 350,0 pieds carrés. Superficie totale: 9 350,0 pieds carrés.

Filteau, Jacques	Partie 1444-54.				Quartier Sud

De forme irrégulière, mesurant 61,0 pieds dans sa limite sud-est, 52,2 pieds dans sa limite sud-ouest. Borné au nord-est par le lot 1444-52 (rue Alexandre), au sud-est par le lot 1444-54 partie, au sud-ouest par le lot 1548 partie, au nord-ouest par le lot 1444-57 partie et 1444-55 partie. Superficie: 3 678,0 pieds carrés, plus ou moins.

	Partie 1444-55				Quartier Sud

De forme rectangulaire, mesurant 50,0 pieds dans ses limites nord-ouest et sud-est. Borné au nord-est par le lot 1444-52 (rue Alexandre), au sud-est par le lot 1444-54 partie, au sud-ouest par le lot 1444-57 partie, au nord-ouest par le lot 1444-55 partie. Superficie: 2 750,0 pieds carrés plus ou moins.

	Partie 1444-57				Quartier Sud

Propriétaire	Description cadastrale			

De forme irrégulière, mesurant 26,0 pieds dans sa limite sud-est, 57,7 pieds dans sa limite sud-ouest, 42,0 pieds dans sa limite nord-ouest. Borné au nord-est par le lot 1444-55 partie, au sud-est par le lot 1444-54 partie, au sud-ouest par le lot 1444-57 partie et 1548 partie, au nord-ouest par le lot 1444-57 partie. Superficie: 1 870,0 pieds carrés, plus ou moins. Superficie totale: 8 298,0 pieds carrés, plus ou moins.

Rock, Pierre		1567		Quartier Sud
		1022	partie	Quartier Sud

De forme triangulaire, mesurant 31,3 pieds dans sa limite nord 43,5 pieds dans sa limite est, 54,9 pieds dans sa limite sud-ouest. Borné au nord-est par la rue Wellington, au sud-est par le lot 1547 (Québec Central), au nord-ouest par la rue Richelieu. Superficie: 680,0 pieds carrés. Superficie totale: 30 412,0 pieds carrés.

Cormier, Léonard		Partie 1494-172		Quartier Sud

De forme rectangulaire, mesurant 92,0 pieds dans sa limite nord, 50,0 pieds dans ses limites est et ouest, 91,6 pieds dans sa limite sud. Borné au nord par le lot 1494-151, à l'est par le lot 1494-172 partie (rue Belvédère sud), au sud par le lot 1494-173, à l'ouest par le lot 1494-171. Superficie: 4 590,0 pieds carrés.

Restaurant Le Richelieu 1978 Inc.		15i	40	Rang X, canton d'Ascot
		15i	41	Rang X, canton d'Ascot
		15i	142	Rang X, canton d'Ascot
		15i	42 partie	Rang X, canton d'Ascot

De forme rectangulaire, mesurant 33,0 pieds dans ses limites nord et sud, 100,0 pieds dans ses limites est et ouest. Borné au nord par le lot 15i 129 (rue Galt), à l'est par le lot 15i 42-1, au sud par le lot 15i 40, à l'ouest par le lot 15i 41. Superficie: 3 300,0 pieds carrés. Superficie totale: 22 370,0 pieds carrés.

O'Malley, Raymond *et al.*		15A partie		Rang VII, canton d'Ascot

De forme carrée, mesurant 100,0 pieds dans ses limites nord et sud, 100,0 pieds dans ses limites est et ouest. Borné au nord par le lot 15A partie, à l'est par le lot 15A 298 (rue Prince), au sud par le lot 15A partie, à l'ouest par le lot 15A 267, partie. Superficie: 10 000,0 pieds carrés.

Gosselin, Denis		15A partie		Rang VII, canton d'Ascot

De forme carrée, mesurant 100,0 pieds dans ses limites nord et sud, 100,0 pieds dans ses limites est et ouest. Borné au nord par le lot 15A partie, à l'est par le lot 15A 298 (rue Prince), au sud par le lot 15A 299, à l'ouest par le lot 15A 267 partie, et 15A 267-87. Superficie: 10 000,0 pieds carrés.

Simoneau, Gaston		710	263	Quartier Est
Hallée, Jacquelin		710	264 partie	Quartier Est

De forme rectangulaire, mesurant 5,5 pieds dans ses limites est et ouest, 100,0 pieds dans ses limites nord et sud. Borné au nord, par le lot 710-263, à l'est par le lot 710-293, au sud par le lot 710-264 partie, à l'ouest par le lot 710-260 (12e Avenue). Superficie: 550,0 pieds carrés. Superficie totale: 5 550,0 pieds carrés.

Charest, Jean Guy		Partie 8		Quartier Est

De forme irrégulière, mesurant 63,0 pieds dans sa limite sud-ouest, 163,72 pieds dans sa limite nord-ouest. Borné au nord-est par les lots 8-6, 8-7, 8-8, au sud-est par les lots 7-1-2, et 7-1-3, au sud-ouest par la rue Bowen, au nord-ouest par le lot 8-64 partie. Superficie: 12 464,0 pieds carrés.

Montmigny, Monique		729	40	Quartier Est
		729	39 partie	Quartier Est

De forme rectangulaire, mesurant 100,0 pieds dans ses limites nord et sud, 20,0 pieds dans ses limites est et ouest. Borné au nord par le lot 729-39 partie, à l'est par le lot 729-78, au sud par le lot 729-40, à l'ouest par le lot 729-30 (7e Avenue nord). Superficie: 2 000,0 pieds carrés. Superficie totale: 7 000,0 pieds carrés.

Domon, Noël		Partie 143-12		Canton d'Orford

De forme rectangulaire, mesurant 50,0 pieds dans ses limites est et ouest, 100,0 pieds dans ses limites nord et sud. Borné au nord par le lot 143-14, à l'est par le lot 143-3, au sud par le lot 143-12 partie, et à l'ouest par le lot 143-11. Superficie: 5 000,0 pieds carrés.

Sherbroo Inc.		113	13	1 Canton d'Orford
		113	14	Canton d'Orford
		113	15	Canton d'Orford
		113	18	Canton d'Orford
		113	13 partie	Canton d'Orford

Propriétaire **Description cadastrale**

De forme irrégulière, mesurant 251,9 pieds, 164,9 pieds, 89,02 pieds dans ses limites nord-est; 369,4 pieds dans sa limite sud-est, 696,0 pieds dans sa limite sud-ouest, 184,15 pieds et 344,28 pieds dans ses limites nord-ouest. Borné au nord-est par le lot 113-13-1, et 113-17, au sud-est par le lot 113-16; au sud-ouest par le lot 113-14, au nord-ouest par la rue King. Superficie: 17 976,34 pieds carrés. Superficie totale: 360 487,50 pieds carrés.

Lacasse, Serge — Partie 89 — Quartier Centre
De forme irrégulière, mesurant 93,16 pieds dans sa limite nord; 17,84 pieds dans sa limite ouest. Borné au nord par le lot 91 partie, à l'est par le lot 90, au sud par le lot 89 partie, à l'ouest par la rue Goodhue. Superficie: 1 305,0 pieds carrés.

Partie 91 — Quartier Centre
De forme rectangulaire, mesurant 159,58 pieds dans sa limite sud; 21,4 pieds dans sa limite ouest. Borné au nord par le lot 91 partie, à l'est par le lot 100-2, au sud par le lot 89 partie et 90, à l'ouest par la rue Goodhue. Superficie: 3 415,0 pieds carrés. Superficie totale: 4 720,0 pieds carrés.

Lacasse, Serge — Partie 91 — Quartier Centre
De forme rectangulaire, mesurant 160,0 pieds dans sa limite nord-ouest, 45,0 pieds dans sa limite sud-ouest. Borné au nord-est par le lot 100-2, au sud-est par le lot 91 partie, au sud-ouest, par la rue Goodhue, au nord-ouest par le lot 92. Superficie: 7 200,0 pieds carrés.

Théo Langlois Limitée — Partie 430 — Quartier Est
De forme rectangulaire, mesurant 45,5 pieds dans ses limites est et ouest, 113,0 pieds dans ses limites nord et sud. Borné au nord par le lot 431-1-1, à l'est par la rue Bowen, au sud par le lot 430-1, à l'ouest par le lot 430-2. Superficie: 5 141,0 pieds carrés.

Trust Général du Canada — Partie 1452-60 — Quartier Sud
De forme rectangulaire, mesurant 46,0 pied dans ses limites est et ouest; 100,0 pieds dans ses limites nord et sud. Borné au nord par le lot 1452-60 partie, à l'est par le lot 1452-65 partie, au sud par le lot 1452-59, à l'ouest par le lot 1452-117 (rue Larocque). Superficie: 4 600,0 pieds carrés.

Partie 1452-65 — Quartier Sud
De forme irrégulière, mesurant 46,0 pieds dans sa limite ouest. Borné au nord par le lot 1452-65 partie, au nord-est par le lot 1548 (Canadien Pacifique), au sud par le lot 1452-58 et à l'ouest par le lot 1452-60 partie. Superficie: 1 875,0 pieds carrés, plus ou moins. Superficie totale: 6 475,0 pieds carrés, plus ou moins.

Thibault, Roland — 98 10 — Canton d'Orford
98 12 — Canton d'Orford
98 partie — Canton d'Orford
De forme irrégulière, mesurant plus ou moins 170,0 pieds dans sa limite nord, plus ou moins 167,0 pieds dans sa limite ouest. Borné au nord par le lot 98-1 (rue), à l'est par le lot 98 partie et 98-8 (rue), au sud par le lot 98-11 et 98-12, au sud-ouest par le lot 99-51, à l'ouest par le lot 99 partie, le lot 99-52 et 99-53. Superficie: 23 908,0 pieds carrés, plus ou moins.

98 11 partie — Canton d'Orford
De forme trapézoïdale, mesurant 118,6 pieds dans sa limite nord, 10,0 pieds dans sa limite ouest. Borné au nord par le lot 98-10, à l'est par le lot 98-12, au sud par le lot 98-11 partie, à l'ouest par le lot 99 partie. Superficie: 1 186,0 pieds carrés, plus ou moins. Superficie totale: 38 366,0 pieds carrés, plus ou moins.

Thibault, Roland — 99 partie — Canton d'Orford
De forme parrallélogrammatique, mesurant 100,0 pieds dans ses limites nord et sud, 120,0 pieds dans ses limites est et ouest. Borné au nord par le lot 99-51, à l'est par le lot 98-11, au sud par le lot 99-48, à l'ouest par le lot 99 partie (rue Mc Crea). Superficie 12 000,0 pieds carrés.

Thibault, Roland — 98 partie — Canton d'Orford
De forme irrégulière, mesurant 184,0 pieds plus ou moins dans sa limite nord, 75,0 pieds plus ou moins dans sa limite est, 122,0 pieds et 65,0 pieds, plus ou moins dans sa limite sud. Borné au nord-est par le lot 98-1, à l'est par le lot 98 N.S., au sud par le lot 98-8, 98-9-2, et 98 partie, à l'ouest par le lot 98-8 et 98 partie. Superficie: 10 574,0 pieds, plus ou moins.

Martineau, Henri — 16B 510 — Rang IX, canton d'Ascot
16B 508 partie — Rang IX, canton d'Ascot
De forme irrégulière, borné au nord par le lot 16B 509 partie, au sud-est par le lot 16B 508 partie, à l'ouest par le lot 16B 27 (rue St-Joseph).

16B 509 partie — Rang IX, canton d'Ascot
De forme irrégulière, mesurant 138,4 pieds dans sa limite nord, 50,0 pieds dans sa limite ouest. Borné au nord par le lot 16B 510, à l'est par le lot 1538 partie (quartier Sud), au sud-est par le lot 16B 509 partie, au sud par le lot 16B 508 partie, à l'ouest par le lot 16B 27 (rue St-Joseph).

Propriétaire	Description cadastrale

16B 511 partie Rang IX, canton d'Ascot
De forme irrégulière, mesurant 50,0 pieds dans sa limite est. Borné au nord par le lot 16B 512 partie, à l'est par le lot 1538-187 et partie 1538 (quartier Sud), au sud par le lot 16B 510 et à l'ouest par le lot 16B 27 (rue St-Joseph), au nord-ouest par le lot 16B 511 partie (rue St-Joseph).

16B 512 partie Rang IX, canton d'Ascot
De forme irrégulière, mesurant 50,0 pieds dans sa limite est. Borné au nord par le lot 16B 513 partie, à l'est par le lot 1538-187 (quartier Sud), au sud par le lot 16B 511 partie, au nord-ouest par le lot 16B 512 partie (rue St-Joseph).

16B 513 partie Rang IX, canton d'Ascot
De forme triangulaire, borné à l'est par le lot 1538-187 (quartier Sud), au sud par le lot 16B 512 partie, au nord-ouest par le lot 16B 513 partie (rue St-Joseph).

1538 partie Quartier Sud
De forme triangulaire, mesurant 3,0 pieds dans sa limite sud-est, 100,0 pieds dans sa limite est. Borné à l'est par le lot 1538-187, au sud-est par le lot 1538 partie, à l'ouest par le lot 16B 511 partie, 16B 510, 16B 509 partie (rang IX, canton d'Ascot). Superficie: 150,0 pieds carrés. Superficie: 30 940,0 pieds carrés.

Sherbrooke, le 8 juin 1982.

Le greffier,
ROBERT L. BÉLISLE.

19632-25-2-o

Errata

Édition no:	Rubrique	Page	Lire:	Au lieu de:
23 (82 06 05)	Avis de dissolution éventuelle de corporations	5271	ÉPICERIE L. TREMBLAY ET FRÈRES LIMITÉE 1361-1645	ÉPICERIE L. TREMBLAY ET FRÈRES INC. E 1361-1645

19625-o

CLUB OPTIMISTE
VILLE DE DEUX-MONTAGNES

Prenez note que dans l'avis paru le 29 mai 1982 à la page 5041 du numéro 22 de la *Gazette officielle du Québec*, la nouvelle dénomination sociale aurait dû se lire comme suit: « **CLUB OPTIMISTE VILLE DE DEUX-MONTAGNES** ».

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

19555-o 1646-3283

INDEX

Page

ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES — LOI SUR LES

COOPÉRATIVE D'HABITATION DE GUYENNE (LA) (*Formation*) 5572

AVIS DIVERS

CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL LISIEUX, NUMÉRO 8098 5572
CONSEIL SCOLAIRE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL (*Rachat d'obligations*) 5573
CONSEIL SCOLAIRE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL (*Rachat d'obligations*) 5573
DOLBEAU, VILLE (*Rachat d'obligations*) 5574
ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE BAPTISTE SALEM (*L.P.*) 5574
GATINEAU, VILLE (*Rachat d'obligations*) 5574
MISSION CATHOLIQUE NOTRE-DAME-D'HAÏTI (*L.P.*) 5575
MISSION MARIE-AUXILIATRICE RIVIÈRES-DES-PRAIRIES — MARIA AUSILIATRICE (*L.P.*) 5575
MONTRÉAL (VILLE) (*Rues et ruelles*) 5575
MONTRÉAL (VILLE) (*Rues et ruelles*) 5576
POINTE-CLAIRE, VILLE (*Rachat d'obligations*) 5578
SUCCESSION GAÉTAN GAGNÉ (*Bénéfice d'inventaire*) 5578
SUCCESSION GUY GARNEAU POIRIER (*Bénéfice d'inventaire*) 5578
SUCCESSION PHILIAS DUSSAULT (*Bénéfice d'inventaire*) 5578

CAISSES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT — LOI SUR LES

CAISSE D'ÉCONOMIE DES VOLTIGEURS (*Changement de nom*) 5578

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE

DEMANDES

BARON, JOSEPH EDMOND ALPHONSE 5579
BOWERMAN, DARLÈNE ORA 5579
CHASE, MICHEL 5579
CORMIER, ARCADE 5579
CÔTÉ, SERGE 5579
DAIGLE, JEANNETTE 5579
DUFAULT, CHRISTIAN 5579
DUGAS, JOSEPH GEORGES PAUL JACQUES ALEXANDRE 5580
FORTIN, CARL 5580
FORTIN, GERRY 5580
FORTIN, PEARL 5580
FRANCOEUR, FABIOLA 5580
GAUVIN, ROGER 5580
GIBSON, MARIE ROSE ANNE 5580
GUAY, JULIETTE 5581
GUINDON, MARIE SUZANNE LINDA 5581
HACHE, CAUSETTE 5581
KASSAM, KASSAMALI 5581
KAUFMAN, ROSA 5581
LANGLOIS, SERGE 5581
MATHIEU, CARMEL 5581
MUSSEY (MUSIJ, MACY), HELEN 5581
NADON-LAVOIE, MARIE AGATHE 5582
NANTEL, MARIE ALBERTE JEANNE D'ARC LINDA 5582
PECK, DONALD 5582
PECK, ÉLAINE 5582
PELLETIER, JEAN-LUC 5582
PERRON, MICHELINE 5582
POTVIN, MONIQUE 5582
ROY, JULIENNE 5582
SZKLAR, BOHDAN STEPHEN 5582
SZKLAR, HEATHER ANN 5582
TOUSSAINT, MARIE ALICE LUCIENNE 5583

CODE DE PROCÉDURE CIVILE (Article 139)

Page

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA c. FABERCO INC. (*Assignation*) 5583

COMPAGNIES (PARTIE 1) — LOI SUR LES

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE (Article 21)

AIDE FRATERNELLE INTERNATIONALE BERNIÈRES-ST-NICOLAS INC. 5539
ALRICK ENTERPRISES INC. 5537
ALRICK ENTERPRISES LTD. 5537
ART & METAL INNOVATION INC. 5537
ATELIER DE RÉPARATION DE MANODÉTENTEURS ET DE CHALUMEAUX DE MONTRÉAL INC. 5537
ATLANTIC BROKERAGE CORPORATION 5537
AUTOMATIC PARKING INC. 5537
BALD MOUNTAIN OIL COMPANY LTD. (*N.P.L.*) 5539
CARDINAL LITHOPLATE CORP. 5537
CARDINAL LITHOPLATE CORP. INC. 5537
CENTRE DE CONSTRUCTION DE MONTRÉAL INC. 5539
CENTRE DE RÉPARATION M.R.T. INC. 5537
CENTRE D'INFORMATIQUE B.S.P. INC. 5537
CHÉRUBIN SPORTIF INC. (AU) 5537
CLUB JOCKOES INC. 5537
CLUB OPTIMISTE VILLE DE DEUX-MONTAGNES (*Erratum*) 5677
COMPAGNIE DE COURTAGE ATLANTIQUE INC. (LA) 5537
CONFISERIES DE LA TRAPPE INC. (LES) 5537
CONFISERIES J.C. CÔTÉ INC. (LES) 5537
CONSOLIDATED DEVELOPMENTS LTD. (*N.P.L.*) 5537
CONSOLIDATED DEVELOPMENTS LIMITED 5537
CONSOLIDATED MILLER MINING COMPANY LTD. 5537
CRÉATIONS JINA LTÉE 5538
DESSINS TECHNIQUES ESKENAZI LTÉE 5538
DISTRIBUTIONS CORRECT-ART INC. (LES) 5538
DISTRIBUTION E.I.W. INC. 5538
EASTERN INDUSTRIAL WAREHOUSE INC. 5538
EAU DE SOURCE LAURENTIENNE LIMITÉE 5538
EAUX LAURENTIENNES LTÉE (LES) 5538
ÉDITIONS AUTO CORRECT-ART INC. 5538
ENTREPRISES ALRICK INC. (LES) 5537
ESKENAZI DETAILERS LTD. 5538
FERMES RICHELIEU-VAUDREUIL INC. (LES) 5539
FERRONNERIE GUY LAROCQUE LTÉE 5538
GARAGE DE STATIONNEMENT AUTOMATIQUE INC. 5537
GARDERIE DE COATICOOK 5538
GARDERIE L'ENFANT PETIT'ÂGE 5538
GIGANTIC LAND & DEVELOPMENT CORP. 5538
GIGANTIC LAND & DEVELOPMENT INC. 5538
GOULD'S PACKAGING INDUSTRIES LTD. 5538
GROUPE DE RESSOURCES TECHNIQUES B.R.I.C.H. INC. 5539
INDUSTRIES D'EMBALLAGES GOULD LTÉE 5538
INDUSTRIES REGENCY INC. 5538
INNOVATION ART & MÉTAL INC. 5537
INTERNATIONAL HANDBAGS INC. 5538
INTRA TAXI COMPANY LTD. 5538
JINA SPORTSWEAR LTD. 5538
JOLIMARBRES 5538
JOLIMARBRES INC. 5538
KOTLER'S A & W DRIVE-IN INC. 5539
LAURENTIAN SPRING WATER LIMITED 5538
LAURENTIAN WATER LTD. 5538
LÉVEILLÉ (DANIEL), CHORÉGRAPHE INDÉPENDANT INC. 5539
M.R.T. REPAIR CENTER INC. 5537
MANIWAKI STEAK HOUSE INC. 5538

COMPAGNIES (PARTIE 1) — LOI SUR LES

Page

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE (Article 21) — *suite*

MANUFACTURIER DE BAS SIEBRUCK INC. 5538
MANUFACTURIER DE BAS SIEBRUCK LTÉE 5538
MATÉRIAUX D'EXPLOITATION MINIÈRES M.D.S. INC. 5538
MATÉRIAUX LAROCQUE LTÉE 5538
MINERS' AND DRILLERS' SUPPLY COMPANY LTD. 5538
MINING SUPPLIES M.D.S. INC. 5538
MINOIL EXPLORATIONS LTD. (*N.P.L.*) 5538
MONTRÉAL CONSTRUCTION CENTRE INC. 5539
MONTRÉAL REGULATOR & TORCH REPAIR INC. 5537
NEW BALD MOUNTAIN OIL COMPANY LIMITED 5539
NEW MILLER PIPELINES AND MINING EXPLORATION LTD. (*N.P.L.*) 5537
NIVA ENTERPRISES LTD. 5539
NIVA ENTREPRISES LTÉE 5539
PARRAINAGE DES RÉFUGIÉS ST-NICOLAS-BERNIÈRES INC. 5539
PLAQUES OFFSET CARDINAL INC. 5537
PRODUCTIONS DANIEL LÉVEILLÉ INC. (LES) 5539
REGENCY INDUSTRIES INC. 5538
REGENT KNITTING MILLS LTD. (THE) 5538
RESTAURANT SINETTE INC. 5538
RESTAUROUTE A & W KOTLER INC. (LE) 5539
RESTO-PARC (PIE IX) INC 5539
RICHELIEU-VAUDREUIL FARMS, INC. 5539
ROTHOLZ TRADING & CO. LTD. 5539
SACS À MAIN INTERNATIONAUX INC. 5538
SERVICE D'AIDE TECHNIQUE DE LA SOCIÉTÉ POUR L'AMÉLIORATION DU LOGEMENT URBAIN AU SAGUENAY INC. 5539
SHARON INVESTMENT CORPORATION 5539
SHARON INVESTMENT CORP. INC. 5539
SIEBRUCK HOSIERY INC. 5538
SIEBRUCK HOSIERY LTD. 5538
SOCIÉTÉ DE PROSPECTION MINIÈRE ET DE CONSTRUCTION DE PIPELINES NEW MILLER LTÉE (L.R.P.) ... 5537
SOCIÉTÉ DE PROSPECTION MINOIL LTÉE (*L.R.P.*) 5538
SOCIÉTÉ DE PROSPECTION PÉTROLIÈRE BALD MOUNTAIN LTÉE (*L.R.P.*) 5539
SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION CONSOLIDATED LTÉE (*L.R.P.*) 5537
SOCIÉTÉ D'INFORMATIQUE B.S.P. INC. 5537
SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENTS SHARON INC. 5539
SOCIÉTÉ D'OPTIQUE ROTHOLZ LTÉE 5539
TAXIS INTRA LTÉE 5538
TERRAIN & DÉVELOPPEMENT GIGANTIC INC. 5538
TRICOTS RÉGENT LTÉE 5538

CHANGEMENT DE SIÈGE SOCIAL (Article 87)

CAOUETTE (MAURICE) INC. 5539
DOMAINE DE L'ISLE AUX OYES INC. 5540
DOUCET (RAYMOND) (1965) LTÉE 5540
GROUPES D'INFORMATIONS ET DE RECHERCHES EN PSYCHOCULTURE G.I.R.P. LTÉE 5540
NETTOYAGE DE WAGONS LE LAURENTIEN (1965) LTÉE 5540
PRODUITS AÉRO INC. (LES) 5540

CHANGEMENT DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS (Article 87)

CLINIQUE RADIOLOGIQUE DE CAP-ROUGE INC. 5540
CLUB DE L'ÂGE D'OR DE HAVRE DES ÎLES INC. 5540
FOREST (UBALD) & FILS LTÉE 5540
HORIZON SOLEIL DES HANDICAPÉS 5540
INSTRUMENTS MUSICAUX EFKAY LTÉE 5540
KREISMANS LTD. 5540
PERRON (GÉRALD) INC. 5540

COMPAGNIES (PARTIE 1) — LOI SUR LES — *suite*

Page

DEMANDES DE DISSOLUTION

BEAULIEU (ADRIEN) LTÉE 5583
BOUTIQUE CHALYNE INC. 5583
CLINIQUE RADIOLOGIQUE DE CAP-ROUGE INC. 5583
COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE COATICOOK INC. 5583
CONSTRUCTION J.P. GAUTHIER INC. 5584
DESCAM 1980 INC. 5584
DEVARCON LTD. 5584
DEVARCON LTÉE 5584
ENTREPRISES C.E. TREMBLAY INC. (LES) 5584
ENTREPRISES MEDICGAM INC. 5584
ESOTRON INC. 5584
FRANBELLE INC. 5584
FRANCO-VAN 5584
GAGNON (J.Y.) LTÉE 5584
GESTION RIWEL LTÉE 5585
GORDON REALTIES INC. 5585
HEMMINGFORD HOUSING AND MORTGAGE COMPANY 5585
KEBEC CASHWAY INC. 5585
PLACEMENTS PAUL FAVREAU INC. (LES) 5585
RIWEL MANAGEMENT LTD 5585
SAFETY DISTRIBUTOR PRODUCTS LIMITED 5585

DISSOLUTION (Article 28)

ADMINISTRATION HUGUETTE INC. 5541
AMÉNAGEMENTS TERRES-FERMES INC. (LES) 5541
ATLANTIC SALES INC. 5541
BIJOUTERIE DE RIMOUSKI (1978) INC. 5541
CARROSSERIE ATLANTA LTÉE 5541
CANTRE D'ÉQUITATION LA CAVALE INC. 5541
CHENEAUX INVESTMENTS, LTD. 5541
CONSTRUCTIONS BOIS D'OR LTÉE (LES) 5541
CORPORATION A L G A 5541
DEAUVILLE CONVERTERS LTD. 5541
DONNACONA DÉCORATION & REMBOURRAGE INC. 5541
DOREDGE CORPORATION 5541
ENTREPRISES DE L'ÉPIPHANIE INC. (LES) 5541
ENTREPRISES DÉZIEL INC. (LES) 5541
ENTREPRISES DOMTAR LTÉE (LES) 5541
ENTREPRISES LEXINGTON LTÉE (LES) 5541
ENTREPRISES R. GAMACHE INC. (LES) 5541
ENTREPRISES YVAN FOURNIER INC. (LES) 5542
ESGOTEK INC. 5542
FATTAL (S.) COTTON INC. 5542
FERME JOLIVOIR INC. 5542
FOURRURES PIERRE LTÉE (LES) 5542
GARAGE BOLDUC (1977) INC. 5542
GESTION PETLA LTÉE 5542
GESTION T.T.C. INC. 5542
GOLD (HARRY) LTD. 5542
IMMEUBLES DOMUS INC. (LES) 5542
IMMEUBLES VIMONT LTÉE (LES) 5542
INFORMATION STE-JULIE ET ST-AMABLE LTÉE 5542
INFORMATION '67 INC. 5542
INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES JULIEN INC. (LES) 5542
JACQUES (AURÉLIEN) LTÉE 5542
LIBRAIRIE DU CENTRE CATHOLIQUE DU DIOCÈSE DE NICOLET INC. (LA) 5542
LINEN CHEST INC. (THE) 5542
LIPSEY (BEN M.)INC. 5542

COMPAGNIES (PARTIE 1) — LOI SUR LES

Page

DISSOLUTION (Article 28) — *suite*

LUMCORP LIMITÉE 5542
MURDOCK-DOMTAR INC. 5543
PORTLAND REALTY, INC. 5543
POTVIN (BERNARD) INC. 5543
PRODUCTIONS MAXI-VEDETTES INC. (LES) 5543
ROSELAWN HOUSING INC. 5543
SOCIÉTÉS MONTCLAIR INC. (LES) 5543
STANWIN LTÉE 5543
STARDEL INC. 5543
THÉÂTRE BELLEVUE DE JONQUIÈRE INC. (LE) 5543
TRANSCO INC. 5543

ÉTABLISSEMENT OU CHANGEMENT DU DOMICILE LÉGAL (Article 32)

APPROVISIONNEMENT SEGA (CANADA) INC. 5543
ASSOCIATION DU BASEBALL MINEUR DE TERREBONNE INC. 5543
ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIRS POUR HANDICAPÉS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE 5543
BOUTIQUE DISCOMANIE LTÉE 5544
CLUB DE TIR À L'ARC CUPIDON DE MONTRÉAL-NORD INC. (LE) 5544
FRANMICHE INC. 5544
HABITATIONS MONT DU ROCHER INC. 5544
IMMEUBLES ANCRE INC. (LES) 5544
MINES D'OR ARROWHEAD LIMITÉE (*L.R.P.*) 5544
QUÉBEC COBALT EXPLORATION LIMITED 5544
ROBITAILLE (RENÉ) INC. 5544
SOCIÉTÉ NOUVELLE DE CINÉMATOGRAPHIE INC. 5544

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES

BLANCHET (GUY) INC. 5544
CAFÉ DES RÉCOLLETS 5544
LAGASBOIS INC. 5545
PLASTIQUES ST-LOUIS LTÉE (LES) 5544
PLASTIQUES ST-LOUIS LTÉE (LES) 5545
ST-LOUIS PLASTICS LTD. 5545

COMPAGNIES (PARTIE 1A) — LOI SUR LES

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION

À L'HEURE DU TEMPS INC. 5545
AGROVIE INC. 5545
ALIMENTS NATURELS BONNE VIE INC. (LES) 5545
AMUSEMENTS CHARLESBOURG G.N. INC. 5545
ASSURANCES CHARLES POULIN LTÉE 5545
AUBERGE DE LA JOIE DE VIVRE INC. 5545
AUBERGE LA SEIGNEURIE INC. 5545
AUTORAPIDE DÉBOSSELAGE PEINTURE INC. 5545
AVIONS ULTRA LÉGERS DU QUÉBEC LTÉE 5545
BAR SALON NESTOR INC. 5545
BARBEAU (LUCIEN) ET FILS INC. 5545
BEAUCARVOIE INC. 5545
BEL-TREM INC. 5546
BISSONNETTE (PIERRE PAUL) & FILS INC. 5546
BISTRO DU PORT INC. (LE) 5546
BOIS DE FOYER REPENTIGNY INC. 5546
BUFFET ANDRÉ BÉLANGER INC. 5546
CADAM INC. 5546
CAFÉ TERRASSE PASCAL GAGNON INC. 5546
CANTIN ET LABRECQUE INC. 5546
CASSE-CROÛTE DE ST-ALEXIS INC. 5546

COMPAGNIES (PARTIE 1A) — LOI SUR LES

Page

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION — *suite*

CÈDESTRIE INC. 5546
CENTRE DE RECHERCHE D'INNOVATION DE BEAUCE INC. 5546
CENTRE D'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE DU QUÉBEC INC. 5546
CENTRE NOUVELLANCE INC. 5546
CHEF DISTRIBUTORS INC. 5547
CHIFFONS LAVAL INC. (LES) 5546
COMEAU (YVON) INC. 5546
COMPTOIR G. SIMARD INC. 5546
CONCEPTION DÉVELOPPEMENT DE SYSTÈMES ÉLECTRONIQUES C.D.E. INC. 5546
CONFECTIONS ROUSSIN INC. (LES) 5546
CONSTRUCTIONS DENIS LAMOUREUX INC. (LES) 5546
CONSTRUCTIONS J.M.V. INC. 5547
CONSTRUCTIONS ROLAND & JEAN-MARIE BOUCHER INC. (LES) 5547
CONVERSIONS T.A.M.A. INC. (LES) 5547
CORPORATION DE PLACEMENTS HYPOTHÉCAIRES IMMOCRÉDIT INC. 5547
CORPORATION IMMOBILIÈRE AURÉE INC. 5547
CYMVIDÉO INC. 5547
D.G. VARIÉTÉS INC. 5547
DACTYLO LONGUEUIL INC. 5547
DATA MAT INC. 5547
DÉPANNEUR 822 DISRAELI INC. 5547
DÉPANNEUR RÉJEAN CARON INC. 5547
DISTRIBUTEURS CHEF INC. (LES) 5547
DISTRIBUTIONS STÉRÉO PLUS INC. 5547
DISTRIBUTIONS G. LÉPINE INC. (LES) 5547
DISTRIBUTIONS LEBLOND-FRAPPIER LTÉE (LES) 5547
DUMAIS (LAURENT) INC. 5547
ÉCOLE DE CONDUITE LAUZON ST-HUBERT INC. 5547
ÉCOLE DE TRAITEMENT DE TEXTES NOTRE-DAME INC. 5547
ENCANS GÉRARD MESSIER INC. (LES) 5548
ENTREPRISE B. DUMONT INC. 5548
ENTREPRISES A. GASSE INC. (LES) 5548
ENTREPRISES FORESTIÈRES DONALD PERRON INC. (LES) 5548
ENTREPRISES GALAKER INC. (LES) 5548
ENTREPRISES GASTON LAGACÉ INC. (LES) 5548
ENTREPRISES J.N. RICHARD INC. (LES) 5548
ENTREPRISES JEAN-CLAUDE PATENAUDE INC. (LES) 5548
ENTREPRISES JOCELYN ET ROBERT FONTAINE INC. (LES) 5548
ENTREPRISES LUC ET SYLVAIN LEDOUX INC. 5548
ENTREPRISES R.C. TROTTIER INC. 5548
ENTREPRISES SABINCO INC. (LES) 5548
ÉPICERIE CENTRE-MATIC INC. 5548
EXCAVATIONS R. LEBLOND INC. (LES) 5548
FERBLANTERIE DELISLE & FILS INC. 5548
FERME PASTOURELLE INC. (LA) 5548
FERMES GILLES & NORMAND LTÉE (LES) 5548
FICHIER CENTRAL B.M.R. INC. 5548
GAZ DE L'ESTRIE INC. 5548
GESTION BOCKUS INC. 5549
GESTION FERMAD INC. 5549
GESTION G.A.G. INC. 5549
GESTION J.L.J. INC. 5549
GESTION PIERBOU INC. 5549
GIRARD (G.) INVESTISSEMENTS INC. 5549
GRANDS-MAMANS GARDIENNES INC. (LES) 5549
GROUPE ALIMENTAIRE B.V. INC. 5549
GROUPE DU ROCHER INC. 5549
GROUPE HANSCOMB INC. (LE) 5549
H.B. TAPIS ET MEUBLES INC. 5549

COMPAGNIES (PARTIE 1A) — LOI SUR LES

Page

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION — *suite*

IMMEUBLES C.F.G. LTÉE (LES) 5549
IMMEUBLES GAUMOND INC. (LES) 5549
INDUSTRIE CAMO INC. 5549
INSTITUT PRIMAL RIVE-SUD INC. 5549
INVESTISSEMENTS MACLADE INC. (LES) 5549
ISOLATION C. TOUSIGNANT INC. 5549
ISOLATION ÉCONO INC. 5549
JARDINS CHINOIS DE TRACY (1982) INC. (LES) 5549
JOLIETTE BARBECUE INC. 5553
LANDRY (PIERRE) ÉLECTRIQUE INC. 5550
LETROGRAPHE INC. 5550
LIBRAIRIE GÉLINAS INC. 5550
LOCATION SPORT DE GRANBY INC. 5550
LOCATIONS J.C. GAMACHE INC. (LES) 5550
LOISIRS VERTMONT INC. (LES) 5550
LOMBRIC NATIONAL INC. 5550
MACHINERIE LANORAIE INC. 5550
MAÇONNERIE LÉO LAFRANCE INC. 5550
MAISON DE LA FOURNAISE AU BOIS DU CAP INC. (LA) 5550
MARCO FARM PRODUCTS INC. 5552
MATELAS L.M.H. INC. 5550
MÉCANIQUE PIERRE BOULANGER INC. 5550
MÉTAL PIERREVILLE INC. 5550
MEUBLES MICHEL BEAULIEU INC. (LES) 5550
1857-1124 QUÉBEC INC. 5550
1857-1299 QUÉBEC INC. 5550
1857-9219 QUÉBEC INC. 5550
1858-2528 QUÉBEC INC. 5550
1858-2619 QUÉBEC INC. 5550
1858-2627 QUÉBEC INC. 5551
1858-2825 QUÉBEC INC. 5551
1858-2833 QUÉBEC INC. 5551
1858-2841 QUÉBEC INC. 5551
1858-2858 QUÉBEC INC. 5551
1858-2882 QUÉBEC INC. 5551
1858-4052 QUÉBEC INC. 5551
1858-4367 QUÉBEC INC. 5551
1858-4375 QUÉBEC INC. 5551
1858-4383 QUÉBEC INC. 5551
1858-4441 QUÉBEC INC. 5551
1858-4458 QUÉBEC INC. 5551
1858-4664 QUÉBEC INC. 5551
1858-4714 QUÉBEC INC. 5551
1858-4870 QUÉBEC INC. 5551
1858-5018 QUÉBEC INC. 5551
1858-5026 QUÉBEC INC. 5551
1858-5034 QUÉBEC INC. 5551
1858-5042 QUÉBEC INC. 5551
1858-5059 QUÉBEC INC. 5552
1858-5083 QUÉBEC INC. 5552
1858-5091 QUÉBEC INC. 5552
NOËL (J.G.) ET FILS INC. 5552
OPÉRATIONS FORESTIÈRES ALAIN CARRIER INC. 5552
P.P.S. INFORMATIQUE INC. 5552
PANDA JEUNESSE INC. 5552
PAPETERIE CENTRE-VILLE INC. 5552
PAVAGES ULTRA INC. (LES) 5552
PEINTURES GILLES BILODEAU INC. (LES) 5552
PERCHOISE INC. (LA) 5552

COMPAGNIES (PARTIE 1A) — LOI SUR LES

Page

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION — *suite*

PIÈCES D'AUTO SUPER INC. 5552
PIÈCES D'AUTOS BAS PRIX L.C. INC. 5552
PIÈCES JANI INC. 5552
PINTO RÉNOVATION INC. 5552
PLACEMENTS DU NORD (1982) INC. 5552
PLOMBERIE JOS ST-HILAIRE & FILS INC. 5552
PRODUCTIONS ARMANDE SAINT-JEAN INC. (LES) 5552
PRODUITS AGRICOLES MARCO INC. 5552
PRODUITS DE RÉNOVATION MATRA INC. (LES) 5553
PRODUITS STRATIFIÉS INTER INC. 5553
PROFIL MARINE INC. 5553
PROVI-CHARLES INC. 5553
QUINCAILLERIE LIMOILOU INC. 5553
RADISSON DE VAL-DAVID INC. (LE) 5553
RAYON DE SOLEIL DE LAVAL INC. (LE) 5553
RÉNOVATIONS MAHER INC. (LES) 5553
RESTAURANT-BAR LA BELLE ÉPOQUE INC. 5553
RICHARDS-WILCOX INDUSTRIAL DOOR SERVICES LTD. 5553
RÔTISSERIE DE JOLIETTE INC. 5553
ROULEAU, POTVIN, PELLERIN & ASSOCIÉS INC. 5553
SABOURIN, DION, PILON, VALIQUETTE & ASS. INC. 5553
SALON D'ESTHÉTIQUE SYLVIE GRENIER INC. 5553
SCIERIE GABY COULOMBE INC. (LA) 5553
SERVI-CENTRE SEPT-ÎLES INC. 5553
SERVICES DE PORTE INDUSTRIELLE RICHARDS-WILCOX LTÉE 5553
SIGNALISATION DE MONTRÉAL INC. 5553
SOCIÉTÉ CINÉMATOGRAPHIQUE ENTRE NOUS INC. 5553
SPORTS 63 INC. 5554
STA-LIGNES INC. 5554
STATION SERVICE CLOUTIER & MORIN INC. 5554
SYSTÈME T.D.C. INC. 5554
SYSTÈMES INTÉRIEURS G. CARRIER INC. (LES) 5554
TINGRA INC. 5554
TOURBIÈRE LECLERC INC. 5554
TRANSFORMATION EXACTE LTÉE 5554
VACANCES FAIRWAY (QUÉBEC) LTÉE 5554
VALOIS (CLAUDE) ASSURANCES INC. 5554
VERBATECH INC. 5554
VITRERIE D'AUTO NORMANDIN INC. 5554

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION

A.M.S. CONSTRUCTION INC. 5554
APPARTEMENTS LAFAYETTE INC. (LES) 5554
ARIMO INC. 5555
ARMOIRES R.E.X.INC. (LES) 5555
ASSURANCES HENRI-D. MAJOR INC. (LES) 5555
ASSURANCES JEAN MOREAU INC. 5555
ASSURANCES MARCEL GODIN & FILS INC. (LES) 5557
BEAULIEU (GÉRARD) INC. 5555
BINGO VÉZINA INC. 5555
BISCUITS LIDO (1981) INC. 5555
BLANCHETTE & BLANCHETTE INC. 5555
BOURDON, JUTEAU & ASSOCIÉS INC. 5555
BUREAU MODERNE F.P. INC. 5555
CAFÉ INOUCDJOUAC INC. 5555
CAMERON (D.) & FILS INC. 5555
CAROSSERIES ET BOÎTES DE CAMIONS FLEET INC. 5555
CENTRE HOSPITALIER LE CHÂTEAU DE BERTHIER INC. 5557
CENTRE HOSPITALIER NOTRE-DAME DE GATINEAU INC. 5557

COMPAGNIES (PARTIE 1A) — LOI SUR LES

Page

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION — *suite*

CHÂTEAU DU LAC CHAMPLAIN INC. 5554
CHAUSSURES ZOOM INC. (LES) 5555
CIE DE PUBLICATION ALPHA INC. 5555
CLIMATISATIONS ULTRA INC. (LES) 5558
COMPAGNIE D'APPROVISIONNEMENT ÉLECTRIQUE EMPIRE LTÉE (LA) 5555
CONFECTION C.M.P. INC. 5555
CONSTRUCTION CLAUDE BEAUSÉJOUR INC. 5555
CONSTRUCTIONS FRATINO INC. (LES) 5556
COURTIERS YORK INC. 5560
DEFOY & FILS INC. 5556
DESHAIES, FERRON, TOUSIGNANT ET ASSOCIÉS INC. 5556
DESJARDINS (ROBERT) RADIO-T.V. INC. 5556
DESPRÉS, RABEAU & ASSOCIÉS INC. 5556
ÉDIFICE R.M. DEMERS INC. 5556
ÉDITIONS DU SEUIL LIMITÉE 5556
ENTREPOSAGE MASKA LTÉE 5556
ENTREPRISES BRIEN, HENRIE, LAVOIE & ROY LTÉE 5556
ENTREPRISES COSIES INC.(LES) 5556
ENTREPRISES DE LA PLACE DU CENTRE INC. (LES) 5556
ENTREPRISES MARCELLE COURCHESNE INC. (LES) 5559
ENTREPRISES MARILARD LTÉE 5556
ENTREPRISES RÉAL GIGUÈRE INC. (LES) 5556
ENTRETIEN RACID INC. 5556
ESTIMATION CLAUDE BEAUSÉJOUR INC. 5555
EXPRESS TYPESETTERS INC. 5556
F.O.B. MANAGEMENT INC. 5556
FERME VOPOR INC. 5556
FONDA FOURNITURES ACIER & FONDERIE LTÉE 5556
FONDATIONS P.A. INC. 5556
FONTAINE (G & L) INC. 5557
FOURRURES BOILY INC. 5557
FOURRURES C. FONTAINE INC. 5557
GAGNÉ (BERNARD) CIE LTÉE 5557
GAGNÉ (BERNARD) CO. LTD. 5557
GAGNÉ (BERNARD) (1958) CIE LTÉE/CO. LTD. 5557
GATINEAU WESTGATE (1974) INC. 5557
GESTION ENTRAIDE INC. 5557
GESTION F.O.B. INC. 5556
GESTION MAURIDOR INC. 5558
GESTION PACHA INC. 5557
GESTION PHILIPS INC. 5557
GESTION REYNALD JUNEAU INC. 5557
GESTION ROUANDA INC. 5560
GODARD (MARCEL) INC. 5557
GODIN (MARCEL) INC. 5557
GOYETTE TRANSPORT LIMITÉE 5557
GRISE, MONETTE INC. 5557
GROUPE GER-INTER INC. (LE) 5557
GROUPE PIONNIER INC. (LE) 5557
GUIMOND (GEORGES-HENRI) INC. 5557
HÔPITAL LE CHÂTEAU DE BERTHIER INC. 5557
HÔPITAL NOTRE-DAME DE GATINEAU LTÉE 5557
HÔTEL BON GÎTE INC. 5557
IMMEUBLES GUIMOND INC. (LES) 5557
IMPORTATIONS RALLYE INC. 5558
IMPRIMERIE FERROL INC. 5558
IMPRIMERIE HEBDO INC. 5558
INDUSTRIES BURKHARDT LTÉE 5558
INVESTISSEMENTS COLOMBIENS LTÉE (LES) 5558
INVESTISSEMENTS EURYPON INC. (LES) 5558

COMPAGNIES (PARTIE 1A) — LOI SUR LES

Page

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION — *suite*

LAGES CORP. 5558
LAGES INC. 5558
LALONGÉ (C.) INC. 5558
LOCATION MAURIDOR INC. 5558
LOCATION VAUDREUIL INC. 5558
MAISON CHELSEA INC. (LA) 5558
MÉCANIQUE HORIZON LTÉE 5558
MESSIER (L.J) LIMITÉE 5558
MOROJAN INC. 5555
NUTRIVAL INC. 5558
PAPIERS RECYCLÉS DU QUÉBEC INC. 5558
PARC INDUSTRIEL DE LAVAL LTÉE 5558
PISCINES MÉTRIQUES INC. 5558
PLACEMENTS LÉONCE LAVOIE INC. 5558
PLACEMENTS LOUIS CHAMBERLAND LTÉE 5559
PLACEMENTS PÉLADEAU INC. (LES) 5559
PLOMBERIE CITÉ INC. 5559
POMPEX INC. 5559
RESTAURANT VILLA D'ESTE INC. 5559
RICAUD (FRANÇOIS) (1977) LTÉE 5559
ST. BRUNO HEIGHTS INC. 5559
SANDERS (GREGORY) INC. 5559
SERVICE SANITAIRE DE LA RIVE SUD INC. 5559
SOCIÉTÉ D'ANGOULÈME INC. (LA) 5559
SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS VAL ROYAL CORP. 5559
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE 6,000 INC. 5559
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE 7,000 INC. 5559
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE 8,000 INC. 5559
SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DES POLYMÈRES PREMIER CHOIX LTÉE 5559
TOURBIÈRE DE ST-FABIEN, INC. (LA) 5559
TROTTIER (ROLAND) INC. 5559
TYPOGRAPHIE EXPRESS INC. 5556
USINAGES RENAUD INC. (LES) 5559
VÊTEMENTS ZOOM INC. (LES) 5555
VÉZINA (JEAN-GUY) INC. 5560
WARWICK CONSTRUCTION INC. 5560
YORK BROKERS INC. 5560

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE FUSION

ARTISANS DE L'AN 3000 INC. (LES) 5560
CRÉATIONS TIFFANY (1982) INC. (LES) 5560
CLARMONT INTERESTS INC. 5560
FERME JEAN-YVES GOSSELIN INC. 5560
FERME RICHELIEU INC. 5560
FONDS SARTIGAN LTÉE (LES) 5560
PLACEMENTS CLARMONT INC.(LES) 5560
R.C.R. INTERNATIONAL INC. 5560
RESTAURANT ROOT BEER INC. 5560

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION

ADIMEC INC. 5561
ARMOIRES BOIS-FRANC INC. 5561
ARMOIRES ÉLITE INC. (LES) 5561
AUDET (E.) ET FILS INC. 5561
AUTOMOBILE JACQUES DIONNE INC. 5561
AUTOMOBILES LAMBERT & DIONNE INC. 5561
AUVENTS ET MARQUISES EXPO INC. 5561
B. & B. VAL-RACINE INC. 5561
BAR SALON ST-CONSTANT INC. 5561

COMPAGNIES (PARTIE 1A) — LOI SUR LES

Page

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION — *suite*

BARDOU & FILS LTÉE 5561
BÂTIMENTS MESSIER INC. 5563
BEAUCHAMP (GÉRARD) ASSURANCES (L'ASSOMPTION) INC. 5561
BEAUCHAMP (GÉRARD) ASSURANCES (MASCOUCHE) INC. 5561
BOIS ET BRANCHES VAL-RACINE INC. 5561
BOUTIQUE ANDRÉ ET MAURICE INC. 5561
BOUTIQUE HENRIETTE CLOUTIER INC. 5561
CENTRE DU JARDIN ABBOTSFORD INC. 5561
CENTRE DU JARDINAGE ABBOTSFORD INC. 5561
CENTRE MULTIPROFESSIONNEL DU QUÉBEC INC. 5563
CENTURY 21 IMMEUBLES LIAISON INC. 5562
CERCUEILS DU BAS ST-LAURENT INC. (LES) 5561
CLUB PRIVÉ DE DOLLARD INC. 5561
COLLECTION D'OISEAUX INTERNATIONALE INC. 5561
COMPAGNIE CHANT LIMITÉE 5562
DENT-NET INC. 5562
DUBOIS, BASTIEN, DOSTIE & ASSOCIÉS INC. 5562
ENTREPRISES MARIO GRENIER INC. (LES) 5562
ENTREPRISES ROMÉO PERRON INC. (LES) 5564
ENTREPRISES USIBEC INC. (LES) 5563
EXPO AWNINGS AND CANOPIES INC. 5561
FERLAC INC. 5562
FERMERIE INC. (LA) 5563
FERMES RIVIÈRE CHAUDE LTÉE (LES) 5562
FORESTERIE TROIS-PISTOLES INC. 5563
GALERIES ROY INC. (AUX) 5562
GARAGE DEL-RAY INC. 5562
GEMAR ÉLECTRONIQUE INC. 5564
GESTION F. BOIVIN INC. 5562
GESTION HÉLÈNE DORVAL INC. 5563
GESTION JEAN DORVAL INC. 5563
GESTION LIVAD'OR INC. 5562
GESTION METTA LTÉE 5563
GESTION PÉLADEAU INC. 5562
GESTION PRO-VÉLO INC. 5562
GESTION SERGE DORVAL INC. 5563
GESTIONS LAURIJO INC. 5564
GRENIER (LAURENT) ET FILS INC. 5562
GROUPE MÉTROPOLITAIN DE SÉCURITÉ ET D'ENTRETIEN INC. 5562
GROUPE MÉTROPOLITAIN DE SÉCURITÉ INC. 5562
HABITATIONS BARACHOIS INC. (LES) 5563
HIBOUX INC. (LES) 5563
IMMEUBLES LIAISON INC. 5562
IMPRIMERIE POLYGRAPHE INC. 5564
INSTITUT QUÉBÉCOIS D'OPINION PUBLIQUE INC. 5562
JARDINS DU COEUR DU QUÉBEC INC. (LES) 5562
LONGCHAMPS (GARY) (1982) INC. 5564
MARCHÉ LAROCQUE-MÉNARD INC. 5564
MASCULIN POUR LUI INC. (AU) 5564
MATÉRIAUX B. DUPONT (1982) INC. 5563
MERCERIE 696 INC. 5561
METOSUD INC. 5562
1647-4702 QUÉBEC INC. 5564
1847-4445 QUÉBEC INC. 5562
1848-5748 QUÉBEC INC. 5563
1848-7264 QUÉBEC INC. 5563
1849-2041 QUÉBEC INC. 5563
1850-6543 QUÉBEC INC. 5563
1851-2640 QUÉBEC INC. 5563
1852-2318 QUÉBEC INC. 5563

COMPAGNIES (PARTIE 1A) — LOI SUR LES

Page

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION — *suite*

1852-9420 QUÉBEC INC. 5563
1852-9446 QUÉBEC INC. 5563
1852-9461 QUÉBEC INC. 5563
1852-9479 QUÉBEC INC. 5563
1852-9487 QUÉBEC INC. 5563
1853-6698 QUÉBEC INC. 5563
1854-2183 QUÉBEC INC. 5563
1854-5442 QUÉBEC INC. 5563
1854-8263 QUÉBEC INC. 5563
1855-4113 QUÉBEC INC. 5563
1855-6704 QUÉBEC INC. 5564
1856-1787 QUÉBEC INC. 5564
1856-2173 QUÉBEC INC. 5564
1856-8634 QUÉBEC INC. 5564
1856-8832 QUÉBEC INC. 5564
1856-8873 QUÉBEC INC. 5564
1857-1109 QUÉBEC INC. 5564
1857-1190 QUÉBEC INC. 5564
1857-8880 QUÉBEC INC. 5564
MULTI-MÉDIA AUDIOVISUEL INC. 5561
OKO INC. 5563
OWLS INC. 5563
PLACEMENTS GENTICA INS. 5564
PLACEMENTS PIERRE GOUPIL INC. (LES) 5564
PLACEMENTS R.L.T.P. INC. 5563
PLACEMENTS ROGER RAYMOND INC. 5563
POLYGRAPH PRINTING INC. 5564
POURVOIERIE DE L'OURS BRUN INC. 5564
QUINCAILLERIE DU RAPIDE INC. 5564
RESSOURCES INTÉRIM INC. 5564
RESTAURANT LOTUS BLEU INC. 5564
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE A.B.M.S. INC. 5564
SOMAK INTERNATIONAL INC. 5564
SPAGHETTI ILLIMITÉS INC. 5564
TELEXPERT INC. 5563
TRAVAUX MÉCANISÉS G.L.B. LTÉE (LES) 5564
VERONNEAU (DONAT) INC. 5564
VERONNEAU (GASTON) INC. 5565
VERONNEAU (GÉRALD) INC. 5565

COMPAGNIES (PARTIE 3) — LOI SUR LES

LETTRES PATENTES

ALTERNATIVE NAISSANCE 5565
ASSOCIATION D'AMÉNAGEMENT ET ENSEMENCEMENT WATOPEKA 5565
ASSOCIATION DES AIDES FAMILIALES DE LA RÉGION DE QUÉBEC 5565
ASSOCIATION DES CITOYENS DU LAC ST-FRANÇOIS SUD 5565
ASSOCIATION DES CLOUTIER D'AMÉRIQUE (L') 5565
ASSOCIATION DES COMMERÇANTS DE L'ISLE-AUX-COUDRES (L'ACIAC) (L') 5565
ASSOCIATION DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE POINTE AU PÈRE 5565
ASSOCIATION DES ÉTUDIANTS DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE DENTAIRE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL (A.E.M.D.U.L.) 5565
ASSOCIATION DES LOCATAIRES DES BOIS-FRANCS 5566
ASSOCIATION DES MAÎTRES-FLEURISTES DU QUÉBEC (L') 5566
ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE L'ANSE AUX SARCELLES DE ST-NICOLAS INC. 5566
ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC LÉON INC. 5566
ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC RICHER 5566
ASSOCIATION NATIONALE DES LIBRAIRIES UNIVERSITAIRES 5566
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES ENTREPRISES ADAPTÉES (AQEA) 5566
ASSOCIATION RÉGIONALE DE SKI NORDIQUE DE LANAUDIÈRE INC. 5566

COMPAGNIES (PARTIE 3) — LOI SUR LES

Page

LETTRES PATENTES — *suite*

CENTRE AMITIÉ DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE DE LA RÉGION DE L'AMIANTE (C.A.S.I.R.A.) 5566
CENTRE DE BÉNÉVOLAT DE SAINT-CÉSAIRE INC. 5566
CENTRE D'INFORMATIONS ET DE SERVICES SOCIO-ÉCONOMIQUES DES HAÏTIENS DE MONTRÉAL (CISSEHM) 5566
CLUB ÂGE D'OR POUPART INC. 5566
CLUB BIDOU INC. 5566
CLUB CEC ST-GEORGES DE BEAUCE INC. 5566
CLUB D'AVIRON CITÉ DES JEUNES DE VAUDREUIL INC. 5566
CLUB DE GYMNASTIQUE ARTISTIQUE TINSICABLAINVILLE (1982) INC. 5566
CLUB DE TIR OLYMPIQUE DU SUD-OUEST 5567
CLUB DE VOILE DE LAC-MÉGANTIC 5567
CLUB DES LOISIRS DU CAMPING LAC DES PINS INC. 5567
CLUB OPTIMISTE RIVIÈRE-BLEUE INC. 5567
CLUB QUATRE PATTES MONTRÉAL INC. 5567
CLUB RADIO AMATEUR DES HANDICAPÉS DU QUÉBEC 5567
CLUB RICHELIEU CHAUDIÈRE OUEST 5567
COMITATO DI SAN GABRIELE DELL'ADDOLORATA, PADRONO D'ABRUZZO DELLA GIOVENTU 5567
COMITÉ DE CITOYENS DE SAINT-HUBERT 5567
COMITÉ DE LA FÊTE DES QUÉBÉCOIS DE ST-CONSTANT 5567
COMITÉ DE PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT DE ST-NAZAIRE INC. (LE) 5567
COMITÉ DE SAINT GABRIEL DE L'ADORATION, PATRON D'ABRUZZO DE LA JEUNESSE 5567
COMITÉ D'ENTRAIDE DE ST-LOUIS-DE-FRANCE 5567
COMITÉ DES LOCATAIRES DE L'HABITATION DU FORT 5567
COMITÉ DES LOISIRS DE RIVIÈRE-HÉVA (LE) 5567
COMITÉ DES SANS EMPLOI DE DRUMMOND INC. 5567
CONSEIL DES GENS D'AFFAIRES DE L'OUTAOUAIS INC. (LE) 5567
CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE PAROISSIAL DE ST-ELZÉAR INC. 5568
CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA MATAPÉDIA (TOURMAT) 5568
DANSE-CITÉ INC. 5568
ÉCOLE DE BASEBALL AMATEUR SOREL INC. 5568
FAMILLES EN PLEIN AIR LAVAL 5568
1ST COUNTRYMEN BOYS CLUB OF HEMMINGFORD 5569
FONDATION CHARLES-LÉON LUSSIER 5568
FONDATION PHILIPPE PERRAULT 5568
FOYER HELLÉNIQUE POUR PERSONNES ÂGÉES 5568
GARDE STE-ANNE DE POINTE-AU-PÈRE INC. 5568
GROUPE D'ACTION DES SINISTRÉS DE LA MIUF, QUÉBEC MÉTROPOLITAIN 5568
GROUPE D'ENTRAIDE DE LA SCLÉROSE EN PLAQUES DE LA BANLIEUE OUEST (LE) 5568
HABITATION POPULAIRE DESJARDINS DE MONTRÉAL ET DE L'OUEST-DU-QUÉBEC 5568
HELLENIC SENIOR CITIZENS RESIDENCE 5568
IMMEUBLE POPULAIRE DESJARDINS DE MONTRÉAL ET DE L'OUEST-DU-QUÉBEC 5568
INFO-FEMMES INC. 5568
JOURNAL DES ÉTUDIANTS DE LA FACULTÉ DES SCIENCES APPLIQUÉES DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE INC. 5568
LIGUE DE BALLE-MOLLE DE ST-ÉTIENNE DE LAUZON 5569
LIGUE MONTRÉALAISE DE SPORT BOCCE 5569
MAISON DE PRIÈRE NOTRE-DAME-DE-L'EUCHARISTIE 5569
PRODUCTIONS CULTURELLES TROPIC (LES) 5569
PRODUCTIONS DU C.E.M. INC. (LES) 5569
RÉCUPÉRATION — MÉKINAC 5569
SOCIÉTÉ D'HABITATION POPULAIRE DE COWANSVILLE (LA) 5569
SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE DE MONTRÉAL 5569
SOCIÉTÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DES UKRAINIENS AU QUÉBEC (LA) 5569
SOLEIL DES CANTONS (1982) LTÉE 5569
T.V.C.E. (TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE DE L'ÉRABLE) 5569
TOWNSHIPS SUN (1982) LTD. 5569
(TROUPE DE THÉÂTRE) LES ANNEAUX D'OR 5569
TROUPE PREMIERS CAMPAGNARDS DE HEMMINGFORD 5569
VAL-DANSE SAINT-HUBERT 5569
VAN-CORRECT INC. 5569
WEST ISLAND MULTIPLE SCLEROSIS SELF-HELP GROUP 5568

COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI SUR LES

Page

CHANGEMENTS

MINES BELMORAL LTÉE (LES) (*L.R.P.*) 5570

NOUVEAU PERMIS

AKHURST MACHINERIE LIMITÉE 5570
IBERIA, LIGNES AÉRIENNES D'ESPAGNE, CORPORATION ANONYME 5570
SERVICE DE GESTION EBK LTÉE 5570
SERVICE DE GESTION RLO LTÉE 5570

PERMIS

AGENCES NORWEST LTÉE 5571
MACMILLAN BLOEDEL LTÉE 5571
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT HITEC LTÉE 5571

CURATELLE PUBLIQUE — LOI SUR LA

AVIS DE QUALITÉ

ANCTIL, CLAUDE 5586
MARCHAND, RENÉ 5586
PILON, ROMÉO 5586
QUENNEVILLE, ALFRED 5586
QUEVILLON, ROGER 5586
RUEL, GERMAINE 5586

DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET SOCIÉTÉS — LOI SUR LES

FORMATION

ENTREPRISES C.L. ENR. SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 5571
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DE LA RIVIÈRE À SIMON (LA) 5571

DEMANDE(S) À LA LÉGISLATURE

CITICORP LTÉE 5587
COMPAGNIE DE FIDUCIE CITICORP 5587
SALABERRY-DE-VALLEYFIELD, VILLE 5587
SUCCESSION PIERRE VICTOR ROUGIER 5587
VAUDREUIL, VILLE 5587

LIQUIDATION DES COMPAGNIES — LOI SUR LA

COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT AGRO-FORESTIER DE ST-JEAN-DE-CHERBOURG 5588
IMMEUBLES GRÉGOIRE LTÉE (LES) (*Dissolution*) 5588

MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES

AFFAIRES MUNICIPALES

DIVERS

ÎLE-D'ANTICOSTI, MUNICIPALITÉ (*Constitution*) 5588
RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE DE MANICOUAGAN (*Constitution d'une régie intermunicipale*) 5588

ÉNERGIE ET RESSOURCES

CADASTRES

ARVIDA, CITÉ 5588
BLANDFORD, CANTON 5589

MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES

Page

ÉNERGIE ET RESSOURCES

CADASTRES — suite

BLANDFORD, CANTON 5589
BOISSEAU, CANTON 5589
CAP-DE-LA-MADELEINE, PAROISSE 5589
CHARDON, CANTON 5589
CHERTSEY, CANTON 5589
CÔTE-DE-LA VISITATION, VILLAGE 5590
CÔTE-SAINT-LOUIS, VILLAGE 5590
CÔTE-SAINT-LOUIS, VILLAGE 5590
DEMEULLES, CANTON 5590
DORION, CANTON 5590
DUBUISSON, CANTON 5591
DUPRAT, CANTON 5591
ÉCUREUILS, PAROISSE 5591
GRANBY, CANTON 5591
GRANBY, CANTON 5592
GRANTHAM, CANTON 5592
GRANTHAM, CANTON 5592
GRANTHAM, CANTON 5592
GRANTHAM, CANTON 5592
GRANTHAM, CANTON 5593
HATLEY, CANTON 5593
HULL, CITÉ 5593
LA SARRE, CANTON 5593
LA VISITATION-DE-LA-POINTE-DU-LAC, PAROISSE 5593
LACHINE, VILLE 5593
L'ANGE-GARDIEN, PAROISSE 5594
MONTRÉAL, CITÉ (QUARTIER SAINT-ANTOINE) 5594
MONTRÉAL, CITÉ (QUARTIER SAINT-ANTOINE) 5594
MONTRÉAL, CITÉ (QUARTIER SAINT-ANTOINE) 5594
MONTRÉAL, CITÉ (QUARTIER SAINT-ANTOINE) 5595
MONTRÉAL, CITÉ (QUARTIER SAINT-ANTOINE) 5595
MONTRÉAL, CITÉ (QUARTIER SAINT-ANTOINE) 5595
MONTRÉAL, CITÉ (QUARTIER SAINT-ANTOINE) 5595
MONTRÉAL, CITÉ (QUARTIER SAINT-LAURENT) 5595
MONTRÉAL, PAROISSE 5596
MONTRÉAL, PAROISSE 5596
MONTRÉAL, PAROISSE 5596
NATASHQUAN, CANTON 5596
NATASHQUAN, CANTON 5596
NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PAROISSE 5597
NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PAROISSE 5597
NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PAROISSE 5597
ORFORD, CANTON 5597
PALMAROLLE, CANTON 5598
POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE 5598
POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE 5598
POINTE-CLAIRE, PAROISSE 5598
POINTE-CLAIRE, PAROISSE 5598
QUÉBEC, CITÉ (QUARTIER SAINT-PIERRE) 5599
RAWDON, CANTON 5599
RIVIÈRE-DES-PRAIRIES, PAROISSE 5599
SAINTE-AGATHE-DES-MONTS, PAROISSE 5599
SAINT-AMBROISE-DE-LA-JEUNE-LORETTE, PAROISSE 5600
SAINT-AMBROISE-DE-LA-JEUNE-LORETTE, PAROISSE 5600
SAINT-AMBROISE-DE-LA-JEUNE-LORETTE, PAROISSE 5600
SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE, PAROISSE 5600
SAINT-ANSELME, PAROISSE 5600
SAINT-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE 5601

MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES

Page

ÉNERGIE ET RESSOURCES

CADASTRES — suite

SAINT-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE 5601
SAINT-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE 5601
SAINT-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE 5601
SAINT-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE 5601
SAINT-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE 5602
SAINT-BONIFACE, PAROISSE 5602
SAINT-BRUNO, PAROISSE 5602
SAINTE-CATHERINE, PAROISSE 5602
SAINT-CHARLES, PAROISSE 5602
SAINT-COLOMB-DE-SILLERY, PAROISSE 5603
SAINT-DAVID-DE-L'AUBERIVIÈRE, PAROISSE 5603
SAINT-DUNSTAN-DU-LAC-BEAUPORT, PAROISSE 5603
SAINT-ÉDOUARD, PAROISSE 5603
SAINT-ÉTIENNE-DE-LAUZON, PAROISSE 5603
SAINT-EUSTACHE, PAROISSE 5604
SAINTE-FAMILLE, PAROISSE 5604
SAINTE-FAMILLE-DE-BOUCHERVILLE, PAROISSE 5604
SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES, PAROISSE 5604
SAINTE-GENEVIÈVE, PAROISSE 5604
SAINTE-GENEVIÈVE, PAROISSE 5605
SAINTE-GENEVIÈVE, PAROISSE 5605
SAINT-GRÉGOIRE, PAROISSE 5605
SAINT-HENRI-DE-MASCOUCHE, PAROISSE 5605
SAINT-HILAIRE, PAROISSE 5605
SAINT-HUBERT, PAROISSE 5606
SAINT-JEAN, PAROISSE 5606
SAINT-JEAN, PAROISSE 5606
SAINT-JEAN, PAROISSE 5606
SAINT-JEAN, PAROISSE 5606
SAINT-JEAN, PAROISSE 5606
SAINT-JEAN, PAROISSE 5607
SAINT-JEAN, PAROISSE 5607
SAINT-JEAN, PAROISSE 5607
SAINT-JEAN, PAROISSE 5607
SAINT-JEAN, PAROISSE 5607
SAINT-JEAN, PAROISSE 5607
SAINT-JEAN, PAROISSE 5608
SAINT-JEAN, PAROISSE 5608
SAINT-JEAN, PAROISSE 5608
SAINT-JEAN, PAROISSE 5608
SAINT-JEAN, PAROISSE 5608
SAINT-JEAN, PAROISSE 5609
SAINT-JEAN, PAROISSE 5609
SAINT-JEAN, PAROISSE 5609
SAINT-JÉRÔME, PAROISSE 5609
SAINT-JOACHIM-DE-CHÂTEAUGUAY, PAROISSE 5609
SAINT-JOSEPH-DE-CHAMBLY, PAROISSE 5610
SAINT-JOSEPH-DES-CÈDRES, PAROISSE 5610
SAINT-JOSEPH-DU-LAC, PAROISSE 5610
SAINTE-JULIENNE, PAROISSE 5610
SAINT-LAURENT, PAROISSE 5610
SAINT-LAURENT, PAROISSE 5611
SAINT-LAURENT, PAROISSE 5611
SAINT-LAURENT, PAROISSE 5611
SAINT-LAURENT, PAROISSE 5611
SAINTE-MARIE, PAROISSE 5611
SAINT-MARTIN, PAROISSE 5612
SAINT-MARTIN, PAROISSE 5612

MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES

Page

ÉNERGIE ET RESSOURCES

CADASTRES — suite

SAINT-MARTIN, PAROISSE 5612
SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, PAROISSE 5612
SAINTE-MÉLANIE, PAROISSE 5612
SAINTE-PHILOMÈNE, PAROISSE 5613
SAINTE-THÉRÈSE, VILLAGE 5613
SAINTE-THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE 5613
SAINTE-THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE 5613
SAINTE-THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE 5613
SAINTE-VICTOIRE, PAROISSE 5614
SAULT-AU-RÉCOLLET, PAROISSE 5614
SUFFOLK, CANTON 5614
SWEETSBURG, VILLAGE 5614
TAILLON, CANTON 5614
TERREBONNE, VILLE 5615
TRÉCESSON, CANTON 5615
TROIS-RIVIÈRES, PAROISSE 5615
WENDOVER, CANTON 5615
WICKHAM, CANTON 5615
WICKHAM, CANTON 5616
WICKHAM, CANTON 5616
WICKHAM, CANTON 5616

INSTITUTIONS FINANCIÈRES ET COOPÉRATIVES

ASSURANCES — LOI SUR LES

SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DU COMTÉ DE DRUMMOND (*Changement de siège social*) 5616

COMPAGNIES DE FIDÉICOMMIS — LOI SUR LES

COMPAGNIE DE FIDUCIE DU GROUPE INVESTORS LTÉE. (LA) (*Changement d'agent et de l'adresse du bureau principal*) 5616
INVESTORS GROUP TRUST CO. LTD. (*Changement d'agent et de l'adresse du bureau principal*) 5616

OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE

TERMES PARUS DANS LES AVIS DE NORMALISATION

BRANCHE 5617
BRAS 5617
CHUTE 5617
COUDE 5617
COURANT 5617
COURBE 5617
GÉOGRAPHIE 5617
MÉANDRE 5617
RAPIDE 5617
REMOUS 5617

TERMES PARUS DANS LES AVIS DE RECOMMANDATION

AMEUBLEMENT 5617
CATV 5617
CABLE TELEVISION 5617
CABLE TV 5617
CASCADE 5617
CASCATELLE 5617
CATARACTE 5617

OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Page

TERMES PARU DANS LES AVIS DE RECOMMANDATION — *suite*

COMMUNITY ANTENNA TELEVISION 5617
GÉOGRAPHIE 5617
MEUBLE-LAVABO 5617
TÉLÉDISTRIBUTION 5617
VANITY 5617

POUVOIRS SPÉCIAUX DES CORPORATIONS — LOI SUR LES

CHANGEMENT DE SIÈGE SOCIAL (Article 2)

ASSOCIATION DES CADRES INTERMÉDIAIRES DES AFFAIRES SOCIALES INC. (L') 5618

PROCLAMATION(S)

Titres de propriété dans certains districts électoraux (L.R.Q., c. T-11) Application au cadastre d'une partie de la municipalité de *Grande-Rivière*, district électoral de Gaspé 5618
Titres de propriété dans certains districts électoraux (L.R.Q., c. T-11) Application au cadastre d'une partie du canton de *Hamilton*, district électoral de Bonaventure 5619

PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE — LOI SUR LA

BAIE-SAINT-PAUL, VILLE 5620
CAPUCINS, MUNICIPALITÉ 5620
FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC, VILLE 5620
HUNTERSTOWN, CANTON 5620
LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ, TERRITOIRES NON ORGANISÉS 5620
LAC-FRONTIÈRE, MUNICIPALITÉ 5620
LES BASQUES, TERRITOIRES NON ORGANISÉS 5621
MARIA, MUNICIPALITÉ 5621
RIVIÈRE-MALBAIE, MUNICIPALITÉ 5621
SAINT-AIMÉ-DES-LACS, MUNICIPALITÉ 5621
SAINTE-ANNE-DES-MONTS, VILLE 5621
SAINTE-APOLLINE-DE-PATTON, PAROISSE 5621
SAINTE-BRIGITTE-DE-LAVAL, PAROISSE 5621
SAINT-CHARLES-DE-MANDEVILLE, MUNICIPALITÉ 5622
SAINT-CYPRIEN, MUNICIPALITÉ 5622
SAINT-EUSÈBE, PAROISSE 5622
SAINTE-FÉLICITÉ, VILLAGE 5622
SAINT-FIDÈLE-DE-MONT-MURRAY, PAROISSE 5622
SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-LA-PETITE-RIVIÈRE, PAROISSE 5622
SAINT-GODEFROY, CANTON 5623
SAINTE-JEANNE-D'ARC, PAROISSE 5623
SAINT-JOSEPH-DE-LA-RIVE, VILLAGE 5623
SAINT-MARC-DE-FIGUERY, PAROISSE 5623
SAINT-PHILÉMON, PAROISSE 5623
SAINTE-THÈCLE, VILLAGE 5623
SAINT-TITE-DES-CAPS, MUNICIPALITÉ 5623
SAINT-UBALDE, MUNICIPALITÉ 5624
SAINT-URBAIN, PAROISSE 5624

RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES DU QUÉBEC

PRODUCTEURS D'OVINS DU QUÉBEC (*Projet de plan conjoint*) 5624

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES

AVIS DE DISSOLUTION ÉVENTUELLE DE CORPORATIONS

ÉPICERIE L. TREMBLAY ET FRÈRES LIMITÉE (*Erratum*) 5677

REPRISE D'EXISTENCE (AVIS DE)

ASSOCIATION CROATE DE CHASSE & PÊCHE 5572

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES

Page

REPRISE D'EXISTENCE (AVIS DE) — *suite*

CLUB PHOENIX INC. 5572
INSTITUT CANADIENS DES CONSEILLERS DE VOYAGES (QUÉBEC) 5572
PHOENIX CLUB (THE) 5572
TURNBULL & SONS LIMITED 5572
TURNBULL & FILS LTÉE 5572

SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX — LOI SUR LES

CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES TÉMISCOUATA (*L.P.S.*) 5626

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC — LOI SUR LA

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-LOUIS-DE-TERREBONNE (*L.P.*) 5626
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE VAL-DES-MONTS (*L.P.*) 5626
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE VILLE DE SAINTE-CATHERINE (*L.P.*) 5627

SOUMISSIONS — DEMANDES DE

CÔTE-NORD-DU-GOLFE-SAINT-LAURENT 5627
CÔTE-SAINT-LUC, CITÉ 5628
COWANSVILLE, VILLE 5628
LÉVIS, VILLE 5629
RAWDON, VILLAGE 5630
RICHMOND, VILLE 5631
SAINT-EUGÈNE-DE-GUIGUES, MUNICIPALITÉ 5631

SYNDICATS PROFESSIONNELS — LOI SUR LES

ASSOCIATION DE COSMÉTOLOGIE DU QUÉBEC INC. (*Changement de nom*) 5632
ASSOCIATION DES MÉDECINS HÉMATOLOGISTES-ONCOLOGISTES DU QUÉBEC (*Changement de nom*) 5632
ASSOCIATION DES MÉDECINS SPÉCIALISTES EN SANTÉ COMMUNAUTAIRE DU QUÉBEC (*Constitution*) 5632
ASSOCIATION DES PHYSICIENS ET INGÉNIEURS BIOMÉDICAUX DU QUÉBEC (*Changement de nom*) 5633
FÉDÉRATION DE LA RELÈVE AGRICOLE DU QUÉBEC (LA) (*Constitution*) 5633
SYNDICAT DE GESTION AGRICOLE DE MONTCALM (*Constitution*) 5633
SYNDICAT DES EMPLOYÉS DE SYSTÈME DE MENUISERIE JSC CANADA INC. (*Constitution*) 5633
SYNDICAT DES PRODUCTEURS D'AGNEAUX ET DE MOUTONS DE LANAUDIÈRE (UPA) (*Constitution*) 5633
SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE VOLAILLES DE LA RÉGION DE LA CÔTE-DU-SUD (*Constitution*) 5633
SYNDICAT DES PROFESSEURS DU COLLÈGE D'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (S.P.C.A.T.) (*Changement de nom*) 5634

VENTE(S) PAR SHÉRIF

ABITIBI

BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE c. BOURGET 5634

BEAUCE

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. BERNARD *ET AL.* 5634
GAGNÉ c. GENDRON 5635

BEAUHARNOIS

FORATEK INTERNATIONAL INC. c. GALLIPOLI 5636
STEIN c. DÉVELOPPEMENT MIKE MOFFA INC. *ET AL.* 5636

BEDFORD

CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE RICHMOND-JOHNSON c. CLOUTIER *ET AL.* 5637

CHICOUTIMI

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT c. ÉQUIPEMENT G. LAVOIE INC. *ET AL.* 5638
CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE CHICOUTIMI c. GEMARDEN INC. *ET AL.* 5638

VENTE(S) PAR SHÉRIF — *suite*

Page

DRUMMOND

CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DRUMMOND c. JANELLE *ET AL.* 5639

GASPÉ

PÊCHEURS UNIS DU QUÉBEC c. CORMIER *ET AL.* 5640

HAUTERIVE

CIE INDUSTRIELLE DE HAUTERIVE LTÉE (LA) c. FOSTER 5640

HULL

ATLAS ENTREPRISES INC. c. CARTY 5641

JOLIETTE

BEAUSOLEIL c. FAFARD 5642
BOULEVARD PONTIAC BUICK (1973) LTÉE c. DUFRESNE 5642

MONTRÉAL

BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL (LA) c. LES IMMEUBLES SACRÉ-COEUR INC. *ET AL.* 5643
BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL (LA) c. LIQUORNIK *ET AL.* 5644
BRICA CONSTRUCTION INC. c. LES TERRASSES BELLAVISTA INC. *ET AL.* 5644
CAISSE D'ÉCONOMIE DES EMPLOYÉS DE L'HÔPITAL NOTRE-DAME DE L'ESPÉRANCE c. GINGRAS *ET AL.* 5645
CAISSE POPULAIRE DE BROSSARD c. GIRARD *ET AL.* 5645
CUTONE c. CUZZO *ET AL.* 5645
HOUSEHOLD FINANCE CORPORATION OF CANADA c. SANSONE *ET AL.* 5646
IMMEUBLES TRADERS LTÉE (LES) c. MENTASTI 5646
LACHANCE c. GÉNÉREUX 5647
LAROCQUE c. LES HÉRITIERS DE MICHEL CHOINIÈRE 5647
LOCATIONS BOISVERT AUTO INC. (LES) c. FORTIER 5647
OXYGÈNE LAURENTIDE INC. c. DE ZAN 5648
ROYAL LANDSCAPING INC. c. FORTIN 5648

QUÉBEC

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. HOUDE 5649
BEAUPORT, VILLE c. 90064 CANADA LTÉE 5649
CAISSE POPULAIRE LAURIER c. PORTOFAK LTÉE *ET AL.* 5650
CAISSE POPULAIRE ST-SACREMENT DE QUÉBEC c. MONSIEUR SMOKED MEAT M.H. INC. 5650
CAISSE POPULAIRE VILLENEUVE c. LES PLACEMENTS DOMICILIAIRES M.O.C. INC. *ET AL.* 5651
CRÉDIT FONCIER c. SOGEROY INC. 5651
FLYNN *ET AL.* c. J.G.B. CONSTRUCTION INC. 5653
INDUSTRIES FORTIER LTÉE (LES) c. LANGEVIN CONSTRUCTION INC. *ET AL.* 5653
SERVICES FINANCIERS AVCO CANADA LTÉE (LES) c. CAMPBELL 5653
SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT c. GÉLINAS 5654
VAL-BÉLAIR, VILLE c. HABITAT MON PAYS INC. 5654
VAL-BÉLAIR, VILLE c. PLACEMENTS DU TERROIR INC. 5655

RICHELIEU

GAZ BERGERON DRUMMOND LIMITÉE (LES) c. GOLDBERG 5656

SAINT-FRANÇOIS

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. DESMARAIS *ET AL.* 5656
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. LANGLOIS 5657
BANQUE ROYALE DU CANADA c. DIER 5657
CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE SHERBROOKE (LA) c. LES BARDEAUX DE L'EST INC. 5657
VALLÉE (PAUL) INC. c. LAC MÉGANTIC INDUSTRIES INC. 5658

VENTE(S) PAR SHÉRIF — *suite*

Page

TERREBONNE

BANQUE DE MONTRÉAL c. GAUDET 5658
BANQUE ROYALE DU CANADA (LA) c. MARTEL 5660
CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE STE-AGATHE c. DURACA INC. *ET AL.* 5660
CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE STE-AGATHE c. LA GRAVIÈRE PONTBRIAND INC. *ET AL.* 5661
HOLDING CADNAM LIMITÉE, (LE) c. SPINBEC CONSTRUCTION INC. *ET AL.* 5665
THIBAULT & DESJARDINS LTÉE. c. LOCQUET 5666

TROIS-RIVIÈRES

CAISSE POPULAIRE SAINTE-FAMILLE DU CAP c. BELLEMARE 5666

VENTE(S) POUR TAXES

ALMA, VILLE 5667
HUDSON, VILLE 5669
SHERBROOKE, VILLE 5672